Accipe Sanctum gladium, in quo deijcies adversarios populi mei. 2. Mac. XV. 16.

COMMENTAIRE LITTERAL
SUR LE SECOND LIVRE
DES MACCABÉES.

CHAPITRE PREMIER.

Lettre des Juifs de Jéruſalem à ceux d'Egypte, dans laquelle ils les prient de célébrer la fête du renouvellement du Temple. Autre lettre pour les exhorter à célébrer la Fête du recouvrement du nouveau feu.

℣. 1. *FRatribus, qui ſunt per Ægyptum, Judæis, ſalutem dicunt fratres, qui ſunt in Jeroſolymis, Judæi, & qui in regione Judæa, & pacem bonam.*

℣. 1. LEs Juifs qui ſont dans Jéruſalem, & dans le pays de Judée, aux Juifs leurs freres qui demeurent en Egypte, Salut, & une heureuſe paix. An du M. 3860.

COMMENTAIRE.

℣. 1. FRATRIBUS QUI SUNT PER ÆGYPTUM, JUDÆIS. *Aux Juifs leurs freres, qui ſont en Egypte.* On voit par les deux lettres, qui ſont rapportées dans ce Chapitre, que les Juifs de Jéruſalem & de Judée, avoient beaucoup de correſpondance avec ceux de l'Egypte; on peut remarquer la même choſe par la con-

Numérisé par Google, découpé par JESUSMARIE.COM
Digitized by Google

An du M. 3860.

2. *Benefaciat vobis Deus, & memineritteſtamenti ſui, quod locutus eſt ad Abraham, & Iſaac, & Jacob, ſervorum ſuorum fidelium.*

3. *Et det vobis cor omnibus, ut colatis eum, & faciatis ejus voluntatem, corde magno, & animo volenti.*

4. *Adaperiat cor veſtrum in lege ſua, & in præceptis ſuis, & faciat pacem.*

5. *Exaudiat orationes veſtras, & reconcilietur vobis, nec vos deſerat in tempore malo.*

6. *Et nunc hîc ſumus orantes pro vobis.*

7. *Regnante Demetrio, anno centeſimo ſexageſimo nono, nos Judæi ſcripſimus vobis in tribulatione, & impetu, qui ſupervenit nobis in iſtis annis, ex quo receſſit Jaſon à ſancta terra, & à Regno.*

2. Que Dieu vous comble de biens ; qu'il ſe ſouvienne de l'alliance qu'il a faite avec Abraham, Iſaac, & Jacob ſes fidelles ſerviteurs :

3. Qu'il vous donne à tous un cœur, afin que vous l'adoriez, & que vous accompliſſiez ſa volonté avec grand cœur ; & avec une noble ardeur.

4. Qu'il ouvre vôtre cœur à ſa Loi, & à ſes préceptes, & qu'il vous donne la paix.

5. Qu'il exauce vos priéres, qu'il ſe réconcilie avec vous, & qu'il ne vous abandonne point dans le tems mauvais.

6. Quant à nous, nous ſommes occupez ici à prier pour vous, à preſent.

7. Sous le regne de Démétrius, l'an cent ſoixante-neuf, nous vous écrivîmes nous autres Juifs, dans l'accablement des maux qui nous étoient ſurvenus pendant ces années, depuis que Jaſon ſe fut retiré de la terre ſainte, & du Royaume.

COMMENTAIRE.

cluſion qui ſe lit à la fin du livre d'Eſther dans le Grec. (*a*) Il ne paroît pas qu'ils ayent eû les mêmes liaiſons & les mêmes égards pour les autres Juifs des Provinces éloignées ; peut-être parce qu'ils n'étoient point en ſi grand nombre ; ni ſi à portée que ceux de l'Egypte.

℣. 4. FACIAT PACEM. *Qu'il vous donne la paix ;* ou *qu'il vous comble de biens & de proſpéritez.*

℣. 7. REGNANTE DEMETRIO, ANNO CENTESIMO SEXAGESIMO NONO. *Sous le regne de Démétrius, l'an* 169. L'Auteur du ſecond livre des Maccabées, marque les dattes des événemens, par les années des Grecs, ou des Séleucides, de même que l'Auteur du livre précédent ; mais au lieu que le premier commence ſes années au mois de Niſan, l'Auteur du ſecond les commence en Tizri, vers le mois d'Octobre, d'où vient que leurs dattes ne paroiſſent pas toûjours ſe rencontrer. *Démétrius* Roi de Syrie, dont il parle ici, eſt Démétrius Nicator. La 169. année des Séleucides, revient à l'an du monde 3860.

IN TRIBULATIONE, ET IMPETU. *Dans l'affliction, &*

(*a*) *Eſther.* XI. 1. *in Vulg.*

Digitized by Google

dans l'accablement des maux. Le Grec : (*a*) *Dans l'affliction, & dans la pointe qui est venuë sur nous* ; c'est-à-dire, dans le fort, dans le plus cuisant de nos afflictions ; ou dans nôtre douleur la plus vive, la plus sensible ; ou enfin dans les premieres attaques de nos maux. Cette description ne convient pas au tems de Démétrius Nicator, mais à celui de la persécution d'Antiochus Epiphanes. Les Juifs de Judée font mémoire ici d'une premiere lettre, que nous n'avons plus & qui fut écrite à ceux d'Egypte, dans le fort de la persécution d'Epiphanes. Celle-ci ne fut envoyée qu'environ trente-huit ans aprés, en la 196. année des Séleucides. Je voudrois joindre cette datte à ce qui précéde de cette sorte, ℣. 6 Quant à nous, nous sommes occupez à prier pour vous, à présent qui est l'année 169. des Grecs, sous le regne de Démétrius Nicator. Il est bien certain que la datte ne peut tomber sur ce qui suit. La persécution ne duroit plus sous Démétrius, & Jason n'étoit plus en vie.

EX QUO RECESSIT JASON A SANCTA TERRA, ET A REGNO. *Depuis que Jason se fut retiré de la terre sainte, & du Royaume.* Joseph (*b*) raconte qu'aprés la mort du grand-Prêtre Onias, la souveraine Sacrificature fut déferée à Jesus, ou Jason son frere ; mais le Roi, (apparemment le Roi de Syrie, auquel la Judée obéïssoit alors,) ayant conçû quelque mécontentement contre Jesus, le dépossa, & mit en sa place Onias son cadet, qui prit le nom de Ménélaus. Jason irrité de la préférence qu'on avoit donnée à Ménélaus au dessus de lui, soûleva le peuple, & se mit à la tête d'un puissant parti, qui obligea Ménélaus & ses adhérans de se retirer auprés d'Antiochus Epiphanes, & de lui demander sa protection. Mais le même Historien parle ailleurs (*c*) d'une maniére bien différente, de la succession d'Onias troisiéme. Il dit qu'Antiochus Epiphanes le dépossa de la souveraine Sacrificature, & donna cette dignité à Jason, frere d'Onias, moyennant la somme de trois mille six cens soixante talens par an, que Jason s'engagea de lui payer. Enfin l'Auteur de ce second livre des Maccabées, parle encore de cet événement, d'une maniére assez éloignée de Joseph. Il raconte, (*d*) que Jason frere du grand-Prêtre Onias, ayant conçu le dessein d'usurper la souveraine Sacrificature, s'addressa à Antiochus Epiphanes, à qui il promit pour le prix de cette dignité trois cent soixante talens d'argent, & quatre-vingt talens pour autres revenus, & de plus cent cinquante talens, si on lui

(*a*) Ἐν τῇ θλίψει, καὶ ἐν τῇ ἀκμῇ τῇ ἐπιληθείσῃ ἡμῖν.
(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XIII, *c.* 6.
(*c*) *Lib de Maccab. c* 4.
(*d*) 2. *Macc.* IV. 7. *& sequ.*

Digitized by Google

An du M. 3860.

8. *Portam succenderunt, & effuderunt sanguinem innocentem : & oravimus ad Dominum, & exauditi sumus, & obtulimus sacrificium, & similaginem, & accendimus lucernas, & proposuimus panes.*

8. Ils brûlérent la porte du Temple, & ils répandirent le sang innocent. Nous priâmes le Seigneur, & nous fûmes exaucez : nous offrîmes le sacrifice *accoûtumé*, & les offrandes de la fleur de farine : nous allumâmes les lampes, & nous exposâmes les pains *devant lui*.

COMMENTAIRE.

donnoit pouvoir d'établir à Jérusalem, un lieu d'exercice pour la jeunesse, & de faire les habitans de Jérusalem citoyens d'Antioche. Il obtint du Roi tout ce qu'il demandoit, & n'omit rien pour se rendre agréable à ce Prince. Cependant il ne put conserver long-tems une dignité, dans laquelle il étoit entré d'une façon si peu réguliére. Ménélaus son frere, sçut gagner l'esprit d'Antiochus, & obtint le souverain Pontificat, sous la promesse d'une plus grande somme d'argent. Il n'est pas aisé sans doute d'accorder ces divers recits ; mais comme Joseph ne se soutient pas avec lui-même, il y a beaucoup d'apparence qu'il n'a pas été parfaitement informé de cet évenement ; ainsi l'on doit s'attacher uniquement à ce que nous en apprend l'Auteur sacré de ce livre. Ce qu'il dit dans ce ℣. *Que Jason quitta la terre sainte, & le Royaume*, marque la conduite irréguliere & séditieuse de ce grand-Prêtre, qui au lieu d'attendre la mort naturelle de son frere, pour lui succéder, selon les loix du païs, s'adresse à un Prince étranger, à Antiochus Epiphanes, Roi de Syrie, pour obtenir de lui le souverain Pontificat, dans le tems que les Rois d'Egypte étoient les Souverains de la Judée. Le Royaume qu'il quitte est donc *le Royaume d'Egypte*, que l'auteur de cet ouvrage appelle simplement *le Royaume*, parce qu'il écrit aux Juifs de l'Egypte. Le Syriaque porte : *Depuis que Jason, & les siens furent envoyez de la part du Royaume dans la terre sainte.*

℣. 8. OBTULIMUS SACRIFICIUM, ET SIMILAGINEM. *Nous offrîmes les sacrifices, & les offrandes de farine.* Aprés que Judas Maccabée eut purifié le Temple, on recommença à y offrir les sacrifices ordinaires du soir & du matin, (*a*) & tous les autres sacrifices, tant d'obligation que de dévotion. Les offrandes de pure farine, sont nommées en Hébreu (*b*) *Mincha*, & on comprend sous ce terme, les offrandes de grains, de gâteau, & des diverses maniéres de farine, & de gruaux.

(*a*) 1. *Macc.* IV. 56.

(*b*) מנחה

9. *Et nunc frequentate dies scenopegiæ mensis Casleu.*

10. *Anno centesimo octogesimo octavo, populus qui est Jerosolymis, & in Judæa, Senatúsque, & Judas, Aristobolo magistro Ptolemæi Regis, qui est de genere christorum Sacerdotum, & his qui in Ægypto sunt, Judæis, salutem, & sanitatem.*

9. Célébrez donc maintenant la fête des Tabernacles du mois de Casleu.

10 L'an cent quatre-vingt-huit, le peuple qui est dans Jérusalem, & dans la Judée, le Sénat, & Judas, à Aristobule Précepteur du Roi Ptolémée, de la race des Prêtres sacrez, & aux Juifs qui sont en Egypte, Salut, & prospérité. An du M. 3860.

COMMENTAIRE.

℣. 9. FREQUENTATE DIES SCENOPEGIÆ MENSIS CASLEU. *Célébrez la fête des Tabernacles du mois de Casleu.* C'est la fête du renouvellement, ou de la nouvelle purification du Temple, par Judas Macabée : (*a*) elle se fit le 25. du mois de Casleu, qui répond à Novembre & Decembre, & elle dura huit jours. On l'appelle ici, *la fête des Tabernacles du mois de Casleu*, parce qu'on la célébra à peu prés avec les mêmes cérémonies, que la fête des Tabernacles, *en portant des branches de verdure, & de palmier*, comme il est marqué ci-aprés. (*b*) *Se souvenant qu'ils avoient passé peu de tems auparavant, la fête solemnelle des Tabernacles, sur les montagnes, & dans les cavernes, où ils vivoient comme les bêtes.* On sçait que la vraye fête des Tabernacles se célébroit au mois de Tizri, vers Septembre ou Octobre. Le Grec de l'édition de Complute, lit : (*c*) *Afin que vous célébriez aussi la fête, comme celle des Tabernacles.*

℣. 10. ANNO CENTESIMO OCTOGESIMO OCTAVO. *L'an cent quatre-vingt huit.* Quelques-uns (*d*) ont voulu que cette datte fût celle de la lettre précédente, parce qu'en l'an 188. des Séleucides, on ne connoît, disent-ils, ni Judas chef des Juifs, ni Aristobule Précepteur de Ptolémée ; mais il est aisé de faire voir la fausseté de ces raisons. La 188. année des Grecs, revient à la 3880. du monde. (*e*) Dans ce tems-là pouvoit vivre Judas Essénien, dont parle Joseph, (*f*) qui étoit célébre par ses Prophéties, & qui ne se trompoit jamais dans ses prédictions. Dix-neuf ans aprés cette année 3880. c'est-à-dire, en 3899. ce Prophéte prédit la mort du jeune Antigone, frere d'Aristobule. Dans le même tems vivoit Aristobule, autrement

(*a*) 1. *Macc.* IV. 52.
(*b*) 2. *Macc.* X. 6. 7.
(*c*) Ἵνα καὶ ὑμεῖς ἄγητε ὡς σκηνοπηγίας.
(*d*) *Serar. Salian. Menoch.* & voyez Basnage hist. des Juifs l. 3. l. 5 c. 1. §. 14. Cet Auteur avance, que l'Interprête Latin change la datte de la lettre, & qu'il l'anticipe de 80. ans. Il se trompe ; la Vulgate est conforme à toutes les Editions Grecques, & au Syriaque.
(*e*) *Usser. ad an.* 3880.
(*f*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 19. *Vide Rupert. l.* X. *c.* 15. *de victoria verbi. Serar. Marian.*

Digitized by Google

An du M. 3880.

11. *De magnis periculis à Deo liberati, magnificè gratias agimus ipsi, utpote qui adversus talem Regem dimicavimus.*

12. *Ipse enim ebullire fecit de Perside eos qui pugnaverunt contra nos, & sanctam civitatem.*

11. Dieu nous ayant délivrez de très-grands périls, nous lui en rendons aussi de très-grandes actions de graces, pour avoir eu la force de combattre contre un tel Roi.

12. Car ce fut lui qui fit sortir de Perse cette multitude de gens qui combattirent contre nous, & contre la ville sainte.

COMMENTAIRE.

Judas, fils aîné de Jean Hircan, qui succéda à son pere, l'an du monde 3898. Il pouvoit alors être à la tête du Sénat, quoique son pere fût Prince de la nation, & souverain Pontife.

Quant à Aristobule, Précepteur du Roi Ptolémée, on est fort partagé sur son sujet. Saint Clément d'Alexandrie, & Eusébe, parlent d'un Aristobule Juif, & Philosophe Péripatéticien, qui vivoit en Egypte, sous le Roi Ptolémée Philométor, & qui composa pour l'instruction de ce Prince, (*a*) un computatif allégorique sur l'Ecriture. Plusieurs ont crû, que c'étoit à cet Aristobule, que la lettre que nous lisons ici étoit adressée; (*b*) mais Philométor étant mort en 3860. il seroit mal-aisé qu'Aristobule son Précepteur, qui devoit être plus âgé que lui, eût vécu jusqu'en 3880. La chose n'est pourtant pas impossible; la plûpart veulent, (*c*) que nôtre Aristobule, ait été Précepteur de Ptolémée, surnommé le Bien-faisant, ou *Evergetés* & *Physcon*. L'Abbé Rupert croit que depuis le regne de Philadelphe, qui fit traduire la Bible en Grec, les Rois d'Egypte avoient accoutumé de prendre des Précepteurs Juifs. Il pouvoit au moins y en avoir ordinairement quelques-uns de cette nation, parmi ceux qui étoient préposez à leur éducation.

℣. 11. ADVERSUS TALEM REGEM. *Contre un tel Roi.* La plûpart des Commentateurs (*d*) l'entendent d'Antiochus *Sidetés*; ce Prince ne regnoit plus en l'an des Séleucides 188. mais il avoit assiégé Jérusalem quelques années avant sa mort. (*e*) Nous ne voyons rien qui nous empêche de l'entendre d'Antiochus Epiphanes. Ce Prince étoit mort long tems auparavant, & les Auteurs de cette lettre disent qu'ils ont eu la force de combattre contre lui, c'est-à-dire, que leurs Ancêtres avoient résisté à ce Prince.

(*a*) *Clem. Alex. lib. 5. Strom. & Euseb. præp 1. 13. c 7. & in Chronic. ad an.* 1841. *& hist. l. 2. c. 17.*

(*b*) *Liran. Menoch.*

(*c*) *Vide Grot. hic. Usser. ad an* 3880. *Selden not. in orig. contra Cels. p. 198 Tirin.*

(*d*) *Rupert. Medina. Sigon. Serar. Tir. Menoch.*

(*e*) *4. Macc. 11. Joseph. Antiq. l. 13. c. 16.*

Digitized by Google

13. *Nam cùm in Perside esset dux ipse, & cum ipso immensus exercitus, cecidit in templo Nanæ, consilio deceptus Sacerdotum Nanæ.*

14. *Etenim cum ea habitaturus venit ad locum Antiochus, & amici ejus, & ut acciperet pecunias multas datis nomine.*

13. Mais ce Chef de nos ennemis étant lui même en Perse avec une armée innombrable, périt dans le temple de Nanée, ayant été trompé par le conseil frauduleux des Prêtres de cette Idole. An du M. 3880.

14. Car Antiochus étant venu avec ses amis au temple de cette Déesse, comme pour l'épouser, & pour y recevoir de grandes sommes d'argent à titre de dot,

COMMENTAIRE.

℣. 12. IPSE EBULLIRE FECIT DE PERSIDE EOS QUI PUGNAVERUNT CONTRA NOS. *Ce fut lui qui fit sortir de Perse cette multitude de gens, qui combattirent contre nous.* Le Grec : (*a*) *C'est lui qui fit fourmiller ceux qui attaquérent la sainte Cité.* L'édition Romaine, ni le Manuscrit Alexandrin, ne lisent point dans ce ℣. le nom de *Perse*. D'autres éditions portent : *C'est* le Seigneur *qui a jetté comme une fourmillière dans la Perse, ceux qui attaquoient la ville sainte.* Le Seigneur a obligé Antiochus à aller avec une puissante armée, dans ce pays, où il est mort misérablement. (*b*) D'autres entendent ainsi la Vulgate : Le même Antiochus, qui a envoyé contre nous tant de troupes de la Perse, est lui-même mort dans la Perse. (*c*) Le nom de Perse se prend ici avec étenduë, pour tout le pays sujet à Antiochus ; ou bien, l'Auteur veut marquer que ce Prince envoya de grandes armées dans la terre sainte, en même-tems qu'il partit pour la Perse. Voyez ce qu'on a dit sur le premier des Maccabées. (*d*) L'Abbé Rupert, & quelques autres aprés lui, veulent que ce Prince soit *Antiochus Sidetés*, qui étoit mort dans la Perse, environ six ans avant que cette lettre fût écrite. Nous avons déja remarqué qu'Antiochus Sidetés avoit auparavant assiegé Jérusalem ; mais cette affaire se termina à l'amiable. Voyez Joseph Antiq. XIII. 16.

℣. 13. CECIDIT IN TEMPLO NANEÆ. *Antiochus périt dans le Temple de Nanée.* Le Temple de Nanée, ou Anaïs à Ecbatanes, est célébre dans l'antiquité. Nous avons parlé de cette Déesse sur le premier livre des Maccabées. (*e*)

℣. 14. CUM EA HABITATURUS VENIT AD LOCUM ANTIOCHUS, ET AMICI EJUS, ET UT ACCIPERET PE-

---

(*a*) Αὐτὸς γὰρ ἐξέθρεψεν τὸν πολεμήσαντας ἐν τῇ ἁγίᾳ πόλει.

(*b*) *Ita Syr. Cum enim venisset in nos Rex ad bellum contra civitatem sanctam gerendum, depulit eum, & in Persidem ejecit. Ita & Vat.*

(*c*) *Ita Grot Lir Men Tyr.*

(*d*) 1. Macc. III. 26. 27. 34. 35.

(*e*) 1. Macc. VI. 1.

Digitized by Google

An du M. 3880.

15. *Cumque proposuissent eas Sacerdotes Nanea: & ipse cum paucis ingressus esset intra ambitum fani, clauserunt templum.*

16. *Cum intrasset Antiochus, apertoque occulto aditu templi, mittentes lapides percusserunt ducem, & eos qui cum eo erant, & diviserunt membratim, & capitibus amputatis foras projecerunt.*

17. *Per omnia benedictus Deus, qui tradidit impios.*

15. Les Prêtres de Nanée découvrirent tout l'argent qui y étoit; & aprés qu'Antiochus fut entré avec peu de gens au-dedans du temple, ils le fermérent sur lui.

16. Alors ouvrant une ouverture secrette du temple, ils l'assommérent à coups de pierres, lui & ceux qui l'accompagnoient: & mettant leurs corps en piéces, ils leur coupérent la tête, & les jettérent dehors.

17. Que Dieu soit béni en toutes choses, lui qui a livré ainsi des impies.

COMMENTAIRE.

CUNIAS MULTAS DOTIS NOMINE. *Antiochus étant venu avec ses amis au Temple de cette Déesse, comme pour l'épouser, & pour y recevoir de grandes sommes d'argent à titre de dot.* C'est ainsi que les Payens se joüoient de leur religion. Les Prêtres faisoient difficulté de donner les tresors de leurs Temples à Antiochus; ce Prince pour avoir un prétexte de les ravir, feignit de vouloir prendre pour femme la Déesse Nanée, qu'on disoit être Diane, afin de profiter, en qualité de son époux, des grandes richesses, qui étoient inutiles à la Déesse, & qui seroient devenuës communes entre lui & elle, par ce mariage prétendu. Les Athéniens autrefois ayant choisi Marc-Antoine pour époux à leur Minerve, (*a*) ce nouveau mari leur demanda pour la dot de son épouse, une somme de mille talens. Héliogabal épousa en cérémonie la Déesse Uranie, ou Venus la celeste, & voulut qu'on la lui amenât. (*b*) Caligula eut aussi cette folie, au rapport de Suetone. Il invitoit la Lune à s'approcher de lui.

ỳ 16. APERTOQUE OCCULTO ADITU TEMPLI, MITTENTES LAPIDES PERCUSSERUNT DUCEM. *Alors ouvrant une porte secrette, qui regardoit sur le Temple, ils l'assommérent à coups de pierres.* Le Grec lit: (*c*) *Qu'ils ouvrirent une fausse porte, qui étoit au lambris du Temple, & firent tomber sur ce Prince une grêle de pierres.* Le texte ajoûte ci-aprés, qu'Antiochus & ses gens furent assommez à coups de pierres, & mis en pieces par les Prêtres; & qu'ensuite, ils leurs coupérent la tête, & les jettérent dehors; ce qui pa-

(*a*) *Senec. pater. Suasoriar. 1. & Dion. epitom. in Augusto.*
(*b*) *Xiphilin.*

(*c*) Ἀνοίξαντες τὴν τοῦ φατνώματος κρυπτὴν θύραν, βάλλοντες λίθους συνεκεραύνωσαν τὸν ἡγεμόνα.

roît

18. *Facturi igitur quinta & vigesima die mensis Casleu purificationem templi, necessarium duximus, significare vobis: ut & vos quoque agatis diem Scenopegiæ, & diem ignis qui datus est quando Nehemias ædificato templo, & altari, obtulit sacrificia.*

18. Comme donc nous devons célébrer le vingt-cinquiéme jour du mois de Casleu la purification du Temple, nous avons jugé nécessaire de vous en donner avis, afin que vous célébriez aussi la fête des Tabernacles, & la fête du feu qui fut donné, lorsque Néhémie, aprés avoir rebâti le Temple, & l'Autel, y offrit les sacrifices. An du M. 3880.

19. *Nam cùm in Persidem ducerentur patres nostri, Sacerdotes qui tunc cultores Dei erant, acceptum ignem de altari occultè absconderunt in vallè, ubi erat puteus altus & siccus, & in eo contutati sunt eum, ita ut omnibus ignotus esset locus.*

19. Car lorsque nos peres furent emmenez captifs en Perse, ceux d'entre les Prêtres qui craignoient Dieu, ayant pris le feu qui étoit sur l'autel, le cachérent secrettement dans une vallée, où il y avoit un puits qui étoit profond, & à sec, & le mirent là pour être gardé sûrement, comme en effet ce lieu demeura inconnu à tout le monde. An du M. 3846.

COMMENTAIRE.

roît contraire à ce qu'on lit ailleurs, (*a*) que le Prince outré de dépit, du mauvais état de ses affaires, tomba malade, & mourut en chemin, comme il s'en alloit en Judée: & nous voyons ci-aprés, (*b*) qu'il mourut des blessures qu'il se fit en tombant de son chariot. Il ne fut donc pas assommé dans le Temple de Nanée; mais la plûpart de ceux qui l'accompagnoient y périrent, apparemment ceux qui eurent la témérité de s'avancer jusqu'aux lieux les plus sacrez, où étoit le trésor. Le Roi se sauva avec son armée, & prit le chemin de Babylone, pour repasser ensuite l'Euphrate.

℣. 18. UT ET VOS QUOQUE AGATIS DIEM SCENOPEGIÆ. *Afin que vous célébriez aussi la fête des Tabernacles*; ou plûtôt la fête de la dédicace du Temple, du vingt-cinq de Casleu, avec des cérémonies pareilles à peu prés à celle de la fête des Tabernacles. Voyez ci-devant le ℣. 9.

ET DIEM IGNIS QUI DATUS EST QUANDO NEHEMIAS, &c. *Et la fête du feu qui fut donné, lorsque Néhémie ayant rebâti le Temple, & l'Autel, offrit des sacrifices.* La fête de la découverte du feu sacré, du tems de Néhémie, tomboit au septiéme mois, ou au mois de Tizri, en même tems que la fête des Tabernacles, plus de deux mois avant la fête du renouvellement, & de la purification du Temple par Judas Maccabée. Voyez 2. Esdr. VIII. 1. 14.

(*a*) 1. Macc. VI.

(*b*) 2. Macc. I. 9.

Digitized by Google

An du M. 3550.

20. *Cùm autem præterissent anni multi, & placuit Deo ut mitteretur Nehemias à Rege Persidis: nepotes Sacerdotum illorum, qui absconderant, missi ad requirendum ignem: & sicut narraverunt nobis, non invenerunt ignem, sed aquam crassam.*

20. Et beaucoup d'années s'étant passées depuis ce tems là, lorsqu'il plût à Dieu de faire envoyer Néhémie en Judée par le Roi de Perse, il envoya les petits fils de ces Prêtres qui avoient caché ce feu, pour le chercher; & ils ne trouvérent point ce feu, comme ils nous l'ont dit eux-mêmes; mais seulement une eau épaisse.

21. *Et jussit eos haurire, & afferre sibi, & sacrificia, quæ imposita erant, jussit Sacerdos Nehemias aspergi ipsâ aquâ, & ligna, & quæ erant superposita.*

21. Alors le Prêtre Néhémie leur commanda de puiser cette eau, & de la lui apporter; & il leùr ordonna d'en faire des aspersions sur les sacrifices, sur le bois, & sur ce qu'on avoit mis dessus

22. *Utque hoc factum est, & tempus affuit quo sol refulsit, qui priùs erat in nubilo, accensus est ignis magnus, ita ut omnes mirarentur.*

22. Ce qui ayant été fait, & le soleil qui étoit auparavant caché d'un nuage, ayant commencé à luire, il s'alluma un grand feu, qui remplit d'admiration tous ceux qui étoient présens.

COMMENTAIRE.

℣. 19. IN PERSIDEM. *En Perse*, ou plûtôt en Caldée. Du tems de l'Auteur de ce livre, on comprenoit sous le nom de Perse, tout le païs de delà l'Euphrate.

ACCEPTUM IGNEM AB ALTARI, OCCULTE ABSCONDERUNT. *Ayant pris le feu qui étoit sur l'Autel, le cachérent secrettement dans une vallée, où il y avoit un puits profond.* On montre encore aujourd'hui ce puits, (*a*) dans la vallée de Tophet, au pied du mont des Oliviers, vers le midi. Le puits est d'une profondeur médiocre, & il y a de l'eau en assez grande quantité; il est couvert d'un petit bâtimenr fait en forme de sale. On voit ci-aprés Ch. x. 33. que le Roi Artaxercés, à la longue main, fit bâtir un Temple, c'est-à-dire, un enclos de murailles tout autour.

℣. 21. JUSSIT SACERDOS NEHEMIAS. *Le Prêtre Nehemie ordonna* qu'on répandît de cette eau boüeuse sur le bois, & sur les victimes préparées. Le Grec (*b*) porte que Néhémie commanda aux Prêtres, de faire aspersion; il n'est pas dit qu'il fût Prêtre. Salom. Jarchi, (*c*) Abarbanel (*d*) & Raymond Martin soutiennent que le feu sacré ne se trouva point dans le second Temple; ils ne reçoivent point ces livres pour canoniques. Mais Bengorion, & le quatriéme

(*a*) Voyez Doubdan Ch. xv p. 118.
(*b*) Ἐκέλευσε τοὺς ἱερεῖς Νεεμίας ἐπιῤῥᾶναι.
(*c*) *Salom. Jarchi ad Agg.* 1. 8.
(*d*) *Abarban. ad Agg.* 1. *fol.* 277. *col.* 4.

23. *Orationem autem faciebant omnes Sacerdotes, dum consummaretur sacrificium, Jonatha inchoante, ceteris autem respondentibus.*

24. *Et Nehemiæ erat oratio hunc habens modum: Domine Deus omnium Creator, terribilis, & fortis, justus, & misericors, qui solus es bonus Rex.*

25. *Solus præstans, solus justus, & omnipotens, & æternus, qui liberas Israël de omni malo, qui fecisti patres electos, & sanctificasti eos.*

26. *Accipe sacrificium pro universo populo tuo Israël: & custodi partem tuam, & sanctifica.*

27 *Congrega dispersionem nostram, libera eos qui serviunt Gentibus, & contemptos, & abominatos respice: ut sciant Gentes quia tu es Deus noster.*

28. *Afflige opprimentes nos, & contumeliam facientes in superbia.*

29. *Constitue populum tuum in loco sancto tuo, sicut dixit Moyses.*

23. Cependant tous les Prêtres faisoient la priére à Dieu, jusqu'à ce que le sacrifice fut consumé, Jonathas commençant, & les autres lui répondant. An du M. 3550.

24. Et Néhémie prioit en ces termes : Seigneur Dieu, Créateur de toutes choses, terrible, & fort, juste, & miséricordieux, qui êtes le seul bon Roi;

25. Seul excellent, seul juste, tout-puissant, & éternel; qui délivrez Israël de tout mal, qui avez choisi nos peres, & qui les avez sanctifiez.

26. Recevez ce sacrifice pour tout vôtre peuple d'Israël. Conservez, & sanctifiez ceux que vous avez rendus vôtre portion, & vôtre héritage.

27. Rassemblez tous nos freres dispersez; délivrez ceux qui sont sous l'esclavage des Gentils; regardez favorablement ceux qui sont devenus un objet de mépris & d'abomination; afin que les Nations connoissent que vous êtes nôtre Dieu.

28. Humiliez ceux qui nous oppriment, & qui nous outragent avec orgueil;

29. Et établissez vôtre peuple dans vôtre saint lieu, selon que Moyse l'a prédit.

COMMENTAIRE.

des Maccabées reconnoissent le fait qui est marqué ici.

℣. 23. ORATIONEM FACIEBANT OMNES, JONATHA INCHOANTE. *Tous les Prêtres faisoient priere à Dieu, Jonathas commençant.* Ce Jonathas n'étoit pas le grand-Prêtre, car du tems de Nehémie le grand-Prêtre se nommoit Eliasib; mais c'est peut-être le même que Joïada, fils d'Eliasib, ou quelqu'autre Prêtre d'un rang distingué, qui prononçoit les paroles de la priére, que tous les Prêtres repétoient aprés lui.

℣. 25. QUI FECISTI PATRES ELECTOS. *Qui avez choisi nos peres.* Qui les avez rendus la nation sainte & choisie, qui les avez distinguez & séparez des autres peuples.

℣. 29. SICUT DIXIT MOYSES. *Selon que Moyse l'a prédit*, en disant: (a) Le Seigneur vous tirera de vôtre captivité, & vous rassemblera du milieu des peuples, où il vous avoit dispersez. Quand

(a) *Deut.* xxx. 3. 4. 5.

Digitized by Google

An du M. 3550.

30. *Sacerdotes autem psallebant hymnos, usquequò consumptum esset sacrificium.*

31. *Cùm autem consumptum esset sacrificium, ex residua aqua Nehemias jussit lapides majores perfundi.*

32. *Quod ut factum est, ex eis flamma accensa est: sed ex lumine, quod refulsit ab altari, consumpta est.*

33. *Ut verò manifestata est res, renuntiatum est Regi Persarum, quòd in loco, in quo ignem absconderant hi qui translati fuerant Sacerdotes, aqua apparuit, de qua Nehemias, & qui cum eo erant, purificaverunt sacrificia.*

34. *Considerans autem Rex, & rem diligenter examinans, fecit ei templum, ut probaret quod factum erat.*

35. *Et cum probasset, Sacerdotibus donavit multa bona, & alia atque alia munera, & accipiens manu sua tribuebat eis.*

30. Cependant, les Prêtres chantoient des Hymnes, *&* des Cantiques, jusqu'à ce que le sacrifice fût consumé.

31. Et le sacrifice étant consumé, Néhémie ordonna que l'on répandît ce qui restoit de cette eau sur les grandes pierres.

32. Ce qu'on n'eut pas plûtôt fait, qu'il s'y alluma une grande flamme: mais elle fut consumée par la lumiére qui s'éleva de dessus l'autel.

33. Lorsque cet événement fut rendu public, on rapporta au Roi de Perse, qu'au même lieu où les Prêtres qui avoient été emmenez captifs, avoient caché le feu *sacré*, on avoit trouvé une eau, dont Néhémie, & ceux qui étoient avec lui, avoient purifié, *& consumé* les sacrifices

34. Le Roi, aprés avoir consideré ce qu'on lui disoit, & s'être assûré par une recherche exacte de la verité des choses, fit bâtir en ce même lieu un Temple.

35 Et aprés s'en être bien assûré, il donna aux Prêtres de grands biens, & leur fit divers présens, qu'il leur distribuoit de sa propre main.

COMMENTAIRE.

vous seriez écartez aux coins du monde, il sçaura vous en retirer; il vous prendra, & vous introduira dans la terre que vos peres ont possédée, &c.

℣. 32. EX EIS FLAMMA ACCENSA EST, SED EX LUMINE QUOD REFULSIT AB ALTARI, CONSUMPTA EST. *Il s'alluma* sur les pierres arrosées de cette eau, *une grande flâme; mais elle fut consumée par la flâme qui s'éleva de dessus l'Autel.* On distingue ici deux sortes de feu; l'un allumé sur les pierres de l'Autel, par le moyen de l'eau qui y fut répanduë, & l'autre descendu du Ciel, ou produit miraculeusement sur l'Autel. Celui-ci comme plus fort & plus véhément, absorba, & consuma le feu qui s'y étoit allumé, aprés l'épanchement de l'eau boüeuse, dont on a parlé au ℣. 20.

℣. 34. FECIT EI TEMPLUM. *Il fit bâtir en ce même lieu un Temple.* Le Grec à la lettre: (*a*) Le Roi s'étant informé de la cho-

(*a*) Περιφράξας δὲ ὁ βασιλεὺς, ἱερὸν ἐποίησε.

36. *Appellavit autem Nehemias hunc locum Nephthar, quod interpretatur, Purificatio. Vocatur autem apud plures Nephi.*

36. Néhémie appella ce lieu, Nephtar, c'eſt-à-dire, Purification : mais il y en a pluſieurs qui l'appellent, Néphi. An du M. 3550.

COMMENTAIRE.

ſe, *fit enfermer le lieu, & le rendit ſacré*, & inviolable. Il parle du lieu où le feu avoit été trouvé. Le nom de *Templum*, ſe prend ſouvent pour un lieu découvert ; mais fermé de murailles, & ſeparé des choſes communes & profanes.

℣. 35. ET CUM PROBASSET, SACERDOTIBUS DONAVIT MULTA BONA, ET ALIA ATQUE ALIA MUNERA, ET ACCIPIENS MANU SUA TRIBUEBAT EIS. *Et aprés s'en être bien aſſuré, il donna aux Prêtres de grands biens, & leur fit divers préſens, qu'il leur diſtribuoit lui-même de ſes propres mains.* Le Grec eſt plus court. (*a*) *Et le Roi prenoit & diſtribuoit divers préſens à ceux qu'il gratifioit.* Le Syriaque dit que le Roi vint ſur les lieux, qu'il examina exactement la choſe, qu'il y bâtit un Temple, & qu'il fit pluſieurs preſens aux Prêtres : leſquels en faiſoient la diſtribution à ceux qui en avoient beſoin. Grotius croit qu'il faut lire : (*b*) Le Roi prit & diſtribua de ſa main, beaucoup d'argent à ceux dont il s'étoit ſervi, pour découvrir la verité de la choſe. On pourroit auſſi traduire. (*c*) Le Roi leur fit diſtribuer de l'argent, ſelon leurs beſoins. Les anciens Exemplaires latins, & manuſcrits, & imprimez, varient beaucoup dans ce ℣. Voyez le P. la Haye, Bib. Max. ſur cet endroit.

℣. 36. NEPHTAR. *Néhémie appella ce lieu Nephtar, c'eſt-à-dire, purification.* Il vaudroit mieux lire, (*d*) *Necphar*, ſelon Grotius.

NEPHI. Le Syriaque & l'édition Romaine *Naphtai.* Le manuſcrit Grec Alexandrin, & les autres exemplaires Grecs, *Nephtar.* Vatable *Ephtar ;* on le peut dériver du Caldéen *Phetir*, (*e*) qui ſignifie être pur, ſans mélange, ſans levain.

(*a*) Καὶ ὡς ἐχαρίζετο ὁ βασιλεὺς πολλὰ διάφορα ἐλαμβάνετο, καὶ μετεδίδου.

(*b*) Καὶ ὡς ἐχρήσατο ὁ βασιλεὺς, πολλὰ διάφορα ἐλάμβανε, καὶ μετεδίδου Le mot διάφορα ſignifie de l'argent, Voyez 2. *Macc.* III. 6. *Eccli.* VII. 19. & XXVII. 1.

(*c*) Καὶ ὡς ἐχρείζοντο, &c.

(*d*) כִּפֶּר *de* כָּפַר Il a expié, il a nettoyé.

(*e*) פְּטִיר *Azymum, purum, non mixtum.*

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Suite de la lettre des Juifs de Jérusalem, à ceux d'Egypte. Préface de l'abbréviateur de Jason, Auteur de cette Histoire.

℣. 1. Inveniturautem in descriptionibus Jeremiæ Prophetæ, quòd jussit eos ignem accipere qui transmigrabant, ut significatum est, & ut mandavit transmigratis.

2. Et dedit illis legem ne obliviscerentur præcepta Domini, & ut non exerrarent mentibus, videntes simulachra aurea, & argentea, & ornamenta eorum.

3. Et alia hujusmodi dicens, hortabatur ne legem amoverent à corde suo.

℣. 1. Or on trouve dans les Ecrits du Prophéte Jérémie, qu'il commanda à ceux qui alloient de Judée en un pays étranger, de prendre le feu *sacré*, comme on l'a marqué auparavant, & qu'il leur donna des préceptes dans le tems de leur dispersion.

2. Et il leur donna la Loi, afin qu'ils n'oubliassent pas les Ordonnances du Seigneur, & ne tombassent pas dans l'égarement d'esprit, en voyant les idoles d'or, & d'argent, avec tous leurs ornemens

3. Et leur donnant encore divers avis, il les exhortoit à n'éloigner jamais de leur cœur la loi de Dieu.

COMMENTAIRE.

℣. 1. INVENITUR IN DESCRIPTIONIBUS JEREMIÆ PROPHETÆ. *On trouve dans les écrits du Prophéte Jérémie.* Ces écrits étoient encore entre les mains des Juifs, lorsqu'ils écrivirent cette lettre, la 188. année des Séleucides, du monde 3880. & cent vingt quatre ans avant JESUS-CHRIST; mais on ne les trouve plus, depuis fort long tems, parmi les écrits de ce Prophéte.

ET UT MANDAVIT TRANSMIGRATIS. *Il leur donna des préceptes, dans le tems de leur dispersion.* Lorsqu'on les menoit en captivité, (*a*) il les exhorta à la fidélité envers le Seigneur.

℣. 2. DEDIT ILLIS LEGEM .... NE EXERRARENT MENTIBUS, VIDENTES SIMULACHRA AUREA, &c. *Il leur donna la Loi, afin qu'ils ne tombassent pas dans l'égarement d'es-*

(*a*) Ἐνετείλατο τοῖς μεταγινομένοις ὁ Προφήτης,

Digitized by Google

4. Erat autem in ipsa scriptura, quomodo tabernaculum, & arcam jussit Propheta divino responso ad se facto, comitari secum, usquequo exiit in montem, in quo Moyses ascendit, & vidit Dei hereditatem.

5. Et veniens ibi Jeremias invenit locum spelunce: & tabernaculum, & arcam, & altare incensi intulit illuc, & ostium obstruxit.

6. Et accesserunt quidam simul, qui sequebantur, ut notarent sibi locum, & non potuerunt invenire.

4. Il étoit auſſi marqué dans le même Ecrit, que ce Prophéte, par un ordre particulier qu'il avoit reçû de Dieu, commanda qu'on emportât avec lui le Tabernacle, & l'Arche, juſqu'à ce qu'il fût arrivé à la montagne ſur laquelle Moyſe avoit monté, & d'où il avoit vû l'héritage du Seigneur.

5. Et Jérémie y étant arrivé, y trouva une caverne, où il mit le Tabernacle, l'Arche, & l'Autel des encenſemens: & il en boucha l'entrée.

6. Or quelques-uns de ceux qui l'avoient ſuivi, s'étant approchez pour remarquer ce lieu, ils ne pûrent le trouver.

COMMENTAIRE.

prit, en voyant les idoles d'or & d'argent. L'Auteur ſemble faire alluſion à la lettre que Jérémie envoya à ceux des captifs qu'on alloit mener en Babylone, & qui ſe lit dans Baruch, Chap. VI. Il leur donna auſſi le livre de la loi, afin qu'il leur ſervît durant leur éxil.

℣. 4. QUOMODO TABERNACULUM ET ARCAM JUSSIT PROPHETA DIVINO RESPONSO AD SE FACTO, COMITARI SECUM USQUE IN MONTEM. &c. *Que ce Prophéte, par un ordre particulier qu'il reçut de Dieu, commanda qu'on apportât avec lui le Tabernacle & l'Arche, juſqu'à ce qu'il fût arrivé ſur la montagne, ſur laquelle Moyſe étoit monté, & avoit vû l'héritage du Seigneur.* Cette montagne n'eſt autre que celle de Nébo, où Moyſe monta, pour conſidérer la terre promiſe, & où il mourut; & fut enſeveli. (*a*) Le texte ne marque pas bien diſtinctement, ſi ce fut avant le dernier ſiége, ou aprés la priſe de Jéruſalem, que Jérémie ſauva l'Arche & le Tabernacle, conſtruit par Moyſe, & l'Autel du parfum, c'eſt-à-dire, les principales parties qui étoient dans le Temple, dans une caverne du mont *Nébo*. La plûpart (*b*) croyent avec aſſez de vrai-ſemblance, que Jérémie obtint de Nabuzardan Général des troupes Caldéenes, qui avoit pour lui une conſidération toute particuliere, (*c*) de pouvoir cacher les ſacrez vaſes. Eupoléme (*d*) dit

(*a*) *Deut.* XXXII. 49.

(*b*) *Ita Dorotheus & Epiphan. in vita Jerem. D. Thom. ſuadentibus Auth. Comment. in 2. Macc. Serar. Sulian. Torniel. Tir. &c.*

(*c*) *Vide Jerem.* XXXIX. 11. 12.

(*d*) *Maximè Eupolem. apud Euſeb. præpar. l.* IX. *c.* 39.

Digitized by Google

7. *Ut autem cognovit Jeremias, culpans illos, dixit: quòd ignotus erit locus, donec congreget Deus congregationem populi, & propitius fiat.*

8. *Et tunc Dominus ostendet hæc, & apparebit majestas Domini, & nubes erit; sicut & Moysi manifestabatur, & sicut cùm Salomon petiit ut locus sanctificaretur magno Deo, manifestabat hæc.*

9. *Magnificè etenim sapientiam tractabat; & ut sapientiam habens, obtulit sacrificium dedicationis, & consummationis templi.*

7. Et Jérémie l'ayant sçû, les blâma, & dit que ce lieu demeureroit inconnu, jusqu'à ce que Dieu eût rassemblé son peuple dispersé, & qu'il lui eût fait miséricorde;

8. Et qu'alors le Seigneur feroit voir ces choses; que la majesté du Seigneur paroîtroit de nouveau, & qu'il y auroit une nuée, selon qu'elle avoit paru à Moyse, & qu'elle fut manifestée, lorsque Salomon demanda que le Temple fût sanctifié pour le grand Dieu.

9. Car il faisoit éclater sa sagesse d'une maniere magnifique, & il offrit le sacrifice de la dédicace, & de la consommation du Temple, comme un homme qui étoit rempli de sagesse.

COMMENTAIRE.

que ce fut Nabuchodonosor qui donna à Jérémie l'Arche & les Tables de la Loi, aprés la prise de la ville, & le pillage du Temple. Il se passa apparemment quelques jours, entre la prise de Jérusalem, & du Temple, & l'ordre que Nabuchodonosor donna de les brûler, & de les détruire. (*a*) D'autres veulent, (*b*) que ç'ait été avant le siege sous le regne de Joachim, durant l'intervalle que Jérémie demeura en liberté à Jérusalem. Cette affaire se fit dans le dernier secret, & sans que personne en fût informé, sinon un petit nombre de Prêtres.

On demande ici si l'Arche de l'Alliance fut retrouvée du tems de Néhémie, ou si elle est encore aujourd'hui cachée & inconnuë? Les anciens, & les nouveaux, sont fort partagez sur cette question, que nous examinerons dans une Dissertation faite exprés.

℣. 7. DONEC CONGREGET DOMINUS CONGREGATIONEM POPULI. *Jusqu'à ce que Dieu eût rassemblé son peuple dispersé.* Cette expression marque naturellement, que l'Arche devoit être découverte au retour de la captivité de Babylone. Voyez la Dissertation dont on vient de parler.

℣. 9. MAGNIFICE ENIM SAPIENTIAM TRACTABAT. *Il faisoit éclater sa sagesse d'une maniere magnifique*; ou bien, il traitoit noblement, magnifiquement, d'un air noble, & majestueux, tout

(*a*) *Vide 4. Reg. ult.*

(*b*) *V. de Natal. Alex. hist. veter. Test. art. de lib. Macc.*

Digitized by Google

10. *Sicut & Moyses orabat ad Dominum, & descendit ignis de cælo, & consumpsit holocaustum; sic & Salomon oravit, & descendit ignis de cœlo, & consumpsit holocaustum.*

11. *Et dixit Moyses, eo quòd non sit comestum quod erat pro peccato, consumptum est.*

12. *Similiter & Salomon octo diebus celebravit dedicationem.*

13. *Inferebantur autem in descriptionibus, & commentariis Nehemiæ hæc eadem: & ut construens bibliothecam congregavit de regionibus libros, & Prophetarum, & David, & epistolas Regum, & de donariis.*

10 Comme Moyse pria le Seigneur, & que le feu descendit du ciel, & consuma l'holocauste; ainsi Salomon pria, & le feu descendit du ciel, & consuma l'holocauste.

11. Et Moyse dit: Parce que l'hostie qui a été offerte pour le péché, n'a point été mangée, mais consumée *par le feu.*

12. Salomon célébra aussi pendant huit jours la dédicace *du temple.*

13. Ces mêmes choses se trouvent aussi dans les Ecrits, & dans les Mémoires de Néhémie, où l'on voit qu'il fit une Bibliothéque, ayant rassemblé de divers pays les Livres des Prophétes, ceux de David, & les Lettres des Rois, & ce qui regardoit les dons *faits au Temple.*

COMMENTAIRE.

ce dont il entreprenoit de traiter; ou enfin, il faisoit principalement briller sa sagesse dans la magnificence du Temple, de sa Cour, de ses Palais. Le Grec (*a*) est plus simple: *Il fit paroître quelle étoit sa sagesse, lorsqu'il offrit les sacrifices de la dédicace du temple.* Ce fut principalement dans la priére qu'il fit alors au Seigneur, qu'il fit éclatter sa profonde sagesse.

℣. 10. DESCENDIT IGNIS DE CÆLO. *Le feu descendit du Ciel*, à la dédicace du Tabernacle par Moyse, (*b*) & à la dédicace du Temple de Salomon. (*c*) L'une & l'autre dédicace se célébra pendant huit jours.

℣. 11. EO QUOD NON SIT COMESTUM QUOD ERAT PRO PECCATO, CONSUMPTUM EST. *Parceque l'hostie qui a été offerte pour le peché, n'a pas été mangée, mais consumée par le feu.* Il fait attention à ce qui arriva à Nadab, & Abiu, qui furent consumez par un feu surnaturel, pour avoir voulu offrir l'encens sur du feu commun. (*d*) Alors Aaron oublia de manger sa part de l'hostie pour le peché, il la laissa entiérement consumer par le feu; on apporte ici pour exemple de l'attention de Moyse, aux moindres

(*a*) Διασαφεῖτο δὲ, καὶ ὡς σοφίαν ἔχων ἀνήνεγκε θυσίαν ἐγκαινισμοῦ.
(*b*) Levit. IX. 23. 24.
(*c*) 2. Par VII. 1.
(*d*) Levit. X. 16. 17.

14. *Similiter autem & Judæa, quæ deciderant per bellum, quod nobis acciderat, congregavit omnia, & sunt apud nos.*

14. Judas a encore recuëilli tout ce qui s'étoit perdu pendant la guerre que nous avons euë; & ce Recuëil eſt entre nos mains.

COMMENTAIRE.

choſes du ſervice du Seigneur, ce qu'il dit en cette occaſion à ſon frere Aaron.

℣. 13. INFEREBANTUR COMMENTARIIS NEHEMIÆ HÆC EADEM. *Ces mêmes choſes ſe trouvoient dans les mémoires de Néhémie.* On ne les lit point dans le livre que nous avons ſous ſon nom; ainſi ces mémoires étoient autre choſe; ou bien le livre qui nous reſte de Néhémie, n'eſt qu'un abrégé de ſes mémoires; ce qui eſt plus probable.

CONSTRUENS BIBLIOTHECAM CONGREGAVIT DE REGIONIBUS LIBROS. *Il fit une bibliothéque, ayant ramaſſé de divers païs, les livres des Prophétes, &c.* Il y a beaucoup d'apparence, qu'avant Néhémie, on n'avoit aucun recüeil entier & complet des livres ſaints & canoniques; ou du moins que depuis la captivité, perſonne avant lui n'avoit eu la curioſité, ou les moyens de les amaſſer tous. Il falloit les faire venir à grands frais de divers endroits, où les Juifs étoient diſperſez; de l'Egypte, de la Babylonie, de la Perſe & d'ailleurs. En ce tems-là, les livres étoient d'un prix & d'une rareté extraordinaire, & on ne ſçauroit trop loüer le zele de Néhémie, qui s'employa à une choſe ſi utile, & ſi néceſſaire à toute ſa nation. On croit que ce fut à la ſollicitation du fameux Eſdras, que Néhémie entreprit de faire une bibliothéque ſacrée des livres de ſa nation, & que le même Eſdras les lui indiqua, & s'empreſſa à les faire venir de tous côtez. Ce fut alors que le Canon des Juifs fut reglé, c'eſt-à dire, qu'on fixa le nombre des livres qu'ils reconnurent pour canoniques & inſpirez. Cela ſe fit ſolemnellement, & d'une maniére trés-autentique dans une aſſemblée générale du Sénat de la nation, auquel Néhémie & Eſdras aſſiſtérent. (*a*)

ET EPISTOLAS REGUM, ET DE DONARIIS. *Les lettres des Rois, & ce qui regardoit les dons faits au Temple.* Les lettres de Cyrus, de Darius, d'Artaxercés, d'Aſſuérus, en faveur des Juifs. C'étoient comme les titres de la nation, & les monumens de leur liberté. Le Grec lit: (*b*) *Les lettres du Roi, touchant les préſens faits*

(*a*) On peut voir ſur le Canon des Juifs, *Genebr. Chronolog. Serar. Simon. hiſt. critiq. du V. T. l. 1. c. 1.*

(*b*) Καὶ ἐπιστολὰς βασιλέως περὶ ἀναθημάτων.

29. *Si ergo desideratis hæc, mittite qui perferant vobis.*

15. Que si vous desirez d'avoir ces écrits, envoyez-nous des personnes qui puissent vous les porter.

16. *Acturi itaque purificationem scripsimus vobis: bene ergo facietis, si egeritis hos dies.*

16. Nous vous avons donc écrit, étant sur le point de célébrer la purification du *Temple*; & vous ferez bien de célébrer cette fête comme nous.

17. *Deus autem, qui liberavit populum suum, & reddidit hereditatem omnibus, & Regnum, & Sacerdotium, & sanctificationem,*

17. Or nous espérons que Dieu, qui a délivré son peuple, qui a rendu à tous leur héritage, & qui a rétabli le Royaume, le Sacerdoce, & le lieu saint.

COMMENTAIRE.

au Temple. Les lettres dans lesquelles les Rois marquoient ce qu'ils envoyoient au Temple. On a quelques unes de ces lettres dans Esdras. (*a*) Joseph en rapporte quelques autres.

℣. 14. SIMILITER AUTEM ET JUDAS, EA QUÆ DECIDERANT PER BELLUM.... CONGREGAVIT OMNIA. *Judas a encore recüeilli tout ce qui s'étoit perdu pendant la guerre.* Judas Maccabée imita le zéle & la diligence de Néhémie, en recüeillant les livres sacrez, que la persécution d'Antiochus Epiphanes avoit dissipez. On veut qu'il se soit fait une seconde assemblée générale des Docteurs de la nation Juive, pour recevoir dans le Canon les livres qui avoient été écrits depuis Néhémie. On peut remarquer dans le premier livre des Maccabées, (*b*) qu'au milieu de la persécution, & du feu de la guerre, Judas conservoit précieusement les livres sacrez, & qu'un des premiers soins des ennemis des Juifs, fut de se saisir de leurs livres saints, & de les déchirer: (*c*) *Libros legis Dei combusserunt igni, scindentes eos.*

℣. 15. SI ERGO DESIDERATIS HÆC, MITTITE QUI PERFERANT VOBIS. *Si vous désirez d'avoir ces écrits, envoyez-nous des personnes qui puissent vous les porter.* Les Juifs d'Egypte avoient les anciens livres sacrez, ramassez sous Néhémie, & traduits en Grec, sous Ptolémée Philadelphe; mais ils pouvoient n'avoir pas les monumens écrits depuis ce tems-là, & ramassez par Judas Maccabée; c'est de ces derniers dont il est parlé ici.

℣. 16. ACTURI PURIFICATIONEM. *Etant sur le point de célébrer la purification*, ou la fête de la purification du Temple, par Judas Maccabée; c'est la même fête qu'il a appellée ci-devant, la fête

(*a*) 1. *Esdr.* 12. vi. 3. vii. 12. & 2. *Esdr.* 11. 8.

(*b*) 1. *Macc.* 11. 48.

(*c*) 1. *Macc.* 1. 59.

Digitized by Google

18. *Sicut promisit in lege, speramus quòd citò nostri miserebitur, & congregabit de sub cœlo in locum sanctum.*

19. *Eripuit enim nos de magnis periculis, & locum purgavit.*

20. *De Juda verò Macchabæo, & fratribus ejus, & de Templi magni purificatione, & de ara dedicatione;*

21. *Sed & de præliis quæ pertinent ad Antiochum Nobilem, & filium ejus Eupatorem;*

22. *Et de illuminationibus quæ de cœlo facta sunt ad eos, qui pro Judæis fortiter fecerunt, ita ut universam regionem, cùm pauci essent, vindicarent, & barbaram multitudinem fugarent.*

18. Selon qu'il l'avoit promis dans la Loi, nous fera bien-tôt miséricorde; & nous rassemblera de tous les pays qui sont sous le ciel, dans son saint Lieu.

19. Car il nous a délivrez de grands périls, & il a purifié son Temple.

20. Nous avons dessein d'écrire ce qui regarde Judas Maccabée, & ses freres, la maniére dont le grand Temple a été purifié, & dont la dédicace de l'Autel s'est faite:

21. Comme aussi les combats qui se sont donnez sous Antiochus l'Illustre, & sous son fils Eupator;

22. Des feux qui ont paru en l'air, en faveur de ceux qui ont combattu pour les Juifs avec un si grand courage, qu'étant peu de gens, ils se sont rendus maîtres de tout le pays, ont mis en fuite un grand nombre de barbares.

COMMENTAIRE.

des Tabernacles du 25. de Casleu. (*a*)

℣. 18. SPERAMUS QUOD CITO MISEREBITUR, ET CONGREGAVIT DE SUB CÆLO. *Nous esperons qu'il nous fera bien-tôt miséricorde, & qu'il nous rassemblera dans son lieu saint, de tous les pays qui sont sous le Ciel.* La captivité de Babylone étoit finie, les Juifs joüissoient de la liberté dans leur païs; ceux qui avoient la dévotion de retourner dans la Judée, n'en étoient point empêchez. Quelle autre délivrance pouvoient-ils donc alors souhaiter, que la liberté & l'affranchissement général, qu'ils attendoient du Messie, dont ils ne doutoient point que la venuë ne fût proche?

℣. 20. DE JUDA VERO MACCABÆO. *Nous avons dessein d'écrire ce qui regarde Judas Maccabée.* Les deux piéces qui précédent, dans le Chapitre premier, & dans celui-ci, sont hors d'œuvre, & n'ont point de rapport direct à l'histoire des Maccabées, qui ne commence qu'au Chapitre troisiéme. L'Auteur de cet ouvrage est un Juif, qui réduisit en un seul volume, ce qui avoit été écrit auparavant en cinq livres, par un nommé Jason Cyrénéen. (*b*) Ici commence la Préface du Traducteur; c'est une piéce fort polie, &

(*a*) 2. *Macc.* 1. 9. & 18.

(*b*) Ci-aprés ℣. 24.

Digitized by Google

23. *Et famosissimum in toto orbe templum recuperarent, & civitatem liberarent, & leges, quæ abolitæ erant, restituerentur; Domino cum omni tranquillitate propitio facto illis.*

23. Ont recouvré ce Temple, le plus fameux qui soit dans le monde, ont délivré la ville de servitude, & remis en leur vigueur les Loix qui avoient été abolies, le Seigneur les ayant favorisez par toutes sortes de témoignages de sa bonté.

24. *Itémque ab Jasone Cyrenæo quinque libris comprehensa, tentavimus nos uno volumine breviare.*

24. Enfin nous avons tâché de rapporter en abrégé dans un seul livre, ce qui a été écrit en cinq livres par Jason le Cyrénéen.

25. *Considerantes enim multitudinem librorum, & difficultatem, volentibus aggredi narrationes historiarum propter multitudinem rerum,*

25. Car ayant considéré que la multitude des livres rend l'histoire difficile à ceux qui veulent l'apprendre, à cause de ce grand nombre de choses qu'on leur représente;

26. *Curavimus volentibus quidem legere, ut esset animi oblectatio: studiosis verò, ut facilius possint memoriæ commendare: omnibus autem legentibus utilitas conferatur.*

26. Nous avons tâché d'écrire celle-ci de telle sorte qu'elle pût plaire à ceux qui voudroient la lire; qu'elle se pût retenir facilement par ceux qui sont plus studieux; & qu'elle pût généralement être utile à tous ceux qui la liroient.

COMMENTAIRE.

fort châtiée, & où l'on remarque de trés belles maximes pour l'histoire.

℣. 22. DE ILLUMINATIONIBUS QUÆ DE COELO FACTÆ SUNT AD EOS. *Des feux qui ont paru dans l'air;* comme il arriva avant la seconde expédition d'Antiochus contre l'Egypte. (*a*) On vit pendant quarante jours, des armées de cavalerie, qui parurent en l'air, comme rangées en bataille; & lors qu'Héliodore vint pour piller le Temple, il parut un homme à cheval, & deux jeunes hommes à pied, (*b*) qui faillirent à le faire mourir de frayeur & de coups.

℣. 24. ITEMQUE A JASONE CYRENÆO. *Ce qui a été écrit en cinq livres par Jason le Cyrénéen.* La particule *itemque*, qui se lit dans la Vulgate, est superfluë en cet endroit; Jason le Cyrénéen étoit un Juif, de la Province de Cyréne, voisine de l'Egyte; il y eut toûjours beaucoup de Juifs dans cette Province. (*c*)

℣. 25. CONSIDERANTES ENIM MULTITUDINEM LIBRORUM, &c. *Car ayant considéré que la multitude des livres rend*

(*a*) 2. *Macc.* v. 2. 3.
(*b*) 2. *Macc.* iii. 25. 26.
(*c*) *Act.* 11. 10. *Joseph. Antiq.* xiv. 13. xvi. 10. *De Bello. l.* 7. *c.* 38.

Digitized by Google

27. *Et nobis quidem ipsis, qui hoc opus breviandi causâ suscepimus, non facilem laborem, immò verò negotium plenum vigiliarum, & sudoris assumpsimus.*

28. *Sicut hi qui præparant convivium, & quærunt aliorum voluntati parêre propter multorum gratiam, libenter laborem sustinemus.*

29. *Veritatem quidem de singulis auctoribus concedentes, ipsi autem secundùm datam formam brevitati studentes.*

27. Or nous engageant à faire cet abrégé, nous n'avons pas entrepris un ouvrage qui soit aisé, mais un travail qui demande une grande application, & beaucoup de peine.

28. Nous l'entreprenons néanmoins avec joye, en considérant l'avantage de plusieurs, comme ceux qui étant chargez de préparer un festin, s'étudient à satisfaire les autres.

29. Nous nous reposons de la verité des choses, sur les Auteurs qui les ont écrites; mais pour nous, nous travaillerons seulement à les abréger, selon le dessein que nous avons pris.

COMMENTAIRE.

l'histoire difficile. Le Grec : (a) *Car considérant la confusion*, ou la grande quantité *des nombres*, *& la difficulté de renfermer tant de choses dans le recit d'une histoire*, *à cause de la multitude de la matiére.* Le Syriaque. *Faisant attention que le grand nombre des versets*, (ou des lignes) *cause de l'embarras à ceux qui cherchent à s'instruire de la vérité de l'histoire*, &c.

℣. 28. SICUT HI QUI PRÆPARANT CONVIVIUM, ET QUÆRUNT ALIORUM VOLUNTATI PARERE. *Comme ceux qui étant chargez de préparer un festin, sont bien-aises de satisfaire les autres.* Le Grec : (b) *De même que celui qui prépare un festin, & qui cherche l'avantage des autres, ne fait point une chose aisée ; ainsi nous nous exposerons volontiers au travail, pour faire plaisir à plusieurs.* L'Auteur semble faire allusion à la coûtume des anciens, qui dans les festins choisissoient ordinairement un d'entr'eux, pour avoir soin de préparer toutes choses, & de faire en sorte que chacun fût content ; (c) c'étoit un emploi fort difficile, de plaire au goût de tout le monde, & de ménager leurs interêts communs.

℣. 29. VERITATEM QUIDEM DE SINGULIS AUTHORIBUS CONCEDENTES. *Nous nous reposons de la vérité des choses, sur les Auteurs qui les ont écrites.* Le Grec : (d) *Nous laissons à l'Hist*

(a) Συνορῶντες γὰρ τὸ χύμα τῶν ἀριθμῶν, καὶ τὴν οὖσαν δυσχέρειαν τοῖς θέλουσιν εἰσκυκλεῖσθαι τοῖς τῆς ἱστορίας διηγήμασι διὰ τὸ πλῆθος τῆς ὕλης.

(b) Καθάπερ τῷ παρασκευάζοντι συμπόσιον, καὶ ζητοῦντι τὴν ἑτέρων λυσιτέλειαν, οὐκ εὐχερές μέν.

(c) Voyez *Eccli.* XXXII. 1. & *Esth.* 1. 8.

(d) Τὸ μὲν διακριβοῦν περὶ ἑκάστων τῷ συγγραφεῖ παραχωρήσαντες, τὸ δὲ ἐπιπορεύεσθαι τοῖς ὑπογραμμοῖς τῆς ἐπιτομῆς διαπονοῦντες.

Digitized by Google

30. *Sicut enim novæ domûs architecto de universa structura curandum est, ei verò qui pingere curat, quæ apta sunt ad ornatum, exquirenda sunt: ita æstimandum est & in nobis.*

30. Car comme un architecte qui entreprend de bâtir une nouvelle maison, doit s'appliquer à en régler toute la structure, & qu'un peintre cherche seulement ce qui est propre à l'embellir; on doit juger de nous de la même sorte.

COMMENTAIRE.

torien le soin de donner une description achevée de chaque chose; pour nous, *nous nous efforçons de suivre les traits d'un abregé.* Il fait allusion à l'art des Peintres. Jason est comme un Peintre habile, qui a travaillé à faire un excellent tableau; pour moi je me contente d'en donner un racourci, ou une copie en petit.

℣. 30. SICUT ENIM NOVÆ DOMUS ARCHITECTO DE UNIVERSA STUCTURA CURANDUM EST, EI VERO QUI PINGERE CURAT, QUÆ APTA SUNT AD ORNATUM, EXQUIRENDA SUNT. *Comme un architecte qui entreprend de bâtir une belle maison, doit s'appliquer à en regler toute la structure; & qu'un Peintre recherche seulement ce qui est propre à l'embellir.* Jason est ce sçavant architecte, qui s'est trouvé chargé de bâtir tout le vaste édifice de cette histoire; je ne suis que comme un Peintre occupé à orner quelques parties du bâtiment. Les termes Grecs, qui sont traduits par *peindre*, signifient à la lettre, (*a*) *peindre au feu*, *& représenter des animaux*. Pour bien entrer dans la pensée de cet Auteur, on doit faire attention, que les anciens avoient accoûtumé d'orner leurs bâtimens de peintures; mais d'une maniére assez différente de la nôtre. Ils peignoient souvent de fort grandes piéces en fresque, & chargeoient de peintures toutes les murailles d'une sale, ou d'une galerie. (*b*) Ce n'étoit pas de simples tableaux, que l'on plaçât où l'on vouloit; c'étoit de fort grandes suites de peintures, inséparables des murailles. Pour les conserver, & pour donner du lustre à la peinture, ils enduisoient le mur, avec de la cire blanche, (*c*) fonduë avec un peu de miel; & ayant étendu cette composition avec une brosse, ils l'échauffoient, & la muraille aussi, avec un réchaut, puis la polissoient, en passant dessus un linge bien net. C'est ce qu'on appelloit peindre avec le feu, ou brûler. Il y avoit encore une autre maniére de peindre avec le feu, plus recherchée & plus riche; elle consistoit

(*a*) Τὰ δὲ ἐγκαίειν καὶ ζωγραφεῖν ἐπισκεπτέον. Voyez *Joseph Antiq. l. 17 c. 12. p. 606. f* ce qu'il dit des dorures sur le bois avec la cire.

(*b*) Voyez Vitruve l. 7. c. 5.

(*c*) *Idem ibid. c. 9.*

31. *Etenim intellectum colligere & ordinare sermonem, & curiosiùs partes singulas quasque disquirere, historiæ congruit auctori :*

31. Il est en effet du devoir de celui qui compose une histoire, de recueillir ce qu'il sçait, de le raconter dans un certain ordre, & de rechercher avec grand soin les circonstances particuliéres de ce qu'il raconte.

32. *Brevitatem verò dictionis sectari, & executiones rerum vitare, brevianti concedendum est.*

32. Mais on ne doit pas trouver mauvais, que celui qui fait un abrégé, affecte d'être court dans ce qu'il écrit, & qu'il évite de s'étendre en de longs discours.

33. *Hinc ergo narrationem incipiemus: de præfatione tantùm dixisse sufficiat; stultum etenim est ante historiam effluere, in ipsa autem historia succingi.*

33. Nous commencerons donc ici nôtre narration ; & nous finirons nôtre Préface. Car il y auroit de la fôlie d'être long, avant *que de commencer* une histoire, & d'être court dans l'histoire même.

COMMENTAIRE.

à réprésenter d'abord, en creusant avec un fer chaud, la figure que l'on vouloit pe ndre sur le bois, ou sur l'yvoire ; on y appliquoit ensuite avec un peinceau, de la cire blanche, fonduë avec de l'huile, & aprés cela, on échauffoit cette cire, avec des charbons allumez, jusqu'à ce que le bois suât ; puis on le frottoit avec de la chandelle, & enfin avec du linge net ; en sorte que cette peinture devenoit luisante comme du marbre, & ne se gâtoit, ni à l'eau, ni au vent, ni au soleil ; c'étoit à peu-prés, la même chose que nôtre émail. Pour revenir à l'abbréviateur de Jason, il se compare à un peintre, qui orne les sales, ou les galeries d'un bâtiment, & qui leur donne le lustre ou le vernis, par le moyen de la cire, comme nous l'avons expliqué.

℣. 31. ETENIM INTELLECTUM COLLIGERE ET ORDINARE SERMONEM, ET CURIOSIUS PARTES SINGULAS QUASQUE DISQUIRERE, HISTORIÆ CONGRUIT AUCTORI. *Il est en effet du devoir de celui qui compose une histoire, de recueillir ce qu'il sçait, & de le raconter dans un certain ordre, & de rechercher avec grand soin toutes les circonstances.* Le Grec porte : (*a*) *Il est du devoir de celui qui écrit un corps d'histoire, de s'étendre, & de promener son discours, & d'embrasser diverses choses, entrant dans le détail des événemens.*

(*a*) Τὸ μὲν ἐμπατεύειν, καὶ περιπλέον ποιεῖσθαι τὴν ἱστορίας ἀρχιγείτην καθήκει. λόγον, καὶ πολυπραγμονεῖν ἐν τοῖς καταμέρεσι, τῷ

CHAPITRE

CHAPITRE III.

Bonheur des Juifs sous le Pontificat d'Onias troisiéme. Simon Préfet du Temple, rapporte à Séleucus Roi de Syrie, qu'il y a de grands trésors dans le Temple. Héliodore est envoyé pour les enlever. Dieu le châtie par la main des Anges.

℣. 1. *IGiturcùm sancta civitas habitaretur in omni pace, leges etiam adhuc optimè custodirentur, propter Oniæ Pontificis pietatem, & animos odio habentes mala;*

2. *Fiebat ut & ipsi Reges, & Principes locum summo honore dignum ducerent, & Templum maximis muneribus illustrarent.*

℣. 1. LA cité sainte joüissant donc d'une paix parfaite, & les loix y étant exactement observées, à cause de la piété du grand-Prêtre Onias, & de la haine qu'il avoit du mal; An du M. 3828.

2. Il arrivoit de là que les Rois mêmes, & les Princes honoroient ce lieu, & ornoient le Temple de riches présens.

COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM SANCTA CIVITAS HABITARETUR IN OMNI PACE .... PROPTER ONIÆ PONTIFICIS PIETATEM, ET ANIMOS ODIO HABENTES MALA. *La Cité sainte joüissant d'une paix parfaite, à cause de la piété du grand-Prêtre Onias, & de sa haine pour le mal.* Onias grand-Prêtre, est le troisiéme de ce nom, (*a*) fils de Simon deuxiéme. C'est à cet Onias que les Lacédémoniens addressérent la lettre qui se lit dans le premier des Maccabées, (*b*) & dans Joseph. (*c*) La paix, & la religion fleurirent sous son heureux gouvernement. *Propter Oniæ Pontificis pietatem, & animos odio habentes mala.* (*d*) Ce Pontife avoit une vraye & solide piété, une fermeté inébranlable contre les méchans, & un zele qui ne pouvoit souffrir le moindre désordre. On voit encore un trait fort glorieux à sa mémoire ci-aprés Ch. XV. 12. & au Chap. I. du quatriéme des Maccabées.

(*a*) *Joseph. Prot. Usser. alii.*
(*b*) 1. *Macc.* XII. 20. *& sequ.*
(*c*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 5.
(*d*) Διὰ τὴν Ὀνίου τοῦ Ἀρχιερέως εὐσέβειαν, καὶ μισοπονηρίαν.

Digitized by Google

An du M. 3828.

3. *Ita ut Seleucus Asiæ Rex, de redditibus suis præstaret omnes sumptus ad ministerium sacrificiorum pertinentes.*

3. En sorte que Séleucus Roi d'Asie faisoit fournir de son domaine, toute la dépense qui regardoit le ministére des sacrifices.

4. *Simon autem de tribu Benjamin, præpositus Templi constitutus, contendebat, obsistente sibi Principe Sacerdotum, iniquum aliquid in civitate moliri.*

4. Mais Simon, qui étoit de la tribu de Benjamin, & qui avoit l'Intendance du Temple, s'efforçoit de faire quelque entrepriſe injuſte dans la ville, malgré la réſiſtance qu'y apportoit le Prince des Prêtres.

COMMENTAIRE.

℣. 2. FIEBAT UT ET IPSI REGES... LOCUM SUMMO HONORE DIGNUM DUCERENT. *Il arrivoit de là que les Rois mêmes honoroient ce lieu avec grande vénération.* Sous ſon Pontificat, le Roi Antiochus le Grand combla de bienfaits la ville, & le Temple de Jéruſalem. On peut voir les Lettres que ce Prince écrivit en leur faveur à Ptolémée Gouverneur de la Province. (*a*) Sous ces termes, *honoroient ce lieu*, on peut entendre, ou la Ville, ou le Temple; cette expreſſion ſe prend indifféremment pour déſigner l'un & l'autre; (*b*) mais ce qui fait croire qu'il veut marquer la ville de Jéruſalem, c'eſt qu'immédiatement aprés, il parle du Temple : *Et templum maximis muneribus illustrarent.*

℣. 3. SELEUCUS ASIÆ REX. *Séleucus Roi d'Asie*, ſurnommé Philopator, fils aîné d'Antiochus le Grand, Roi de Syrie, imita la pieté de ſon pere envers le Temple de Jéruſalem, comme il eſt marqué ici. Mais les mauvais rapports de Simon l'engagérent à la démarche que nous allons voir, envers le tréſor du Temple de Jéruſalem, qui a un peu terni ſa mémoire.

℣. 4. SIMON DE TRIBU BENIAMIN, PRÆPOSITUS TEMPLI. *Simon de la Tribu de Benjamin, qui avoit l'Intendance du Temple.* Ce Simon n'étoit ni Prêtre, ni Lévite, puiſqu'il étoit de la Tribu de Benjamin; ſon emploi ne ſe donnoit pourtant d'ordinaire qu'à ceux de la race de Lévi, comme on le voit dans l'Hiſtoire des Rois, & dans les Paralipoménes. (*c*) Mais ce n'étoit pas une neceſſité que le Préfet des affaires du dehors du Temple, fût de cette Tribu; cet emploi n'avoit rien de ſacré, ni d'incompatible avec la qualité de ſimple laïque; il n'étoit chargé d'aucune fonction au dedans du

(*a*) *Vide Joseph. Antiq. l.* XII *c.* 3.

(*b*) *Joan.* XI 48. *& infrà* ℣. 12. *locus. pro templo & forte. Psal.* LXXVIII. 7. *Jerem.* XIX. 3. *& passim pro Jerusalem.*

(*c*) Voyez 4. *Reg.* XXII. 5. 1. *Par* XXVI. 29. 30. *& sequ.* 2. *Esdr.* XI. 16. *Super omnia opera quæ erant forinsecus in domo Dei.*

Digitized by Google

5. Sed cùm vincere Oniam non poſſet, venit ad Apollonium Tharſæa filium, qui eo tempore erat dux Cœleſyriæ, & Phœnicis.

6. Et nuntiavit ei, pecuniis innumerabilibus plenum eſſe erarium Jeroſolymis, & communes copias immenſas eſſe, quæ non pertinent ad rationem ſacrificiorum: eſſe autem poſſibile ſub poteſtate Regis cadere univerſa.

5. Et voyant qu'il ne pouvoit vaincre Onias, il alla trouver Apollonius fils de Tharſée, qui commandoit en ce tems-là dans la Céléſyrie, & dans la Phénicie. Ant du M. 3828.

6. Il lui déclara que les richeſſes du tréſor public *du Temple* étoient immenſes, que cet argent n'étoit pas de celui qui étoit deſtiné aux affaires publiques, ou à la dépenſe des ſacrifices: & qu'on pourroit bien trouver le moyen de faire tomber tous ces tréſors entre les mains du Roi.

COMMENTAIRE.

Temple; ſon office ſe bornoit aux réfections de la maiſon de Dieu, ou à acheter les proviſions, & les habits des Prêtres. Grotius croit qu'il étoit comme l'Avocat ou le défenſeur du Temple, pareil à ces *défenſeurs des Egliſes*, dont il eſt parlé dans les Conciles, & dans l'hiſtoire de l'Egliſe. D'autres (*a*) croyent qu'il commandoit les troupes employées à la garde du Temple; mais régulierement ces troupes n'étoient que des Levites, (*b*) & il n'eſt pas croyable qu'on leur donnât un étranger pour commandant. Enfin il n'y a nul inconvénient qu'un Laïque ſe mêle des réparations du Temple, & des choſes pareilles, comme on vit ſous Joſias, les principaux Officiers de la Cour, faire travailler à cet ouvrage, par les ordres du Roi, ſans que les Prêtres s'en mêlaſſent. (*c*)

CONTENDEBAT OBSISTENTE SIBI PRINCIPE SACERDOTUM, INIQUUM ALIQUID IN CIVITATE MOLIRI. *Il s'efforçoit de faire quelque entrepriſe injuſte dans la ville, malgré la réſiſtance qu'y apportoit le Prince des Prêtres.* Le Grec de l'édition Romaine: (*d*) *Il étoit en différend avec le grand-Prêtre, ſur les tranſgreſſions de la Loi, qui ſe commettoient dans la ville.* Les autres éditions portent, que ce différend regardoit la charge de Lieutenant de Police, ou de Gouverneur de la ville.

℣. 5. VENIT AD APOLLONIUM. *Il alla trouver Apollonius;* c'eſt le même dont il eſt parlé dans le premier des Maccabées, & qui attaqua Jonathas, avec ſi peu de ſuccez. (*e*)

(*a*) *Serar. Menoch. Tir.*
(*b*) 1. *Par.* XXVI.
(*c*) 2. *Par.* XXXIV. 8. 9. & *ſeq.* Voyez auſſi 4. *Reg.* XII. 10.

(*d*) Διηνέχθη τῷ ἀρχιερεῖ περὶ τῆς κατὰ τὴν πόλιν παρανομίας. *Mſ. Alex.* & *Edit. Reg.* περὶ τῆς κατὰ τὴν πόλιν ἀγορανομίας.
(*e*) 1. *Macc.* X. 69. & *ſeqq.*

Digitized by Google

An du M. 3828.

7. *Cùmque retulisset ad Regem Apollonius de pecuniis quæ delatæ erant, ille accitum Heliodorum, qui erat super negotia ejus, misit cum mandatis, ut prædictam pecuniam transportaret.*

8. *Statimque Heliodorus iter est aggressus, specie quidem quasi per Cœlesyriam, & Phœnicen civitates esset peragraturus, revera autem Regis propositum perfecturus.*

9. *Sed, cùm venisset Jerosolymam, & benignè à summo Sacerdote in civitate esset exceptus, narravit de dato indicio pecuniarum: & cujus rei gratiâ adesset, aperuit: interrogabat autem, si verè hæc ita essent.*

10. *Tunc summus Sacerdos ostendit deposita esse hæc, & victualia viduarum, & pupillorum:*

7. Apollonius ayant donné au Roi cet avis, qu'il avoit reçû touchant cette grande quantité d'argent, le Roi fit venir Héliodore, qui étoit son premier Ministre, & l'envoya avec ordre de faire transporter tout cet argent.

8. Héliodore se mit aussi-tôt en chemin, comme pour visiter les villes de Célésyrie, & de Phénicie; mais véritablement dans le dessein d'éxécuter l'intention du Roi.

9. Etant arrivé à Jérusalem, & ayant été reçû dans la ville par le grand-Prêtre avec toute sorte d'honnêteté, il lui déclara l'avis qu'on avoit donné au Roi touchant cet argent, & le vrai sujet de son voyage, & il demanda si ce que l'on avoit dit étoit véritable.

10. Alors le grand-Prêtre lui représenta que cet argent étoit en dépôt dans le Temple; que c'étoit pour la subsistance des veuves, & des orphelins;

COMMENTAIRE.

℣. 6. COMMUNES COPIAS IMMENSAS ESSE. *Que les richesses du trésor public étoient immenses.* Simon n'ignoroit pas que Séleucus n'eût du respect pour le Temple de Jérusalem, puisqu'il fournissoit à ses frais, les victimes pour les sacrifices. (*a*) Il lui fait comprendre que les Juifs ont dans le Temple un trésor public, qui renferme d'immenses richesses. Un Prince dans le besoin, comme étoit alors Séleucus, encore chargé d'une partie du tribut que les Romains avoient imposé à son pere, ne manquoit pas de prétexte de se saisir de ces sortes de biens, des villes & des communautez; l'interêt de l'Etat n'est pas qu'elles soient si puissantes.

℣. 7. HELIODORUM QUI ERAT SUPER NEGOTIA. *Héliodore qui étoit son premier Ministre.* A la lettre, *sur les affaires.* Le Grec, (*b*) *sur son argent;* Surintendant de ses Finances. L'édition Romaine, & le Syriaque lisent comme la Vulgate: *Qui étoit sur ses affaires.* Le quatriéme des Maccabées ne parle point d'Héliodore; il porte que ce fut Apollonius qui vint au Temple, & qui y fut traité comme l'Ecriture le dit ici d'Héliodore.

(*a*) *Sup.* ℣. 3.

(*b*) Τὸν ἐπὶ τῶν χρημάτων. *Edit. Rom. & Mss.* | *Alex.* τὸν ἐπὶ τῶν πραγμάτων.

Digitized by Google

11. *Quædam verò esse Hircani Tobiæ, viri valdè eminentis, in his quæ detulerat impius Simon: universa autem argenti talenta esse quadringenta, & auri ducenta.*

11. Qu'une partie même de cet argent, dont l'impie Simon avoit donné avis, appartenoit à Hircan-Tobie, qui étoit un homme de grande considération; & que toute cette somme consistoit en quatre cens talens d'argent, & en deux cens talens d'or; An du M. 3828.

12. *Decipi verò eos, qui credidissent loco, & templo, quod per universum mundum honoratur, pro sui veneratione, & sanctitate omninò impossibile esse.*

12. Qu'au reste il étoit absolument impossible de tromper ceux, qui avoient crû ne pouvoir mieux assûrer leur argent, que de le mettre en dépôt dans un Temple, qui étoit en vénération à toute la terre pour sa sainteté.

COMMENTAIRE.

℣. 10. DEPOSITA ESSE HÆC, ET VICTUALIA VIDUARUM, ET PUPILLARUM. *Que cet argent étoit en dépôt, & que c'étoit pour la subsistance des veuves, & des orphelins.* Le Grec lit simplement, que c'étoit. (*a*) *les dépôts des veuves & des orphelins*; ce qu'on peut entendre en deux manieres; la premiére, que cet argent étoit des aumônes, ou des offrandes qui se faisoient au Temple, pour l'entretien des veuves & des orphelins, conformément à la loi, (*b*) qui veut que chaque année on apporte au Temple, ou en argent, ou en espéce, une sorte de dixmes, pour y faire des festins, en faveur de la veuve & de l'orphelin. La seconde maniere d'expliquer ce passage, est de dire que les veuves & les orphelins, & en général quiconque avoit dessein de conserver plus seurement ce qu'il avoit, le mettoit en dépôt dans le Temple, comme il s'est pratiqué de tous tems parmi tous les peuples. On ne croyoit pas pouvoir placer plus seurement ce qu'on avoit de plus précieux, que dans ces lieux sacrez. (*c*)

℣. 11. QUÆDAM VERO ESSE TOBIÆ HIRCANI. *Qu'une partie de cet argent appartenoit à Hircan Tobie*, ou plûtôt, *à Hircan fils de Joseph, petit-fils de Tobie*, alors fort connu dans ce pays, (*d*) qui étoit établi de la part de Séleucus, gouverneur de tout le pays de delà le Jourdain, & qui en levoit les tributs pour le Roi.

℣. 12. DECIPI VERO EOS QUI CREDIDISSENT LOCO... IMPOSSIBILE ESSE. *Qu'il étoit absolument impossible de tromper*

(*a*) Παραθήκας εἶναι χηρῶν, καὶ ὀρφανῶν. Ita & Syr.

(*b*) *Deut.* XIV. 23. 24 & *seqq. Ita Liran. Menoch.*

(*c*) *Videsi placet Grot. hic. Serar & ex eo Tirin.*

(*d*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 4.

Digitized by Google

An du M. 3828.

13. *At ille pro his quæ habebat in mandatis à Rege, dicebat omni genere Regi ea esse deferenda.*

14. *Constituta autem die intrabat de his Heliodorus ordinaturus. Non modica verò per universam civitatem erat trepidatio.*

15. *Sacerdotes autem ante altare cum stolis Sacerdotalibus jactaverunt se, & invocabant de cœlo eum, qui de depositis legem posuit, ut his, qui deposuerant ea, salva custodiret.*

16. *Jam verò qui videbat summi Sacerdotis vultum, mente vulnerabatur: facies enim & color immutatus, declarabat internum animi dolorem.*

17. *Circumfusa enim erat mœstitia quædam viro, & horror corporis, per quem manifestus aspicientibus dolor cordis ejus efficiebatur.*

18. *Alii etiam gregatim de domibus confluebant publica supplicatione obsecrantes, pro eò quòd in contemptum locus esset venturus.*

19. *Accinctæque mulieres ciliciis pectus, per plateas confluebant, sed & virgines, quæ conclusæ erant, procurrebant ad Oniam; aliæ autem ad muros, quædam verò per fenestras aspiciebant.*

13. Mais Héliodore insistant sur les ordres qu'il avoit reçûs du Roi, répondit qu'il falloit à quelque prix que ce fût, que cet argent fût porté au Roi.

14. Il entra donc dans le Temple le jour qu'il avoit marqué pour éxécuter cette entreprise. Cependant toute la ville étoit remplie de crainte, & d'effroi.

15. Les Prêtres se prosternoient au pied de l'autel, avec leurs robbes sacerdotales, & ils invoquoient celui qui est dans le ciel, & qui a fait la loi touchant les dépôts, *le priant* de conserver les dépôts de ceux qui les avoient mis dans son Temple.

16. Mais nul ne pouvoit regarder le visage du grand Prêtre, sans être blessé jusqu'au cœur. Car le changement de son teint, & de sa couleur, marquoit clairement la douleur intérieure de son ame.

17. Une certaine tristesse répanduë dans tout son extérieur, & l'horreur même dont son corps paroissoit comme tout saisi, découvroit à ceux qui le regardoient, quelle étoit la playe de son cœur.

18. Plusieurs accouroient aussi en troupes de leurs maisons, conjurant Dieu par des priéres publiques, de ne permettre pas qu'un lieu si saint fût exposé au mépris.

19. Les femmes ayant le sein couvert de cilices, alloient en foule par les ruës; les filles mêmes qui demeuroient auparavant renfermées, couroient les unes vers Onias, les autres vers les murailles, & quelques-unes regardoient par les fenêtres.

COMMENTAIRE.

ceux qui avoient mis leur argent en dépôt dans le Temple; ou: (a) *Qu'il étoit injuste*, indigne, contraire à toutes les loix, *de frauder* ceux qui avoient confié leur argent au Temple. Les Jurisconsultes

(a) Ἀδικηθῆναι δὲ τοὺς πεπιστευκότας τῇ τοῦ τόπου ἁγιωσύνῃ .. . πάντως ἀμήχανον εἶναι.

20. *Universæ autem, protendentes manus in cœlum, deprecabantur.*

21. *Erat enim misera commistæ multitudinis, & magni Sacerdotis in agone constituti, expectatio.*

22. *Et hi quidem invocabant omnipotentem Deum, ut credita sibi, his qui crediderant, cum omni integritate conservarentur.*

23. *Heliodorus autem, quod decreverat, perficiebat, eo loco ipse cum satellitibus circa ærarium præsens.*

24. *Sed spiritus omnipotentis Dei magnam fecit suæ ostensionis evidentiam, ita ut omnes, qui ausi fuerant parere ei, ruentes Dei virtute, in dissolutionem, & formidinem converterentur.*

20. Toutes adreſſoient leurs priéres à Dieu, en étendant leurs mains vers le Ciel. An du M 3828.

21. Et c'étoit vrayment un ſpectacle digne de pitié, de voir toute cette multitude confuſe de peuple, & le grand-Prêtre, accablé d'affliction, dans l'attente où ils étoient de ce qui arriveroit.

22. Pendant que les Prêtres invoquoient le Dieu Tout-puiſſant, afin qu'il conſervât inviolable le dépôt de ceux qui le leur avoient confié;

23. Héliodore ne penſoit qu'à éxécuter ſon deſſein, étant lui-même préſent avec ſes gardes à la porte du tréſor *pour le forcer.*

24. Mais l'eſprit du Dieu tout-puiſſant ſe fit voir alors par des marques bien ſenſibles, en ſorte que tous ceux qui avoient oſé obéïr à Héliodore, étant renverſez par une vertu divine, furent tout d'un coup frappez d'une frayeur, qui les mit tout hors d'eux-mêmes.

COMMENTAIRE.

diſent qu'une choſe eſt impoſſible, lors qu'elle eſt contre la juſtice.

℣. 19. SED ET VIRGINES QUÆ CONCLUSÆ ERANT, PROCURREBANT AD ONIAM; ALIÆ AUTEM AD MUROS. *Les filles mêmes qui demeuroient auparavant renfermées, couroient les unes vers Onias, les autres vers les murailles.* Dans l'Orient, les filles ne paroiſſoient preſque jamais au dehors de la maiſon; les Hébreux leur donnent le nom d'*Alamoth*, (*a*) qui ſignifie cachées, fermées. L'Auteur ne peut guere exprimer d'une maniére plus forte, la conſternation où ſe trouva Jéruſalem, qu'en diſant que les vierges mêmes ſortirent de leurs maiſons, & coururent les unes vers Onias, les autres vers les murailles, comme dans une ville priſe par l'ennemi.

℣. 21. ERAT ENIM MISERA COMMISTÆ MULTITUDINIS, ET MAGNI SACERDOTIS IN AGONE CONSTITUTI, EXPECTATIO. *C'étoit un ſpectacle digne de pitié, de voir toute cette multitude confuſe de peuple, & le grand-Prêtre accablé d'afflictions,*

(*a*) עלמות Αἱ δὲ καθειλυσμέναι τῶν παρθένων. *Vide* 3. Macc. 1. 15. *Philo de Flacco.*

Digitized by Google

An du M. 3828.

25. *Apparuit enim illis quidam equus terribilem habens sessorem, optimis operimentis adornatus : isque cum impetu Heliodoro priores calces elisit : qui autem ei sedebat, videbatur arma habere aurea.*

25. Car ils virent paroître un cheval, sur lequel étoit monté un homme terrible habillé magnifiquement, & qui fondant avec impétuosité sur Héliodore, le frappa en lui donnant plusieurs coups des deux pieds de devant : & celui qui étoit monté dessus sembloit avoir des armes d'or.

26. *Alii etiam apparuerunt duo juvenes virtute decori, optimi gloria, speciosique amictu : qui circumsteterunt eum, & ex utraque parte flagellabant, sine intermissione multis plagis verberantes.*

26. Deux autres jeunes hommes parurent en même tems, pleins de force, & de beauté, brillant de gloire, & richement vêtus, qui se tenant aux deux côtez d'Héliodore, le foüettoient chacun de son côté, & le frappoient sans relâche.

27. *Subitò autem Heliodorus concidit in terram, eumque multa caligine circumfusum rapuerunt, atque in sella gestatoria positum ejecerunt.*

27. Héliodore tomba donc tout d'un coup par terre, étant tout enveloppé d'obscurité, & de ténébres ; & ayant été mis dans une chaise à porteur, on l'emporta de-là, & on le porta hors du Temple.

28. *Et is, qui cum multis cursoribus, & satellibus, prædictum ingressus est ærarium, portabatur nullo sibi auxilium ferente, manifesta Dei cognita virtute.*

28. Ainsi celui qui étoit entré dans le trésor avec un grand nombre de coureurs, & de gardes, étoit emporté sans que personne le pût secourir, la vertu de Dieu s'étant fait connoître manifestement.

COMMENTAIRE.

dans l'attente, *&c.* Le Grec : (*a*) *C'étoit une chose digne de compassion, de voir cette multitude jettée par terre confusément, & l'attente du grand-Prêtre, qui étoit alors dans un violent combat* ; partagé entre la crainte & l'espérance. Dans de semblables occasions, on a souvent vû les Juifs se jetter par terre, & y demeurer couchez pendant un long tems, ou pour appaiser la colere du ciel, ou pour fléchir la dureté de ceux qui les persécutoient. (*b*)

℣. 24. QUI AUSI FUERANT PARERE EI. *Ceux qui avoient osé obéir à Héliodore.* Le Grec : (*c*) *Tous ceux qui furent assez osez pour s'y trouver*, pour se trouver avec Héliodore, dans le tems qu'il voulut ouvrir le trésor, &c.

(*a*) Ἐλεεῖν δὲ ἦν τὴν τοῦ πλήθους παμμιγῆ πρόπτωσιν, τήν τε τοῦ μεγάλου διαγωνιῶντος ἀρχιερέως προσδοκίαν.

(*b*) Voyez ci-devant ℣. 15. & Joseph, en plusieurs endroits, & Judith IV. 9. & VII. 4. & 1. *Macc* XIII. 12 *&c.*

(*c*) ὥστε πάντας καταπλήξαντας συνελθεῖν.

29. *Et ille quidem per divinam virtutem jacebat mutus, atque omni spe, & salute privatus.*

30. *Hi autem Dominum benedicebant quia magnificabat locum suum: & templum, quod paulò antè timore ac tumultu erat plenum, apparente omnipotente Domino, gaudio & lætitia impletum est.*

31. *Tunc verò ex amicis Heliodori quidam rogabant confestim Oniam, ut invocaret Altissimum, ut vitam donaret ei, qui in supremo spiritu erat constitutus.*

32. *Considerans autem summus Sacerdos, ne forte Rex suspicaretur malitiam aliquam ex Judæis, circa Heliodorum consummatam, obtulit pro salute viri hostiam salutarem.*

33. *Cúmque summus Sacerdos exoraret, iidem juvenes eisdem vestibus amicti, astantes Heliodoro, dixerunt: Onia Sacerdoti gratias age: nam propter eum Dominus tibi vitam donavit.*

34. *Tu autem à Deo flagellatus, nuntia omnibus magnalia Dei, & potestatem. Et his dictis, non comparuerunt.*

35. *Heliodorus autem, hostia Deo oblatâ, & votis magnis promissis ei, qui vivere illi concessit, & Oniæ gratias agens, recepto exercitu repedabat ad Regem.*

29. Cette vertu divine le réduisit à demeurer couché par terre, sans voix, & sans aucune espérance de vie. An du M. 3828.

30. Mais les autres benissoient le Seigneur, de ce qu'il relevoit la gloire de son lieu *saint*; & le Temple qui étoit rempli auparavant de frayeur, & de tumulte, le fut ensuite d'allégresse, & de cris de joye, le Seigneur y ayant fait paroître sa toute puissance.

31. Alors quelques-uns des amis d'Héliodore se hâtérent de supplier Onias, de vouloir invoquer le Trés-haut, afin qu'il donnât la vie à celui qui étoit réduit à l'extrémité.

32. Le grand-Prêtre considérant que le Roi pourroit peut-être soupçonner les Juifs, d'avoir commis quelque attentat contre Héliodore, offrit pour sa guérison une hostie salutaire.

33. Et lorsque le grand-Prêtre faisoit sa priére, les mêmes jeunes hommes, revêtus des mêmes habits, se présentérent à Héliodore, & lui dirent: Rendez graces au grand-Prêtre Onias; car le Seigneur vous a donné la vie à cause de lui.

34. Ayant donc été ainsi châtié de Dieu, annoncez à tout le monde ses merveilles, & sa puissance. Aprés avoir dit ces paroles, ils disparurent.

35. Héliodore ayant offert une hostie à Dieu, & fait des vœux, & de grandes promesses à celui qui lui avoit donné la vie, rendit graces à Onias, alla rejoindre ses troupes, & retourna vers le Roi.

COMMENTAIRE.

℣. 27. CONCIDIT IN TERRAM. *Il tomba par terre.* L'Arabe dit qu'il entra à cheval dans le Temple, & qu'il fut renversé de son cheval par un Ange armé de toutes pieces, & monté sur un cheval d'une grandeur extraordinaire. (*a*)

(*a*) *Arabs 2. Macc. 3. in Bibl. Polyglott. Paris.*

Digitized by Google

An du M. 3828.

36. *Testabatur autem omnibus, ea quæ sub oculis suis viderat opera magni Dei.*

37. *Cùm autem Rex interrogasset Heliodorum, quis esset aptus adhuc semel Jerosolymam mitti, ait:*

38. *Si quem habes hostem, aut regni tui insidiatorem, mitte illuc, & flagellatum eum recipies, si tamen evaserit; eò quod in loco sit verè Dei quædam virtus.*

39. *Nam ipse, qui habet in cœlis habitationem, visitator & adjutor est loci illius, & venientes ad malefaciendum percutit, ac perdit.*

40. *Igitur de Heliodoro, & ærarii custodia, ita res se habet.*

36. Il rendoit témoignage à tout le monde, des œuvres *merveilleuses* du grand Dieu, qu'il avoit vûës de ses yeux.

37. Et le Roi lui demandant, qui lui paroissoit propre pour être encore envoyé à Jerusalem, il lui répondit :

38. Si vous avez quelque ennemi, ou quelqu'un qui ait formé des desseins sur vôtre Royaume, envoyez-le en ce lieu; & vous le verrez revenir déchiré de coups, si néanmoins il en revient; parce qu'il y a véritablement quelque vertu divine dans ce Temple.

39. Car celui qui habite dans le Ciel, est lui-même present en ce lieu, il en est le protecteur, & il frappe de playes, & fait périr ceux qui y viennent pour faire du mal.

40. Voilà donc ce qui se passa à l'égard d'Héliodore, & la maniere dont le tréson fut conservé.

COMMENTAIRE.

℣. 32. HOSTIAM SALUTAREM. *Une hostie salutaire. Le* Grec, simplement, *une hostie*; le Traducteur a ajoûté *salutaire*, avec raison, puisqu'en effet, ce sacrifice étoit pour obtenir la guérison d'Héliodore.

℣. 39. VISITATOR ET ADJUTOR EST LOCI ILLIUS. *Est present en ce lieu, il en est le protecteur.* Ou suivant le Grec : (a) *Il est l'inspecteur*, le gardien, *Le défenseur de ce lieu.* Il y préside, il le protege.

(a) Ἐπόπτης ἐστὶ καὶ βοηθὸς ἐκείνου τοῦ τόπου.

CHAPITRE IV.

Calomnies de Simon. Jason est fait grand-Prêtre par Antiochus Epiphanes. Ce Prince est reçû à Jérusalem. Ménélaus déboute Jason son frere de la Souveraine Sacrificature. Mort d'Onias. Châtiment contre Andronique son meurtrier. Lysimaque est lapidé par le peuple; Ménélaus rachette sa vie par une somme d'argent.

℣. 1. *Simon autem, praedictus pecuniarum & patriæ delator, malè loquebatur de Onia, tanquam ipse Heliodorum instigasset ad hæc, & ipse fuisset inventor malorum:*

2. *Provisoremque civitatis, ac defensorem gentis suæ, & æmulatorem legis Dei, audebat insidiatorem Regni dicere.*

3. *Sed, cùm inimicitiæ in tantùm procederent, ut etiam per quosdam Simonis necessarios homicidia fierent;*

℣. 1. MAis Simon, qui avoit, comme on l'a dit, donné l'avis touchant cet argent, & qui s'étoit déclaré contre sa patrie, décrioit Onias par ses médisances, comme si c'eût été lui qui eût inspiré à Héliodore ce qu'il avoit fait, & qui eût été la cause de tous ces maux. An du M. 3828.

2. Et il osoit faire passer pour un traître du Royaume, le protecteur de la ville, le défenseur de sa nation, & l'observateur trés-zélé de la loi de Dieu.

3. Mais comme cette inimitié passa jusqu'à un tel excés, qu'il se commettoit même des meurtres par quelques amis de Simon;

COMMENTAIRE.

℣. 1. TANQUAM IPSE HELIODORUM INSTIGASSET AD HÆC. *Comme si c'eût été lui qui eût inspiré à Héliodore ce qu'il avoit fait.* Simon veut faire retomber sur le grand-Prêtre Onias, la haine de l'entrepriſe d'Héliodore, en publiant par tout, que c'étoit lui qui avoit découvert au Roi les tréfors du Temple.

℣. 2. PROVISOREM CIVITATIS... AUDEBAT INSIDIATOREM REGNI DICERE. *Il osoit faire passer pour perturba-*

Digitized by Google

An du M. 3828.

4. *Considerans Onias periculum contentionis, & Apollonium insanire, ut pote ducem Cœlesyriæ, & Phœnicis, ad augendam malitiam Simonis, ad Regem se contulit;*

4. Onias considérant les suites dangereuses de ces querelles, & l'emportement d'Apollonius, qui ayant l'autorité de Gouverneur dans la Célésyrie, & dans la Phénicie, secondoit, & fortifioit encore la malice de Simon, il alla trouver le Roi;

5. *Non ut civium accusator, sed communem utilitatem apud semetipsum universæ multitudinis considerans.*

5. Non pour accuser ses concitoyens, mais pour soûtenir l'intérêt commun de tout son peuple, qu'il se proposoit uniquement.

6. *Videbat enim sine regali providentia impossibile esse pacem rebus dari, nec Simonem posse cessare à stultitia sua.*

6. Car il voyoit bien qu'il étoit impossible de pacifier les choses, autrement que par l'autorité royale, & qu'il n'y avoit que ce seul moyen, pour faire cesser les folles entrepriſes de Simon.

7. *Sed post Seleuci vitæ excessum, cùm suscepisset Regnum Antiochus, qui Nobilis appellabatur, ambiebat Jason frater Oniæ summum Sacerdotium:*

7. Mais aprés la mort de Séleucus, Antiochus surnommé l'Illustre, lui ayant succédé dans le Royaume, Jason frere d'Onias entreprit d'usurper le souverain Sacerdoce:

8. *Adito Rege, promittens ei argenti talenta trecenta sexaginta, & ex redditibus aliis talenta octoginta,*

8. Etant venu pour cela trouver le Roi, & lui promettant trois cens soixante talens d'argent, & quatre-vingt talens d'autres revenus;

COMMENTAIRE.

teur du Royaume, le protecteur de la ville. Le Grec: (*a*) *Il osoit appeller traître des affaires* (publiques,) *le bienfaiteur de la ville.* Il accusoit d'avoir trahi les interêts de sa patrie, celui à qui la ville a tant d'obligations.

℣. 4. AD REGEM SE CONTULIT. *Il alla trouver le Roi* Séleucus Philopator, le même qui avoit envoyé Héliodore à Jérusalem, & par conséquent bien informé qui étoit celui, qui lui avoit donné avis des richesses cachées dans le Temple de Jérusalem.

℣. 7. POST SELEUCI EXCESSUM, CUM SUSCEPISSET REGNUM ANTIOCHUS, QUI NOBILIS APPELLABATUR. *Aprés la mort de Séleucus, Antiochus surnommé l'Illustre, lui ayant succedé.* Nous avons marqué ailleurs (*b*) de quelle maniére Antiochus Epiphanes, ou l'Illustre, monta sur le Trône de Syrie. C'est à ce Prince que Jason frere d'Onias s'addressa, pour obtenir la sou-

(*a*) Τὸν ἐυεργέτην τῆς πόλεως, ἐπιβούλον τῶν πραγμάτων ἐτόλμα λέγειν.

(*b*) 2. *Macc.* 1. 11.

Digitized by Google

9. *Super hæc promittebat, & alia centum quinquaginta, si potestati ejus concederetur Gymnasium, & Ephebiam sibi constituere, & eos, qui in Jerosolymis erant, Antiochenos scribere.*

9. Et de plus cent cinquante autres talens; si on lui donnoit pouvoir d'établir une Académie pour la jeunesse, & de faire les habitans de Jérusalem, citoyens de la ville d'Antioche; An du M. 3828.

COMMENTAIRE.

veraine Sacrificature, & pour en débouter son frere.

℣. 8. TALENTA TRECENTA SEXAGINTA. *Trois cens soixante talents.* Le quatriéme des Maccabées compte en tout, trois mille six cens soixante talents; ce qui est une somme exorbitante, pour un aussi petit pays que la Judée.

℣. 9. SI POTESTATI EJUS CONCEDERETUR GYMNASIUM, ET EPHEBIAM SIBI CONSTITUERE, ET EOS QUI IN JEROSOLYMIS ERANT, ANTIOCHENOS SCRIBERE. *Si on lui donnoit pouvoir d'établir une Academie pour la jeunesse, & de faire les habitans de Jérusalem, citoyens de la ville d'Antioche.* C'étoit donc une prérogative & un privilege particulier d'avoir de ces Academies, ou lieux d'exercices pour la jeunesse, puisque Jason dont ne cent cinquante talens, pour qu'il lui soit permis d'en établir une à Jérusalem; c'étoit du moins une innovation qui pouvoit avoir des suites, & qu'il auroit été dangereux de faire sans la permission du Roi. Il achette aussi le droit de citoyens du Royaume de Syrie, pour ceux de Jérusalem; Antioche étoit alors la capitale du Royaume de Syrie; & en devenant citoyens d'Antioche, ceux de Jérusalem avoient part à la liberté & aux priviléges de cette ville; mais la premiere vûë de Jason en tout cela étoit de rapprocher insensiblement les Juifs des payens, d'ôter aux premiers cette aversion invincible qu'ils avoient des cérémonies étrangeres, de détruire le mur de séparation, qui séparoit le Grec du Juif; de s'affermir ainsi dans le Pontificat, qui étoit la premiere dignité de sa nation, & de faire oublier les Loix du Seigneur. L'Auteur du premier livre des Maccabées exprime parfaitement ses desseins, lorsqu'il lui fait dire & à ses associez: (*a*) *Allons & faisons alliance avec les nations qui nous environnent, parce que depuis que nous nous sommes retirez d'elles, nous sommes tombez dans beaucoup de maux.*

L'on distingue ici *Gymnasium*, d'avec *Ephebeion.* Le premier étoit pour les hommes faits, qui s'exerçoient aux divers éxercices de la course, du saut, du jet du palet, de la lutte, & l'épreuve de sa force.

(*a*) 1. *Macc.* 1. 3.

Digitized by Google

An du M. 3828.

10. *Quod cùm Rex annuiſſet, & obtinuiſſet principatum, ſtatim ad gentilem ritum contribules ſuos transferre cœpit.*

10. Le Roi lui accorda ce qu'il demandoit. Mais il n'eut pas plûtôt obtenu la Principauté, qu'il commença à faire prendre à ceux de ſon pays les mœurs, & les coûtumes des Gentils.

11. *Et amotis his, quæ humanitatis causâ, Judæis à regibus fuerant conſtituta, per Joannem patrem Eupolemi, qui apud Romanos de amicitia, & ſocietate functus eſt legatione legitima, civium jura deſtituens, prava inſtituta ſanciebat.*

11. Il abolit les priviléges que la clémence, & la bonté des Rois avoit accordez aux Juifs, par l'entremiſe de Jean pere d'Eupoléme, qui fut envoyé en Ambaſſade vers les Romains, pour renouveller l'amitié, & l'alliance des Juifs avec eux; & il renverſa les ordonnances légitimes de ſes concitoyens, pour en établir d'injuſtes, & de corrompuës.

12. *Etenim auſus eſt ſub ipſa arce gymnaſium conſtituere, & optimos quoſque epheborum in lupanaribus ponere.*

12. Car il eut la hardieſſe de bâtir un lieu d'exercice public ſous la forteresſe même, & d'expoſer les jeunes hommes les mieux faits en des lieux infames.

COMMENTAIRE.

Le nom de *Gymnaſium* vient du Grec *Gymnos*, nud, parce qu'on s'éxerçoit tous nuds dans les Gymnaſes. *L'Ephebeum* étoit une ſale deſtinée pour les exercices des jeunes garçons au deſſus de quatorze ans; Vitruve nous décrit tout cela avec beaucoup d'éxactitude. (*a*) L'Auteur ſacré parle ici de ces lieux d'éxercices des jeunes hommes, comme d'autant de lieux de corruption, & de proſtitution. *Et optimos quoſque Epheborum in lupanaribus ponere*, à cauſe du danger continuel, que couroit la chaſteté dans ces ſortes d'éxercices, qui ſe faiſoient tous nuds, & à la vuë de tout le monde. Les Grecs, ſur tout les Lacédémoniens, avoient encore des Gymnaſes, où les jeunes filles s'éxerçoient de même, mais ſéparées des garçons.

℣. 10. CUM OBTINUISSET PRINCIPATUM. *Il n'eut pas plûtôt obtenu la Principauté.* La ſouveraine Sacrificature, qui lui donnoit en même tems la principale autorité, & le premier rang de dignité dans ſa nation. Voyez auſſi les ℣. 21. & 50. où cette même façon de parler ſe remarque.

℣. 11. PER JOANNEM PATREM EUPOLEMI. *Par l'entremiſe de Jean pere d'Eupoléme.* Eupoléme fut envoyé dans la ſuite en ambaſſade à Rome, par Judas Maccabée, pour faire alliance avec les Romains. (*b*)

(*a*) *Vitruv. l. 5. c. 11.*

(*b*) *1. Macc. VIII. 17.*

Digitized by Google

An du M. 3828.

℣. 12. OPTIMOS QUOSQUE EPHEBORUM IN LUPANARIBUS PONERE. *D'exposer les jeunes hommes les plus accomplis, dans des lieux infames.* C'eſt ainſi qu'il appelle les lieux d'éxercices, nommez *Ephebeum*, dont on a parlé. Le Grec *Ephebeion* ſe prend quelquefois en ce ſens. (*a*) Le Grec eſt différent : (*b*) *Et Jaſon obligeoit les plus forts des jeunes gens*, (ceux qui réüſiſſoient le mieux dans les éxercices,) *de paſſer ſous le Petaſus.* Ce *Petaſus* étoit un chapeau à bord, ſemblable à celui dont on couvre la tête de Mercure. Heſychius, & Pollux, nous apprennent que les jeunes hommes, *Ephebi*, le portoient. (*c*) Il y a donc aſſez d'apparence que Jaſon donnoit le *Petaſus*, comme une marque d'honneur, & comme une eſpece de conſécration à l'idolâtrie, à ceux des jeunes gens, qui s'étoient diſtinguez dans les jeux ; ou plûtôt, qu'il contraignoit ceux qu'il croyoit propres aux éxercices, de prendre le *Petaſus*, que portoient les jeunes hommes, parmi les Grecs ; afin de les engager par là, à entrer dans le Gymnaſe, & à prendre les habits & les coûtumes de Grecs. Il y en a (*d*) qui croyent que le Gymnaſe de Jéruſalem étoit conſacré à Mercure, & que l'on obligeoit ceux qui vouloient y avoir entrée, de paſſer ſous le *Petaſus* de Mercure, & de ſe faire inſcrire. Junius croit que *Petaſus* en cet endroit a la même ſignification que *Petaurus* ; & en effet, ces deux termes ſe prennent quelquefois l'un pour l'autre ; (*e*) Or *Petaurus* ſignifie une roüe, au travers de laquelle les Pétauriſtes paſſoient, avec une agilité ſurprenante. L'Auteur voudroit donc dire ici que Jaſon faiſoit paſſer par ces Jeux périlleux, ceux qui avoient réüſſi dans leurs premiers exercices du Gymnaſe. D'autres enfin, expliquent *Petaſus*, du voile qui couvroit la Paleſtre, ou le lieu où l'on s'éxerçoit à nud, & à découvert. Jaſon faiſoit entrer dans cet endroit les plus vigoureux des jeunes hommes, aprés les avoir exercez quelque tems dans *l'Ephebeum.* Enfin on peut l'entendre des lieux de débauche, & de proſtitution, où l'on faiſoit entrer les jeunes hommes ; c'eſt ainſi que l'Auteur de la Vulgate, & un grand nombre d'Interprétes, l'ont entendu. (*f*)

On remarque dans pluſieurs médailles des Rois de Syrie, (*g*) le

---

(*a*) *Gloſ. Iſid. Ephebion, locus conſtuprationis puerorum pubentium.*

(*b*) Καὶ τὸν κράτιστον τῶν ἐφήβων ὑπολάσσων, ὑπὸ πέτασον ἤγαγεν.

(*c*) Πέτασος τὸ τῶν ἐφήβων φόρημα.

(*d*) *Scaligeran. p.* 294.

(*e*) *Heſych Phavorin.*

(*f*) *Vide D. Thom & Serar. hic. & alios.*

(*g*) Voyez *Vaillant hiſt. Reg. Syr. pag.* 317. 320. 363. Dans une autre Médaille p. 382. il eſt repreſenté avec une truche ; mais fort différente du Pétaſus dont on vient de parler. J'ai vû à Mets dans le Médaillier de M. l'Abbé Seron, pluſieurs Médailles, où la Déeſſe Libertas eſt repreſentée, tenant de la main droite le *Petaſus*, & de la gauche la haſte, ou le ſceptre.

Digitized by Google

An du M. 3828.

13. *Erat autem hoc non initium, ſed incrementum quoddam, & profectus gentilis, & alienigenæ converſationis, propter impii, & non Sacerdotis Jaſonis nefarium, & inauditu ſcelus.*

13. Ce qui n'étoit pas ſeulement un commencement, mais un grand progrez de la vie payenne, & étrangére, cauſé par la méchanceté déteſtable, & inoüie de l'impie Jaſon, uſurpateur du nom de grand Prêtre.

COMMENTAIRE.

Dieu Bacchus couronné de Lierre, appuyé de la gauche ſur une Haſte entortillée du Thyrſe, & tenant de la droite une eſpece de chapeau, ou de Pétaſus, tel que celui que l'on met ſur la tête de Mercure. Les Antiquaires veulent que ce ſoit la coupe de Bacchus, nommée *Cotylus*, ou *Cantharus*. Mais j'ai ſur cela trois difficultez; la premiere que Bacchus tient toûjours ce vaſe renverſé, ce qui n'eſt nullement la maniére de tenir une coupe; la ſeconde, c'eſt que ce vaſe n'a point de pied, mais eſt tout rond à l'endroit où devroit être ſon pied; circonſtance qui ne convient pas non plus à une coupe. Enfin ce vaſe a deux oreilles, à ce que prétendent ces Antiquaires, aux deux côtez, ce qui eſt contraire à ce qu'Athenée (*a*) nous apprend du vaſe nommé Cotylus, conſacré à Bacchus, lequel n'avoit qu'une anſe. D'ailleurs, la coupe étoit conſacrée à Hercules, & non pas à Bacchus, comme le remarque Macrobe. (*b*) Et d'ailleurs ces oreilles ſont trop grandes, pour de ſimples anſes d'une coupe; ce ſeroit plûtôt deux aîles qu'on joignoit au Pétaſus.

Je ſoupçonne donc que c'eſt ce *Pétaſus* que Bacchus porte dans ſa main, & que c'eſt par deſſous ce *Pétaſus*, qu'on faiſoit paſſer ceux des jeunes gens qui réüſſiſſoient dans les exercices du Gymnaſe de Jéruſalem, lequel étoit apparemment conſacré à cette Divinité. Ce qui confirme nôtre conjecture, c'eſt que *Liber* ou Bacchus étoit fort en honneur, en ce tems-là, à Jéruſalem, comme nous l'apprend le ſecond des Maccabées. (*c*) Ce n'étoit pas dans le Temple, qu'on faiſoit paſſer ſous le Pétaſus, puiſqu'on y avoit mis Jupiter Olympien. Ce ne pouvoit donc être que dans le Théatre, qui étoit, comme nous l'avons dit, conſacré à Bacchus. Mais pourquoi le Pétaſus dans les mains de cette Deïté? Le bonnet eſt le ſimbole de la liberté, comme tout le monde en convient, Bacchus eſt le Dieu de la liberté, comme ſon nom même de *Liber* en Latin, & *Eleutheros* en Grec, le prouve aſſez. Les aîles ajoûtées à ce bonnet, conviennent aux Rois

(*a*) *Athen. Dipnoſ. l.* XI. *c.* 7.
(*b*) *Macrob. Saturn. l.* 5. *c.* 12.
(*c*) 2. *Macc.* VI. 7. & 14. & XIV 33.

14. *Ita ut Sacerdotes jam non circa altaris officia dediti essent, sed contempto templo, & sacrificiis neglectis, festinarent participes fieri palæstræ, & præbitionis ejus injustæ, & in exercitiis disci.*

14. Les Prêtres mêmes ne s'attachant plus aux fonctions de l'autel ; méprisant le Temple, & négligeant les sacrifices, couroient aux exercices, & aux prix dont on récompensoit ceux qui y réüssissoient. An du M. 3830.

15. *Et patrios quidem honores nihil habentes, Græcas glorias optimas arbitrabantur :*

15. Ils ne faisoient aucun état de tout ce qui étoit en honneur dans leur pays, & ne croyoient rien de plus grand, que d'exceller en tout ce qui étoit en estime parmi les Grecs.

COMMENTAIRE.

de Syrie, qui en ont souvent orné leurs têtes, & leurs casques, prétendant que c'étoit un symbole de la force & de la promptitude.

℣. 13. HOC NON INITIUM, SED INCREMENTUM QUODDAM, &c. *Ce qui n'étoit pas seulement un commencement, mais un progrez de la vie payenne.* Les exercices, dont on vient de parler, & le Pétasus qu'on donnoit aux jeunes hommes, étoit comme une consécration à la vie payenne. Le Grec : (*a*) *Ainsi l'Ellenisme* (ou les mœurs des Grecs) *se fortifioit, & les coutumes étrangeres faisoient de nouveaux progrez.*

℣. 14. PARTICIPES FIERI PALESTRÆ, ET PRÆBITIONIS EJUS INJUSTÆ. *Couroient aux exercices, & aux prix dont on recompensoit ceux qui réüssissoient.* Le Grec : (*b*) *Ils se hâtoient d'avoir part à l'injuste distribution des prix* qui se faisoient dans le lieu des exercices. Ou selon Grotius, ils s'empressoient à fournir aux dépenses injustes de ces exercices Ce dernier sens ne paroît pas fort probable. On aime à avoir part aux récompenses ; peu de gens ont l'ambition d'y vouloir contribuër.

EXERCITIIS DISCI. *Aux éxercices du Palet*, ou *du Disque.* C'étoit un lourd palet de plomb, de fer, ou d'airain, ou une pierre ronde, que les Athlétes s'éxerçoient à jetter, à qui le plus loin, & le plus haut ; pour l'ordinaire, celui qui le jettoit avoit un pied en l'air, & l'autre pied appuyé sur un tertre de figure d'une pomme de pin ; la figure de ces palets étoit ronde, d'où leur vient le nom de *Discus*, qui signifie un plat. Cet exercice est trés ancien, puisqu'on le voit dans Homére. (*c*) Le Grec porte : (*d*) Ils s'empressoient d'a-

(*a*) ἦν δὲ ἅλως ἀκμὴτις ἑλληνισμῦ, καὶ προσθήκη ἀλλοφυλισμῦ

(*b*) Ἐσπευδον μετέχειν τῆς ἐν παλαίστρᾳ παρανόμου χορηγίας.

(*c*) *Homer. Odyss.* Θ. Voyez aussi Ovide Métamorphos. l. 10. La description de ce Jeu.

(*d*) Μετὰ τὴν τῦ δίσκου προβολήν.

Digitized by Google

An du M. 3830.

16. *Quarum gratiâ periculosa eos contentio habebat, & eorum instituta æmulabantur, ac per omnia his consimiles esse cupiebant, quos hostes, & peremptores habuerant.*

16. Il s'excitoit pour cela une dangereuse émulation entr'eux; ils étoient jaloux des coûtumes de ces Payens, & affectoient d'être en tout semblables à ceux, qui avoient été auparavant les mortels ennemis de leur pays.

17. *In leges enim divinas impiè agere impunè non cedit: sed hoc tempus sequens declarabit.*

17. Car on ne viole point impunément les loix de Dieu, & on le verra clairement par la suite de cette histoire.

18. *Cùm autem quinquennâlis agon Tyri celebraretur, & Rex præsens esset.*

18. Un jour que l'on célébroit à Tyr les jeux qui se font de cinq ans en cinq ans, & le Roi étant présent;

COMMENTAIRE.

voir part aux Prix, *aprés l'invitation*, (ou la provocation) *du Disque.* On exposoit les Prix au milieu de la place, afin d'exciter par cette vûë, le nombre & l'ardeur de ceux qui entroient en lice, pour cet éxercice.

ỷ. 15. GRÆCAS GLORIAS OPTIMAS ARBITRABANTUR. *Ils ne croyoient rien de plus grand que d'exceller dans tout ce qui étoit en estime parmi les Grecs.* A la lettre: *Ils regardoient les honneurs des Grecs, comme les plus excellens.* Ils estimoient les prix, les récompenses, les honneurs de ces éxercices, comme quelque chose de trés-relevé. (*a*) Ils faisoient plus de cas d'être déclarez vainqueurs dans ces Jeux, ou de porter les titres de *Gymnasiarques,* c'est-à-dire, maître du Gymnase, qui fournit l'huile pour frotter les Athletes, ou *d'Agonothétes*; c'est celui qui distribuë les prix aux victorieux, que des autres charges les plus honorables de la République des Juifs. (*b*)

ỷ. 16. QUORUM GRATIA PERICULOSA EOS CONTENTIO HABEBAT. *Il s'excitoit pour cela une dangereuse émulation entr'eux.* Le Grec fait un sens assez différent: (*c*) *Tout cela leur attira un grand malheur*, & Dieu se servit pour les punir, de ceux mêmes dont ils imitoient les maniéres, avec tant d'ardeur. Les Grecs devinrent leurs plus grands ennemis, & leurs plus violens persécuteurs.

ỷ. 18. CUM QUINQUENNALIS AGON TYRI CELEBRARETUR. *Un jour que l'on célébroit à Tyr, les jeux que l'on fait de*

(*a*) *Tirin. Vide Serar. hic.*
(*b*) *Grotius.*
(*c*) ὧν χάριν περιέσχεν αὐτοὺς χαλεπὴ περίστασις, καὶ ὧν ἐζήλουν τὰς ἀγωγὰς... τούτους πολεμίους, καὶ τιμωρητὰς ἔσχον.

19. Misit Jason facinorosus ab Jerosolymis viros peccatores, portantes argenti didrachmas trecentas, in sacrificium Herculis: quas postulaverunt hi qui asportaverant, ne in sacrificiis erogarentur, quia non oporteret, sed in alios sumptus eas deputari.

19. L'impie Jason envoya de Jérusalem des hommes couverts de crimes, porter trois cens dragmes d'argent pour le sacrifice d'Hercules. Mais ceux mêmes qui les apportoient, demandérent qu'elles ne fussent pas employées à ces sacrifices, parce qu'on ne devoit pas en faire un tel usage; & qu'on s'en servît pour d'autres dépenses. An du M. 3831.

COMMENTAIRE.

cinq ans en cinq ans. C'étoient les jeux Olympiques, si célébres dans toute l'antiquité; ils se célébroient de cinq ans en cinq ans, à Elée, dans le Péloponése. A leur imitation, on en institua de pareils dans diverses autres villes, comme à Aléxandrie, *(a)* à Athenes, à Gaze, (*b*) & à Tyr, comme cet endroit l'insinuë. Le Roi étoit present à ces jeux, & c'étoit apparemment en sa considération qu'on les célébroit.

℣. 19. MISIT AB JEROSOLYMIS VIROS PECCATORES, PORTANTES ARGENTI DIDRACHMAS TRECENTAS IN SACRIFICIUM HERCULIS. *Jason envoya des hommes couverts de crimes, porter trois cent didragmes d'argent, pour le sacrifice d'Hercules.* Le didragme vaut deux dragmes d'Aléxandrie, & ces deux dragmes, n'en valent qu'une Romaine, d'où vient que les Septante, & en général les Traducteurs Grecs de l'Ecriture, rendent ordinairement par *Didrachme*, le demi sicle. On est partagé sur sa valeur, mais en le prenant pour le prix du demi sicle hébraïque, les trois cens didragmes vaudront à peu prés quatre-vingt cinq écus. Cet argent fut envoyé à Tyr, pour en offrir des sacrifices à Hercules, Divinité tutelaire de cette fameuse ville: les Syriens l'appelloient *Melicarta*, (*c*) c'est-à-dire, (*d*) *le Roi de la ville*, ou selon d'autres, (*e*) *le Roi de la terre*. Le Grec porte ici: (*f*) Que *Jason envoya de Jérusalem des spectateurs*, pour assister à ces jeux, *des personnes qui étoient citoyens d'Antioche*, (qui avoient reçû cet honneur de Jason,

(*a*) *Vide Grot. hic.*
(*b*) *Vide Harduin. Chronol. Vet. Test. p.* 181.
(*c*) *Philo Bibl. apud Euseb. præp.*
(*d*) מלך קריתא
(*e*) *Grot.* מלך ארץ
(*f*) Ἀπέστειλεν θεωροὺς ἀπὸ Ἱεροσολύμων, ὄντας Ἀντιοχεῖς, παρακομίζοντας ἀργυρίου δραχμὰς τριακοσίας, &c. *Grot. hic.* Θεωροὶ *vocantur qui aliunde mittuntur ad sacra externa. Sic usurpant Plato, Thucid. Sophoc. Plut. At Henric. Steph. Sacrorum procuratores. Ita Hesych.* Θεωροὶ, οἱ φροντίζοντες περὶ τὰ θεῖα. *Idem.* Θεωρικὸν, ἀργύριον τὸ εἰς θεῶν τιμὴν, καὶ ἑορτὴν διδόμενον.

An du M. 3831.

20. *Sed hæ oblata sunt quidem ab eo, qui miserat, in sacrificium Herculis: propter præsentes autem, data sunt in fabricam navium triremium.*

20. Ainsi elles furent destinées pour le sacrifice d'Hercules, par celui qui les avoit envoyées; mais à cause de ceux qui les apportérent, on les employa pour la construction des galéres.

COMMENTAIRE.

Voyez 2. Macc. 10. 9.) *& qui portoient trois cens dragmes d'argent, pour le sacrifice d'Hercules.*

℣. 20. OBLATÆ SUNT QUIDEM AB EO QUI MISERAT IN SACRIFICIUM HERCULIS, PROPTER PRÆSENTES AUTEM, DATÆ SUNT IN FABRICAM NAVIUM TRIREMIUM. *Elles furent destinées pour le sacrifice d'Hercules, par celui qui les avoit envoyées; mais à cause de ceux qui les apportérent, on les employa pour la construction des galéres à trois rangs de rames.* L'argent que Jason avoit destiné pour un sacrifice sacrilége à Hercules, ne fut point employé à cet usage; ceux qu'il avoit envoyez à cette fête, n'eurent aucun égard à son intention impie; soit par politique, ou de honte de quitter ainsi leur ancienne religion, ou par quelque reste de piété & d'attachement au culte de leurs peres. Ils priérent donc qu'on employât les trois cens dragmes, pour aider à construire les vaisseaux qu'on faisoit alors à Tyr, pour le Roi; ils crurent apparemment par là faire mieux leur cour à Antiochus Epiphanes, qu'en offrant quelques victimes à Hercules.

L'emploi qu'on fit de cet argent, à la construction des galéres a fait croire à quelques-uns, que le texte qui lit trois cens dragmes, est corrompu, & qu'il faudroit lire trois mille, au lieu de trois cens. (*a*) On trouve trois mille trois cens dans un manuscrit, de la bibliotéque du Comte d'Arundel. (*b*) Le Syriaque porte la même somme. Ménochius voudroit qu'on entendît ce passage de trois cens dragmes d'or, qui feroient une somme quatorze fois plus grande, que celle que nous avons marquée ci-devant, (*c*) Il est vrai que le texte est exprés pour de *l'argent*; mais souvent ce terme signifie, non ce métal, mais la valeur de la chose. Le Grec lit *trois cens dragmes*, au lieu des *trois cens didragmes* de la Vulgate. Pour sauver ces contrariétez, ne pourroit-on pas dire que cet argent fut employé à appareiller les galéres, qui servirent dans les jeux à cette occasion? Le Grec peut se me semble, souffrir ce sens; (*d*) & les Tyriens étant aussi expéri-

(*a*) *Ita Grot. hic.*
(*b*) *Approbat. Usser. ad an. M. 3830.*
(*c*) *Menoch. hic.*
(*d*) Ἕνεκεν δὲ τῶν παρακομιζόντων, εἰς τὰς τῶν τριήρων κατασκευάς.

Digitized by Google

21. *Missò autem in Ægyptum Apollonio Mnesthi filio, propter primates Ptolemæi Philometoris Regis, cùm cognovisset Antiochus alienum se à negotiis Regni effectum, propriis utilitatibus consulens, profectus inde venit Joppen, & inde Jerosolymam.*

21. Cependant Apollonius fils de Mnesthe, ayant été envoyé en Egypte, à cause des Grands de la Cour du Roi Ptolémée Philométor, lorsqu'Antiochus eut reconnu qu'on l'avoit entiérement éloigné du gouvernement des affaires du Royaume, songeant à procurer ses interêts propres, il partit de là, vint à Joppé, & ensuite à Jérusalem. An du M. 3851.

COMMENTAIRE.

mentez qu'ils l'étoient dans la navigation; & se faisant un honneur d'exceller à conduire des navires, ne manquérent pas sans doute de donner au Roi le divertissement d'un combat de vaisseaux.

℣. 21. MISSO IN ÆGYPTUM APOLLONIO, PROPTER PRIMATES PTOLEMÆI PHILOMETORIS REGIS. *Apollonius ayant été envoyé en Egypte, à cause des grands de la Cour du Roi Ptolémée Philométor.* Le Grec dit qu'Apollonius fut envoyé en Egypte, (*a*) *Pour la cérémonie de la premiere seance, du jeune Roi Ptolémée sur son Trône;* ou pour sa prise de possession du Royaume. Ce jeune Prince étoit neveu d'Antiochus Epiphanes, Roi de Syrie, étant fils de Cléopatre, fille d'Antiochus le Grand. Aprés la mort de cette Princesse, qui arriva en cette année 3831. Ptolémée qui avoit perdu son pere, quelques années auparavant, monta sur le Trône; mais il étoit trop jeune, pour gouverner par lui même. Eulaïus Eunuque, & nourricier du jeune *Philométor*, & Lenæus, prirent la régence du Royaume, & attirérent la guerre dans l'Egyte, ayant voulu obliger Epiphanes, à rendre au pupile la Célésyrie, qui avoit été cédée en dot à sa mere Cléopatre, par Antiochus le Grand. Epiphanes avoit plus d'une vûë, en envoyant Apollonius en Egypte; il vouloit en apparence, honorer la fête de la prise de la possession du Royaume de son neveu; mais son principal dessein étoit d'éxaminer la disposition de la Cour, & des officiers du Royaume à son égard, souhaitant qu'on lui déférât la tutelle de Philométor, & le Gouvernement de l'Egypte, en attendant que le jeune Prince fût en âge de gouverner; mais Apollonius vit bien-tôt qu'il n'y avoit rien à faire pour Antiochus par cette voïe, c'est ce qui détermina le Roi à faire la guerre à Philométor.

(*a*) Διὰ τὴν πρωτοκλίσια Πτολεμαίου. Grotius voudroit lire, πρωτοκουρεία. La fête de la premiere Chévelure, c'est-à-dire, le jour auquel on coupoit pour la premiére fois les cheveux, que l'on consacroit à quelque Divinité; ce jour étoit fort solemnel, & on y faisoit grande fête.

Digitized by Google

An du M. 3832.

22. *Et magnificè ab Jasone & civitate susceptus, cum facularum luminibus, & laudibus ingressus est: & inde in Phœnicen exercitum convertit.*

23. *Et post triennii tempus misit Jason Menelaum, supradicti Simonis fratrem, portantem pecunias Regi, & de negotiis necessariis responsa perlaturum.*

22. Il fut reçû magnifiquement par Jason, & par toute la ville; & il y fit son entrée à la lumiére des flambeaux, & parmi les acclamations publiques, & retourna de là en Phénicie avec son armée.

23. Trois ans aprés, Jason envoya Ménélaüs frere de Simon, dont il a été parlé auparavant, pour porter de l'argent au Roi, & pour sçavoir sa réponse sur des affaires importantes.

COMMENTAIRE.

℣. 22. CUM FACULARUM LIMINIBUS ET LAUDIBUS. *Il fit son entrée à la lumiére des flambeaux; & parmi les acclamations publiques.* La coûtume des feux de joïe, & des illuminations aux jours de fêtes & de réjoüissances, paroît par plus d'un endroit des anciens. (*a*) On alluma des lampes sur tous les toits d'Athénes, lorsque Marc-Antoine y fut reçu. (*b*) Jules César monta au Capitole, à la lumiére des flambeaux, qui étoient portez par quarante éléphans, rangez à droit & à gauche du chemin. (*c*) *Ascendit Capitolium ad lumina: quadraginta Elephantis, dextrâ atque sinistrâ, lychnos gestantibus.*

℣. 23. MENELAUM SUPRADICTI SIMONIS FRATREM. *Ménélaüs frere de Simon.* Il y en a qui prennent ici le nom de frere, (*d*) dans sa signification rigoureuse, & qui veulent que Ménélaüs ait été de la Tribu de Benjamin, de même que Simon; (*e*) & que comme Simon avoit usurpé la charge de Préfet du Temple, qui ne convient qu'à un Prêtre, ou à un Lévite, (*f*) Ménélaüs, par un attentat encore plus horrible, achetta la souveraine Sacrificature; mais d'autres (*g*) aprés Joseph, (*h*) croyent que Ménélaüs étoit frere de Jason, & d'Onias troisiéme, étant lui même appellé Onias, parmi les siens. S'il est nommé frere de Simon, c'est, dit-on, ou parce qu'il étoit son beau-frere, ou parce qu'il étoit son parent, ou dans son parti, & qu'il lui ressembloit en méchanceté. Au fond, ce sentiment n'a point d'autre preuve, que le témoignage de Joseph, qui est assez peu considérable dans cette matiére, parce qu'il se coupe quel-

(*a*) *Vide si lubet Judith.* III. 10. & *Isai.* XXV. 27. *in Hebræo.*
(*b*) *Plutarc. in Antonio.*
(*c*) *Sueton in Julio c.* 37.
(*d*) *Sulpit Sever. l.* 2.
(*e*) *Liran. Tirin. Serar. Harduin. Chronol. V. T. p.* 182. *&c.*
(*f*) 2. *Macc.* III. 4.
(*g*) *D. Thom. in Maccab Glos. ordinar. hist. Scolast. Pitav. de Doctr. Temp. l.* X. *c.* 1.
(*h*) *Joseph. Antiq.* XII. 6. *cum* XV. 3.

Digitized by Google

24. *At ille commendatus Regi, cùm magnificasset faciem potestatis ejus, in semetipsum retorsit summum Sacerdotium, superponens Jasoni talenta argenti trecenta.*

24. Mais Ménélaüs s'étant acquis la bienveillance du Roi, par la maniére dont il le flatta en relevant la grandeur de sa puissance, il trouva moyen de faire retomber entre ses mains la souveraine Sacrificature, en donnant trois cens talens d'argent, pardessus ce que Jason en avoit donné. An du M. 3832.

25. *Acceptisque à Rege mandatis, venit, nihil quidem habens dignum Sacerdotio: animos verò crudelis tyranni, & fera bellua iram gerens.*

25. Et ayant reçû les ordres du Roi, il s'en revint, n'ayant rien qui fût digne du Sacerdoce, & n'apportant *à cette dignité* que le cœur d'un cruel tyran, & la colére d'une bête farouche.

26. *Et Jason quidem, qui proprium fratrem captivaverat, ipse deceptus profugus in Ammanitem expulsus est regionem.*

26. Ainsi Jason qui avoit surpris son propre frere, fut trompé lui même; & ayant été chassé, il se refugia au payé des Ammonites.

COMMENTAIRE.

quefois, & qu'il ne s'accorde pas tout-à-fait avec lui même dans l'histoire d'Onias troisiéme, comme on l'a déja vû ci-devant. (*a*) Ainsi, on ne doit pas se faire un scrupule de l'abandonner, quand il ne s'accorde pas avec l'Auteur des Maccabées.

℣. 24. AT ILLE COMMENDATUS REGI, CUM MAGNIFICASSET FACIEM POTESTATIS EIUS. *Ménélaüs s'étant aquis la bienveillance du Roi, par la maniére dont il le flatta, en relevant la grandeur de sa puissance.* Le Grec peut aussi s'entendre en cette maniére: (*b*) *Ménélaüs s'étant rendu agréable au Roi, & s'étant servi des moyens que lui donnoit sa légation pour s'élever, il se fit donner la souveraine Sacrificature.*

℣. 25. ACCEPTIS A REGE MANDATIS. *Ayant reçû les ordres du Roi.* Ayant reçû les lettres patentes de sa nomination à la souveraine Sacrificature.

℣. 26. JASON QUI PROPRIUM FRATREM CAPTIVAVERAT. *Jason qui avoit surpris:* A la lettre, qui avoit fait captif *son propre frere.* Le Grec; (*c*) *Qui avoit trompé*, fraudé, *son propre frere* Onias troisiéme, à qui il avoit ôté la souveraine Sacrificature. (*d*)

(*a*) 2. Macc. 1. 7.

(*b*) Ὁ δὲ συναθεὶς τῷ βασιλεῖ, καὶ δοξάσας αὐτὸν τῷ προσάπτῃ τῆς ἐξουσίας, εἰς ταυτὸν κατηνέγκατο τὴν ἀρχιερατείαν. *Cum se commendasset ac spectabilem fecisset pratextu potestatis accepta.* Grot.

(*c*) τὸν ἴδιον ἀδελφὸν ὑποσθεύσας.

(*d*) *Supra* ℣. 7. 8.

Digitized by Google

An du M. 3832. 27. *Menelaüs autem principatum quidem obtinuit : de pecuniis verò Regi primissis, nihil agebat, cùm exactionem faceret Sostratus, qui arci erat præpositus.*

27. Ménélaüs entra de cette sorte dans la souveraine Sacrificature : mais il ne se mit point en peine d'envoyer au Roi l'argent qu'il lui avoit promis ; quoique Sostrate, qui commandoit dans la forteresse, le pressât d'en faire le payement,

An du M. 3834. 28. *(Nam ad hunc exactio vectigalium pertinebat ;) quam ob causam utrique ad Regem sunt evocati.*

28. Comme ayant l'Intendance des tributs. C'est pourquoi ils reçûrent un ordre tous deux de se rendre auprés du Roi.

29. *Et Menelaüs amotus est à Sacerdotio, succedente Lysimacho fratre suo: Sostratus autem prælatus est Cypriis.*

29. La dignité de grand-Prêtre fut ôtée à Ménélaüs, & Lysimaque son frere lui succéda dans cette charge : & le gouvernement de Chypre fut donné à Sostrate.

30. *Et cum hæc agerentur, contigit, Tharsinses, & Mallotas seditionem movere, eo quòd Antiochidi Regis concubinæ dono essent dati.*

30. Pendant que ces choses se passoient, ceux de Tharse, & de Mallo excitérent une sédition, parce qu'ils avoient été donnez à Antiochide concubine du Roi.

COMMENTAIRE.

℣. 27. SOSTRATUS QUI ARCI ERAT PRÆPOSITUS. *Sostrate qui commandoit dans la forteresse*, que les Grecs avoient à Jérusalem sur le mont de Sion. Cette citadelle n'étoit pas encore dans l'état où elle fut mise dans la suite. (*a*)

℣. 29. MENELAUS AMOTUS EST A SACERDOTIO, SUCCEDENTE LYSIMACHO FRATRE SUO. *La dignité de grand-Prêtre fut ôtée à Ménélaüs, & Lysimaque son frere lui succéda.* On ne convient pas qu'il lui ait succédé en qualité de grand-Prêtre ; il ne paroît pas qu'il ait jamais été reconnu en cette qualité, ni qu'il en ait fait les fonctions ; il fut simplement son Vice-gérent, (*b*) pour faire ses affaires, & pour exercer quelques-unes de ses fonctions en son absence. Ménélaüs n'étoit pas encore dépose ; il étoit allé à Antioche pour rendre compte au Roi, du délai du payement des trois cens talens qu'il avoit promis. Joseph qui donnoit à Lysimaque la qualité de grand-Prêtre, ne le fait commencer qu'aprés la mort de Ménélaüs ; il lui donne tantôt trois ans, & tantôt quatre ans de Pontificat. (*c*)

SOSTRATUS AUTEM PRÆLATUS EST CYPRIIS. *Le*

(*a*) 1. *Macc.* 1. 35.

(*b*) Ἀντὶ τῆς ἀρχιερωσύνης διάδοχον. *Vide Grot. hic infra* ℣. 31. & IX. 23. XIV. 26. & *Usser. ad an. M.* 3834.

(*c*) *Vide Joseph. Antiq.* XII. 16. *cum* XX. 15.

gouvernement

Digitized by Google

31. *Festinanter itaque Rex venit sedare illos, relicto suffecto uno ex comitibus suis Andronico.*

31. Le Roi y vint en grande hâte, pour les appaiſer, ayant laiſſé pour ſon Lieutenant, un des Grands de ſa Cour, nommé Andronique. An du M. 3834.

32. *Ratus autem Menelaüs accepisse se tempus opportunum, aurea quædam vasa è templo furatus donavit Andronico, & alia vendiderat Tyri, & per vicinas civitates.*

32. Mais Ménélaüs croyant que cette occaſion lui étoit favorable, déroba du temple quelques vaſes d'or, & en donna une partie à Andronique, ayant vendu les autres à Tyr, & dans les villes voiſines.

33. *Quod cùm certissimè cognovisset Onias, arguebat eum, ipse in loco tuto se continens Antiochiæ, secùs Daphnem.*

33 Onias ayant ſçû ceci trés-certainement, le reprochoit à Ménélaüs, ſe tenant cependant à Antioche dans un lieu ſûr, prés de Daphné.

COMMENTAIRE.

gouvernement de Chypre fut donné à Soſtrate. Le Grec : (*a*) *Et Soſtrate laiſſa en ſa place Crates, qui étoit*, ou qui avoit été *Gouverneur de Chypre*, ou commandant des troupes de cette Iſle.

℣. 30. CONTIGIT THARSENSES ET MALLOTAS SEDITIONEM MOVERE. *Ceux de Tharſe & de Mallo excitérent une ſédition.* Tharſe étoit la capitale de Cilicie ; *Mallo*, ou *Mallus*, eſt une autre ville de la même Province, ſur le fleuve *Pyramus*. (*b*) La cauſe de cette revolte, étoit qu'Antiochus avoit donné ces deux villes à une de ſes concubines nommée Antiochide. Outrées du mépris qu'elles crurent qu'on faiſoit d'elles, elles prirent les armes, & ſe ſoulevérent. Les exemples de quelques villes données par les Rois de Perſe à leurs femmes, à leurs maîtreſſes, & à leurs amis, ſont fréquens dans l'hiſtoire ; (*c*) cela ne paſſoit nullement pour honteux à ces villes. Mais il n'en étoit pas ainſi des villes Grecques ; elles étoient plus délicates ſur le point d'honneur.

℣. 32. MENELAUS AUREA QUÆDAM VASA E TEMPLO FURATUS, DONAVIT ANDRONICO. *Ménélaüs déroba au Temple quelques vaſes d'or, & en donna une partie à Andronique.* Ménélaüs n'étoit plus à Jéruſalem ; mais il y avoit Lyſimaque ſon Vice-gérent, auſſi méchant que lui, qui par ſes ordres, enleva des vaſes d'or du Temple, & les envoya à Antioche.

(*a*) Σόστρατος δὲ Κράτητα τὸν ἐπὶ τῆς Κύπρου. *Ita Syr. & Interpp. paſſim.*

(*b*) *Plin. l. v c. 27. Strabo l. 14. Grot.*

(*c*) *Vide ſi placet Plut. in Alcibiad. Plutarc. in Themiſtocl. Athen. l. 1. Serar. Grot. Tulli. in Verrem. 5 Oxoribus attribuunt civitates hoc modo : hæc civitas mulieri in redimiculum præbeat, hæc in collum, hæc in crines. Ita populos habent universos non ſolum conſcios libidinis ſuæ, ſed etiam adminiſtros.*

Digitized by Google

An du M. 3834.

34. *Unde Menelaüs accedens ad Andronicum rogabat ut Oniam interficeret. Qui cùm venisset ad Oniam, & datis dextris cum jurejurando, (quamvis esset ei suspectus suasisset de asylo) procedere, statim eum peremit, non veritus justitiam.*

34. C'eſt pourquoi Ménélaüs alla trouver Andronique, & le pria de tuer Onias. Andronique étant donc venu où étoit Onias, & lui ayant perſuadé, par la parole qu'il lui donna avec ſerment *de ne lui point faire de mal*, quoi qu'Onias le tînt pour ſuſpect, de ſortir de l'azyle où il étoit, il le tua auſſi-tôt, ſans avoir aucune crainte de la juſtice.

35. *Ob quam causam non solùm Judæi, sed aliæ quoque nationes indignabantur, & molestè ferebant de nece tanti viri injusta.*

35. Auſſi, non ſeulement les Juifs, mais les autres nations mêmes en conçûrent de l'indignation, & ne pouvoient ſupporter l'injuſtice de la mort d'un ſi grand homme.

36. *Sed regressum Regem de Ciliciæ locis, adierunt Judæi apud Antiochiam, simul & Græci, conquerentes de iniqua nece Oniæ.*

36. C'eſt pourquoi le Roi étant revenu de Cilicie, les Juifs avec les Grecs, l'allérent trouver à Antioche, & lui firent leurs plaintes de ce meurtre ſi injuſte d'Onias.

COMMENTAIRE.

℣. 33. ONIAS ARGUEBAT EUM. *Onias le reprochoit à Ménélaüs.* Le grand-Prêtre Onias troiſiéme étoit allé à Antioche, pour détruire dans l'eſprit du Roi les calomnies de Simon, qui l'accuſoit d'avoir découvert à Héliodore les tréſors du Temple. (*a*) Pendant ce tems, Jaſon ſon frere obtint d'Antiochus la ſouveraine Sacrificature, & Onias, qui aimoit la paix, demeura à Antioche. (*b*) Il eut l'honneur de gagner l'eſtime, & l'amitié du Prince, & Antiochus fut ſi touché de ſa mort, qu'il en verſa des larmes. Onias donc étant à Antioche, & informé des ſacrileges commis par Lyſimaque, ſuivant les ordres de Ménélaüs, l'en accuſa fortement auprés d'Andronique, que le Roi avoit laiſſé à Antioche, pour gouverner en ſon abſence. (*c*) Onias cependant ſe tenoit dans l'azile de *Daphné*, prés de la ville, craignant avec raiſon, la violence de Ménélaüs. Ce faubourg de Daphné eſt fort célébre dans toute l'antiquité. Strabon, (*d*) dit qu'il eſt à quarante ſtades de la ville, dans un lieu délicieux par ſes belles eaux, & par l'ombre de ſon bois de futaye au milieu duquel eſt le Temple d'Apollon, qui eſt un azyle inviolable pour tous ceux qui s'y retirent. Onias tout pieux qu'il étoit, ne feignit point dans une occaſion ſi périlleuſe, de ſe retirer dans l'azyle d'une fauſſe di-

(*a*) 2. *Macc.* IV. 4. 5. 6. *& ſeq.*
(*b*) Ci-aprés ℣. 37.
(*c*) Ci-devant ℣ 31.
(*d*) *Strabo l.* 16. *p.* 752.

Digitized by Google

37 *Contristatus itáque animo Antiochus propter Oniam, & flexus ad misericordiam, lacrymas fudit, recordatus defuncti sobrietatem, & modestiam.*

38. *Accensísque animis, Andronicum purpurâ exutum, per totam civitatem jubet circumduci: & in eodem loco, in quo in Oniam impietatem commiserat, sacrilegum vitâ privari, Domino illi condignam retribuente pœnam.*

39. *Multis autem sacrilegiis in templo à Lysimacho commissis Menelai consilio, & divulgatâ famâ, congregata est multitudo adversùm Lysimachum, multo jam auro exportato.*

37. Antiochus fut saisi de tristesse au fond du cœur, à cause de la mort d'Onias; il fut touché de compassion, & il répandit des larmes, se souvenant de la sagesse, & de la moderation qui avoit toûjours éclatté dans sa conduite : An du M. 3854.

38. Et entrant en une grande colére contre Andronique, il commanda qu'on le dépoüillât de la pourpre; qu'on le menât par toute la ville; & que ce sacrilégue fût tué au même lieu, où il avoit commis cette impiété contre Onias: le Seigneur rendant ainsi à ce miserable, la punition qu'il avoit si justement méritée.

39. Or Lysimaque ayant commis plusieurs sacriléges dans le temple, par le conseil de Ménélaüs, & le bruit s'en étant répandu, lorsqu'il en avoit déja emporté quantité d'or, une grande multitude de peuple se souleva contre Lysimaque.

COMMENTAIRE.

vinité. Il est permis dans ces occasions, non pas de reconnoître les faux Dieux, mais de profiter des privileges que l'erreur des hommes a attachez à leurs Temples, ou aux bois qui leur sont consacrez. Joseph ne dit rien de tout ceci; il suppose qu'Onias étoit mort longtems auparavant.

℣. 37. CONTRISTATUS ANIMO ANTIOCHUS PROPTER ONIAM. *Antiochus fut saisi de tristesse au fond de son cœur, à cause d'Onias.* C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de la vertu d'Onias, que de dire qu'Antiochus Epiphanes lui-même son ennemi, & qui l'avoit privé de sa dignité, étoit si pénétré de son mérite, qu'il ne put retenir ses larmes à la nouvelle de sa mort. On raconte, (a) que Jules Cesar versa des larmes, en voyant la tête de Pompée; & lors qu'il apprit la mort de Caton, il dit qu'il envioit la gloire de Caton, & que Caton lui avoit dérobé celle de lui conserver la vie: *Se illius gloriæ invidere, & illum suæ invidisse dixit.* Mais quelle comparaison de Cesar, à un monstre de cruauté, comme Epiphanes?

(a) *Valer. Max. l. 1. c. 5. exemplo 10.*

Digitized by Google

An du M. 3834.

40. *Turbis autem insurgentibus, & animis irâ repletis, Lysimachus armatis ferè tribus millibus, iniquis manibus uti cœpit, duce quodam Tyranno, ætate pariter, & dementiâ provecto.*

40. Comme donc ceux de la ville se soulevoient, & qu'ils étoient animez d'une grande colére, Lysimaque arma environ trois mille hommes, & commença à user de violence, ayant pour chef un certain Tyran, également avancé en âge, & consommé en malice.

41. *Sed, ut intellexerunt conatum Lysimachi, alii lapides, alii fustes validos arripuêre: quidam verò cinerem in Lysimachum jecêre.*

41. Mais lorsque le peuple vit que Lysimaque les attaquoit de cette sorte, les uns prirent des pierres, les autres de gros bâtons; & quelques-uns jettérent de la cendre contre lui.

42. *Et multi quidem vulnerati, quidam autem & prostrati, omnes verò in fugam conversi sunt: ipsum etiam sacrilegum secùs ærarium interfecerunt.*

42. Il y eut beaucoup de ses gens blessez, & quelques-uns de tuez: & tous furent mis en fuite; & le sacrilége fut aussi tué lui-même prés du trésor.

43. *De his ergo cœpit judicium adversus Menelaüm agitari.*

43. On commença donc à accuser Ménélaüs de tous ces désordres.

44. *Et cùm venisset Rex Tyrum, ad ipsum negotium detulerunt missi tres viri à senioribus.*

44. Et le Roi étant venu à Tyr, trois Députez envoyez par les Anciens de la ville, lui vinrent porter leurs plaintes sur cette affaire.

45. *Et cùm superaretur Menelaüs, promisit Ptolemæo multas pecunias dare ad suadendum Regi.*

45. Ménélaüs voyant qu'il succomboit sous cette accusation, promit à Ptolémée une grande somme d'argent, pour l'engager à parler au Roi en sa faveur.

COMMENTAIRE.

℣. 40. DUCE QUODAM TYRANNO. *Ayant pour chef un certain Tyran*, un homme du nom de *Tyran*. Le Grec lit: *Auranus*, ou *Hauranus*, pour marquer un homme du pays d'Auran, ou d'Hauran au-delà du Jourdain, vers Damas. Les Actes des Apôtres nous parlent aussi d'un particulier, appellé *Tyran*. (*a*)

℣. 41. QUIDAM CINEREM IN LYSIMACHUM JECERE. *Quelques-uns jettérent de la cendre contre lui.* Le Grec: (*b*) *Quelques-uns prenant de la cendre qui étoit là, en répandirent de toutes parts sur Lysimaque & les siens.* On lui jetta de la cendre ou de la pussiére. Tout ceci se passa dans le Temple, où il y avoit beaucoup de cendre, à cause du feu de l'Autel. Il y avoit même un endroit du parvis, destiné à y mettre la cendre. (*c*)

(*a*) *Act.* XIX. 9.

(*b*) Τινὲς δὲ ἐκ τῆς παρακειμένης σποδοῦ δραξάμενοι φύρδην ἐνετίνασσον εἰς τοὺς περὶ τὸν Λυσίμαχον.

(*c*) *Levit.* I. 16. IV. 12. *&c.*

46. *Itáque Ptolemæus in quodam atrio positum quasi refrigerandi gratiâ Regem adiit, & deduxit à sententia;*

47. *Et Menelaüm quidem universæ malitiæ reum criminibus absolvit: miseros autem, qui, etiamsi apud Scythas causam dixissent, innocentes judicarentur, hos morte damnavit.*

48. *Citò ergo injustam pœnam dederunt, qui pro civitate, & populo, & sacris vasis, causam prosecuti sunt.*

49. *Quamobrem Tyrii quoque indignati erga sepulturam eorum liberalissimi extiterunt.*

50. *Menelaüs autem, propter eorum qui in potentia erant, avaritiam, permanebat in potestate, crescens in malitia ad insidias civium.*

46. Ptolémée ayant donc été trouver le Roi, lorsqu'il s'étoit mis dans un vestibule comme pour se rafraîchir, il lui fit changer de résolution. An du M. 3834.

47. Et ce Prince déclarant Ménélaüs innocent, quoiqu'il fût coupable de toutes sortes de crimes, condamna en même-tems à la mort ces pauvres Députez, qui auroient été jugez innocens par des Scythes mêmes, s'ils avoient plaidé leur cause devant eux.

48. Ainsi ceux qui avoient soûtenu les intérêts de la ville, & du peuple, & le respect dû aux vases sacrez, furent punis aussi-tôt contre toute sorte de justice.

49. C'est pourquoi les Tyriens mêmes étant touchez d'indignation, se montrérent fort généreux dans la sépulture honorable qu'ils leur rendirent.

50. Cependant Ménélaüs se maintenoit dans l'autorité, à cause de l'avarice de ceux qui étoient puissans auprés du Roi; & il croissoit en malice, ne travaillant qu'à tendre des piéges à ses concitoyens.

COMMENTAIRE.

℣. 45. CUM SUPERARETUR MENELAUS. *Ménélaüs voyant qu'il succomboit sous cette accusation.* Le Grec: (*a*) *Ménélaüs se voyant pris*, ou convaincu, s'adressa à *Ptolémée*, favori du Roi. C'est ce même Ptolémée, fils de Doriméne, dont il est parlé au premier des Maccabées, (*b*) & qui ayant quitté le parti de Philométor Roi d'Egypte, livra l'Isle de Chypre à Antiochus, (*c*) & reçut en récompense de sa perfidie, le gouvernement de la Célésyrie, & de la Phénicie.

℣. 46. IN QUODAM ATRIO. *Dans un vestibule, comme pour se rafraîchir.* Le Grec, (*d*) *dans un Peristyle*, une galerie, soutenuë de colonnes, pour prendre le frais.

(*a*) Ἤδη δὲ λελειμμένου τοῦ Μενέλαου.
(*b*) 1. Macc. XII, 38.
(*c*) 2. Macc. X, 3.
(*d*) Εἰς τὸ περίστυλον ὡς ἀναψύξοντα.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Expédition d'Antiochus Epiphanes contre l'Egypte. Prodiges qui effrayent les Juifs. Jason revient à Jérusalem, & y rentre de force. Antiochus à son retour de l'Egypte, vient à Jérusalem, & y commet diverses violences. Judas Maccabée se sauve dans le desert.

An du M. 3834.

℣. 1. *EOdem tempore Antiochus secundam profectionem paravit in Ægyptum.*

2. *Contigit autem per universam Jerosolymorum civitatem, videri diebus quadraginta per aëra equites discurrentes, auratas stolas habentes, & hastis, quasi cohortes armatos.*

℣. 1. EN ce tems-là Antiochus se préparoit pour faire une seconde fois la guerre en Egypte.

2. Or il arriva que l'on vit dans toute la ville de Jérusalem, pendant quarante jours des hommes à cheval, qui couroient en l'air, habillez de drap d'or, & armez de lances, comme des troupes de cavalerie;

COMMENTAIRE.

℣. 1. ANTIOCHUS SECUNDAM PROFECTIONEM PARAVIT IN ÆGYPTUM. *Antiochus se préparoit pour faire une seconde fois la guerre en Egypte.* Antiochus Epiphanes avoit fait une premiere tentative contre l'Egypte, en y envoyant Apollonius, (*a*) sous prétexte d'assister à la prise de possession du Royaume, par le jeune Roi Philométor; mais Epiphanes ne passa pas pour cette fois jusques dans l'Egypte; arrêté apparemment par la crainte des Romains, il n'alla que jusqu'à Joppé, vint à Jérusalem, où il fut reçû par Jason, & s'en retourna en Phénicie. (*b*) Trois ans après, (*c*) voyant que les Regens du Royaume d'Egypte se préparoient sérieusement à lui faire la guerre, pour l'obliger à rendre à Philométor la Célésyrie, qui avoit été cédée à Cléopatre mere du jeune Roi, pour sa dot, Antiochus les prévint, & les alla attaquer dans l'Egypte. C'est

(*a*) *Usser. ad an. M.* 3831.
(*b*) 2. *Macc.* IV. 21.
(*c*) *An.* 3834.

Digitized by Google

3. *Et curſus equorum per ordines digeſtos, & congreſſiones fieri cominùs, & ſcutorum motus, & galeatorum multitudinem gladiis diſtrictis, & telorum jactus, & aureorum armorum ſplendorem, omniſque generis loricarum.*

3. Des chevaux rangez par eſcadrons, qui couroient les uns contre les autres; des combats de main à main; des boucliers agitez, une multitude de gens armez de caſques, & d'épées nuës; des dards lancez; des armes d'or toutes brillantes; & des cuiraſſes de toutes ſortes. An du M. 3834.

4. *Quapropter omnes rogabant in bonum monſtra converti.*

4. C'eſt pourquoi tous prioient Dieu que ces prodiges tournaſſent à leur avantage.

5. *Sed cùm falſus rumor exiſſet, tanquam vitâ exceſſiſſet Antiochus, aſſumptis Jaſon non minùs mille viris, repentè aggreſſus eſt civitatem: & civibus ad murum convolantibus, ad ultimum apprehenſa civitate, Menelaüs fugit in arcem:*

5. Mais comme un faux bruit de la mort d'Antiochus ſe fut répandu, Jaſon ayant pris mille hommes avec lui, vint attaquer tout d'un coup la ville; & quoique les citoyens accouruſſent de tous côtez aux murailles, il ſe rendit enfin maître de la ville; & Ménélaüs s'enfuit dans la forteresſe.

COMMENTAIRE.

de la ſeconde guerre qui ſuivit celle-la, dont parle ici l'Auteur.

℣. 2. CONTIGIT VIDERI PER AERA EQUITES DISCURRENTES. *On vit des hommes à cheval, qui couroient en l'air.* Souvent Dieu a permis qu'on vît de ſemblables Phénoménes, qui étoient des préſages des malheurs futurs. Joſeph nous décrit ceux qui parurent avant le dernier ſiége de Jéruſalem. (*a*) Suetone, & Tite-Live ſont pleins de ces ſortes de prodiges ſignificatifs. L'imagination & l'erreur des peuples, & la trop grande crédulité des Hiſtoriens, les ont ſans doute beaucoup groſſis; mais cela ne doit pas nuire aux prodiges certains & véritables. On peut aſſurer au contraire, qu'il y a de vrais prodiges, & de vrais miracles, puiſque l'on en a tant publiez de faux, dont on diſtingue aiſément la fauſſeté, lorſqu'on les examine ſérieuſement. Ceux dont on nous parle ici, n'ont rien que de très-croyable; ils ſont rapportez par un Auteur contemporain, ou preſque contemporain. Ce ne ſont point des Phénoménes, qui n'ayent fait que paſſer devant les yeux de peu de perſonnes, où diſtraites, ou d'un eſprit foible; ils ont paru pendant quarante jours, à la vûë de toute une ville, où il y avoit plus de cent mille habitans, dont une grande partie étoient trés-éclairez, & nullement ſuperſtitieux, comme pluſieurs ne le firent que trop paroître, en quittant les loix du Seigneur, & les pratiques de leur nation.

(*a*) *Joſeph. de Bello l. 7. c. 12.*

Digitized by Google

An du M. 3834.

6. Jason verò non parcebat in cæde civibus suis, nec cogitabat prosperitatem adversum cognatos, malum esse maximum, arbitrans hostium, & non civium se trophæa capturum.

6. Cependant Jason fit un grand carnage, sans songer à épargner ses concitoyens. Il ne considéroit point que c'est un trés-grand malheur d'être heureux dans la guerre qu'on fait à ses proches; & il croyoit remporter un trophée de ses ennemis, & non de ses concitoyens.

COMMENTAIRE.

℣. 5. CUM FALSUS RUMOR EXISSET TAMQUAM VITA EXCESSISSET ANTIOCHUS. *Mais comme un faux bruit de la mort d'Antiochus se fut répandu.* Cette fausse nouvelle de la mort d'Antiochus, qui étoit alors en Egypte, occupé au siége d'Aléxandrie, causa bien des maux à Jérusalem. Jason qui avoit été déposé du Pontificat par ce Prince, & qui s'étoit retiré dans le pays d'Ammon, auprés d'Aretas, Roi de cette Province, qui passoit pour Province d'Arabie, crut que l'occasion de recouvrer sa premiere dignité, étoit venuë; il se rend à Jérusalem, à la tête de mille soldats, & prend la ville par escalade; mais il ne put conserver une conquête de cette importance, n'ayant pas eu le loisir d'arrêter Ménélaüs, qui se sauva dans la forteresse, où étoient les troupes d'Antiochus: ainsi il fut obligé de se retirer de nouveau chez le Roi des Ammonites.

D'un autre côté, Antiochus informé que ceux de Jérusalem avoient témoigné de la joie, à la nouvelle de sa mort, (*a*) en conçut une indignation, dont ils ressentirent bien-tôt les violens effets. Il comprit par-là que les Juifs n'étoient nullement affectionnez à sa domination, & qu'ils conservoient du penchant pour les Rois d'Egypte, à qui ils avoient été soumis assez long-tems; il revint donc contre Jérusalem, & exerça contr'elle, tout ce que sa rage & sa vengeance purent lui inspirer de plus cruel. L'Arabe dit que les mauvais Juifs firent entendre à Antiochus, qu'on avoit pris les signes qui avoient paru dans l'air, au-dessus de Jérusalem, comme des présages de sa mort, & que le peuple en avoit témoigné de la joïe. (*b*)

℣. 6. NEC COGITABAT PROSPERITATEM ADVERSUS COGNATOS MALUM ESSE MAXIMUM. *Il ne considéroit point que c'est un trés-grand malheur d'être heureux dans la guerre qu'on fait à ses proches;* parce qu'on se détruit soi-même, en diminuant le nom-

---

(*a*) *Joseph. libello de Maccab. c. 4.* ἤκουσε ὅτι φήμης διαδοθείσης περὶ τοῦ τεθνάναι αὐτὸν ὡς ἔνιοι μάλιστα χαίροιεν οἱ Ἱεροσολυμῖται.

(*b*) *2. Macc. c. 5. Vide Arab. in Polygloth Paris.*

bre

7. Et principatum quidem non obtinuit, finem verò insidiarum suarum confusionem accepit, & profugus iterùm abiit in Ammanitem.

7. Il ne put pas néanmoins se mettre en possession de la principauté; mais tout le fruit de sa trahison, & de sa malice, fut sa propre confusion: & il se vit obligé de s'enfuir de nouveau, & de se retirer au pays des Ammonites. An du M. 3834.

8. Ad ultimum, in exitium sui conclusus ab Areta Arabum tyranno, fugiens de civitate in civitatem, omnibus odiosus, ut refuga legum, & execrabilis, ut patriæ, & civium hostis, in Ægyptum extrusus est:

8. Il fut enfin mis en prison par Arétas Rois des Arabes, qui le vouloit perdre: d'où s'étant sauvé, & fuyant de ville en ville, haï de tout le monde, comme un violateur de toutes les loix, comme un homme exécrable, comme un ennemi déclaré de sa patrie, & de ses citoyens, il fut chassé en Egypte.

9. Et qui multos de patria sua expulerat, peregrè periit, Lacedemonas profectus, quasi pro cognatione ibi refugium habiturus;

9. Ainsi celui qui avoit chassé tant de personnes hors de leur pays, périt lui-même hors du sien, étant allé à Lacédémone comme pour y trouver quelque refuge, à cause de la parenté.

COMMENTAIRE.

bre de ses propres sujets; c'est là le malheur des guerres civiles, où la victoire est toûjours désavantageuse. Tacite en parlant de la guerre entre Othon & Vitellius: *Utrasque impias preces, utraque detestanda vota, inter duos, quorum bello solum id scires deteriorem fore qui vicisset.*

ỷ. 8. IN EXITIUM SUI CONCLUSUS AB ARETA. *Il fut mis en prison par Arétas Roi des Arabes, qui le vouloit perdre.* On ne sçait pas la raison de son emprisonnement. Le Grec porte: (*a*) *Il reçut enfin la récompense de sa mauvaise conduite, ayant été arrêté par Arétas Roi des Arabes.* Quelques-uns lisent; *Il reçut enfin la peine de sa mauvaise vie, ayant été accusé auprés d'Arétas.* La construction du Grec s'accorde mieux avec cette derniere maniére de lire, & en gardant même la leçon ordinaire, il vaut mieux traduire: *Il fut tellement resserré, &* attaqué de toute part dans l'Ammonite, qu'il fut contraint de se sauver de ville en ville, & enfin de s'enfuir en Egypte.

ỷ. 9. QUASI PRO COGNATIONE REFUGIUM IBI HABITURUS. *Pour y trouver quelque refuge, à cause de la parenté:* Voyez ci-devant 1. Macc. XII. 21. Le Grec lit: (*b*) *Qu'il se rendit*

(*a*) Πέρας οὖν κακῆς ἀναστροφῆς ἔτυχεν ἐγκλειθεὶς πρὸς Ἀρέταν. Grotius & quelques autres voudroient lire, ἐγκληθεὶς, accusé; au lieu de ἐγκλειθεὶς, enfermé.

(*b*) Πρὸς Λακεδαιμονίους ἀναχθεὶς.

Digitized by Google

An du M. 3834.

10. *Et qui insepultos multos abjecerat, ipse & illamentatus, & insepultus abjicitur, sepulturâ neque peregrinâ usus, neque patrio sepulchro participans.*

11. *His itaque gestis suspicatus est Rex societatem deserturos Judæos: & ab hoc profectus ex Ægypto efferatis animis, civitatem quidem armis cepit:*

12. *Jussit autem militibus interficere: nec parcere occursantibus, & per domos ascendentes trucidare.*

10. Et comme il avoit fait jetter les corps de plusieurs sans les faire ensevelir; le sien fut jetté de même, sans être ni pleuré, ni enseveli, & sans qu'il ait pû trouver de tombeau, ni dans son pays, ni parmi les étrangers.

11. Ces choses s'étant passées de la sorte, le Roi s'imagina que les Juifs pourroient bien abandonner l'alliance qu'ils avoient faite avec lui. Ainsi il partit d'Egypte plein de fureur, & ayant emporté la ville par force,

12. Il commanda à ses soldats de tuer tout, de n'épargner aucun de tous ceux qu'ils rencontreroient, & de monter même dans les maisons, pour y égorger tout ce qui s'y trouveroit.

COMMENTAIRE.

auprés des Lacédémoniens. Grotius l'entend des Lacédémoniens, qui étoient alors en Egypte, & qui servoient dans l'armée de Philométor. Il est certain que les Lacédémoniens étoient en ce tems-là, de la ligue des Achéens, avec qui le Roi d'Egypte étoit allié. (*a*)

℣. 10. SEPULTURA NEQUE PEREGRINA USUS, NEQUE PATRIO SEPULCHRO PARTICIPANS. *Sans qu'il ait pû trouver de tombeau, ni dans son pays, ni parmi les étrangers.* Le Grec: (*b*) *On ne lui rendit aucun des devoirs qu'on rend aux morts, & il ne fut point enterré dans le tombeau de ses peres.* Ce que la Vulgate traduit ici par *sepultura peregrina*, peut marquer les devoirs que l'humanité ne permettoit pas même de refuser aux étrangers, qui mouroient hors de leur pays. On employa les trente pieces d'argent, qui furent données pour le prix de JESUS-CHRIST, à acheter un champ, pour la sépulture des étrangers. (*c*)

℣. 11. SUSPICATUS EST REX SOCIETATEM DESERTUROS JUDÆOS. *Antiochus s'imagina que les Juifs pourroient bien abandonner l'alliance qu'ils avoient faite avec lui.* L'entreprise de Jason, & la joïe que ceux de Jérusalem avoient témoignée, à la fausse nouvelle de sa mort, lui donnérent de l'inquiétude, & lui fi-

(*a*) *Polyb. in except. de Legationibus* 37. & 57.

(*b*) Καὶ κηδείας οὐδ᾽ ἡστινοσοῦν, οὔτε πατρῴου τάφου μετέσχε.

(*c*) *Matt.* XXVII. 7.

Digitized by Google

13. *Fiebant ergò cædes juvenum ac seniorum, & mulierum, & natorum exterminia, virginúmque, & parvulorum neces.*

13. Ils firent donc un carnage général des jeunes hommes, & des vieillards, des femmes, & des enfans; & ni les filles ni les plus petits enfans, ne pûrent éviter la mort. An du M. 3834.

14. *Erant autem toto triduo octoginta millia interfecti, quadraginta millia vincti, non minus autem venumdati.*

14. Il en fut tué quatre-vingt mille pendant trois jours. Quarante mille furent faits captifs: & il n'y en eut pas moins de vendus.

15. *Sed nec ista sufficiunt: ausus est etiam intrare templum universâ terrâ sanctius, Menelao ductore, qui legum, & patriæ fuit proditor.*

15. Mais comme si cette cruauté n'eût pas suffi à Antiochus, il osa même entrer dans le Temple, qui étoit le lieu le plus saint de toute la terre, ayant pour conducteur Ménélaüs l'ennemi des loix, & de sa patrie.

16. *Et sceleſtis manibus sumens sancta vasa, quæ ab aliis regibus, & civitatibus erant posita ad ornatum loci, & gloriam, contrectabat indignè, & contaminabat.*

16. Et prenant avec ses mains criminelles les vases sacrez, que les autres Rois, & les villes avoient placez en ce lieu saint, pour en être l'ornement, & la gloire, il les manioit d'une maniére indigne, & les profanoit.

17. *Ita alienatus mente Antiochus, non considerabat, quòd propter peccata habitantium civitatem, modicùm Deus fuerat iratus: propter quod & accidit circa locum despectio.*

17. Ainsi Antiochus ayant perdu toute la lumiére de l'esprit, ne considéroit pas que si Dieu faisoit éclatter pour un peu de tems sa colére contre les habitans de cette ville, c'étoit à cause de leurs péchez, & que c'étoit pour cela qu'un lieu si saint avoit été exposé à cette profanation.

COMMENTAIRE.

rent craindre qu'ils ne se rendissent à l'Egypte, & n'abandonnassent son parti.

CIVITATEM QUIDEM ARMIS CÆPIT. *Ayant emporté la ville de* Jérusalem *par force.* Joseph dit que ceux de Jérusalem sortirent en armes, contre Antiochus, (*a*) que ce Prince forma le siége de la place, & qu'il la prit de force; (*b*) mais ailleurs, il avance qu'il la prit sans combat, ceux de son parti lui en ayant ouvert les portes. (*c*) Comment accorder tant de contrarietez?

℣. 14. OCTOGINTA MILLIA INTERFECTI. *Il en fut tué quatre-vingt mille.* Il y a apparence que dans ces quatre-vingt mille,

(*a*) *Joseph. lib. 6. de Bello p. 929.*
(*b*) *Idem ibid. l. 1, c. 1.*
(*c*) *Idem lib. XII. Antiq. c. 7.*

Digitized by Google

An du M. 3834.

18. *Alióquin nisi contigissent eos multis peccatis esse involutos, sicut Heliodorus, qui missus est à Seleuco Rege ad expoliandum ærarium, etiam hîc statim adveniens flagellatus, & repulsus utique fuisset ab audacia.*

19. *Verùm non propter locum, gentem: sed propter gentem, locum Deus elegit.*

20. *Ideóque & ipse locus particeps factus est populi malorum: postea autem fiet socius bonorum: & qui derelictus in ira Dei omnipotentis est, iterum in magni Domini reconciliatione cum summa gloria exaltabitur.*

18. Car autrement, s'ils n'avoient été coupables de plusieurs crimes, ce Prince à l'exemple d'Héliodore, qui fut envoyé par le Roi Séleucus pour piller le *saint* trésor, auroit été foüetté comme lui, au moment de son arrivée, & empêché d'exécuter son entreprise insolente.

19. Mais Dieu n'a pas choisi le peuple à cause du temple; mais le temple à cause du peuple.

20. C'est pourquoi ce lieu *saint* a eu part aux maux qui sont arrivez au peuple; comme il aura part aussi aux biens qu'il doit recevoir. Et aprés avoir été quelque tems abandonné, à cause de la colére de Dieu tout-puissant, il sera encore élevé à une souveraine gloire, lorsque le grand Dieu se réconciliera avec son peuple.

COMMENTAIRE.

sont compris les quarante mille qui furent taillez en piéces, selon le Grec, ou faits captifs selon la Vulgate; & les autres quarante mille, qui furent vendus; & que le mot de *tuer*, signifie seulement, faire périr, dissiper. Voici le Grec: (*a*) *Il y en eut quatre-vingt mille de perdus; quarante mille dans le premier feu du combat*, ou l'épée à la main, ou mis en piéces, *& autant de vendus.* La construction de l'original insinuë que la somme de quatre-vingt mille, comprend tous ceux qui furent tuez, ou faits captifs dans cette occasion.

℣. 19. NON PROPTER LOCUM, GENTEM; SED PROPTER GENTEM, LOCUM DEUS ELEGIT. *Dieu n'a pas choisi le peuple à cause du Temple: mais le Temple à cause du peuple.* Dieu n'a que faire de nos Temples, ni de nos sacrifices; (*b*) c'est pour nous que nous travaillons, lorsque nous bâtissons des Temples au Très-haut; c'est pour nous procurer des aziles, contre la colére du Seigneur, & des lieux de priéres pour fléchir sa colere. Qui suis-je, disoit Salomon, pour entreprendre de bâtir un Temple au Seigneur, dont le Ciel & la terre, ne sont pas capables de contenir l'immensité?

(*a*) Ὀκτὼ μυριάδες κατεφθάρησαν. Τέσσαρες μὲν ἐν χερσὶν πεσεῖν, ἴσον δὲ τῶν ἐσφαγμένων ἐγένηται.

(*b*) *Isai.* I. 11. *Jerem.* VI. 20. *Amos* V. 22.

Digitized by Google

21. *Igitur Antiochus mille & octingentis ablatis de Templo talentis, velociter Antiochiam regressus est, existimans se pra superbia terram ad navigandum, pelagus verò ad iter agendum deducturum, propter mentis elationem.*

21. Antiochus ayant donc emporté du Temple dix-huit cens talens, s'en retourna promptement à Antioche, s'abandonnant à un tel excés d'orgueïl, & s'élevant dans son cœur d'une maniére si extravagante, qu'il s'imaginoit pouvoir naviger sur la terre, & faire marcher ses troupes sur la mer. An du M. 3835.

22. *Reliquit autem, & prapositos ad affligendam gentem: Jerosolymis quidem Philippum genere Phrygem, moribus crudeliorem eo ipso, à quo constitutus est.*

22. Il laissa aussi des hommes qu'il établit en autorité, afin qu'ils affligeassent le peuple; sçavoir dans Jérusalem, Philippe originaire de Phrygie, plus cruel que celui qui l'y avoit établi;

COMMENTAIRE.

(*a*) Ce n'est donc que pour avoir des lieux où nous puissions lui rendre nos vœux & nos hommages: *Ad hoc tantùm facta est, ut respicias orationem servi tui, & obsecrationem ejus, & audias preces quas fundit famulus tuus coram te.* D'où vient que le Seigneur dans sa vengeance, ne manque guere de permettre la profanation des Temples, & des Autels, comme pour faire sentir aux peuples impies, qu'il abandonne ces lieux sacrez, qui étoient comme des gages de sa présence, & de sa protection, & qu'il ne les regarde qu'avec horreur, dés qu'ils ne servent plus que de retraite à des méchans.

℣. 21. TERRAM AD NAVIGANDUM, PELAGUS VERO AD ITER AGENDUM DEDUCTURUM. *Qu'il s'imaginoit pouvoir naviger sur la terre, & faire marcher ses troupes sur la mer.* Expressions hyperboliques, qui marquent l'extravagance, & la vanité du Roi Antiochus, qui aprés la conquête de l'Egypte, ne se croyoit plus rien d'impossible. L'Histoire a conservé la mémoire de l'entrepriſe de Xercés, & de Caligula, qui par un effet d'une vanité ridicule, voulurent rendre la terre navigable, & la mer ferme, & propre à y marcher à cheval. Le premier bâtit un pont pour joindre l'Asie à l'Europe; (*b*) fit aplanir les montagnes, & remplir les vallées, fit percer les terres, pour la communication des mers; enfin prétendit se faire passer pour le maître de la nature. L'autre plus ridicule, voulut à l'imitation de Xercés, faire un pont sur le Lac Lucrin, entre Baies & Pouzoles, à la longueur de trois mille six cens pas, pour

(*a*) *Vide* 3. *Reg.* VIII. 27. & 2. *Par.* II. 6. & VI. 19.

(*b*) *Justin. l.* 2. *Fiducià virium velut naturæ ipsius Dominus, & montes in planum deducebat, & convexa vallium æquabat, & quadam maria pontibus sternebat, quadam ab navigationis commodum, per compendium ducebat.*

Digitized by Google

An du M. 3836.

23. *In Garizim autem Andronicum: & Menelaüm, qui graviùs quam cæteri imminebant civibus.*

24. *Cúmque appositus esset contra Judæos, misit odiosum principem Apollonium cum exercitum viginti & duobus millibus, præcipiens ei omnes perfectæ ætatis interficere, mulieres ac juvenes vendere.*

23. Et Andronique à Garizim : & Ménélaüs, qui étoit plus acharné que tous les autres à faire du mal à ses concitoyens.

24. Mais étant plein de haine contre les Juifs, il leur envoya le détestable Apollonius, avec une armée de vingt-deux mille hommes qu'il commandoit, & lui donna ordre de tuer tous ceux qui seroient dans un âge parfait, & de vendre les femmes, & les jeunes hommes.

COMMENTAIRE.

avoir le plaisir d'y marcher à cheval, & d'y passer dans l'équipage d'un triomphe chimérique. (*a*) Antiochus avoit trouvé si peu de résistance dans l'armée du Roi d'Egypte, & dans les conquêtes qu'il avoit faites dans ce pays, qu'il ne devoit pas beaucoup se flatter de ses victoires.

℣. 23. IN GARIZIM AUTEM ANDRONICUM. *Il laissa pour Gouverneur de Garizim Andronique.* Il faut finir ici le sens; car Ménélaüs n'eut aucune autorité sur les Samaritains, qui avoient leur Temple à Gazarim. Cette montagne semble être mise ici, pour tout le pays de Samarie.

ET MENELAUM, QUI GRAVIUS IMMINEBANT CIVIBUS. *Et Ménélaüs qui étoit plus acharné que les autres, contre ses citoyens.* C'est ainsi qu'il faut lire, en suivant le Grec : (*b*) Cet acharnement, ne regarde que la personne de Ménélaüs.

℣. 24. MISIT ODIOSUM PRINCIPEM APOLLONIUM. *Ménélaüs envoya contre les Juifs, le détestable Apollonius.* La Vulgate, semble rapporter ceci à Ménélaüs ; mais quelle autorité avoit ce grand-Prêtre, pour envoyer contre les Juifs Apollonius ? Le Syriaque marque que ce fut Antiochus qui l'envoya, & la suite du discours, & de l'Histoire racontée ici, & dans le premier des Maccabées, (*c*) semble demander ce sens. Le Grec n'en est point éloigné, (*d*) & il y a de bons Interprétes, qui se déterminent pour cette explication, qui paroît la plus aisée, & la plus naturelle. Le Grec, (*e*) au lieu de l'épithéte d'*odieux*, ou détestable, que la Vulgate donne à Apollo-

(*a*) *Vide Sueton. in Caio Caligula.*

(*b*) Πρὸς δὲ τούτοις Μενέλαον, ὃς χείριστα τῶν ἄλλων ὑπῆρχε τοῖς πολίταις. *Ita Syr. &c.*

(*c*) *Vide 1. Macc. 1. 30. & III. 10.*

(*d*) Ἀπεχθῆ δὲ πρὸς τοὺς πολίτας Ἰουδαίους ἔχων διάθεσιν, ἔπεμψε δὲ τὸν μυσάρχην Ἀπολλώνιον, *&c.*

(*e*) *Vide Serar. Tir. Grot. Usser. Vaill. alios.* *Vide ad 1. Macc. 1. 38.*

Digitized by Google

25. *Qui cùm veniſſet Jeroſolymam, pacem ſimulans quievit uſque ad diem ſanctum ſabbati: & tunc feriatis Judæis, arma capere ſuis præcepit.*

25. Lors donc qu'il fut arrivé à Jéruſalem, il feignit de ne chercher que la paix, & il demeura en repos juſqu'au ſaint jour du ſabbat : mais lorſque les Juifs ſe tenoient dans le repos auquel ſe ſabbat les obligeoit, il commanda à ſes gens de prendre les armes, An du M. 3836.

26. *Omnéſque qui ad ſpectaculum proceſſerant, trucidavit: & civitatem cum armatis diſcurrens, ingentem multitudinem peremit.*

26. Il tailla en piéces tous ceux qui étoient venus pour les regarder ; & courant par toute la ville avec ſes ſoldats, il tua un grand nombre de perſonnes.

27. *Judas autem Macchabæus, qui decimus fuerat, ſe ceſſerat in deſertum locum, ibíque inter feras vitam in montibus cum ſuis agebat: & fœni cibo veſcentes, demorabantur, ne participes eſſent coinquinationis.*

27. Cependant Judas Maccabée s'étoit retiré lui dixiéme en un lieu déſert, où il vivoit avec les ſiens ſur la montagnes parmi les bêtes : & ils demeuroient là, ſans manger autre choſe que l'herbe des champs, afin de ne prendre point de part à ce qui ſoüilloit les autres.

COMMENTAIRE.

nius, lui donne le nom de *Myſarches*, c'eſt-à-dire Prince des ſcélérats. Grotius croit qu'il étoit Prince ou *Couverneur de Myſie*.

℣. 26. OMNES QUI AD SPECTACULUM PROCESSERANT, TRUCIDAVIT. *Il tailla en pieces tous ceux qui étoient venus pour le regarder*, ou plûtôt, (a) *Tous ceux qui étoient venus pour cette fête*, qui étoient venus à Jéruſalem, & au Temple, le jour du Sabbat, pour participer aux Sacrifices, & pour ſatisfaire leur dévotion. Il faut comparer le premier de Maccabées, Chap. 1. ℣. 30. & ſuiv. pour voir la ſuite de cette Hiſtoire.

℣. 27. JUDAS MACCABÆUS QUI DECIMUS FUERAT. *Judas Maccabée s'étoit retiré lui dixiéme.* L'Auteur nomme exprés Judas Maccabée, parce que ſon nom étoit alors plus fameux que celui de Mattathias ſon pere, ni d'aucun de ſes freres. Mattathias & ſes cinq fils, du nombre deſquels étoit Judas, & quatre autres ſe retirérent d'abord enſemble ; mais il y en eut beaucoup aprés qui les ſuivirent dans les montagnes. Le texte dit qu'ils ſe *nourrirent d'herbes ſauvages*, c'eſt-à-dire, de fruits, d'herbes, de racines, & d'autres choſes qu'il trouvérent à la campagne, n'ayant pû emporter des proviſions, pour tout le tems qu'ils furent obligez de demeurer dans les ſolitudes.

(a) Τὰς ἐξιλθούσας πάσας ἐπὶ τὴν θεωρίαν συνιόντας. *Vide ſupra ad cap.* IV. 19.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Jupiter Olympien placé dans le Temple de Jéruſalem ; & Jupiter l'Hoſpitalier dans celui de Garizim. Martyre du vieillard Eléazar.

An du M. 3837.

℣. 1. *Sed non poſt multum temporis, miſit Rex ſenem quendam Antiochenum, qui compelleret Judæos, ut ſe transferrent, à patriis & Dei legibus:*

2. *Contaminare etiam quod in Jeroſolymis erat Templum, & cognominare Jovis Olympii: & in Garizim, prout erant hi, qui locum inhabitabant, Jovis hoſpitalis.*

℣. 1. PEu de tems aprés, le Roi envoya un certain vieillard d'Antioche pour forcer les Juifs à abandonner les loix de Dieu, & celles de leur pays.

2. Pour profaner le Temple de Jéruſalem, & le conſacrer à Jupiter-Olympien ; & pour donner au temple de Garizim le nom de Jupiter-l'Etranger, parce que ceux qui habitoient en ce lieu, étoient étrangers.

COMMENTAIRE.

℣. 1. SENEM ANTIOCHENUM. *Le Roi envoya un vieillard d'Antioche*, ou un Sénateur d'Antioche. Le Grec : (*a*) *Un vieillard Athénien*, ou *un Sénateur nommé Athénée.*

℣. 2. COGNOMINARE JOVIS OLYMPII. *Pour le conſacrer à Jupiter Olympien.* Les Grecs voulant introduire leur Religion dans l'Aſie, ſe contentérent de remarquer les propriétez des Divinitez anciennes du païs, & d'en changer les noms, en les r habillant, & les faiſant ſervir à la Grecque. On trouva quelque reſſemblance entre *le Dieu du Ciel*, que les Juifs adoroient, & *le Jupiter Olympien* des Grecs; on voulut obliger les Juifs à transférer à ce Dieu des Grecs, les honneurs qu'ils rendoient au Dieu du Ciel. Les autres nations n'y firent point de façon, elles changérent aiſément le nom, & les cérémonies de leurs Dieux, croyant qu'il étoit indifférent, de les adorer de la maniére des Grecs, ou autrement. On ne leur en demandoit pas

(*a*) Ἐξαπέστειλε ὁ βασιλεὺς γέροντα Ἀθηναῖον. Ita & Syr.

davantage ;

Digitized by Google

3. *Pessima autem & universis gravis erat malorum incursio.*

3. Ainsi l'on vit fondre tout d'un coup sur tout le peuple, comme un déluge terrible de toutes sortes de maux. An du M. 3837.

COMMENTAIRE.

davantage ; mais les Juifs plus éclairez & plus religieux que les autres peuples, ne prirent pas le change, & sçurent toûjours mettre une différence infinie, entre le Dieu du Ciel qu'ils adoroient, & le Jupiter Olympien des Payens. Ils ne purent se résoudre de rendre à la créature le culte qui n'est dû qu'au Créateur ; ils aimérent mieux souffrir les derniers supplices, que de faire le moindre changement à leurs cérémonies. Dans le quatriéme des Maccabées, (*a*) il est dit que le vieillard Eléazar, & les sept freres Maccabées souffrirent en la présence d'Antiochus lui-même.

ET IN GARIZIM PROUT ERANT HI, QUI LOCUM INHABITABANT, JOVIS HOSPITALIS. *Et pour donner au Temple de Garizim, le nom de Jupiter l'Hospitalier, parce que ceux qui habitoient en ce lieu étoient étrangers.* Jupiter l'Hospitalier est le protecteur des étrangers & des voyageurs. Les Samaritains ayant vû la persécution allumée contre les Juifs, recoururent à leur artifice ordinaire ; ils niérent qu'ils eussent aucun rapport avec les Juifs, ni avec leur religon ; ils écrivirent même à Antiochus Epiphanes, (*b*) une lettre pleine de flatterie, dans laquelle ils prenoient le nom *de Sidoniens, demeurant à Sichem*, & exposoient que leurs Ancêtres portez par je ne sçai quelles superstitions, avoient embrassé la coûtume des Juifs, de célébrer le jour du Sabbat, pour se mettre à couvert de la peste, qui avoit souvent ravagé leur pays, & qu'ils avoient érigé un Temple sur le mont Garizim, sans le dédier à aucune divinité, & qu'ils y offroient des sacrifices convenables. Ils ajoûtoient, que le Roi ayant ordonné qu'on fît souffrir aux Juifs la juste peine de leur méchanceté ; ses Officiers vouloient les envelopper dans leur châtiment, comme étant de la même nation, & de même religion qu'eux ; ce qui étant évidemment faux, puisqu'ils étoient Sidoniens d'origine, & qu'ils n'avoient rien de commun avec les Juifs ; ils prioient Sa Majesté d'écrire à Apollonius, & à Nicanor ses Officiers, de les laisser en paix, & de dédier leur Temple *à Jupiter le Grec.* (*c*) Le

(*a*) 4. *Macc. c.* 2.

(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 7. Βασιλεῖ Ἀντιόχῳ θεῷ Ἐπιφανεῖ, ὑπόμνημα παρὰ τῶν ἐν Σικίμοις Σιδωνίων.

(*c*) *Idem ibid.* Προσαγορευθῆναι δὲ τὸ ἀνώνυμον ἱερὸν, ΔΙΟΣ ΕΛΛΗΝΙΟΥ.

Digitized by Google

An du M. 3837.

4. *Nam templum luxuriâ & comessationibus Gentium erat plenum, & scortantium cum meretricibus, sacratisque ædibus mulieres se ultrò ingerebant, intrò ferentes ea, quæ non licebat.*

5. *Altare etiam plenum erat illicitis, quæ legibus prohibebantur.*

6. *Neque autem sabbata custodiebantur, neque dies sollemnes patrii servabantur, nec simpliciter Judæum se esse quisquam confitebatur.*

7. *Ducebantur autem cum amara necessitate in die natalis Regis ad sacrificia, & cum Liberi sacra celebrarentur, cogebantur hederâ coronati Libero circuire.*

4. Car le temple étoit rempli des dissolutions, & des festins de débauche des Gentils, d'hommes impudiques mêlez avec des courtisanes, & des femmes qui entroient insolemment dans ces lieux sacrez, y portant des choses qu'il étoit défendu d'y porter.

5. L'Autel étoit plein aussi de viandes impures, qui sont interdites par nos loix.

6. On ne gardoit point les jours de sabbat; on n'observoit plus les fêtes solemnelles du pays; & nul n'osoit plus avoüer simplement qu'il étoit Juif.

7. Ils étoient menez par une dure nécessité aux sacrifices *profanes*, le jour de la naissance du Roi; & lorsque l'on célébroit la fête de Bacchus, on les contraignoit d'aller par les ruës couronnez de lierre, à l'honneur de ce faux Dieu.

COMMENTAIRE.

Roi écrivit à Nicanor en leur faveur, & leur accorda tout ce qu'ils demandoient; mais il changea apparemment depuis d'opinion, puisque nous apprenons de l'Auteur de ce livre, que leur Temple fut consacré à Jupiter l'*Hospitalier*, ou l'étranger.

℣. 4. SCORTANTIUM CUM MERETRICIBUS. *D'hommes impudiques mêlez avec des femmes courtisanes.* Le Grec: (*a*) *Le Temple étoit plein de Gentils, qui commettoient des actions abominables, avec leurs semblables, & qui s'approchoient des courtisannes, jusques dans les sacrez portiques;* au lieu qu'il n'étoit pas même permis aux Prêtres de s'approcher de leurs femmes légitimes, durant le tems de leur service au Temple, & que les femmes les plus pures n'avoient point entrée dans l'intérieur du Temple.

℣. 6. NEQUE SIMPLICITER JUDÆUM. *Nul n'osoit avoüer simplement qu'il étoit Juif*, ou plûtôt qu'il étoit de la religion des Juifs. Le nom de Juifs étoit alors un crime, comme long-tems aprés celui de Chrétiens, sous les persécuteurs de l'Eglise.

℣. 7. IN DIE NATALIS REGIS. *Le jour de la naissance du Roi.* Le Grec: (*b*) *Ils étoient conduits par une dure nécessité, au festin*

(*a*) Ὑπὸ τῶν ἐθνῶν ῥᾳθυμούντων μετὰ τῶν ἑταιρῶν, καὶ ἐν τοῖς ἱεροῖς περιβόλοις γυναιξὶ πλησιαζόντων.

(*b*) Ἤγοντο δὲ μετὰ πικρᾶς ἀνάγκης εἰς τὴν κατὰ μῆνα τοῦ βασιλέως γενέθλιον ἡμέραν ἐπὶ σπλαγχνισμόν.

Digitized by Google

8. *Decretum autem exiit in proximas Gentilium civitates suggerentibus Ptolemais, ut pari modo, & ipsi adversus Judæos agerent ut sacrificarent.*

8. Ceux de Ptolémaïde suggérérent aussi, & furent cause qu'on publia un Edit dans les villes des Gentils, voisines de la Judée, pour les obliger d'agir de la même sorte contre les Juifs, & de les contraindre à sacrifier. An du M. 3837.

COMMENTAIRE.

de la naissance du Roi, qui se faisoit chaque mois. Il y a beaucoup d'apparence que c'est de cette fête de la naissance, ou de la prise de possession du Royaume d'Antiochus, qu'on doit entendre ce qui est dit dans le premier des Maccabées, (*a*) qu'on traitoit avec violence ce jour-là tous les Israëlites qui se trouvoient dans chaque ville. Il étoit ordinaire aux Rois d'Orient de célébrer, & de faire célébrer dans leurs Etats, le jour de leur naissance, ou de leur avénement à la Couronne. (*b*) Mais c'est une cérémonie singuliére à Antiochus Epiphanes, d'avoir fait honorer cette fête tous les mois. Le Grec, pour exprimer le festin superstitieux qu'on faisoit alors, se sert d'un terme qui signifie *les entrailles*, (*c*) parce qu'aprés avoir immolé la victime, les Prêtres rendoient à ceux qui fourniſſoient l'hostie, une partie des entrailles pour faire un festin. (*d*)

COGEBANTUR HEDERA CORONATI LIBERO CIRCUIRE. *On les obligeoit d'aller par les ruës couronnez de lierre en l'honneur de Bacchus.* Cette fausse divinité étoit fort honorée dans ce pays. On voit son image sur plusieurs Médailles des Rois de Syrie. (*e*) Nous croyons que l'on substitua son culte à celui d'Adonis, si connu dans toutes ces Provinces; on donne quelquefois à Bacchus le nom d'*Adonis*. Nous avons proposé ailleurs (*f*) quelques conjectures, pour montrer que le Gymnase de Jérusalem étoit dédié à Bacchus. Le terme Grec que nous traduisons par, *aller par les ruës*, signifie proprement, marcher avec solemnité, à la suite d'une idole, faire une procession à l'honneur de Bacchus; à la letrre; (*g*) *on les contraignoit de suivre la marche de Dionysius*, ou de Bacchus, *ayant du lierre*, ou couronné de feüilles de lierre, ou portant des bran-

(*a*) 1. Macc. 1. 61. *In virtute sua faciebant hæc populo qui inveniebatur in omni mense & mense in civitatibus.*

(*b*) Voyez sur S. Matthieu XIV. 6.

(*c*) Σπλαγχνισμος. *Vide infra* ℣. 8. & 21. & VII. 42.

(*d*) *Vide* Grot. *hic* Aristophan. σπλαγχνεύειν. Plaut. *ad extaverare.*

(*e*) Vaillant. *hist. Reg. Syr. pag.* 317. 320. 364.

(*f*) *Sup.* IV. 12.

(*g*) Ἠναγκάζοντο οἱ Ἰουδαῖοι μισεῖν ἔχοντες πομπεύειν τῷ Διονύσῳ.

Digitized by Google

An du M. 3837.

9. *Eos autem, qui nollent transire ad instituta Gentium, interficerent: erat ergo videre miseriam.*

10. *Duæ enim mulieres delatæ sunt natos suos circumcidisse, quas, infantibus ad ubera suspensis, cum publicè per civitatem circumduxissent, per muros præcipitaverunt.*

11. *Alii verò, ad proximas coëuntes speluncas, & latenter sabbati diem celebrantes, cùm indicati essent Philippo, flammis succensi sunt, eo quòd verebantur, propter religionem, & observantiam, manu sibimet auxilium ferre.*

9. Ou de tuer ceux qui ne voudroient point embrasser les coûtumes des Gentils. Ainsi on ne voyoit que misére.

10. Car deux femmes ayant été accusées d'avoir circoncis leurs enfans, furent menées publiquement par toute la ville, ayant ces enfans pendus à leurs mamelles; & ensuite furent précipitées du haut des murailles.

11. D'autres s'étant assemblez en des cavernes voisines, & y célébrant secrettement le jour du sabbat; comme Philippe en fut averti, il les fit tous consumer par les flammes, n'ayant osé se défendre, à cause du grand respect qu'ils avoient pour l'observation du sabbat.

COMMENTAIRE.

ches de cet arbre, ou des *Thirses*, c'est-à-dire, des bâtons enveloppez de lierre; tout le monde sçait que cet arbre est consacré à Bacchus.

℣. 8. DECRETUM EXIIT IN PROXIMAS GENTILIUM CIVITATES, SUGGERENTIBUS PTOLEMÆIS. *Ceux de Ptolemaïde* (*a*) *suggérerent aussi un Edit dans les villes des Gentils, voisines des Juifs*, pour les obliger de contraindre les Israëlites, qui demeuroient dans ces lieux; de sacrifier. En effet, nous voyons dans le premier des Maccabées, (*b*) que ceux de Ptolémaïde, de Tyr, & de Sidon, s'étoient attroupez contre les Juifs, & que toute la Galilée s'étoit soulevée contr'eux; ce qui obligea Judas Maccabée d'accourir au secours de ses freres, & de les amener dans la Judée, pour les mettre à couvert de la fureur de leurs ennemis. Le Syriaque porte, que l'on envoya aux villes des Gentils, qui étoient voisines, & à Ptolémaïde, qui persécutoient les Juifs, pour leur signifier qu'ils eussent à faire quartier à ceux qui leur obéïroient, & qui sacrifieroient; mais qu'ils missent à mort ceux qui refuseroient de le faire. La plûpart des exemplaires Grecs, lisent, que cet Edit se fit *à la sollicitation de Ptolémée*; ce qu'on entend de Ptolémée fils de Dorimenes. (*c*)

(*a*) *Edit. Romana.* Πτολεμαίων ὑποτιθεμένων. *Editiones aliæ*, Πτολεμαίου ὑποθεμένου. Je pense qu'il faudroit lire, Πτολεμαειῶν. *Ptolemeenses*, Πτολεμαεῖς *Infra* XIII. 25. & 1. *Macc.* XII. 48.

(*b*) 1. *Macc.* V. 15.

(*c*) *Supra* 2. *Macc.* IV. 45.

Digitized by Google

12. *Obsecro autem eos, qui hunc librum lecturi sunt, ne abhorreſcant propter adverſos caſus, ſed reputent ea quæ acciderunt, non ad interitum, ſed ad correptionem eſſe generis noſtri.*

13. *Etenim multo tempore non ſinere peccatoribus ex ſententia agere, ſed ſtatim ultiones adhibere, magni beneficii eſt indicium.*

14. *Non enim, ſicut in aliis nationibus, Dominus patienter expectat, ut eas, cùm judicii dies advenerit, in plenitudine peccatorum puniat.*

12. Je conjure ceux qui liront ce livre, de ne ſe ſcandaliſer point de tant d'horribles malheurs, mais de conſiderer que tous ces maux ſont arrivez, non pour perdre, mais pour châtier nôtre nation. An du M. 3837.

13. Car c'eſt la marque d'une grande miſéricorde de Dieu envers les pécheurs, de ne les laiſſer pas long-tems vivre ſelon leurs deſirs, mais de les châtier promptement.

14. En effet le Seigneur n'agit pas à nôtre égard, comme à l'égard des autres nations, qu'il ſouffre avec patience, ſe réſervant à les punir dans la plénitude de leurs péchez; lorſque le jour du Jugement ſera arrivé:

COMMENTAIRE.

Mais nous préférons la leçon de l'édition Romaine, qui eſt conforme à la Vulgate.

℣. 10. DUÆ MULIERES. *Deux femmes accuſées d'avoir circoncis leurs enfans, &c.* Sur tout le détail de ces véxations, voyez 1. Macc. 1. 64. & ſuivans.

℣. 11. LATENTER SABBATI DIEM CELEBRANTES. *Célébrant ſecrettement le jour du Sabbat.* Comparez 1. Macc. II. 31. Philippe dont il eſt parlé ici, eſt celui qui étoit Gouverneur de Jéruſalem, ci devant. ℣. 22.

℣. 12. QUÆ ACCIDERUNT NON AD INTERITUM, SED AD CORREPTIONEM ESSE GENERIS NOSTRI. *Que tout ces maux ſont arrivez, non pour perdre, mais pour châtier nôtre nation.* Voyez le diſcours de Mattathias 1. Macc. II. 51. 52. & ſuiv. Judith. VIII. 22. 23. & ſuiv. & ci-aprés ch. VII. 32. 33. 34.

℣. 13. STATIM ULTIONES ADHIBERE, MAGNI BENEFICII EST INDICIUM. *C'eſt la marque d'une grande miſéricorde de Dieu, de châtier promptement les pécheurs.* En effet s'il les laiſſe long-tems impunis, ils en deviendront plus mauvais, & tomberont enfin dans l'impénitence, & l'incorrigibilité. Dieu ne nous peut donner en cette vie une plus grande preuve de ſon extréme colere, que de nous laiſſer ſans nous punir; c'eſt la derniere menace qu'il fait à ſon peuple infidéle. (a) *Ma colere ſe repoſera à vôtre égard,*

(a) Ezech. XVI. 42.

Digitized by Google

An du M. 3837.

15. *Ita & in nobis statuit, ut peccatis nostris in finem devolutis, ita demum in nos vindicet,*

16. *Propter quod numquam quidem à nobis misericordiam suam amovet: corripiens verò in adversis, populum suum non derelinquit.*

17. *Sed hæc nobis ad commonitionem legentium dicta sint paucis. Jam autem veniendum est ad narrationem.*

18. *Igitur Eleazarus unus de primoribus scribarum, vir ætate provectus, & vultu decorus, aperto ore hians compellebatur carnem porcinam manducare.*

15. Et il n'attend pas de même pour nous punir, que nos péchez soient montez à leur comble.

16. Ainsi il ne retire jamais sa miséricorde de dessus nous ; & parmi les maux dont il afflige son peuple pour le châtier, il ne l'abandonne point.

17 Aprés avoir dit ce peu de paroles pour l'instruction des lecteurs, il faut reprendre maintenant ma narration.

18. Eléazar, l'un des premiers d'entre les Docteurs de la Loi, qui étoit un vieillard d'un visage vénérable, fut pressé de manger de la chair de pourceau, & on vouloit l'y contraindre, en lui ouvrant la bouche par force.

COMMENTAIRE.

mon amour de jalousie ne s'allumera plus sur vous, je demeurerai en repos, je ne me fâcherai plus.

℣. 14. UT EAS, CUM JUDICII DIES ADVENERIT, IN PLENITUDINE PECCATORUM PUNIAT. *Se reservant de les punir dans la plénitude de leurs pechez, lorsque le jour du jugement sera arrivé.* A l'égard des Payens, Dieu les abandonne à eux-mêmes, il leur laisse remplir la mesure de leurs crimes ; il voit en quelque sorte, sans s'émouvoir, qu'ils mettent le comble à leur iniquité. Il se reserve à les punir dans l'autre vie, au jour terrible de son jugement, & souvent même dés cette vie, il exerce contr'eux un jugement sans pitié, il les extermine sans miséricorde ; comme il a fait les Cananéens, & ceux de Sodome. Il n'en est point ainsi des Juifs ; Dieu exerce contr'eux sa justice pour les corriger, pour les éprouver, pour les rendre meilleurs. Ses châtimens sont à leur égard, comme ceux d'un pere envers ses enfans, toûjours temperez de miséricorde & de clémence. Il faut avoüer, que les sages du paganisme, n'ont jamais débité des maximes si élevées, ni conçû des sentimens si épurez.

℣. 18. ELEAZAR UNUS DE PRIMORIBUS SCRIBARUM. *Eléazar un des premiers entre les Docteurs de la Loi.* Saint Grégoire de Nazianze, & saint Ambroise, assurent qu'il étoit de race Sacerdotale Joseph dans le livre qu'il a intitulé des Maccabées, (*a*) a décrit au long le martyre du vieillard Eléazar ; il prétend que tout cela se passa en présence d'Antiochus lui-même ; ce qui paroît aussi par

(*a*) *Libel. de Macc. c. 2. 3.*

Digitized by Google

19. *At ille glorioſiſſimam mortem, magis quàm odibilem vitam complectens, voluntariè præibat ad ſupplicium.*

19. Mais lui préférant une mort pleine de gloire à une vie criminelle, alla volontairement, & de lui-même au ſupplice. An du M. 3837.

20. *Intuens autem quemadmodum oporteret accedere, patienter ſuſtinens, deſtinavit non admittere illicita propter vitæ amorem.*

20. Conſidérant ce qu'il lui faudroit ſouffrir en cette rencontre, & demeurant ferme dans la patience, il réſolut de ne rien faire contre la Loi pour l'amour de la vie.

COMMENTAIRE.

l'Ecriture, au Chap. ſuivant, ℣. 1. Nous croyons qu'il ſouffrit à Antioche, auſſi-bien que les ſept freres Maccabées ſes diſciples, dont on parlera au Chapitre ſeptiéme. L'Arabe veut que ce ſoit le même Eléazar, qui étoit à la tête des ſeptante Interprétes, qui furent envoyez en Egypte, pour traduire les Livres ſaints, & qu'il ſouffrit à Jéruſalem, en préſence du Gouverneur, nommé Félix. Les Peres, (*a*) ont fait de grands éloges du ſaint vieillard Eléazar; ils l'ont appellé *le pere* & le maître des ſept freres, dont nous verrons le martyre au Chapitre ſuivant; ils ont dit qu'il étoit le premier des Martyrs de l'ancien Teſtament, de même que ſaint Etienne l'eſt du nouveau. Enfin ſoit qu'on conſidére ſa généroſité dans les tourmens, ou la pureté de ſes ſentimens, & l'élévation de ſa doctrine, ou l'extréme délicateſſe de ſa conſcience bien éclairée; on avoüera qu'il y a peu de Saints dans l'ancien Teſtament, qui nous ayent donné de plus grands exemples de force & de charité.

℣. 19. PRÆIBAT AD SUPPLICIUM. *Alla de lui-même au ſupplice.* A la lettre: (*b*) *Il marcha devant* ſes bourreaux, *& alloit volontairement au Tympanum.* Le ſupplice du *Tympanum* étoit la baſtonnade, comme on l'a montré dans la Diſſertation ſur les ſupplices des Hébreux; c'eſt apparemment d'Eléazar qu'avoit en vuë l'Auteur de l'Epître aux Hébreux, lorſqu'il a parlé de ceux qui ont ſouffert ce ſupplice. (*c*)

℣. 20. INTUENS AUTEM QUEMADMODUM OPORTERET ACCEDERE, PATIENTER SUSTINENS, DESTINAVIT NON ADMITTERE ILLICITA PROPTER VITÆ AMOREM. Conſidérant ce qu'il lui *faudroit ſouffrir.* (A la lettre, *comment il faudroit qu'il s'approchât,*) *demeurant ferme dans la patien-*

(*a*) *Vide Ambroſ. l. 2. de Jacob. & vita beata, c. 10. Nazianz. orat. in Maccab. Cyprian. de Singul. Clericor.*

(*b*) Αὐθαιρέτως ἐπὶ τὸ τύμπανον προῆγε.

(*c*) *Heb.* XI. 35. Ἄλλοι δὲ ἐτυμπανίσθησαν. *Vulgat. Diſtenti ſunt.*

Digitized by Google

An du M. 3837.

21. *Hi autem qui astabant, iniquâ miseratione commoti, propter antiquam viri amicitiam, tollentes eum secretò rogabant afferri carnes, quibus vesci ei licebat, ut simularetur manducasse, sicut Rex imperaverat, de sacrificii carnibus.*

22. *Ut hoc facto, à morte liberaretur, & propter veterem viri amicitiam, hanc in eo faciebant humanitatem.*

23. *At ille cogitare cœpit ætatis, ac senectutis suæ eminentiam dignam, & ingenitæ nobilitatis canitiem, atque à puero optimæ conversationis actus: & secundùm sanctæ, & à Deo conditæ legis constituta, respondit citò dicens, præmitti se velle in infernum.*

21. Ceux qui étoient présens, touchez d'une injuste compassion, à cause de l'ancienne amitié qu'ils avoient pour lui, le prirent à part, & le suppliérent de trouver bon qu'on lui apportât des viandes, dont il lui étoit permis de manger, afin qu'on pût feindre qu'il avoit mangé des viandes du sacrifice, selon le commandement du Roi;

22. Et qu'on le sauvât ainsi de la mort. Ils usoient donc de cette espéce d'humanité à son égard, par un effet de l'ancienne affection qu'ils lui portoient.

23. Mais pour lui, il commença à considérer ce que demandoient de lui un âge, & une vieillesse si vénérable; ces cheveux blancs qui accompagnoient la grandeur d'ame qui lui étoit naturelle, & cette vie innocente, & sans tache qu'il avoit menée depuis son enfance; & il répondit aussi-tôt selon les ordonnances de la Loi sainte établie de Dieu; qu'il aimoit mieux descendre dans le tombeau, *que de consentir à ce qu'on lui proposoit.*

COMMENTAIRE.

ce; il résolut de ne rien foire contre la Loi, par l'amour de la vie. Le texte est assez clair en ce sens : mais le Grec est un peu embarrassé; je le voudrois traduire ainsi : (*a*) *Mais crachant* ce qu'on lui avoit mis dans la bouche, *& dont il ne lui étoit pas permis de goûter, même pour conserver sa vie, il s'avança vers ceux qui l'attendoient pour le tourmenter.* Le Syriaque. *Il se présenta au bourreau, comme un homme patient doit s'y présenter, pour ne pas se soüiller, en mangeant des choses deffenduës par amour de la vie.*

℣. 21. QUI ASTABANT INIQUA MISERATIONE COMMOTI. *Ceux qui étoient présens, touchez d'une injuste compassion.* Le Grec : (*b*) *Ceux qui étoient préposez à cet injuste festin, où l'on servoit les entrailles des bêtes immolées aux idoles.* Ce grand homme, & ce généreux Martyr, aime mieux souffrir la mort, que de scandaliser les foibles, par une action permise en elle-même; mais qui seroit prise

(*a*) Πιοπτύσας δὲ καθ' ὃν ἔδει τρόπον προσέρχεσθαι τοὺς ὑπομένοντας ἀμύνασθαι, ὧν οὐ θέμις γεύσασθαι διὰ τὴν πρὸς τὸ ζῆν φιλοστοργίαν. Je lis προσέρχεται πρὸς τοὺς ὑπομένοντας ἀμύνασθαι.

(*b*) Οἱ δὲ πρὸς τῷ παρανόμῳ σπλαγχνισμῷ τεταγμένοι.

infailliblement

24. *Non enim ætati nostræ dignum est, inquit, fingere: ne multi adolescentium, arbitrantes Eleazarum nonaginta annorum, transisse ad vitam alienigenarum:*

25. *Et ipsi propter meam simulationem, & propter modicum corruptibilis vitæ tempus decipiantur; & per hoc maculam, atque execrationem meæ senectuti conquiram.*

26. *Nam, etsi in præsenti tempore suppliciis hominum eripiar: sed manum Omnipotentis nec vivus, nec defunctus effugiam.*

27. *Quamobrem fortiter vitâ excedendo, senectute quidem dignus apparebo;*

28. *Adolescentibus autem exemplum forte relinquam, si prompto animo, ac fortiter pro gravissimis ac sanctissimis legibus honesta morte perfungar. His dictis confestim ad supplicium trahebatur.*

29. *Hi autem, qui eum ducebant, & paulò antè fuerant mitiores, in iram conversi sunt propter sermones ab eo dictos, quos illi per arrogantiam prolatos arbitrabantur.*

24. Car il n'est pas digne de l'âge où nous sommes, leur dit il, d'user de cette fiction, qui feroit cause que plusieurs jeunes hommes, s'imaginant qu'Eléazar à l'âge de quatre-vingt-dix ans, auroit passé de la vie des Juifs, à celle des payens, An du M. 3837.

25. Seroient eux-mêmes trompez par cette feinte, dont j'aurois usé pour conserver un petit reste de cette vie corruptible; & ainsi j'attirerois une tache honteuse sur moi, & l'exécration des hommes sur ma vieillesse.

26. Car encore que je me délivrasse présentement des supplices des hommes, je ne pourrois néanmoins fuir la main du Tout-puissant, ni pendant ma vie, ni aprés ma mort.

27. C'est pourquoi mourant courageusement, je paroîtrai digne de la vieillesse où je suis;

28. Et je laisserai aux jeunes gens un exemple de fermeté, en souffrant avec constance, & avec joye une mort honorable, pour le sacré culte de nos loix très-saintes. Aussi-tôt qu'il eut achevé ces paroles, on le traîna au supplice.

29. Et ceux qui le conduisoient, ayant paru auparavant plus doux envers lui, passérent tout d'un coup à une extrême fureur, à cause de ces paroles qu'il avoit dites, qu'ils attribuoient à orgueil.

COMMENTAIRE.

infailliblement pour une prévarication des loix. Il suivoit dés-lors dans la pratique, les belles regles de morale que JESUS-CHRIST, (*a*) que S. Paul, (*b*) que nos Martyrs, (*c*) ont depuis enseignées, & pratiquées.

℣. 26. MANUM OMNIPOTENTIS NEC VIVUS, NEC DEFUNCTUS EFFUGIAM. *Je ne pourrois fuir la main du Tout-Puis-*

(*a*) *Matth.* XVIII. 7. *& seq.*
(*b*) *Rom.* XIV. 14. 15. 20. 21. *& 1. Cor.* VIII. 4. 10. 11.
(*c*) *S. Saba, Martyrolog.* 12. *April.*

An du M. 3837.

30. *Sed, cùm plagis perimeretur, ingemuit, & dixit: Domine, qui habes sanctam scientiam, manifestè, ut scis, quia, cum à morte possem liberari, duros corporis sustineo dolores: secundùm animam verò, propter timorem tuum libenter hæc patior.*

30. Lorsqu'il étoit prêt de mourir des coups dont on l'accabloit, il jetta un grand soupir, & il dit: Seigneur, qui avez une science toute sainte, vous connoissez clairement, qu'ayant pû me délivrer de la mort, je souffre dans mon corps de trés-sensibles douleurs; mais que dans l'ame je sens de la joye de les souffrir pour vôtre crainte.

31. *Et iste quidem hoc modo vitâ decessit, non solum juvenibus, sed & universæ genti memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis, & fortitudinis derelinquens.*

31. Il mourut ainsi, en laissant non seulement aux jeunes hommes, mais aussi à toute sa nation un grand exemple de vertu, & de fermeté, dans le souvenir de sa mort.

COMMENTAIRE.

sant, ni pendant ma vie, ni aprés ma mort. On ne peut rien de plus exprés, pour les châtimens des méchans dans l'autre vie. Ces sentimens paroissent plus distincts, & plus exprés dans les écrits des Auteurs sacrez, depuis Ezéchiel, & Daniel, qu'auparavant. (*a*) A mesure qu'on approchoit du Messie, Dieu répandoit de plus vives lumieres sur son peuple.

(*a*) *Vide si lubet Grot. hic, & in Matt.* XII. 32. *& infra c.* VII. 9. 11. 14. 23. *&c. Vide & Sap.* v. 16. *& Comment. nostr. in Psal.* 1. 6.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Martyre des sept freres Maccabées, & de leur mere.

An du M. 3837.

℣. 1. *Contigit autem, & septem fratres unà cum matre sua apprehensos, compelli à Rege edere contra fas, carnes porcinas, flagris & taureis cruciatos.*

℣. 1. Or il arriva que l'on prit aussi sept freres avec leur mere, & le Roi voulut les contraindre à manger contre la défense de la Loi, de la chair de pourceau, en les faisant déchirer avec des foüets, & des escourgées de cuir de taureau.

COMMENTAIRE.

℣. 1. FLAGRIS ET TAUREIS CRUCIATOS. *Avec des foüets, & des escourgées de cuir de taureau.* Le Grec (*a*) lit, *avec des foüets & des nerfs.* Le latin *taurea*, signifie du cuir de taureau, ou un nerf de bœuf. (*b*) Les *sept freres*, dont il parle dans ce Chapitre, sont ordinairement appellez *Maccabées.* Joseph leur a le premier donné ce nom, dans le livre qu'il a composé de leur martyre; les Peres, & l'Eglise même ont adopté ce sentiment, & leur ont attribué le même nom, quoiqu'il ne se trouve pas dans les livres Canoniques. On est assez peu d'accord sur l'origine de cette dénomination. (*c*) Les uns (*d*) croyent qu'elle vient de leur mere, qui se trouve quelquefois appellée *Maccabæa*; ou de leur frere aîné, (*e*) qui porte le nom de *Maccabæus*, dans l'ancienne édition latine du livre de Joseph, touchant le martyre de ces sept freres. Mais ce nom ne se lit pas dans le Grec, & il ne lui est pas plus propre qu'à ses freres; c'est un nom commun & générique, qui leur est donné à tous, à la mere, & aux enfans. D'autres (*f*) veulent que le nom de Maccabées ait été commun généralement à tous ceux qui se distinguérent par leur courage, dans cette persécution. Nous croyons que Judas Mac-

(*a*) Μάστιξι, καὶ νευραῖς αἰκιζομένους.
(*b*) *Gloss. Taurea scutica de veretro tauri facta.*
(*c*) *Vide Serar. in hunc locum.*
(*d*) *Author Comment. in Maccab. sub nomine D. Thomæ in Præfat.*
(*e*) *Serar. Esti. Tirin.*
(*f*) *Scalig. l. 5.*

An du M. 3837.

2. *Unus autem ex illis qui erat primus, sic ait : Quid quæris, & quid vis discere à nobis ? Parati sumus mori, magis, quàm patrias Dei leges prævaricari.*

2. Mais l'un d'eux, qui étoit l'aîné, lui dit : Que demandez-vous, & que voulez-vous apprendre de nous ? Nous sommes prêts de mourir, plûtôt que de violer les Loix de Dieu, & de nôtre pays.

3. *Iratus itáque Rex, jussit sartagines, & ollas eneas succendi : quibus statim succensis,*

3. Le Roi entrant en colére, commanda qu'on fît chauffer sur le feu des poëles, & des chaudiéres d'airain ; & lorsqu'elles furent toutes brûlantes,

4. *Jussit ei qui prior fuerat locutus, amputari linguam : & cute capitis abstracta, summas quoque manus, & pedes ei præscindi, cæteris ejus fratribus, & matre inspicientibus.*

4. Il ordonna qu'on coupât la langue à celui qui avoit parlé le premier, qu'on lui arrachât la peau de la tête, & qu'on lui coupât les extrémitez des mains, & des pieds, à la vuë de ses freres, & de sa mere.

5. *Et cùm jam per omnia inutilis factus esset, jussit ignem admoveri, & adhuc spirantem torreri in sartagine : in qua cùm diu cruciaretur, cæteri unà cum matre invicem se hortabantur mori fortiter.*

5. Aprés qu'il l'eut fait ainsi mutiler par tout le corps, il commanda qu'on l'approchât du feu, & qu'on le fit rôtir dans la poële pendant qu'il respiroit encore. Et dans tout le tems qu'il étoit tourmenté, ses autres freres s'encourageoient l'un l'autre avec leur mere à mourir constamment.

COMMENTAIRE.

cabée s'étant mis à la tête de ceux qui persévérérent dans la religion de leurs freres, rendit son nom si célébre, qu'il fut communiqué, non seulement à ses freres, & à toute sa famille ; mais encore à tous ceux qui combattirent alors contre l'impiété, soit en versant leur sang dans les supplices, comme Eléazar, & les sept freres, dont nous parlons ; soit en exposant leur vie dans les combats, contre les ennemis de leur nation, comme Judas, & les siens. D'où vient que tous les livres qui renferment l'Histoire de ces guerres, ou de ces persécutions, sont appellez les livres des Maccabées ; même ceux qui racontent ce qui est arrivé avant Judas, comme le troisiéme des Maccabées, qui parle de la persécution des Juifs en Egypte ; & le petit livre de Joseph, touchant le martyre d'Eléazar, & des sept freres, qui souffrirent avant que Judas fût chef du peuple.

L'ancienne traduction latine de l'ouvrage de Joseph, qu'on vient de citer, donne à chacun des sept freres, son nom particulier. Le premier est appellé *Maccabée*, le second *Aber*, le troisiéme *Machiri*, le quatriéme *Judas*, le cinquiéme *Achas*, le sixiéme *Areth*, & le septiéme *Jacob*. Mais ces noms ne se lisent pas dans l'original Grec,

Digitized by Google

6. Dicentes : Dominus Deus aspiciet veritatem, & consolabitur in nobis, quemadmodum in protestatione cantici declaravit Moyses : & in servis suis consolabitur.

7. Mortuo itaque illo primo, hoc modo sequentem deducebant ad illudendum, & cute capitis ejus cum capillis abstracta, interrogabant, si manducaret priùs, quàm toto corpore per umbra singula puniretur.

6. En disant : Le Seigneur Dieu considérera la verité, il sera consolé en nous, selon que Moyse le déclare dans son Cantique par ces paroles : Et il sera consolé dans ses serviteurs. An du M. 3837.

7 Le premier étant mort de cette sorte, ils menoient le second pour le faire souffrir avec insulte ; & lui ayant arraché la peau de la tête avec les cheveux, ils lui demandoient s'il vouloit manger des viandes qu'on lui présentoit, plûtôt que d'être tourmenté dans tous les membres de son corps.

COMMENTAIRE.

Dans un ancien manuscrit de la Bibliotheque du Roi, *numero* 1875. qui contient toute la Bible, & en particulier les quatre livres des Maccabées, on lit les noms des sept Freres, de cette sorte : *Abbin, Gourias, Eusebênas, Marcella, Antoine, Isaazar, Samonas.* Leur mere s'appelloit *Solomonis*, leur pere *Archippe*, & le Prêtre Eléazar étoit leur maître, ou leur précepteur. Mais ces noms ne sont point dans le corps du livre, mais à la fin du quatriéme des Maccabées, qui est le discours de Joseph, intitulé : *de l'empire de la raison.*

Quelques-uns (*a*) ont cru qu'ils avoient souffert à Jérusalem, pendant qu'Antiochus y étoit encore, ou lors qu'il y retourna la seconde fois ; mais l'opinion la plus suivie, & la plus certaine, est qu'ils souffrirent à Antioche. (*b*) Du tems de saint Jérôme, on y montroit leurs tombeaux ; (*c*) & saint Augustin (*d*) parle de l'Eglise dédiée sous leur nom, dans cette même ville. L'ancien Traducteur Latin de Joseph assure qu'on les amena du Château, ou du bourg de Susandre à Antioche, pour être présentez à Antiochus Epiphanes ; mais ces particularitez, qui ne se lisent pas dans le Grec, sont fort suspectes. Joseph dans son Traité de l'Empire de la raison, a beaucoup amplifié & embelli cette histoire ; & Erasme a encore enchéri sur lui, dans la paraphrase qu'il en a faite.

℣. 6. CONSOLABITUR IN NOBIS. *Dieu sera consolé en nous.*

(*a*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 7. & *Libel de Maccab.* Cedrénus, & Baillet vie des SS 4. tome. Mais dans le mois d'Août au 2. tome, il dit que ce fut à Antioche.

(*b*) *Ita Gorionid Lirin. Serar. Tir. Martyrol. Rom. & alia Martyrologia.*

(*c*) *Ieron. in locis, verbo Modin.* Il s'étonne qu'on montre les tombeaux des Maccabées à Antioche ; mais il ne pensoit qu'aux descendans de Mathathias, dont les tombeaux étoient à Modin, sans faire attention aux sept freres Maccabées martyrisez à Antioche, qui n'étoient pas de la race de Mathathias.

(*d*) *Aug. Ser.* 1. *de Macc.* 10. *Nov. Edit.*

An du M. 3837.

8. *At ille, respondens patria voce, dixit : Non faciam. Propter quod & iste, sequenti loco, primi tormenta suscepit.*

9. *Et in ultimo spiritu constitutus, sic ait : Tu quidem scelestissime, in præsenti vita nos perdis : sed Rex mundi defunctos nos pro suis legibus in æterna vitæ resurrectionem suscitabit.*

10. *Post hunc tertius illudebatur, & linguam postulatus citò protulit, & manus constanter extendit.*

8. Mais il répondit en sa langue paternelle : Je n'en ferai rien. C'est pourquoi il souffrit aussi les mêmes tourmens que le premier.

9. Et étant prêt de rendre l'esprit, il dit au Roi : Vous nous faites perdre, ô trés-méchant Prince, la vie présente ; mais le Roi du monde nous ressuscitera un jour pour la vie éternelle, aprés que nous serons morts pour la défense de ses Loix.

10. Aprés celui-ci, on insulta encore au troisiéme. On lui demanda sa langue, qu'il présenta aussi-tôt ; & il étendit ses mains constamment,

COMMENTAIRE.

C'est ainsi que les Interprétes Grecs ont rendu ce passage du Deutéronome, (*a*) que la Vulgate traduit par, *le Seigneur aura compassion de ses serviteurs.* L'Auteur de ce livre ne sçavoit peut-être pas l'Hébreu, qui porte : (*b*) *Il se consolera sur ses serviteurs ;* ce qui peut avoir deux sens dans le stile des Hébreux. *Il vengera ses serviteurs persécutez*, il se consolera dans la vengeance qu'il tirera de leurs ennemis ; ou bien, *il se consolera sur eux ;* il les châtiera, il satisfera sur eux sa juste colere ; mais ensuite il leur rendra ses bonnes graces. (*c*) C'est dans ce dernier sens que l'Auteur l'a pris en cet endroit. Voyez le ℣. 35. de ce Chapitre.

℣. 8. PATRIA VOCE. *Il répondit en sa langue paternelle.* Il répondit en Hébreu, qui étoit la langue de ses peres. Les Juifs ont toûjours été fort jaloux de la langue Hébraïque ; ils l'ont presque toûjours conservée parmi eux, quoique pour le commerce avec les étrangers, ils soient obligez d'apprendre la langue des peuples au milieu desquels ils vivent. Ce jeune homme sçavoit sans doute le Grec, puisqu'il avoit été élevé à Antioche ; & il y a toute apparence que son frere aîné n'avoit répondu qu'en cette langue : celui-ci répond en Hébreu, ou en Syriaque, qui étoit en ce tems-là la langue vulgaire de la Judée. On voit ci-aprés aux ℣℣. 21. & 27. que la mere de ces sept freres leur parloit en Hébreu, en les encourageant au martyre.

(*a*) *Deut.* XXXII. 36. *In servis suis miserebitur.* 70. Παρακληθήσεται.

(*b*) עַל עֲבָדָיו יִתְנֶחָם.

(*c*) *Ezech.* V. 13. *Jonæ* III. *&c. Vide Grot. hic.*

Digitized by Google

11. *Et cum fiducia ait : E cœlo ista possideo ; sed propter Dei leges nunc hæc ipsa despicio, quoniam ab ipso me ea recepturum spero.*

12. *Ita ut Rex, & qui cum ipso erant, mirarentur adolescentis animum, quòd tanquam nihilum duceret cruciatus.*

13. *Et hoc ita defuncto, quartum vexabant similiter torquentes.*

14. *Et cùm jam esset ad mortem, sic ait : Potius est ab hominibus mortis datæ spem expectare à Deo, iterùm ab ipso resuscitandos : tibi enim resurrectio ad vitam non erit.*

15. *Et cum admovissent quintum, vexabant eum. At ille respiciens in eum, dixit :*

16. *Potestatem inter homines habens cum sis corruptibilis, facis quod vis ; noli autem putare genus nostrum à Deo esse derelictum.*

17. *Tu autem patienter sustine, & videbis magnam potestatem ipsius, qualiter te & semen tuum torquebit.*

11. Et dit avec confiance : J'ai reçû ces membres du Ciel ; mais je les mépriſe maintenant pour la défenſe des Loix de Dieu ; parce que j'eſpere qu'il me les rendra un jour. An du M. 3837.

12. De ſorte que le Roi, & ceux qui l'accompagnoient, admirérent le courage de ce jeune homme, qui conſidéroit comme rien les plus grands tourmens.

13. Celui-ci étant auſſi mort de la ſorte, ils tourmentérent de même le quatriéme.

14. Et lorſqu'il étoit prêt de rendre l'eſprit, il dit : Il eſt plus avantageux d'être tué par les hommes, dans l'eſpérance que Dieu nous rendra la vie en nous reſſuſcitant ; car pour vous, vôtre réſurrection ne ſera point pour la vie.

15. Ayant pris le cinquiéme, ils le tourmentérent comme les autres. Alors regardant le Roi, il lui dit :

16. Vous faites ce que vous voulez, parce que vous avez reçû la puiſſance parmi les hommes, quoique vous ſoyez vous-même un homme mortel : mais ne vous imaginez pas que Dieu ait abandonné nôtre nation.

17. Attendez ſeulement un peu, & vous verrez quelle eſt la grandeur de ſa puiſſance, & de quelle maniére il vous tourmentera, vous & vôtre race.

COMMENTAIRE.

℣. 9. IN ÆTERNÆ VITÆ RESURRECTIONEM SUSCITABIT. *Le Roi du monde nous reſſuſcitera un jour pour la vie éternelle.* Ce ſentiment de la réſurrection, paroît ſi clairement dans toutes les réponſes de ces ſaints Martyrs, (a) qu'on peut dire, qu'ils étoient déja Chrétiens par leur foi, auſſi-bien que par leur conſtance : *Chriſtiani fuerunt*, dit ſaint Auguſtin, (b) *ſed nomen Chriſtianorum poſtea divulgatum, factis antecceſſerunt.* Les véritez de la religion, la réſurrection des corps, les récompenſes de l'autre vie, ſe développoient de plus en plus, à proportion qu'on approchoit du Libérateur.

(a) Voyez ci-aprés les ℣. 11. 14 23. 29. | (b) *Aug. Ser. 1. de Macchab. c. 2.*

Digitized by Google

An du M. 3837.

18 *Post hunc ducebant sextum, & is mori incipiens, sic ait: Noli frustrà errare: nos enim propter nosmetipsos hæc patimur, peccantes in Deum nostrum, & digna admiratione facta sunt in nobis:*

18. Aprés celui-ci, ils menérent au supplice le sixiéme: & lorsqu'il étoit prêt de mourir, il dit: Ne vous trompez pas vainement vous-même. Car si nous souffrons ceci, c'est parce que nous l'avons mérité, ayant péché contre nôtre Dieu: & ainsi nous nous sommes attiré ces fleaux si épouvantables.

19. *Tu autem ne existimes tibi impunè futurum, quòd contra Deum pugnare tentaveris.*

19. Mais ne vous imaginez pas que vous demeuriez impuni, aprés avoir entrepris de combattre contre Dieu même.

20. *Supra modum autem mater mirabilis, & bonorum memoriâ digna, quæ pereuntes septem filios sub unius diei tempore conspiciens, bono animo ferebat, propter spem quam in Deum habebat:*

20. Cependant leur mere, plus admirable qu'on ne peut dire, & digne de vivre éternellement dans la mémoire des bons, voyant périr en un même jour ses sept enfans, souffroit constamment leur mort, à cause de l'espérance qu'elle avoit en Dieu.

21. *Singulos illorum hortubatur voce patria fortiter, repleta sapientiâ: & femineæ cogitationi masculinum animum inserens.*

21. Elle exhortoit fortement chacun d'eux en particulier, dans sa langue naturelle; étant toute remplie de sagesse, & alliant un courage mâle avec la tendresse d'une femme,

22. *Dixit ad eos: Nescio qualiter in utero meo apparuistis, neque enim ego spiritum, & animam donavi vobis, & vitam, & singulorum membra non ego ipsa compegi.*

22. Elle leur disoit: Je ne sçai comment vous avez été formez dans mon sein: car ce n'est point moi qui vous ai donné l'ame, l'esprit, & la vie, ni qui ai joint tous vos membres pour en faire un corps.

COMMENTAIRE.

℣. 16. POTESTATEM INTER HOMINES HABENS... FACIS QUOD VIS. *Vous faites ce que vous voulez, parce que vous avez reçû la puissance parmi les hommes.* On ne peut rien de plus libre que cette réponse, qui a beaucoup de rapport à celle de JESUS-CHRIST: (a) *Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous eût été donné d'enhaut.*

℣. 21. VOCE PATRIA. *Parlant en sa langue naturelle.* Elle leur parloit Hébreu, qui n'étoit point entendu, ni du Roi, ni des assistans.

℣. 22. NESCIO QUALITER IN UTERO MEO APPARUISTIS. *Je ne sçai comment vous avez été formez dans mon sein.* La formation de l'homme dans le sein de la mere, d'une maniére in-

(a) *Joan.* XIX. 11.

connuë

23. *Sed enim mundi creator, qui formavit hominis nativitatem, quique omnium invenit originem, & spiritum vobis iterùm cum misericordia reddet, & vitam, sicut nunc vosmetipsos despicitis propter leges ejus.*

23. Mais le Créateur du monde, qui a formé l'homme dans sa naissance, & qui a donné l'origine à toutes choses, vous rendra encore l'esprit, & la vie par sa miséricorde, en récompense de ce que vous vous mépriſez maintenant vous-même. An du M. 3837.

24. *Antiochus autem, contemni se arbitratus, simul & exprobrantis voce despecta, cùm adhuc adolescentior superesset, non solum vobis hortabatur, sed & cum juramento affirmabat, se divitem & beatum facturum, & transfugam à patriis legibus amicum habiturum, & res necessarias ei præbiturum.*

24. Or Antiochus croyant qu'on le mépriſoit, & qu'on lui reprochoit ſa foibleſſe; comme le plus jeune de tous étoit reſté, il commença non ſeulement à l'exhorter par ſes paroles, mais à l'aſſûrer avec ſerment, qu'il le rendroit riche, & heureux, qu'il le mettroit au rang de ſes favoris, & lui donneroit toutes les choſes néceſſaires, s'il vouloit abandonner les loix de ſes peres.

25. *Sed ad hæc cum adolescens nequaquam inclinaretur, vocavit Rex matrem, & suadebat ei, ut adolescenti fieret in salutem.*

25. Mais ce jeune homme ne pouvant être ébranlé par ces promeſſes, le Roi appella ſa mere, & l'exhorta à inſpirer à ſon fils des ſentimens plus ſalutaires.

26. *Cùm autem multis eam verbis esset hortatus, promisit suasuram se filio suo.*

26. Aprés donc qu'il lui eut dit beaucoup de choſes pour la perſuader, elle lui promit d'exhorter ſon fils.

COMMENTAIRE.

connuë à la mere, & ſouvent malgré elle, a toûjours été le ſujet de l'étonnement des plus éclairez. L'Ecriture en plus d'un endroit, (*a*) relève la puiſſance de Dieu, dans la production naturelle de l'homme.

℣. 24. ANTIOCHUS CONTEMNI SE ARBITRATUS, SIMUL ET EXPROBRANTIS VOCE DESPECTA. *Antiochus croyant qu'on le mépriſoit, & qu'on lui reprochoit ſa foibleſſe.* Le Grec: (*b*) *Antiochus croyant qu'on le mépriſoit, & ſoupçonnant qu'elle lui inſultoit par ſes diſcours.* Ce Prince n'entendoit pas la langue Hébraïque, que cette femme parloit à ſes enfans; mais les voyant ſi fermes, il ſe douta que la mere les encourageoit, & rendoit inutiles, & ſes remontrances, & ſes ſupplices, & ſes menaces. Le Syriaque: *Antiochus ſe voyant mépriſé, ſe détourna pour ne pas entendre ſes reproches, faiſant ſemblant de ne les pas oüir.*

(*a*) *Tob.* X. 10. *Sap.* VII. 2. Voyez *S. Aug. de anima & ejus origine lib.* 1. *c.* 25.

(*b*) Ἀντίοχος ἐνόμιζεν καταφρονεῖσθαι, καὶ τὴν ὑπερίζουσαν ὑφορᾶτο φωνήν. *Heſych.* ὑφορᾶτο· ὑπωπτεύετο, ὑποβλεπόμενος, φοβούμενος, ὑποτοπῶν.

An du M. 3837.

27. *Itaque inclinata ad illum, irridens crudelem tyrannum, ait patria voce: Fili mi, miserere mei, quæ te in utero novem mensibus portavi, & lac triennio dedi & alui, & in ætatem istam perduxi.*

28. *Peto, nate, ut aspicias ad cœlum, & terram, & ad omnia quæ in eis sunt: & intelligas, quia ex nihilo fecit illa Deus, & hominum genus.*

29. *Ita fiet, ut non timeas carnificem istum, sed dignus fratribus tuis effectus particeps, suscipe mortem, ut in illa miseratione cum fratribus tuis te recipiam.*

27. Elle se baissa en même-tems pour lui parler; & se mocquant de ce cruel tyran, elle lui dit en Hébreu: Mon fils, ayez pitié de moi, qui vous ai porté neuf mois dans mon sein, qui vous ai nourri de mon lait pendant trois ans, & qui vous ai élevé jusqu'à l'âge où vous êtes.

28. Je vous conjure, mon fils, de regarder le ciel & la terre, & toutes les choses qui y sont renfermées, & de bien comprendre que Dieu les a créées de rien, aussi-bien que tous les hommes.

29. Ainsi vous ne craindrez point ce cruel bourreau; mais vous rendant digne d'avoir part aux souffrances de vos freres, vous recevrez de bon cœur la mort; afin que je vous reçoive de nouveau avec vos freres, dans cette miséricorde *que nous attendons.*

COMMENTAIRE.

℣. 27. LAC TRIENNIO DEDI. *Je vous ai nourri de mon lait pendant trois ans.* Les enfans tettoient ordinairement jusqu'à ce qu'ils fussent capables d'une nourriture solide. Les anciens Médecins ont fort approuvé cette methode. (*a*) Voyez nôtre Commentaire sur la Genése, XXI. 8. Chrisippe qui avoit écrit un livre touchant la maniére d'élever les enfans, les laissoit pendant trois ans entre les mains des nourrices. *Quintil. l.* I. *c.* I. *Institut. orator. Chrisippus quamvis nutricibus triennium dederit &c.*

℣. 28. EX NIHILO FECIT ILLA DEUS. *Dieu les a créées de rien.* Il les a tirées du néant. Le Grec: (*b*) Il les a faites de ce qui n'étoit pas. Voilà l'éternité prétenduë, & la préexistance de la matiére premiére, & du chaos, clairement renversées. *Tout ce que Dieu n'a pas produit de sa substance*, dit S. Augustin, (*c*) *mais qu'il a créé au dehors par son Verbe, il ne l'a pas fait de ce qui étoit déja, mais de ce qui n'étoit pas, c'est-à-dire, du néant. D'où vient que l'Apôtre dit,* (*d*) *que Dieu appelle les choses qui ne sont pas, comme celles qui*

(*a*) *Valesc. de sacra Philosoph. c.* 83.

(*b*) Ἐξ οὐκ ὄντων ἐποίησεν αὐτὰ ὁ θεός.

(*c*) *Aug. lib. de Nat. Boni, c* 26. *Deus omnia quæ de se non genuit, sed per verbum suum fecit, non de his rebus quæ jam erant, sed de his quæ omninò non erant, hoc est de nihilo fecit: ita dicit Apostolus. Qui vocat quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt.*

(*d*) *Rom.* IV. 17.

Digitized by Google

30. *Cùm hæc illa adhuc diceret, ait adolescens: Quem sustinetis? Non obedio præcepto Regis, sed præcepto legis quæ data est nobis per Moysen.*

31. *Tu verò, qui inventor omnis malitiæ factus es in Hebræos, non effugies manum Dei.*

32. *Nos enim pro peccatis nostris hæc patimur.*

33. *Et si nobis propter increpationem, & correptionem, Dominus Deus noster modicùm iratus est: sed iterùm reconciliabitur servis suis.*

34. *Tu autem, ô scelestè, & omnium hominum flagitiosissime, noli frustrà extolli vanis spebus in servos ejus inflammatus.*

35. *Nondum enim omnipotentis Dei, & omnia inspicientis, judicium effugisti.*

36. *Nam fratres mei modico nunc dolore sustentato, sub testamento æternæ vitæ effecti sunt: tu verò judicio Dei justas superbiæ tuæ pœnas exolves.*

30. Lorsqu'elle parloit encore, ce jeune homme se mit à crier : Qu'attendez-vous de moi ? Je n'obéïs point au commandement du Roi ; mais au précepte de la loi, qui nous a été donnée par Moïse. An du M. 3837.

31. Quant à vous, qui êtes l'auteur de tous les maux, dont on accable les Hébreux, vous n'éviterez pas la main de Dieu.

32. Car pour nous, c'est à cause de nos pechez que nous souffrons toutes ces choses.

33. Et si le Seigneur nôtre Dieu s'est mis un peu en colére contre nous, pour nous châtier & nous corriger, il se reconciliera de nouveau avec ses serviteurs.

34. Mais pour vous, qui êtes le plus scélérat & le plus abominable de tous les hommes, ne vous flattez pas inutilement par de vaines espérances, en vous enflammant de fureur contre les serviteurs de Dieu.

35. Car vous n'avez pas encore échappé le jugement de Dieu, qui peut tout, & qui voit tout.

36. Et quant à mes freres, aprés avoir supporté une douleur passagére, ils sont entrez maintenant dans l'alliance de la vie éternelle : mais pour vous, vous souffrirez au jugement de Dieu, la peine que vôtre orgüeil a justement meritée.

COMMENTAIRE.

sont. Judas Maccabée reconnoît ci-aprés, le pouvoir infini de Dieu, qui peut d'un clin d'œil, réduire toutes choses au néant. *Universum mundum uno nutu delere.* 2. Macc. VIII. 18.

℣. 29. UT IN ILLA MISERATIONE CUM FRATRIBUS TUIS TE RECIPIAM. *Afin que je vous reçoive de nouveau avec vos freres, dans cette miséricorde, que nous attendons ;* afin que je vous reçoive dans le Ciel, dans l'autre vie, dans la résurrection. C'est le vrai sens du texte. (*a*)

(*a*) Ἵνα ἐν τῷ ἐλέει σὺν τοῖς ἀδελφοῖς σου προσλημφθῶ. Comparez ce ℣. avec le 23. & le Syr.

Digitized by Google

An du M. 3837.

37. *Ego autem, sicut & fratres mei, animam & corpus meum trado pro patriis legibus, invocans Deum maturiùs genti nostræ propitium fieri, teque cum tormentis, & verberibus confiteri, quòd ipse est Deus solus.*

37. Pour ce qui est de moi, j'abandonne volontiers, comme mes freres, mon corps & mon ame, pour la défense des loix de mes peres, en conjurant Dieu de se rendre bien-tôt favorable à nôtre nation, & de vous contraindre par les tourmens, & par plusieurs playes, à confesser qu'il est le seul Dieu.

38. *In me verò & in fratribus meis desinet omnipotentis ira, quæ super omne genus nostrum justè superducta est.*

38. Mais la colére du Tout-puissant, qui est tombée justement sur tout nôtre peuple, finira à ma mort, & à celle de mes freres.

39. *Tunc Rex accensus irâ, in hunc super omnes crudeliùs desævit, indignè ferens se derisum.*

39. Alors le Roi tout enflammé de colére, fit éprouver sa cruauté à celui-ci encore plus qu'à tous les autres, ne pouvant souffrir que l'on se moquât ainsi de lui.

40. *Et hic itáque mundus obiit, per omnia in Domino confidens.*

40. Il mourut comme les autres, sans s'être soüillé, avec une parfaite confiance en Dieu.

COMMENTAIRE.

℣. 36. SUB TESTAMENTO ÆTERNÆ VITÆ EFFECTI SUNT. *Ils sont entrez dans l'alliance de la vie éternelle*; ou plûtôt, dans la joüissance de la vie éternelle, qui leur est promise par l'alliance de leurs peres avec Dieu. Le Grec: (*a*) *Leur sort sera la vie éternelle, promise par l'alliance que Dieu* a faite avec leurs peres.

℣. 37. TEQUE CUM TORMENTIS ET VERBERIBUS CONFITERI, QUOD IPSE EST DEUS SOLUS. *De vous contraindre par les tourmens à confesser qu'il est le seul Dieu.* On vit l'accomplissement de ces menaces, ou de ces prédictions, lorsqu'Antiochus accablé de maux, & prêt à expirer, crioit vers le Ciel, reconnoissoit la main vengeresse du Seigneur, & promettoit de se faire Juif. (*b*) Voyez ci-devant le ℣. 17. & le Chap IX. 15. 16. 17.

℣. 38. IN ME ET IN FRATRIBUS MEIS DESINET OMNIPOTENTIS IRA. *La colére du Tout-puissant finira à ma mort, & à celle de mes freres.* Nous sommes comme les victimes d'expiation de nôtre peuple. Dieu content de nôtre sacrifice, se reconciliera à nôtre nation. En effet, si la persécution d'Antiochus fut violente,

(*a*) Ἀέννου ζωῆς ὑπὸ διαθήκην θεοῦ πεπτώκασι. *Ceciderunt, id est sors illorum cecidit, sub testamentum Dei æterna vitæ,*

(*b*) 2. *Macc.* IX. 12. *& seq.* 1. *Macc.* VI. 3. *Joseph. Antiq. l.* XII. 13.

Digitized by Google

41. *Novissimè autem post filios, & mater consumpta est.*
42. *Igitur de sacrificiis, & de nimiis crudelitatibus, satis dictum est.*

41. Enfin, la mere souffrit aussi la mort aprés ses enfans. An du M. 3837.
42. Mais nous avons assez parlé, & de sacrifices *profanes*, & des excessives cruautez *d'Antiochus*.

COMMENTAIRE.

elle ne fut pas longue. Dieu commença bien-tôt à faire briller les rayons de sa miséricorde sur ses fideles. (*a*)

℣. 40. MUNDUS OBIIT. *Il mourut sans s'être soüillé* par les viandes immolées aux idoles, ni par le culte impie des faux Dieux. Le quatriéme des Maccabées, porte qu'il se jetta dans une chaudiére boüillante, où il mourut.

℣. 41. NOVISSIME ET MATER CONSUMPTA EST. *Enfin la mere souffrit la mort aprés ses enfans.* Cette sainte mere, est nommée *Salomona* dans le latin du livre de Joseph, sur les Maccabées. Les Grecs, dans leur calendrier, l'appelloient *Salomé*. Gorionidés, *Anne*, S. Thomas, *Maccabea*. L'original Grec de Joseph, ne lui donne point de nom particulier; il nous apprend seulement, que pour éviter qu'aucun homme ne la touchât, elle se jetta dans un bucher allumé, qui étoit là. (*b*) Joseph, fils de Gorion, & l'Arabe, assurent qu'aprés le martyre de ses fils, elle se mit au milieu de leurs corps, & élevant ses mains au Ciel, elle demanda à Dieu, qu'il la tirât du monde; elle fut exaucée, & elle tomba morte sur ses enfans. D'autres (*c*) ont avancé qu'elle étoit morte de joye, d'avoir vû souffrir constamment ses sept fils, sans qu'aucun d'eux ait manqué de générosité & de courage. Mais la plûpart ont cru, aprés le Traducteur latin du livre de Joseph, touchant les sept freres Maccabées, que cette Héroïne souffrit un glorieux martyre, immédiatement aprés ses fils; qu'on la traîna, qu'on la dépoüilla, qu'on lui déchira les mammelles; & qu'aprés lui avoir fait souffrir le supplice du foüet, elle fut jettée dans une chaudiére boüillante, où elle expira.

L'Eglise n'a pû marquer d'une maniére plus éclatante, son estime, & sa vénération pour les Maccabées, qu'en instituant une fête en leur honneur, & en leur érigeant des Temples, dés les premiers siécles de l'Eglise, & avant qu'elle eût fait cet honneur à aucun autre saint Martyr de l'ancien Testament. On a divers Sermons, que les Peres

(*a*) *2. Macc.* VIII. 5. & 27.
(*b*) *Joseph. libel. de Macc. c.* ἵνα μὴ ψαύσειεν τι τοῦ σώματος αὐτῆς, ἑαυτὴν ἔρριψε κατὰ τῆς πυρᾶς.
(*c*) *Vide Sext. Sen. Bibl. l. 5. Victorin. Carm. de Maccab. apud Serar. hic.*

ont prononcez le jour de leur fête. Saint Grégoire de Nazianze, (*a*) saint Chryſoſtome, (*b*) saint Ambroiſe, (*c*) saint Léon, saint Auguſtin, (*d*) saint Gaudence de Breſſe, (*e*) saint Maxime de Turin, leur ont conſacré des éloges, & ont relevé leur mérite, comme des Saints apartenans déja à JESUS-CHRIST, & à la nouvelle Alliance. Il n'y a qu'à lire le Chapitre que nous venons d'expliquer, & l'hiſtoire de leur martyre, écrite par Joſeph, pour concevoir une trés-haute idée de la pureté de leur foi, de la nobleſſe de leurs ſentimens, de leur généroſité, & de la ferme eſpérance des biens éternels, & de la réſurrection, dans laquelle ils ſont morts. On peut à juſte titre, les appeller, *Martyrs de la réſurrection des corps*, perſonne dans l'ancien Teſtament, n'en ayant parlé d'une maniére ſi diſtincte & ſi formelle.

(*a*) *Gregor Nazianz. Orat.* 22.
(*b*) *Chryſoſt. tom.* 1. *Homil. de Maccab.*
(*c*) *Ambroſ. lib.* 1. *Offic. c.* 14. & *Ep.* 17. & *lib.* 2. *de Jacob.* 11. 12.
(*d*) *Aug. Serm* 300 & 301. *de Maccab. in nov edit. aliàs* 109 & 110.
(*e*) *Gaudent. Serm. de Maccab. &c.*

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Victoires de Judas Maccabée contre Nicanor, Bacchides, & Timothée. Fuite de Nicanor en Syrie.

¥. 1. *Udas verò Machabæus, & qui cum illo erant, introibant latenter in castella; & convocantes cognatos & amicos, & eos, qui permanserunt in Judaïsmo, assumentes, eduxerunt ad se sex millia virorum.*

2. *Et invocabant Dominum, ut respiceret in populum, qui ab omnibus calcabatur: & misereretur templo, quod contaminabatur ab impiis;*

3. *Misereretur etiam exterminio civitatis, quæ esset illicò complananda: & vocem sanguinis ad se clamantis audiret;*

4. *Memoraretur quoque iniquissimas mortes parvulorum innocentum, & blasphemias nomini suo illatas, & indignaretur super his.*

¥. 1. CEpendant Judas Maccabée, & ceux qui étoient avec lui, entroient secretement dans les bourgades, & faisoient venir leurs parens & leurs amis, & ceux qui étoient demeurez fermes dans la religion Judaïque, & les prenant avec eux, ils assemblérent jusqu'à six mille hommes. An du M. 3838.

2. Et ils invoquoient le Seigneur, afin qu'il regardât favorablement son peuple que tout le monde fouloit aux pieds; qu'il fût touché de compassion pour son Temple, qui étoit profané par les impies;

3. Qu'il eût pitié des ruines de la ville, qui alloit être détruite & rasée, & qu'il écoutât la voix du sang qui crioit jusqu'à lui;

4. Qu'il se souvînt aussi des meurtres si injustes des petits innocens, & des blasphêmes que l'on avoit proférez contre son nom, & qu'il conçût de l'indignation contre ces excez.

COMMENTAIRE.

¥. 1. IN CASTELLA. *Dans les bourgades.* Le Grec: (a) *Dans les villages.* Voyez sur tout ceci le Chapitre premier Macc. III. où l'on remarque plusieurs particularitez qu'on ne lit pas ici.

¥. 3. VOCEM SANGUINIS AD SE CLAMANTIS AUDIRET. *Qu'il écoutât la voye du sang, qui crioit jusqu'à lui.* Le sang

(a) Εἰς κώμας.

Digitized by Google

An du M. 3838.

5. *At Machabæus, congregata multitudine, intolerabilis gentibus efficiebatur: ira enim Domini in misericordiam conversa est.*

6. *Et superveniens castellis & civitatibus improvisus, succendebat eas: & opportuna loca occupans, non paucas hostium strages dabat.*

7. *Maximè autem noctibus ad hujuscemodi excursus ferebatur, & fama virtutis ejus ubique diffundebatur.*

8. *Videns autem Philippus paulatim virum ad profectum venire, ac frequentius res ei cedere prosperè, ad Ptolemæum ducem Cœlesyriæ, & Phœnicis scripsit, ut auxilium ferret Regis negotiis.*

5. Maccabée ayant donc rassemblé prés de soi beaucoup de gens, devenoit formidable aux nations. Car la colére du Seigneur se changea alors en miséricorde.

6. Il surprenoit tout d'un coup les villages & les villes, & les brûloit. Et se saisissant des lieux les plus avantageux, il tailloit en pieces un grand nombre d'ennemis.

7. Il faisoit principalement ces courses pendant la nuit; & le bruit de sa valeur se répandoit de toutes parts.

8. Alors Philippe voyant le progrez que ce grand homme faisoit de jour en jour, & le bonheur de ses entrepriſes, qui réüssissoient presque toûjours, écrivit à Ptolémée, qui commandoit dans la Céléſyrie, & dans la Phénicie, de lui envoyer du secours pour fortifier le parti du Roi.

COMMENTAIRE.

de tant d'Israëlites mis à mort, d'une maniére si cruelle; la voix du sang d'Abel, qui cria vers le Ciel, est connuë dans la Genése, (*a*) de même que celle du sang de JESUS-CHRIST en nôtre faveur. (*b*)

℣. 8. VIDENS AUTEM PHILIPPUS, AD PTOLEMÆUM DUCEM CÆLESYRIÆ SCRIPSIT. *Philippe voyant le progrez que faisoit Judas, écrivit à Ptolémée, qui commandoit dans la Céléſyrie.* Ce Philippe est celui qui avoit été laissé pour Gouverneur à Jérusalem, deux ans auparavant. (*c*) Lorsqu'il vit que Judas avoit mis en déroute les armées d'Apollonius, Gouverneur de la Samarie, (*d*) & de Sérote Gouverneur de la Céléſyrie; (*e*) il envoya vers Ptolémée, fils de Doryménes, (*f*) pour le prier d'envoyer promtement dans la Judée, des forces capables d'arrêter les progrez de Judas Maccabée, qui commençoit à devenir trés rédoutable.

(*a*) *Genes.* IV. 10.
(*b*) *Heb.* XII. 24.
(*c*) 2. *Macc.* V. 22.
(*d*) 1. *Macc.* III. 10. 11, 12. *Joseph. Antiq.* XII. *c.* 10.
(*e*) *Ibid.* 1. *Macc.* III. 13... 24. *Vide Usser. ad an.* 3838.
(*f*) *Vide* 2. *Macc.* IV. 45.

℣. 9.

Digitized by Google

9. *At ille velociter misit Nicanorem Patrocli, de primoribus amicum, dans ei de permistis gentibus, armatis non minus viginti millibus, ut universum Judæorum genus deleret: adjuncto ei & Gorgia viro militari, & in bellicis rebus experientissimo.*

10. *Constituit autem Nicanor, ut Regi tributum, quod Romanis erat dandum, duo millia talentorum, de captivitate Judæorum suppleret.*

11. *Statimque ad maritimas civitates misit, convocans ad coëmptionem Judaicorum mancipiorum, promittens se nonaginta mancipia talento distracturum, non respiciens ad vindictam, quæ eum ab Omnipotente esset consecutura.*

9. Ptolémée lui envoya aussi-tôt Nicanor, fils de Patrocle, l'un des plus grands de la Cour, & son ami, à qui il donna environ vingt mille hommes de guerre, de diverses nations, afin qu'il exterminât tout le peuple Juif: & il joignit avec lui Gorgias, grand Capitaine, & homme d'une longue expérience dans les choses de la guerre. An du M. 3838.

10. Nicanor résolut de payer le tribut de deux mille talens, que le Roi devoit aux Romains, de l'argent qui reviendroit de la vente des esclaves Juifs.

11. Et il envoya en même tems vers les villes maritimes, pour inviter les marchands à venir acheter des esclaves Juifs, promettant de leur en donner quatre-vingt-dix pour un talent; sans faire reflexion sur la vengeance du Tout-puissant, qui devoit bien-tôt tomber sur lui.

COMMENTAIRE.

℣. 9. NICANOREM PATROCLI. *Nicanor fils de Patrocle.* Comparez à ceci, ce qui est dit 1. Macc. III. 38. 39. On lui donne ici vingt mille hommes, qui faisoient partie des quarante mille, dont étoit composée l'armée du Roi, qui fut envoyée contre la Judée. Ces troupes étoient commandées par Ptolémée, par Nicanor, & par Gorgias.

℣. 10. CONSTITUIT NICANOR UT REGI TRIBUTUM, QUOD ROMANIS ERAT, &c. *Nicanor résolut de payer le tribut de deux mille talens, que le Roi devoit aux Romains, de l'argent qui reviendroit de la vente des Juifs pris à la guerre.* Antiochus le grand-pere d'Antiochus Epiphanes, ayant été vaincu par les Romains, fut obligé de payer la somme de quinze mille talens, pour les frais de la guerre; cinq cens comptant, deux mille cinq cens aprés la signature de la paix, & les douze mille restans dans l'espace de douze ans, mille talens chaque année. (a) Epiphanes étoit chargé du reste de cette dette, comme héritier d'Antiochus le grand: ses prodigalitez l'avoient mis en retard; il devoit encore deux mille talens aux Romains; il étoit parti lui-même de Syrie, pour aller amas-

(a) *Vide Liv. l. 37.*

Ah du M. 3838.

12. *Judas autem ubi comperit, indicavit his qui secum erant Judæis, Nicanoris adventum.*

13. *Ex quibus quidam formidantes, & non credentes Dei justitiæ, in fugam vertebantur:*

14. *Alii verò, si quid ei supererat, vendebant, simúlque Dominum deprecabantur, ut eriperet eos, ab impio Nicanore, qui eos prius quam cominùs veniret, vendiderat:*

15. *Et si non propter eos, propter testamentum tamen quod erat ad patres eorum, & propter invocationem sancti, & magnifici nominis ejus super ipsos.*

12. Judas ayant appris l'arrivée de Nicanor, en avertit les Juifs qui l'accompagnoient.

13. Quelques-uns étant saisis de crainte, & n'ayant pas confiance en la justice de Dieu, prirent la fuite.

14. Les autres vendoient tout ce qui pouvoit leur être resté; & en même-tems ils conjuroient le Seigneur de les délivrer de l'impie Nicanor, qui avant même que de s'être approché d'eux, les avoit vendus;

15. Et *de vouloir bien le faire*, sinon pour l'amour d'eux-mêmes, au moins en considération de l'alliance qu'il avoit faite avec leurs peres, & de l'honneur qu'ils avoient de porter le nom si saint, & si glorieux du peuple du Seigneur.

COMMENTAIRE.

ser de l'argent dans les Provinces de son obéïssance, au-delà de l'Euphrate. (*a*) Nicanor se flatta de bien faire sa cour, en fournissant au Roi deux mille talens, de la vente des Juifs qu'il prendroit à la guerre; mais il vendoit la peau de l'ours qu'il ne tenoit pas.

℣. 11. AD MARITIMAS CIVITATES MISIT. *Il envoya dans les villes maritimes*, pour inviter les marchands à venir acheter des esclaves Juifs; il leur promit de les leur donner à bon marché, sçavoir quatre-vingt-dix, pour un talent: le talent Hébreu vaut quatre mille huit cens soixante-sept livres trois sols neuf den. de nôtre monnoye. Le talent Syrien valoit quelque chose moins. Le talent Egyptien valoit deux mille six cens quatre-vingt-huit livres; celui d'Athénes, ou le talent commun en valoit deux mille quatre cens livres, à ce prix on devoit vendre chaque esclave vingt-six livres, & un soixantiéme. On achetoit quelquefois un esclave un talent; & Joseph (*b*) assure que le jeune Hircan fils de Joseph, en achetta deux cens pour les presenter au Roi & à la Reine d'Egypte; cent jeunes garçons, & autant de jeunes filles, du prix d'un talent chacun. On peut juger par-là du mépris que Nicanor faisoit des Israëlites, en offrant quatre-vingt-dix hommes, pour un talent. Voyez ce qu'on a dit sur 1. Macc. III. 41.

℣. 13. NON CREDENTES DEI JUSTITIÆ. *N'ayant point*

(*a*) 1. Macc. III. 32... 37.

(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XII, *c.* 4.

Digitized by Google

16. *Convocatis autem Macchabæus septem millibus, qui cum ipso erant, rogabat, ne hostibus reconciliarentur, neque metuerent iniquè venientium adversùm se hostium multitudinem, sed fortiter contenderent.*

17. *Ante oculos habentes contumeliam, quæ loco sancto ab his injustè esset illata, itémque & ludibrio habita civitatis injuriam, adhuc etiam veterum instituta convulsa.*

18. *Nam illi quidem armis confidunt, ait, simul & audaciâ: nos autem in omnipotente Domino, qui potest & venientes adversùm nos, & universum mundum uno nutu delere, confidimus.*

19. *Admonuit autem eos, & de auxiliis Dei, quæ facta sunt erga parentes: & quòd sub Sennacherib centum octoginta quinque millia perierunt.*

16. Maccabée ayant fait assembler les sept mille hommes qui étoient avec lui, les conjura de ne se point reconcilier avec leurs ennemis, & de ne point craindre cette multitude d'adversaires qui venoient les attaquer injustement; mais de combattre avec grand courage; An du M. 3838.

17. Ayant devant les yeux la profanation si indigne, dont ils avoient deshonoré le lieu saint; les insultes & les outrages qu'on avoit faits à la ville, & le violement des ordonnances des anciens.

18. Car pour eux, ajoûtoit-il, ils se fient sur leurs armes, & sur leur audace; mais pour nous, nous mettons nôtre confiance dans le Seigneur tout-puissant, qui peut renverser par un clin d'œil, & tous ceux qui nous attaquent, & le monde entier.

19. Il les fit souvenir aussi des secours que Dieu avoit autrefois donnez à leurs peres; & des cent quatre-vingt-cinq mille hommes, qui furent tuez du tems de Sennachérib;

COMMENTAIRE.

assez de confiance en la justice de Dieu. Le Grec: (a) *En la vengeance de Dieu*; ne croyant pas que Dieu prendroit leur défense, & les vengeroit de leurs ennemis.

℣. 16. SEPTEM MILLIBUS. *Sept mille.* Le Grec n'en met que six mille: si l'armée étoit partagée en quatre corps de chacun quinze cens hommes, elle n'étoit que de six mille hommes. Mais si outre les quatre mille cinq cens hommes que commandoient les trois freres de Judas, il y en avoit encore trois mille commandez par Judas lui-même 1. Macc. 1v. 6. il faudra dire que l'armée étoit de sept mille cinq cens hommes.

ROGABAT NE HOSTIBUS RECONCILIARENTUR. *Il les conjura de ne se point reconcilier avec leurs ennemis*, de n'entrer en aucune composition avec eux, persuadez qu'ils ne feroient jamais de bonne foi aucun traité à leur avantage. Le Grec: (b) *Il les pria de ne se point effrayer* à cause du grand nombre *de leurs ennemis*.

(a) Ἀπιστῆσις τὴν τοῦ Θεοῦ δίκην.

(b) Παρεκάλει μὴ καταπλαγῆναι τὰς πολλὰς

Digitized by Google

An du M. 3838.

20. *Et de prælio, quod eis adversus Galatas fuit in Babylonia, ut omnes, ubi ad rem ventum est, Macedonibus sociis hæsitantibus, ipsi sex millia soli peremerunt centum viginti millia, propter auxilium illis datum de cœlo, & beneficia pro his plurima consecuti sunt.*

20. Et de la bataille qu'ils avoient donnée contre les Galates en Babylone, dans laquelle les Macédoniens, leurs alliez, étant ébranlez, six mille d'entr'eux seulement avoient tué six vingt mille hommes, à cause du secours qu'ils avoient reçû du ciel; & avoient ensuite obtenu pour recompense de grandes faveurs.

COMMENTAIRE.

¥. 20. ET DE PRÆLIO QUOD EIS ADVERSUS GALATAS FUIT IN BABYLONIA. *De la bataille qu'ils avoient donnée contre les Galates en Babylone.* Le Grec est plus circonstancié; il porte que les Galates les étant venus attaquer dans la Babylonie, l'armée des Juifs qui n'étoit que de huit mille hommes, (*a*) soutenus de quatre mille Macédoniens; ces derniers hésitant & n'osant en venir aux mains, les huit mille Juifs seuls défirent cent vingt mille Galates. Le Syriaque lit, que l'armée des Galates étoit de quatre-vingt mille hommes, outre quarante mille Macédoniens, qui étoient venus avec eux comme alliez; que les Juifs avec une poignée de monde, défirent toute cette grande armée. L'Ecriture ne nous dit point, ni quand, ni à quelle occasion ceci arriva; & les Interprétes jusqu'ici, n'ont encore pû découvrir à quoi l'on doit rapporter cette guerre.

On sçait seulement que sous le regne du grand Antiochus, les Galates étoient trés-puissans en Asie; ces peuples, au moins une partie d'entr'eux s'étoient joints à ce Prince, contre les Romains; & leurs forces étoient alors si grandes, qu'aprés la victoire remportée sur ce Prince, le Consul Cneius Manlius ne crut pas pouvoir assurer la paix dans l'Asie, tandis qu'une nation si guerriere & si remuante ne seroit pas domtée. Ils avoient alors trois Rois qui les gouvernoient, & la nation étoit composée de trois peuples différens; les Tolistoboiens, les Tectosages, & les Trocmiens. Ils furent vaincus, & obligez de demeurer dans leurs terres, sans en sortir pour faire des courses sur les pays voisins. (*b*) Mais ils observérent mal ces conditions; ils ne purent se contenir dans les bornes qu'on leur avoit prescrites. Dans le tems même qu'Antiochus persécutoit les Juifs, ils attaquérent le Roi Eumenés jusques dans son Royaume. (*c*) Il est assez croyable que l'affaire dont on nous parle ici, fut quelque entrepriſe de ces Gala-

(*a*) Ὀκτακισχίλιοι *Mſ. Alex.* Ἑξακισχίλιοι. Six mille, comme la Vulgate.

(*b*) *Usser. ad an. M.* 3815. & 3817.

(*c*) *Usser. ad an.* 3837.

Digitized by Google

21. *His verbis constantes effecti sunt, & pro legibus, & patria mori parati.*

22. *Constituit itáque fratres suos duces utrique ordini, Simonem, & Josephum, & Jonatham, subjectis unicuique millenis & quingentenis.*

21. Ces paroles les remplirent de courage, en sorte qu'ils étoient prêts à mourir pour leurs loix, & pour leur patrie. An du M. 3838.

22. Il divisa son armée en plusieurs corps, & en donna le commandement à ses freres, Simon, Joseph, & Jonathas, chacun d'eux ayant sous soi quinze cens hommes.

COMMENTAIRE.

tes sur la Babylonie, qui n'ayant point eu de suite, a été négligée par les Historiens, qui ne s'appliquent guéres à rapporter les incursions des ennemis, lorsqu'elles ne sont pas liées à d'autres évenemens dignes de l'histoire. L'on sçait que les Juifs depuis Alexandre le Grand, servirent ordinairement dans les armées des Rois de Syrie. *Les Macédoniens* exprimez ici, sont les soldats Grecs, ou Syriens, des Princes dont on vient de parler, à qui l'on avoit confié la garde de la Babylonie, avec d'autres troupes Juives.

La plûpart, (*a*) sous le nom de *Galates*, entendent les Gaulois, qui avoient rempli l'Asie, & la Grece, de la terreur de leur nom, & qui aprés avoir ravagé diverses Provinces, s'étoient enfin fixez dans la Galatie, & dans les pays voisins, qu'ils occupérent depuis, & d'où ils se rendirent redoutables à leurs voisins. Les Historiens ne conviennent pas du tems de cette expédition des Gaulois en Asie; Pausanias la met sous le regne de Séleucus Nicator en Syrie; Eutrope sous le regne de Ptolémée Epiphanes en Egypte; Justin, (*b*) sous Antigone Roi de Macédoine. Serarius, & Tirinus la rapportent au tems d'Antiochus premier, surnommé Soter.

℣. 22. CONSTITUIT FRATRES SUOS DUCES UTRIQUE ORDINI. *Il donna le commandement de son armée à ses freres.* Il la partagea en trois corps, composez chacun de quinze cens hommes; trois de ses freres, Simon, Joseph & Jonathas commandoient chacun à l'un de ces trois corps. Pour lui il se réserva trois mille hommes 1. Macc. IV. 6. Le nom de *Joseph* ne se trouve point ailleurs au nombre des freres de Judas. Les uns (*c*) croyent que c'est le même que *Jean Gaddis*; (*d*) d'autres que c'est *Eléazar*, surnommé Abaron,

(*a*) *Grot. Serarius, Tirin.*

(*b*) *Justin l. 25. Gallorum ea tempestate tanta fecunditatis juventus fuit, ut Asiam omnem velut examine aliquo implerent, denique neque Reges Orientis sine mercenario Gallorum exercitu ulla bella gesserint, neque pulsi regno ad alios quàm ad Gallos confugerint. Tantus terror Gallici nominis, sive armorum invicta felicitas erat.*

(*c*) *Serar. & ex eo Tirin.*

(*d*) *1. Macc. II. 2.*

Digitized by Google

An du M. 3838.

23. *Ad hoc etiam ab Esdra lecto illis sancto libro, & dato signo adjutorii Dei, in prima acie ipse dux commisit cum Nicanore.*

23. Esdras leur ayant lû aussi le Livre saint, le Général aprés leur avoir donné pour signal, le secours de Dieu, se mit lui-même à la tête de l'armée, & marcha contre Nicanor.

COMMENTAIRE.

(*a*) qui fut dans la suite écrasé sous un éléphant qu'il tua. (*b*) D'autres aiment mieux dire que Joseph étoit simplement parent, ou beau-frere de Judas. Si Eléazar, dont il est parlé dans le Grec au ℣. suivant, est le frere de Judas, il est visible que ce ne peut être lui, qui est marqué ici sous le nom de Joseph. On ne marque pas dans la même période la même personne sous deux noms divers.

℣. 23. AB ESDRA LECTO ILLIS SANCTO LIBRO. *Esdras leur ayant lû le Livre saint.* On ne voit pas dans l'Ecriture, que ç'ait été la coûtume dans Israël, de lire l'Ecriture avant le combat; mais comme Judas avoit assemblé son armée à Maspha, comme il auroit fait dans le Temple, & qu'il l'avoit prémunie par le jeûne & par la priére, il y a beaucoup d'apparence que pour les encourager, il leur fit lire quelque endroit choisi des Livres saints. Peut-être aussi qu'on ne lut dans le sacré Volume, que l'endroit du Deutéromone, (*c*) où il est dit que les nouveaux mariez, ceux qui ont bâti une nouvelle maison, qu'ils n'ont point encore habitée, &c. peuvent se retirer dans leurs maisons. En effet, dans le premier des Maccabées, (*d*) il est marqué expressément que Judas fit publier cela à la tête de son armée, avant le combat. Le Grec, & le Syriaque, lisent *Eléasar*, au lieu d'*Esdras*, & il y en a qui croyent avec assez de fondement, que c'étoit Eléazar, frere de Judas. Il étoit Prêtre, & cette fonction lui convenoit en cette qualité.

Il y en a qui joignent le Grec à ce qui précéde, de cette sorte: (*e*) *Il établit sur chaque corps de ses troupes, Simon, Joseph, Jonathan & Eléazar; & aprés avoir lû le saint Livre, & avoir donné le signal.* Mais nous préférons la leçon de la Vulgate, qui est semblable au Syriaque, & à laquelle l'on peut rappeller l'expression Grecque. Grotius (*f*) veut que Judas lui-même, ait lû le récit de la mort d'Eléazar, apparemment le saint Vieillard de ce nom, car l'autre Eléazar

---

(*a*) *Ibid.* ℣. 5.
(*b*) 1 *Macc.* VI. 43.
(*c*) *Deut.* XX. 6. 7. 8.
(*d*) 1. *Macc.* III. 56.
(*e*) Ἔτι δὲ καὶ Ἐλεάζαρος παραγαγὼν τὸν ἱερὸν βίβλον. Je crois qu'il a mis παραγαγὼν, au lieu de ἐπιλεξάμενος παραγενόμενος. Comme s'il y avoit en Hébreu וקרא
(*f*) *Grot. legit:* Ἔτι δὲ καὶ Ἐλεάζαρος παραγενὼν τὸν ἱερὸν βίβλον.

Digitized by Google

24. Et facto sibi adjutore Omnipotente interfecerunt super novem millia hominum; majorem autem partem exercitûs Nicanoris vulneribus debilem factam, fugere compulerunt.

14. Et le Seigneur Tout-puissant s'étant déclaré en leur faveur, ils tuérent plus de neuf mille hommes; & la plus grande partie de l'armé de Nicanor s'étant trouvée affoiblie par les blessures qu'elle avoit reçûës, ils la forcérent de prendre la fuite. An du M. 3838.

25. Pecuniis verò eorum, qui ad emptionem ipsorum venerant, sublatis, ipsos usquequáque persecuti sunt.

25. Ils prirent tout l'argent de ceux qui étoient venus pour les acheter, & les poursuivirent bien loin.

26. Sed reversi sunt horâ conclusi: nam erat ante sabbatum: quam ob causam non persecuti sunt insequentes.

26. Mais ils revinrent, se voyant pressez de l'heure; parce que c'étoit la veille du Sabbat; ce qui les empêcha de continuer à les poursuivre.

27. Arma autem ipsorum, & spolia congregantes, sabbatum agebant: benedicentes Dominum, qui liberavit eos in isto die, misericordiæ initium stillans in eos.

27. Ayant ensuite ramassé les armes & les dépoüilles des ennemis, ils célébrérent le Sabbat, en béniſſant le Seigneur, qui les avoit délivrez en ce jour-là, & qui avoit répandu sur eux, comme les premieres goutes *de la rosée* de sa miséricorde.

28. Post sabbatum verò, debilibus, & orphanis, & viduis divisérunt spolia: & residua ipsi cum suis habuêre.

28. Aprés le Sabbat, ils firent part des dépoüilles aux infirmes, aux orphelins & aux veuves & ils retinrent le reste pour eux, & pour leurs parens.

COMMENTAIRE.

n'étoit pas encore mort en ce tems-là, & ne mourut que sous le regne du jeune Eupator, successeur d'Epiphanes. (*a*)

DATO SIGNO ADIUTORII DEI. *Ayant donné le signal du secours de Dieu.* C'étoit comme le mot du guet, & le signal auquel ses troupes se devoient distinguer. Nous lisons ci-aprés, (*b*) que dans une autre occasion, Judas leur donna pour signal, *la victoire de Dieu.*

℣. 24. SUPER NOVEM MILLIA HOMINUM. *Plus de neuf mille hommes.* Il en demeura sur la place trois mille: (*c*) le reste fut tué dans la déroute.

℣. 26. REVERSI SUNT HORA CONCLUSI. *Ils revinrent, se voyant pressez de l'heure.* Le Sabbat commençoit au soir, ils voulurent être au camp avant que la fête commençât: il paroît même, que leur dessein étoit de recüeillir les dépoüilles avant la nuit, ℣. 27.

(*a*) *Vide Usser. ad an. M.* 3841. *Vide & 1. Macc.* VI. 31. 32.

(*b*) 2. *Macc.* XIII. 15.

(*c*) 1. *Macc.* IV. 15.

Digitized by Google

An du M. 3838.

29. *His itáque gestis, & communiter ab omnibus facta obsecratione, misericordem Dominum postulabant, ut in finem servis suis reconciliaretur.*

30. *Et ex his, qui cum Timotheo, & Bacchide erant, contra se contendentes, super viginti millia interfecerunt, & munitiones excelsas obtinuerunt: & plures prædas diviserunt, æquam portionem debilibus, pupillis, & viduis, sed & senioribus facientes.*

31. *Et cùm arma eorum diligenter collegissent, omnia composuerunt in locis opportunis, reſidua verò spolia Jerosolymam detulerunt:*

29. Ils firent ensuite la prière tous ensemble, en conjurant le Seigneur très-miséricordieux, de se reconcilier pour toûjours avec ses serviteurs.

30. Ils tuérent dans la suite plus de vingt mille hommes des gens de Timothée & de Bacchide, qui combattoient contr'eux. Ils se rendirent maîtres de diverses places fortes, & ils firent un grand butin, qu'ils partagérent également entre les malades, les orphelins, les veuves, & même les vieillards.

31. Ils ramassérent avec soin les armes de leurs ennemis, qu'ils mirent en reserve dans des lieux avantageux; & ils portérent le reste des dépoüilles à Jérusalem.

COMMENTAIRE.

℣. 28. DEBILIBUS, ET ORPHANIS, ET VIDUIS DIVISERUNT SPOLIA. *Ils firent part des dépoüilles aux infirmes, aux orphelins, & aux veuves.* Cela n'étoit point ordonné par la Loi: elle (*a*) vouloit seulement qu'on partageât également à ceux qui avoient assisté au combat, & à ceux qui étoient demeurez pour garder le bagage. Judas fait un acte de surérogation, suivant plûtôt l'esprit, (*b*) que la lettre de la Loi.

℣. 30. EX HIS QUI CUM TIMOTHEO ET BACCHIDE ERANT, SUPER VIGINTI MILLIA INTERFECERUNT. *Ils tuérent plus de vingt mille hommes des gens de Timothée & de Bacchide.* On ne sçait pas les particularitez de cette guerre, contre Timothée & Bacchide; l'Ecriture en fait encore mention en passant, cy-aprés Chapitre x. ℣. 24. (*c*) Il y a apparence que ceci n'arriva qu'aprés la prise de Jérusalem, & la purification du Temple, puisqu'on porta dans cette ville les dépoüilles prises sur Timothée & Bacchide. (*d*) Il faut bien distinguer cette premiere guerre contre Timothée & Bacchide, d'avec d'autres combats livrez au même Timothée, quelque tems aprés, & rapportez au premier des Maccabées Chap. v. ℣. 5. 6. 7. 8. & au second livre Chap. x. 24. jusqu'au ℣. 37.

(*a*) *Vide Num.* XXXI. 27. & 1. *Reg.* XXX. 24. 25.

(*b*) *Deut.* XIV. 29.

(*c*) *Timotheus qui priùs fuerat à Judæis superatus.*

(*d*) Ici ℣. 31.

Ce

Digitized by Google

An du M. 3838.

32. *Et Philarchem, qui cum Timotheo erat interfecerunt, virum sceleſtum, qui in multis Judæos afflixerat.*

32. Ils tuérent auſſi Philarque, qui étoit un homme trés-méchant, & l'un de ceux qui accompagnoient Timothée, & qui avoit fait aux Juifs beaucoup de maux.

33. *Et cùm epicinia agerent Jeroſolymis, eum, qui ſacras januas incenderat, id eſt, Caliſthenem, cùm in quoddam domicilium refugiſſet, incenderunt, digna ei mercede pro impietatibus ſuis reddita.*

33. Et lorſqu'ils rendoient à Dieu dans Jéruſalem, des actions de graces pour cette victoire, ils découvrirent que Caliſthéne, qui avoit brûlé les portes ſacrées, s'étoit ſauvé dans une certaine maiſon, & ils l'y brûlérent; Dieu lui rendant de la ſorte une digne récompenſe, pour toutes les impietez qu'il avoit commiſes.

34. *Facinoroſiſſimus autem Nicanor, qui mille negotiantes ad Judæorum venditionem adduxerat,*

34. Mais Nicanor, cet homme couvert de crimes, qui avoit amené mille marchands, pour leur vendre les eſclaves Juifs;

35. *Humiliatus auxilio Domini, ab his quos nullos exiſtimaverat, depoſita veſte gloriæ, per mediterranea fugiens ſolus venit Antiochiam, ſummam infelicitatem de interitu ſui exercitûs conſecutus.*

35. Ayant été hûmilié avec le ſecours du Seigneur, par ceux mêmes qu'il avoit regardez comme des gens de néant, il s'enfuit au travers du pays, aprés s'être dépoüillé des riches habits, qui le diſtinguoient, & arriva ſeul à Antioche, ayant trouvé le comble de ſes malheurs dans la perte de ſon armée.

COMMENTAIRE.

Ce Timothée eſt différent d'un autre Général de même nom, avec qui Judas & ſes freres, firent la guerre au-delà du Jourdain. (*a*)

℣. 31. RESIDUA SPOLIA JEROSOLYMAM DETULERUNT. *Ils portérent le reſte des dépoüilles à Jéruſalem.* Ils avoient pris cette ville, à l'exception de la citadelle, & avoient nettoyé le Temple, auſſi-tôt aprés la victoire contre Nicanor. (*b*)

℣. 35. DEPOSITA VESTE GLORIÆ, PER MEDITERRANEA FUGIENS. *Il s'enfuit au travers du pays, aprés avoir quitté les riches habits qui le diſtinguoient.* Il quitta les marques de Général, & ſe ſauva par des chemins détournez, & peu connus, ſeul & déguiſé, comme un fugitif. (*c*)

(*a*) Voyez 1. *Macc.* V. 11... 34. 37. & 2. *Macc.* XII. 20. & *ſequ.*

(*b*) Voyez 1. *Macc.* IV. 36. & 2. *Macc.* X. 1. 2. 3.

(*c*) Τὴν δοξικὴν ἀποθέμενος, ἐσθῆτα διὰ τῆς μεσογείου, δραπέτου τρόπον, ἑαυτὸν ἔρημον ποιήσας, ἧκεν εἰς Ἀντιόχειαν.

Digitized by Google

An du M. 3838.

36. Et qui promiserat Romanis se tributum restituere de captivitate Jerosolymorum, prædicabat nunc protectorem Deum habere Judæos, & ob ipsum invulnerabiles esse, eò quòd sequerentur leges ab ipso constitutas.

36. Et celui qui avoit promis de payer le tribut aux Romains, du prix de la vente des habitans de Jérusalem, qu'il feroit esclaves, publioit alors, que les Juifs avoient Dieu pour protecteur, & qu'ils étoient invulnérables, à cause qu'ils s'attachoient à suivre les loix qu'il leur avoit données.

COMMENTAIRE.

SUMMAM INFELICITATEM DE INTERITU EXERCITUS SUI CONSECUTUS. *Ayant trouvé le comble de ses malheurs, dans la perte de son armée.* Le Grec: (*a*) *Trop heureux d'avoir échappé aprés la perte de son armée.* L'édition Romaine, (*b*) & le Syriaque sont conformes à la Vulgate.

(*a*) Ὑπὲρ ἅπαν εὐημερηκὼς ἐπὶ τῇ τοῦ στρατοῦ διαφθορᾷ.

(*b*) Ὑπερῆγαν δυσημερήσας, &c.

CHAPITRE IX.

Mort malheureuſe d'Antiochus Epiphanes à ſon retour de Perſe.

℣. 1. *EOdem tempore Antiochus inhoneſtè revertebatur de Perſide.*

2. *Intraverat enim in eam, quæ dicitur Perſepolis, & tentavit expoliare templum, & civitatem opprimere: ſed multitudine ad arma concurrente, in fugam verſi ſunt: & ita contigit ut Antiochus poſt fugam turpiter rediret.*

℣. 1. EN ce tems-là Antiochus revint de Perſe honteuſement. An du M. 3840.

2. Car étant entré dans la ville de Perſépolis, & ſe diſpoſant à piller le temple, & à accabler la ville, tout le peuple courut aux armes, & le mit en fuite avec ſes gens. Ainſi Antiochus fut obligé, aprés cette fuite honteuſe, de s'en retourner *en ſon Royaume.*

COMMENTAIRE.

℣. 1. INHONESTE REVERTEBATUR EX PERSIDE. *Antiochus Epiphanes revenoit de Perſe honteuſement.* On a vû ſur le premier des Maccabées, le motif qui engagea Antiochus à ce voyage, & le mauvais ſuccés qu'il y eut. (*a*)

℣. 2. INTRAVERAT ENIM IN EAM, QUÆ DICITUR PERSEPOLIS. *Il entra dans la ville de Perſépolis.* Cette ville étoit ſituée ſur l'Araxe. Cyrus en avoit fait une des plus belles villes de ſes Etats; le Palais qu'il y bâtit, ſe comptoit parmi les merveilles du monde. On en voit encore aujourd'hui des reſtes, qui font juger aux plus habiles voyageurs, (*b*) que cet édifice, pour ſa matiére, pour ſon architecture, pour ſa beauté, pour ſes ornemens, & pour ſa grandeur, eſt un des plus beaux reſtes de l'antiquité, & que la Perſe & la Babylonie n'eurent jamais rien qui en approchât. Quinte-Curce dit qu'Aléxandre, par le conſeil d'une courtiſane, brûla & la ville, & le palais, aprés avoir bû. (*c*) Depuis cet embraſement, Perſépolis ne ſe remit plus; & l'on croit que l'Auteur de ce livre a mis ici le

(*a*) 1. *Macc.* III. 31. 37. & VI. 1. & *ſeq.*

(*b*) Voyez Thévenot, Herbert, Figueroa, Maneſſon Mallet, Deſcription de l'Univers, tom. 2. pag. 172. 173 Chevreau hiſt. du Monde, tom. 4. c 1.

(*c*) *Curt. lib. 5. c. 15.*

Digitized by Google

An du M. 3840.

3. *Et cùm venisset circa Ecbatanam, recognovit quæ erga Nicanorem, & Timotheum gesta sunt.*

4. *Elatus autem in iram, arbitrabatur se, injuriam illorum qui se fugaverant, posse in Judæos retorquere: idcóque jussit agitari currum suum, sine intermissione agens iter, cælesti eum judicio perurgente, eò quòd ita superbè locutus est se venturum Jerosolymam, & congeriem sepulchri Judæorum eam facturum.*

5. *Sed qui universa conspicit Dominus Deus Israël, percussit eum insanabili, & invisibili plagâ. Ut enim finivit hunc ipsum sermonem, apprehendit eum dolor diræ viscerum, & amara internorum tormenta:*

6. *Et quidem satis justè, quippe qui multis, & novis cruciatibus aliorum torserat viscera, licet ille nullo modo à sua malitia cessaret.*

3. Lorsqu'il fut venu vers Ecbatanes, il reçut les nouvelles de la défaite de Nicanor, & de Timothée.

4. Et étant transporté de colere, il s'imaginoit qu'il pourroit se venger sur les Juifs, de l'outrage que lui avoient fait ceux qui l'avoient mis en fuite. C'est pourquoi il commanda à celui qui conduisoit son chariot, de presser les chevaux, & de hâter son voyage, étant lui-même poursuivi par la vengeance du ciel, à cause de cette parole insolente qu'il avoit dite: Qu'il iroit à Jérusalem, & qu'il en feroit le tombeau de tous les Juifs.

5. Mais le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui voit toutes choses, frappa ce Prince d'une playe incurable, & invisible. Car dans le moment qu'il eut proferé cette parole, il fut attaqué d'une effroyable douleur dans les entrailles, & d'une colique qui le tourmentoit cruellement.

6. Et ce fut sans doute avec beaucoup de justice, puisqu'il avoit déchiré lui-même les entrailles des autres, par un grand nombre de nouveaux tourmens, & qu'il n'avoit point depuis renoncé à sa malice.

COMMENTAIRE.

nom de *Persépolis*, au lieu de celui d'*Elymaïs*, qui est bien marqué dans le premier des Maccabées, (*a*) & où arriva ce qui est dit ici de Persépolis.

℣. 3. CUM VENISSET CIRCA ECBATANAM. *Lorsqu'il fut venu vers Ecbatanes, &c.* Ce fut après avoir été chassé d'Elymaïs, que s'en retournant vers Babylone, il apprit le malheur qui étoit arrivé à ses troupes, commandées par Nicanor & Timothée. Ecbatanes est la capitale de Médie.

℣. 4. CÆLESTI EUM JUDICIO PERURGENTE. *Etant lui-même poursuivi par la vengeance du Ciel.* Il se sentit d'abord attaqué d'une violente colique. Voyez le ℣. suivant, & 1. Macc. VI. 8. & suiv.

(*a*) 1. Macc. VI. 1.

Digitized by Google

7. Super hoc autem superbâ repletus, ignem spirans animo in Judæos, & præcipiens accelerari negotium, contigit illum impetu euntem de curru cadere, & gravi corporis collisione membra vexari.

7. Au contraire se laissant aller aux transports de son orgueil, ne respirant que feu, & flammes contre les Juifs, il commanda qu'on précipitât son voyage. Mais lorsque ses chevaux couroient avec impétuosité, il tomba de son chariot, & eut tout le corps froissé, & les membres tout meurtris de cette chûte. An du M. 3840.

8. Isque qui sibi videbatur etiam fluctibus maris imperare, supra humanum modum superbiâ repletus, & montium altitudines in statera appendere, nunc humiliatus ad terram in gesta orio portabatur, manifestam Dei virtutem in semetipso contestans:

8. Ainsi celui qui s'élevant par son orgueil au dessus de la condition de l'homme, s'étoit flatté de pouvoir même commander aux flots de la mer, & peser dans une balance les montagnes les plus hautes, se trouva alors humilié jusqu'en terre, & étoit porté tout mourant dans une chaise, attestant publiquement la toute-puissance de Dieu, qui éclatoit sur sa personne.

9. Ita ut de corpore impii, vermes scaturirent, ac viventis in doloribus carnes ejus effluerent, odore etiam illius, & fœtore exercitus gravaretur.

9. Car il sortoit des vers du corps de cet impie, comme d'une source; & vivant au milieu de tant de douleurs, toutes les chairs lui tomboient par pieces, avec une odeur si effroyable, que son armée n'en pouvoit souffrir la puanteur.

10. Et qui paulò antè sidera cœli contingere se arbitrabatur, eum nemo poterat propter intolerantiam fœtoris, portare.

10. Celui qui s'imaginoit auparavant qu'il pourroit atteindre jusqu'aux étoiles du ciel, étoit alors en un tel état, que nul ne pouvoit plus le porter, à cause de l'infection insupportable qui sortoit de lui.

11. Hinc igitur cœpit ex gravi superbia deductus ad animationem sui venire, divinâ admonitus plagâ, per momenta singula doloribus suis augmenta capientibus.

11. Il commença donc à rabattre de ce grand orgueil dont il étoit possédé, & à entrer dans la connoissance de lui-même, étant averti de ce qu'il étoit, par la playe dont il se sentoit frappé, & ses douleurs se redoublant à chaque moment.

COMMENTAIRE.

℣. 7. CONTIGIT ILLUM IMPETU EUNTEM DE CURRU CADERE. *Il tomba de son chariot.* L'Arabe enseigne, que l'un de ses éléphans s'étant échappé, & ayant rugi d'une maniére qui effraya les chevaux, qui portoient la litiére d'Antiochus, ce Prince fut jetté par terre, & tout froissé de sa chute.

℣. 8. QUI SIBI VIDEBATUR ETIAM FLUCTIBUS MARIS IMPERARE. *Qui s'étoit même flatté de commander aux flots*

Digitized by Google

An du M. 3840.

12. *Et cùm nec ipſe jam fœtorem ſuum ferre poſſet, ita ait : Juſtum eſt ſubditum eſſe Deo, & mortalem non paria Deo ſentire.*

12. Ainſi ne pouvant plus lui-même ſouffrir la puanteur qui exhaloit de ſon corps, il dit : Il eſt juſte que l'homme ſoit ſoumis à Dieu, & que celui qui eſt mortel, ne s'égale pas au Dieu ſouverain.

13. *Orabat autem hic ſceleſtus Dominum, à quo non eſſet miſericordiam conſecuturus.*

13. Or ce ſcélérat prioit le Seigneur, de qui il ne devoit point recevoir miſéricorde.

14. *Et civitatem, ad quam feſtinans veniebat, ut eam ad ſolum deduceret, ac ſepulchrum congeſtorum faceret, nunc optat liberam reddere.*

14. Lui qui ſe hâtoit auparavant d'aller à Jéruſalem pour la raſer juſqu'en terre, & pour n'en faire qu'un ſépulchre de corps morts entaſſez les uns ſur les autres, ſouhaite maintenant de la rendre libre.

COMMENTAIRE.

de la mer. Voyez ci-devant Chap. v. 21. où il eſt que ce Prince s'imaginoit pouvoir naviger ſur la terre, & faire marcher ſes troupes ſur la mer.

℣. 12. JUSTUM EST MORTALEM NON PARIA DEO SENTIRE. *Il eſt juſte que l'homme ne s'égale pas au Dieu ſouverain.* Antiochus avoit pris le nom ſuperbe, de *Dieu manifeſté aux hommes.* L'Arabe (*a*) aſſure même, qu'il s'étoit voulu faire adorer comme un Dieu, & qu'il avoit fait mettre ſa ſtatuë, comme celle d'une Divinité, dans le Temple. Le Chap. IX. ℣. 8. inſinuë quelque choſe de pareil : *Supra humanum modum ſuperbiâ repletus.* Voyez auſſi Daniel XI. 36. 37.

℣. 13. ORABAT DOMINUM A QUO NON ESSET MISERICORDIAM CONSECUTURUS. *Il prioit le Seigneur de qui il ne devoit point recevoir de miſéricorde*, ſuivant la menace, ou la prédiction qui lui en avoient faite les Martyrs Maccabées, qu'il fit ſi cruellement tourmenter. (*b*) Antiochus avoit abandonné le Seigneur, & le Seigneur à ſon tour l'abandonne, & lui tourne le dos : (*c*) *Ego autem in interitu veſtro ridebo, & ſubſannabo, cùm vobis id quod timebatis, advenerit.* Ce Prince eſt le modéle des pécheurs endurcis, & des faux pénitens, qui n'ont point d'autre motif de leur retour à Dieu, qu'une crainte purement ſervile, naturelle, intéreſſée.

℣. 14. OPTAT LIBERAM REDDERE. *Il ſouhaite de rendre*

(*a*) *Vide* 2. *Macc.* c. 3. *Arabicè in Poglyglott. Pariſ. & Londin.*

(*b*) 2. *Macc.* VII. 14. 17. 19. 31. 34. 35. 36.

(*c*) *Proverb.* I. 26.

Digitized by Google

15. *Et Judæos, quos nec sepulturâ quidem se dignos habiturum, sed avibus ac feris diripiendos traditurum, & cum parvulis exterminaturum dixerat, æquales nunc Athenientibus facturum pollicetur:*

15. Et il promet d'égaler aux Athéniens ces mêmes Juifs, qu'il avoit jugez indignes de la sépulture, & de qui il avoit dit : Qu'il exposeroit en proye leurs corps morts aux oiseaux du ciel, & aux bêtes farouches, & qu'il extermineroit jusqu'aux plus petits enfans. An du M. 3840.

16. *Templum etiam sanctum, quod prius expoliaverat, optimis donis ornaturum, & sancta vasa multiplicaturum, & pertinentes ad sacrificia sumptus de redditibus suis præstaturum.*

16. Il s'engage aussi à orner de dons précieux le saint Temple, qu'il avoit pillé auparavant; à y augmenter le nombre des vases sacrez, & à fournir de ses revenus, les dépenses nécessaires pour les sacrifices;

17. *Super hæc, & Judæum se futurum, & omnem locum terræ perambulaturum, & prædicaturum Dei potestatem.*

17. Et même à se faire Juif, & à parcourir toute la terre pour publier la toute-puissance de Dieu.

COMMENTAIRE.

libre Jérusalem, de lui donner le privilége de se gouverner par ses loix, par ses Magistrats, de se garder elle-même, d'être ville libre & indépendante. Telles étoient Antioche & Séleucie, sous les Rois de Syrie. (*a*)

℣. 15. ÆQUALES ATHENIENSIBUS. *Il promet d'égaler les Juifs aux Athéniens.* Le Grec, & le Syriaque lisent constamment *Athéniens.* Il y a pourtant apparence qu'il faut lire *Antiochenis*; (*b*) & qu'il vouloit donner aux habitans de Jérusalem, le droit de bourgeoisie d'Antioche. Athénes n'obéïssoit point à Antiochus; Jason avoit obtenu quelques années auparavant de ce Prince, le droit de bourgeoisie, pour la ville de Jérusalem, moyennant la somme de cent cinquante talens. (*c*) Mais ce privilége avoit été revoqué, ou du moins n'avoit point eu son éxécution, depuis les derniers troubles. On a déja remarqué ci devant, (*d*) le nom d'*Athénien* glissé dans le Grec, pour celui d'*Antiochien.* On a quelques exemples des villes de Syrie, qui ont joüi des droits de citoyens d'Antioche; il y a quelques médailles, qui donnent ce titre à celles de Ptolemaïde, & de Calliroë. (*e*)

℣. 16. PERTINENTES AD SACRIFICIA SUMPTUS, &c. *De fournir de ses revenus les dépenses necessaires pour les sacrifices.* Com-

(*a*) *Plin. lib. 5. c. 21. & VI. 26.*
(*b*) *Vide Græc. hic.*
(*c*) *2. Macc. IV. 9.*
(*d*) *2. Macc. VI. 1.*
(*e*) *Apud Harduin. Chronol Vet. Test. p. 151.* ANTIOXEΩN ΤΩΝ ΕΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΔΙ. *Item* ANTIOXEΩN ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΚΑΛΛΙΡΟΗΝ.

An du M. 3840.

18. *Sed non ceſſantibus doloribus (ſupervenerat enim in eum juſtum Dei judicium,) deſperans ſcripſit ad Judæos in modum deprecationis, epiſtolam hæc continentem :*

19. *Optimis civibus Judæis, plurimam ſalutem, & benè valere, & eſſe felices, Rex & Princeps Antiochus.*

20. *Si benè valetis, & filii veſtri, & ex ſententia vobis cuncta ſunt, maximas agimus gratias.*

21. *Et ego in infirmitate conſtitutus, veſtr autem memor benignè, reverſus de Perſidis locis, & infirmitate gravi apprehenſus neceſſarium duxi pro communi utilitate curam habere :*

22. *Non deſperans memetipſum, ſed ſpem multam habens effugiendi infirmitatem.*

23. *Reſpiciens autem quòd & pater meus, quibus temporibus in locis ſuperioribus ducebat exercitum, oſtendit qui poſt ſe ſuſciperet principatum :*

18. Mais comme il vit que ſes douleurs ne ceſſoient point, parce que le juſte jugement de Dieu étoit enfin tombé ſur lui, commençant à perdre l'eſpérance, il écrivit aux Juifs une lettre en forme de ſupplication, qui contenoit ce qui ſuit :

19. Le Roi, & Prince Antiochus ſouhaitte le ſalut, la ſanté, & toute ſorte de proſpéritez aux Juifs ſes bons citoyens.

20. Si vous êtes en ſanté, vous, & vos enfans, & ſi tout vous réüſſit comme vous le ſouhaitez, nous en rendons de grandes graces *à Dieu.*

21. Etant maintenant dans la langueur, & n'ayant pour vous que des ſentimens de bonté, dans cette grande maladie, dont je me ſuis trouvé ſurpris lorſque je revenois de Perſe, j'ai crû néceſſaire de prendre le ſoin des intérêts communs de mon Etat.

22. Ce n'eſt pas que je déſeſpére de ma ſanté ; mais j'ai au contraire une grande confiance, que je reviendrai de ma maladie.

23. Ayant donc conſidéré que mon pere lui-même, lorſqu'il marchoit avec ſon armée dans les hautes Provinces, déclara celui qui devoit regner aprés lui ;

COMMENTAIRE.

me avoient fait avant lui Darius, (*a*) & Ptolémée Philometor, (*b*) & comme fit depuis Démétrius Nicator. (*c*)

℣. 20. SI BENE VALETIS, ET FILII VESTRI. *Si vous êtes en ſanté, vous & vos enfans, &c.* Cette maniere de commencer les lettres, ſe remarque dans celles des Empereurs au Sénat & au peuple Romain : (*d*) *Si vos liberique veſtri valetis, benè eſt.* Ils en ont auſſi quelquefois uſé de même envers les peuples amis & alliez, comme Jules Céſar en écrivant aux Sidoniens, (*e*) & Marc-Antoine aux Juifs. (*f*)

(*a*) 1. Eſdr. VI. 9
(*b*) *Joſeph. Antiq. l.* XII. *c.* 2,
(*c*) 1. *Macc.* X. 39. 40.
(*d*) *Vide Grot. hic. & Tull. Epiſtolas.*
(*e*) *Joſeph. Antiq. l.* XIV. 17.
(*d*) *Ibid. c.* 22.

℣. 23.

Digitized by Google

24. *Ut si quid contrarium accideret, aut difficile nuntiaretur, scientes hi qui in regionibus erant, cui esset rerum summa derelicta, non turbarentur.*

24. Afin que s'il arrivoit quelque malheur, ou qu'on vînt à publier quelque fâcheuse nouvelle, ceux qui étoient dans les Provinces de son Royaume, n'en pûssent être troublez, sçachant qui étoit celui qu'il avoit laissé héritier de sa couronne : An du M. 3840.

25. *Ad hæc considerans de proximo potentes quosque, & vicinos, temporibus insidiantes, & eventum expectantes, designavi filium meum Antiochum Regem, quem sæpè recurrens in superiora regna multis vestrum commendabam : & scripsi ad eum quæ subjecta sunt.*

25. Et sçachant de plus, que ceux qui sont proches de nous, & les plus puissans de nos voisins, observent les tems favorables à leurs desseins, & se préparent à profiter des conjonctures qui leur seront propres, j'ai désigné mon fils Antiochus pour regner aprés moi, lui que j'ai souvent recommandé à plusieurs d'entre vous, lorsque j'ai été obligé de me transporter dans les hautes Provinces de mes Etats. Je lui ai écrit ce qui est joint ci-dessous.

COMMENTAIRE.

℣. 23. RESPICIENS QUOD ET PATER MEUS, QUIBUS TEMPORIBUS IN LOCIS SUPERIORIBUS DUCEBAT EXERCITUM. *Ayant considéré que mon pere lui-même, lorsqu'il marcha avec son armée dans les hautes Provinces*, déclara qui devoit regner aprés lui ; suivant la coûtume des Perses, qui en usoient ainsi lorsqu'ils devoient entreprendre quelque voyage, ou quelque guerre, au dehors de leurs Etats. Quant au voyage du grand Antiochus, dans les Provinces de delà l'Euphrate, que l'Ecriture, aussi-bien que les Historiens profanes, appelle *les Provinces supérieures*, Diodore de Sicile, & d'autres (*a*) nous apprennent que ce Prince se voyant chargé d'un gros tribut par les Romains ; soit qu'en effet il manquât d'argent, ou qu'il voulût colorer son avarice, sous le prétexte de ce tribut, qui lui avoit été imposé, prit la résolution de dépoüiller le Temple de Jupiter Bélus à Elymaïs, des richesses immenses qui y étoient. Il y vint avec son armée, entra la nuit dans le Temple, enleva une grande quantité d'argent qu'il y trouva ; mais les peuples voisins en ayant été informez, y accoururent, & le taillérent en piéces, avec toute son armée. Il eut pour successeur Séleucus Philopator, qu'il

(*a*) *Vide Diodor. in excerptis Valesi. pag.* 292. 298. *Strabo l.* 16. *Justin. l.* 32. *& Usser. ad an. M.* 3817. *Ieron. in Dan.* XI.

An du M. 3840.

26. *Oro itaque vos & peto, memores beneficiorum publicè, & privatim, ut unusquisque conservet fidem ad me, & ad filium meum.*

27. *Confido enim, eum modestè & humanè acturum, & sequentem propositum meum, & communem vobis fore.*

28. *Igitur homicida, & blasphemus pessimè percussus, & ut ipse alios tractaverat, peregrè in montibus miserabili obitu vitâ functus est.*

26. Je vous prie donc, & je vous conjure, que vous souvenant des graces que vous avez reçûës de moi en public, & en particulier, vous gardiez la fidelité que vous devez, & à moi, & à mon fils.

27. Car j'espére qu'il se conduira avec modération, & avec douceur, selon mes intentions, & qu'il vous donnera des marques de sa bonté.

28. Enfin ce meurtrier, & ce blasphémateur, frappé d'une horrible playe, & traité de même qu'il avoit traité les autres, étant sur les montagnes, & loin de son pays, finit sa vie par une miserable mort.

COMMENTAIRE.

avoit désigné avant son départ, & à qui il avoit donné la régence du Royaume.

℣. 25. DESIGNAVI FILIUM MEUM ANTIOCHUM REGEM. *J'ai désigné mon fils Antiochus, pour regner aprés moi.* C'est Antiochus Eupator, qui n'avoit alors que neuf ans. (*a*) Lysias gouvernoit en son nom, malgré la derniere disposition du Roi, qui avoit nommé Philippe Régent du Royaume, pendant la minorité d'Eupator. (*b*)

SCRIPSI AD EUM QUÆ SUBIECTA SUNT. *Je lui ai écrit ce qui est joint ci-dessous.* La lettre qu'il écrivit à son fils, en faveur des Juifs, est perduë.

℣. 26. MEMORES BENEFICIORUM. *Vous ressouvenant des graces que vous avez reçûës de moi.* Tout ce discours d'Antiochus se ressent du dérangement de son esprit; pouvoit-il dire avec vérité, qu'il eût fait des graces aux Juifs, aprés avoir exercé contr'eux toutes les cruautez qu'on a vûës dans ces livres. Il n'y a guére plus d'apparence de vérité dans ce qu'il dit au ℣. 25. que souvent il a recommandé son fils à plusieurs d'entre les Juifs: *Quem sæpe multis vestrum commendabam.*

℣. 27. COMMUNEM VOBIS FORE. *Qu'il vous donnera des marques de sa bonté.* A la lettre: *Qu'il vous sera commun*, qu'il sera

(*a*) *Appian. Syriac.* (*b*) 1. *Macc.* VI. 14.

29. Transferebat autem corpus Philippus collactaneus ejus, qui metuens filium Antiochi, ad Ptolemæum Philometorem in Ægyptum abiit.

29. Philippe, son frere de lait, prit le soin de transporter son corps : & craignant le fils d'Antiochus, il s'en alla en Egypte, vers Ptolémée Philométor.

An du M. 3840.

COMMENTAIRE.

tout à vous. Le Grec : (*a*) *Qu'il s'accommodera*, qu'il s'accordera *avec vous*, qu'il vivra bien avec vous.

℣. 28. PEREGRE IN MONTIBUS VITA FUNCTUS EST. *Il mourut sur les montagnes, & loin de son pays.* Polybe, (*b*) & aprés lui saint Jérôme, (*c*) assurent qu'il mourut dans *Tabes*, ville de Perse, située dans la Parætacéne, selon Quinte-Curce. (*d*) Les Historiens remarquent que ce malheureux Prince tomba dans la folie, quelque tems avant sa mort, (*e*) étant continuellement agité par les remords de sa conscience, & par des terreurs causées, à ce qu'ils croyoient, par l'apparition de la Déesse, dont il avoit voulu piller le Temple à Elymaïs ; mais il est bien plus croyable que cette derniere disgrace, fut principalement la peine des sacriléges commis dans le Temple de Jérusalem, & des maux qu'il avoit faits aux Juifs ; (*f*) quoique les sacriléges commis dans le Temple de Nannée, fussent à son égard, un trés-grand crime, puisqu'il croyoit en cette fausse Divinité, & qu'il l'adoroit comme véritable.

℣. 29. TRANSFEREBAT CORPUS PHILIPPUS COLLACTANEUS EJUS. *Philippe son frere de lait, prit soin de transporter son corps.* Le Grec : (*g*) *Philippe qui avoit été nourri avec lui.* Le Syriaque : Philippe fils de sa nourrice ; c'étoit son confident, & son plus grand ami. Il lui remit son diadême, son anneau, & son manteau Royal, pour les donner à son fils ; il le chargea de son éducation & de la régence du Royaume, pendant son bas âge ; (*h*) car le jeune Prince n'avoit que neuf ans.

(*a*) Συμπεριενεχθήσεται ὑμῖν. *Vide Grot hic.* Συμπεριφέρεσθαι se dit des amis qui se donnent réciproquement des marques d'amitié par leurs bons services, par leurs complaisances : & du mari, & de la femme, qui sont bien unis, &c.

(*b*) *Polyb. in excerpt. Vales. p.* 144.

(*c*) *Ieron. in Dan* XI.

(*d*) *Quint. Curt. lib.* 5. *Vide Grot. & Usser. ad an. M.* 3840.

(*e*) *Polyb. loco cit.* ἐν Τάβαις τῆς Περσίδος ἐξέλιπε τὸν βίον, δαιμονήσας, ὥς ἔνιοι φασι, διὰ τὸ γενέσθαι τινὰς ἐπισημασίας τοῦ δαιμονίου, κατὰ τὴν περὶ τὸ προειρημένον (Ἀρτέμιδος) ἱερὸν παρανομίαν. *Ita & Ieron in Dan.* XI.

(*f*) *Vide* I. *Macc.* VI. 12. 13.

(*g*) Ὁ σύντροφος αὐτοῦ.

(*h*) *Vide* I. *Macc.* VI. 14. 15. 16.

An du M. 3840. QUI METUENS FILIUM ANTIOCHI, AD PTOLEMÆUM PHILOMETOREM IN ÆGYPTUM ABIIT. *Craignant le fils d'Antiochus, il s'en alla en Egypte, vers Ptolémée Philometor.* Lysias, qu'Antiochus Epiphanes avoit déclaré Gouverneur du Royaume, & de son fils Antiochus Eupator, avant son départ pour la Perse, n'eut pas plûtôt appris la mort d'Epiphanes, qu'il fit reconnoître le jeune Roi, & se fit nommer Régent du Royaume, & Gouverneur de la Célésyrie, & de la Phénicie, (a) sans se mettre en peine des dernieres volontez d'Antiochus Epiphanes; en sorte que Philippe jugeant bien qu'il ne seroit pas sûr pour lui, d'aller en Syrie, prit le parti de se retirer en Egypte, & de demander la protection de Philométor, pour l'éxécution du testament d'Epiphanes.

(a) 2. *Macc.* XI. 11. *Vide Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 11.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Purification du Temple, par Judas Maccabée. Lysias Regent du Royaume de Syrie, sous Antiochus Eupator. Ptolémée Macron est contraint de finir sa vie par le poison. Victoires de Judas sur les Iduméens, & sur Timothée.

℣. 1. *Macchabæus autem, & qui cum eo erant, Domino se protegente, Templum quidem, & civitatem recepit:*

2. *Aras autem, quas alienigenæ per plateas extruxerant, itémque delubra demolitus est.*

℣. 1. CEpendant Maccabée, & ceux qu'il avoit avec lui, soûtenus de la protection du Seigneur, reprirent le Temple, & la ville. An du M. 3840.

2. Ils détruisirent les autels que les infidéles avoient dressez dans les places publiques, & les Temples des Idoles.

COMMENTAIRE.

℣. 1. MACCABÆUS TEMPLUM ET CIVITATEM RECEPIT. *Maccabée reprit le Temple & la ville.* Il avoit repris l'un & l'autre, dés avant la mort d'Antiochus Epiphanes. (*a*) L'Auteur retourne ici à son sujet, & à l'ordre des évenemens, qu'il avoit interrompu, pour mettre tout de suite le voyage d'Antiochus en Perse, & sa mort.

℣. 2. ARAS QUAS ALIENIGENÆ PER PLATEAS EXTRUXERANT, ITEMQUE DELUBRA DEMOLITUS EST. *Ils détruisirent les autels que les infidelles avoient dressez dans les places publiques, & les Temples des idoles.* On a vû dans le premier livre des Maccabées, (*b*) que l'on avoit dressé des autels devant les portes des maisons, & au milieu des ruës, ou des places publiques; qu'on avoit bâti des Temples, & consacré des bois (*c*) en l'honneur des faux Dieux. Les villes payennes étoient pleines de statuës profa-

(*a*) Voyez 1. *Macc* IV. 36... 41. *Usser. ad an.* 3840

(*b*) 1. *Macc.* 1. 50. & 58.

(*c*) τεμένη. 1. *Macc.* 1. 50. C'est le même terme qui est traduit ici pour *Delubra*.

Digitized by Google

An du M. 3840.

3. *Et purgato templo aliud altare fecerunt : & de ignitis lapidibus igne concepto sacrificia obtulerunt post biennium, & incensum, & lucernas, & panes propositionis posuerunt.*

3. Et aprés avoir purifié le Temple, ils y élevérent un autre autel ; & ayant fait sortir quelques étincelles des pierres à feu, ils offrirent des sacrifices deux ans aprés, & ils y mirent l'encens, les lampes, & les pains qu'on exposoit devant le Seigneur.

4. *Quibus gestis, rogabant Dominum prostrati in terram, ne amplius talibus malis inciderent : sed & si quando peccassent, ut ab ipso mitius corriperentur, & non barbaris ac blasphemis hominibus traderentur.*

4. Cela étant fait, prosternez en terre, ils conjuroient le Seigneur de ne plus permettre qu'ils tombassent en de si grands maux ; mais de vouloir bien les châtier plus doucement, s'il arrivoit quelque jour qu'ils péchassent contre lui, & de ne les plus livrer à des barbares, & à des blasphémateurs de son nom.

COMMENTAIRE.

nes : on en voyoit presque à chaque porte, & dans chaque ruë. Jérémie reprochoit autrefois aux Juifs de Jérusalem, d'avoir érigé autant d'autels à Baal, qu'il y avoit de ruës dans leurs villes : (*a*) *Secundum numerum viarum Jerusalem, posuisti aras confusionis, aras ad libandum Baalim.*

℣. 3. ALIUD ALTARE FECERUNT. *Ils élevérent un autre autel.* Voyez I. Maccab. IV. 47. & Joseph Antiq. l. XII. c. XI. les circonstances de ce qui se fit alors.

DE IGNITIS LAPIDIBUS IGNE CONCEPTO. *Ayant fait sortir quelques étincelles des pierres à feu*, en battant deux cailloux l'un contre l'autre, ou avec de l'acier, (*b*) & recevant les étincelles dans du linge sec, ou dans quelque autre matiére inflammable. Ce feu passoit pour plus pur & plus saint, que le feu ordinaire, qui a déja servi à divers usages communs. L'Eglise Chrétienne imite cette cérémonie respectueuse des Juifs, en faisant le jour du Samedi saint, du feu nouveau, qu'elle tire d'un caillou, ou d'une pierre à fusil. Quelques Interprétes (*c*) ont cru que Judas ayant fait chauffer au feu des pierres, jusqu'à les rendre toutes brulantes, leur avoit appliqué une matiére combustible, qui servit à mettre le feu au bois de l'autel. Le Grec, & le Syriaque sont trés-favorables à cette opinion. D'autres (*d*) veulent que les Juifs, aprés avoir mis le bois sur l'autel, se

(*a*) *Jerem.* XI. 13.

(*b*) *Lyran. Menoc. Marian. Saey. Usser. ad an. M. 3840.*

(*c*) *Serar. & Syr. & Græc.* Καὶ πυρώσαντες λίθυς, κ) πῦρ ἐκ τύτων λαβόντες, ἀνήνεγκαν θυσίαν.

(*d*) *Gorionid. l. 1. 3. Et ut videtur Tirin. nec alienus est Serar. Ita & Arabs in Polyglott. Paris. 2. Macc. c. 9.*

5. *Qua die autem templum ab alienigenis pollutum fuerat, contigit eadem die purificationem fieri, vigesimâ quintâ mensis, qui fuit Casleu.*

5. Il est remarquable que le temple fut purifié le même jour qu'il avoit été profané par les Etrangers ; c'est-à-dire, le vingt-cinq du mois de Casleu. An du M. 3840.

COMMENTAIRE.

soient addressez à Dieu, & ayent obtenu du Ciel, un feu miraculeux, qui sortit de la pierre.

Les Payens, qui avoient comme les Hébreux, la coutume de conserver un feu perpétuel dans leurs Temples, (*a*) auroient crû manquer au respect dû à la Divinité, s'ils se fussent servi d'un feu commun & ordinaire, pour rallumer celui qu'ils regardoient comme sacré, lorsque par hasard il étoit éteint. C'étoit déja une chose à expier, que cette extinction ; on punissoit sévérement ceux qui par leur faute, ou autrement, avoient contribué à ce malheur : & on avoit inventé diverses maniéres, pour réparer cette flamme sacrée. A Delphes, on en tiroit d'un miroir ardent ; à Rome, on en usoit de même, selon quelques-uns ; on avoit un vase d'airain battu & fort luisant, à trois faces, dont les rayons venant se réünir au centre, ou au foyer, qui étoit rond, allumoient la matiére qu'on lui exposoit ; comme nous le voyons dans nos miroirs ardens. Sextus (*b*) assure que lorsque le feu sacré de Vesta étoit éteint, la Vestale, par la négligence de qui cela étoit arrivé, étoit foüettée par le Pontife ; & pour rallumer le feu, on perçoit avec la tériére, un ais d'un arbre fruitier, jusqu'à ce que le bois s'enflammât ; alors la Vestale portoit ce feu dans le Temple, dans un crible d'airain ; on renouvelloit ce feu tous les ans, vers les calendes de Mars, (*c*) quoiqu'il ne fût pas éteint.

Adde quod arcanâ fieri novus ignis in Æde
Dicitur, & vires flamma refecta capit.

Les Prêtres de la Déesse Persienne, tirent du feu de la cendre, qui est toûjours sur son Autel, par le moyen de certaines paroles magiques. (*d*) Les Perses sacrifient au feu, ils lui offrent du bois sans écorces, couvert de graisse, & huilé ; ils le mettent sur les charbons,

---

(*a*) Tels étoient les Athéniens, qui entretenoient une lampe perpetuelle à Minerve, *Plut. in vita Numa* Ceux de Delphes, les Perses, les Médes, les Caldéens, les Assyriens, les Romains, les Brecons, avoient aussi la coûtume d'entretenir dans leurs Temples un feu éternel, *Alex. ab Alex. l. 5. c. 12. Genial. dier.*

(*b*) *Sext. Pompeius, voce ignis. Ignis Vestæ si quando interstinctus esset, virgines verberibus afficiebantur à Pontifice, quibus mos erat tabulam felicis materiæ tandiu terebrare, quousque excerptum ignem cribro æneo virgo in ædem ferret.*

(*c*) *Ovid. Fast. l. 3.*

(*d*) *Pausan. Eliac. l. 1.*

Digitized by Google

An du M. 3840.

6. Et cum lætitia diebus octo egerunt in modum Tabernaculorum, recordantes quòd ante modicum temporis, diem solemnem Tabernaculorum in montibus, & in speluncis, more bestiarum egerant.

6. Ils célébrérent cette fête avec grande joye pendant huit jours, comme celle des Tabernacles, se souvenant qu'ils avoient passé peu de tems auparavant, la fête solemnelle des Tabernacles sur les montagnes, & dans les cavernes, où ils vivoient comme les bêtes.

COMMENTAIRE.

& l'allument, non pas en soufflant de la bouche; il y va de la vie, contre quiconque auroit soufflé avec son haleine, ou qui auroit jetté sur le feu, quelque chose de mort, ou de sale; ou fait du vent avec quelque chose, comme avec un soufflet, ou un éventail. (*a*) On n'éteint ce feu qu'à la mort des Rois. Aléxandre le Grand ordonna dans toute la Perse, qu'on l'éteignît aux obséques d'Ephestion son ami. (*b*)

Ces pratiques étoient superstition chez les Payens: chez les Hébreux, elles étoient fondées sur diverses déclarations assez sensibles, de la volonté de Dieu. On sçait avec quelle séverité Dieu punit Nadab & Abiu, fils d'Aaron, pour avoir osé présenter l'encens sur l'autel, avec un feu étranger. (*c*) Jérémie, un peu avant la captivité, eut la précaution de cacher le feu sacré, (*d*) & au retour de Babylone, à la dédicace du second Temple, Dieu fit un miracle éclatant, pour renouveller le feu sacré; on vit la flamme s'élever du bois, qui avoit été arrosé de l'eau du puits, où le feu avoit été caché si long-tems auparavant. (*e*)

Post biennium. *Deux ans aprés* que Judas eut pris le Gouvernement du peuple, (*f*) & trois ans aprés la profanation du Temple. (*g*)

℣. 6. In modum Tabernaculorum. *Comme la fête des Tabernacles.* Non seulement ils la célébroient, avec la même solemnité que celle des Tabernacles; mais même avec les mêmes cérémonies, ou fort approchantes; puisqu'ils alloient au Temple, avec des branches vertes, ou des bâtons environnez de feüillages, & des palmes. On ne doit pas s'étonner de voir dans la Judée, des arbres avec des feüilles, au mois de Casleu, c'est-à-dire, en Novembre & Décem-

(*a*) *Vide Strabon. lib. 15. vers. finem Quint. Curt. lib 4. Procop. l. 2. Belli Persici.*
(*b*) *Diodor. Sicul. l. 17.*
(*c*) *Levit. x. 1. & 2.*
(*d*) *2. Macc. 1. 18. 19. & sequ. & 11. 2.*
(*e*) *Ibid. & 1. Macc. 1. 20. 21. &c.*
(*f*) *Usser. ad an. 3840.*
(*g*) *1. Macc. IV. 52. 54. Joseph. Antiq. XII. 11.*

bre

Digitized by Google

7. *Propter quod thyrsos, & ramos virides, & palmas præferebant ei, qui prosperavit mundari locum suum.*

7. C'eſt pourquoi ils portoient des bâtons couverts de feüillages, des rameaux verds, & des palmes, à l'honneur de celui qui leur avoit procuré la liberté de purifier ſon Temple. An du M. 3840.

8. *Et decreverunt communi præcepto, & decreto, universæ genti Judæorum, omnibus annis agere dies istos.*

8. Et ils enjoignirent, par une déclaration, & une ordonnance unanime, à toute la nation des Juifs, de célébrer cette fête tous les ans les mêmes jours.

9. *Et Antiochi quidem, qui appellatus est nobilis, vitæ excessus ita se habuit.*

9. Quant à Antiochus ſurnommé l'Illuſtre, il finit ſa vie de la maniére que nous l'avons dit.

10. *Nunc autem de Eupatore Antiochi impii filio, quæ gesta sunt narrabimus, breviantes mala, quæ in bellis gesta sunt.*

10. Nous repréſenterons maintenant les actions d'Eupator, fils de cet impie Antiochus, & nous abrégerons le recit des maux qui ſont arrivez pendant ſes guerres.

11. *Hic enim suscepto regno, constituit super negotia regni Lysiam quemdam Phœnicis, & Syriæ milit a Principem.*

11. Ce Prince étant parvenu à la couronne, établit pour la conduite des affaires de ſon Royaume un certain Lyſias, Général des armées de Phénicie, & de Syrie.

COMMENTAIRE.

bre. Les Voyageurs, (*a*) aſſurent que dans la Paleſtine, ces mois ſont auſſi beaux, que le plus agréable printems dans nos Provinces.

℣. 7. THYRSOS ET RAMOS VIRIDES, ET PALMAS. *Ils portoient des bâtons couverts de feuillages, des rameaux verts, & des palmes.* Le Grec: (*b*) *Des Thyrſes, de belles branches, & des palmes.* Le Thyrſe ſignifie proprement, un bâton orné de feüillages, ou de branches de lierre, ou de vigne, que les Payens donnoient à Bacchus, & aux Bacchantes. Il ſe prend auſſi quelquefois, pour un ſimple rameau de verdure. (*c*) Ce que le texte appelle *de belles branches*, eſt tiré du livre du Lévitique, où il eſt ordonné de prendre *des branches des plus beaux arbres, avec leurs fruits*, pour célébrer la fête des Tabernacles. (*d*)

℣. 8. DECREVERUNT COMMUNI PRÆCEPTO. *Ils enjoignirent par une ordonnanee unanime.* Voyez I. Macc. IV. 59. Joſeph Antiq. lib. XII. Chap. II. & 2. Macc. I. 9.

(*a*) Voyez le voyage du P. Eugéne Roger, & celui de Pierre Martyr au grand Caire.

(*b*) Θύρσους, καὶ κλάδους ὡραίους, ἅτι δὲ καὶ φοινικας ἔχοντες.

(*c*) *Autor Comment. in Horat. Epod. 16. Thyrſi, & arborum rami sunt, & velamenta puellarum.*

(*d*) *Levit.* XXIII. 40.

Digitized by Google

An du M. 3840.

12. *Nam Ptolemæus, qui dicebatur Macer, justi tenax erga Judæos esse constituit, & præcipuè propter iniquitatem quæ facta erat in eos, & pacificè agere cum eis.*

13. *Sed ob hoc accusatus ab amicis apud Eupatorem: cùm frequenter proditor audiret, eo quòd Cyprum creditam sibi à Philometore deseruisset, & ad Antiochum Nobilem transiatus, etiam ab eo recessisset, veneno vitam finivit.*

12. Car Ptolémée surnommé Macer, résolut d'observer religieusement la justice envers les Juifs, principalement à cause de ce traitement si injuste qu'on leur avoit fait; & d'agir toûjours avec un esprit de paix à leur égard.

13. C'est pourquoi étant accusé auprés d'Eupator par ses favoris, qui le traitoient souvent de traître, parce qu'il avoit abandonné Chypre, que le Roi Philométor lui avoit confiée, & qu'aprés être passé dans le parti d'Antiochus l'Illustre, il s'étoit encore éloigné de lui, il s'empoisonna & se fit mourir.

COMMENTAIRE.

℣. 11. CONSTITUIT SUPER NEGOTIA REGNI LYSIAM QUEMDAM, PHENICIS ET SYRIÆ MILITIÆ PRINCIPEM. *Eupator établit pour la conduite des affaires de son Royaume, un certain Lysias Général des armées de Phénicie & de Syrie.* C'est ainsi que Lysias le publioit, & vouloit qu'on le crût; mais au fond, c'étoit lui-même qui s'étoit donné cet emploi, & qui usurpoit la régence du Royaume, sous un jeune Prince, qui n'avoit que neuf ans. Voyez ci-devant Chap. IX. 29.

Lysias étoit non seulement Gouverneur de la Phénicie, & de la Syrie, mais généralement de toutes les Provinces qui obéissoient à Eupator, depuis l'Euphrate jusqu'aux frontiéres de l'Egypte, & cela, dés avant la mort d'Epiphanes. (*a*)

℣. 12. PTOLEMÆUS QUI DICEBATUR MACER. *Ptolémée surnommé Macer*, ou plûtôt *Macron*, comme porte le Grec: (*b*) ce dernier nom signifie, le *long*, haut de taille: & *Macer*, en latin, signifie *maigre*. Ce Ptolémée est celui dont on a parlé ci-devant; (*c*) il fut long-tems en honneur, & en crédit, dans la Cour d'Epiphanes; mais ayant témoigné d'une maniére trop sincére, qu'il n'approuvoit pas la conduite qu'on tenoit envers les Juifs, & souhaittant qu'on leur rendît la paix, il devint suspect à Lysias; on voulut le faire passer pour un traître, & on disoit à la Cour, que comme il avoit trahi le Roi d'Egypte, en livrant l'isle de Chypre à Epiphanes, il vouloit aussi

(*a*) 1. *Macc.* III. 32.
(*b*) Πτολεμαῖος ὁ καλούμενος μάκρων. Le Syriaque, *Macedo*.
(*c*) 2. *Macc.* IV. 45. VIII. 8.

Digitized by Google

14. *Gorgias autem, cum esset dux locorum, assumptis advenis, frequenter Judaeos debellabat.*

15. *Judaei verò, qui tenebant opportunas munitiones, fugatos ab Jerosolymis suscipiebant, & bella tentabant.*

14. Or Gorgias, qui commandoit vers la Palestine, ayant pris avec lui des troupes étrangéres, combattoit souvent, & maltraitoit fort les Juifs. An du M. 3840.

15. Mais les Juifs qui tenoient des places fortes, & d'une situation avantageuse, recevoient ceux qui avoient été chassez de Jérusalem, & cherchoient les occasions de faire la guerre.

COMMENTAIRE.

trahir celui-ci, en favorisant les Juifs. Ptolémée ne pouvant souffrir ces reproches, résolut de finir sa vie par le poison. Polybe dit à sa loüange, qu'il ne tenoit rien des mauvaises qualitez des Egyptiens, mais qu'il étoit homme prudent & d'exécution. (*a*)

ỳ. 13. ET AD ANTIOCHUM NOBILEM TRANSLATUS, ETIAM AB EO RECESSISSET. *Et qu'aprés être passé dans le parti d'Antiochus l'Illustre, il s'étoit encore éloigné de lui.* Qu'il trahissoit ses interêts, en favorisant les Juifs; on le soupçonna peut-être d'avoir reçû d'eux de l'argent. Le Grec est un peu différent. (*b*) Ptolémée se voyant accusé par ses amis, auprés d'Antiochus Eupator, & voyant que par fois on lui reprochoit sa trahison, parce qu'il avoit livré l'Isle de Chypre, qui lui avoit été confiée par Philométor; *& qu'aprés avoir embrassé le parti d'Antiochus Epiphanes, on ne lui donnoit point un emploi proportionné à sa dignité.* A la lettre, *qu'on ne lui donnoit pas une puissance noble*; il prit du poison & se fit mourir.

ỳ. 14. GORGIAS CUM ESSET DUX LOCORUM *Gorgias qui commandoit vers la Palestine.* Gorgias étoit un ancien Capitaine fort expérimenté, (*c*) qui commandoit dans l'Idumée, & les places de la Palestine, qui sont sur la côte de la Méditerranée, au midi du mont-Carmel; comme il manquoit de monde, ou d'argent, il ne pouvoit tenir la campagne; mais *il tiroit la guerre en longueur*, (*d*) attendant l'occasion de battre les Juifs, & profitant de tous les avantages que le tems lui fournissoit.

ỳ. 15. JUDÆI VERÒ QUI TENEBANT OPPORTUNAS MUNITIONES. *Mais les Juifs qui tenoient les places fortes.* On peut l'entendre des Juifs renégats, qui tenoient pour Antiochus, & qui

(*a*) *Polyb. in excerpt. Vales p. 126.* Πτολεμαῖος ὁ στρατηγὸς ὁ κατὰ Κύπρον, οὐδαμῶς αἰγυπτιακὸς γέγονεν, ἀλλὰ νουνεχὴς καὶ πρακτικός.

(*b*) Καὶ πρὸς Ἀντίοχον τὸν Ἐπιφανῆ ἀναχωρήσας μὴ εὐγενῆ τὴν ἐξουσίαν ἔχων.

(*c*) *Sup. VIII. 9. & infra XII. 32.*

(*d*) *Frequenter Judaos debellabat. Grac.* παρέχασα πρὸς τοὺς Ἰουδαίους ἐπολεμοτρόφει. *Bellum ducebat, vel trahebat. Grot.*

An du M. 3840.

16. *Hi verò qui erant cum Macchabæo, per orationes Dominum rogantes ut esset sibi adjutor, impetum fecerunt in munitiones Idumæorum.*

17. *Multâque vi insistentes, loca obtinuerunt, occurrentes interemerunt, & omnes simul non minùs viginti millibus trucidaverunt.*

18. *Quidam autem, cùm confugissent in duas turres valdè munitas, omnem apparatum ad repugnandum habentes.*

19. *Machabæus ad eorum expugnationem, relicto Simone, & Josepho, item Zachæo, eisque qui cum ipsis erant satis multis, ipse ad eas, quæ amplius perurgebant, pugnas conversus est.*

20. *Hi verò qui cum Simone erant cupiditate ducti, à quibusdam qui in turribus erant, suasi sunt pecuniâ: & septuaginta millibus didrachmis acceptis, dimiserunt quosdam effugere.*

16. Cependant ceux qui étoient avec Maccabée, ayant conjuré par leurs priéres le Seigneur de venir à leur secours, attaquérent avec une grande vigueur les forteresses des Iduméens.

17. Et aprés un rude combat, ils s'en rendirent les maîtres, taillérent en piéces tout ce qu'ils rencontrérent, & tous ensemble ne tuérent pas moins de vingt mille hommes.

18. Quelques-uns s'étant retirez en deux tours extrémement fortes, où ils avoient tout ce qui étoit nécessaire pour se bien défendre;

19. Maccabée laissa pour les forcer, Simon, Joseph, & Zachée, & des troupes assez nombreuses qu'ils avoient avec eux: & pour lui, il marcha avec ses gens pour des expéditions plus pressantes.

20. Mais les gens de Simon, poussez d'un mouvement d'avarice, se laissant gagner pour de l'argent par quelques-uns de ceux qui étoient dans ces tours, & ayant reçû soixante & dix mille dragmes, en laissérent échapper quelques-uns.

COMMENTAIRE.

retiroient dans leurs forteresses, ceux que Judas chassoit de Jérusalem. Le Grec, (a) & le Syriaque portent que les Iduméens qui tenoient les forteresses, donnoient beaucoup d'exercice aux Juifs, & recevant dans leurs places les fuyards de Jérusalem, *s'efforçoient de tirer la guerre*, de la soutenir avec Gorgias, de lasser les Juifs, de les tenir en bride. La suite fait voir en effet que c'étoit les Iduméens qui tenoient les forteresses, & non pas les Juifs.

℣. 16. IMPETUM FECERUNT IN MUNITIONES IDUMÆORUM. *Ils attaquérent les forteresses des Iduméens;* ces forteresses dont on vient de parler, qui étoient dans le païs méridional de Juda, occupé alors par les Iduméens. Voyez les particularitez de cette guerre, I. Macc. V. 3. 4. Joseph Antiq. XII. c. II.

℣. 18. CUM CONFUGISSENT IN DUAS TURRES. *S'étant*

(a) Ὁμοῦ δὲ τούτῳ καὶ οἱ Ἰδουμαῖοι ἐγκρατεῖς ἐπικαίρων ὀχυρωμάτων ὄντες, ἐγύμναζον τοὺς Ἰουδαίους, καὶ τοὺς φυγαδευθέντας ἀπὸ Ἱεροσολύμων προσλαβόμενοι πολεμοτροφεῖν ἐπεχείρουν.

21. *Cùm autem Machabæo nuntiatum esset quod factum est, principibus populi congregatis, accusavit, quòd pecuniâ fratres vendidissent, adversariis eorum dimissis.*

22. *Hos igitur proditores factos interfecit, & confestim duas turres occupavit.*

23. *Armis autem ac manibus omnia prosperè agendo, in duabus munitionibus plus quàm viginti millia peremit.*

24. *At Timotheus, qui priùs à Judæis fuerat superatus, convocato exercitu peregrina multitudinis, & congregato equitatu Asiano, advenit quasi armis Judæam capturus.*

25. *Machabæus autem, & qui cum ipso erant, appropinquante illo, deprecabantur Dominum, caput terrâ aspergentes, lumbósque ciliciis præcincti,*

26. *Ad altaris crepidinem provoluti, ut sibi propitius, inimicis autem eorum esset inimicus, & adversariis adversaretur, sicut lex dicit.*

21. Ce qui étant rapporté à Maccabée, il assembla les premiers du peuple, & accusa ces gens-là d'avoir vendu leurs freres pour de l'argent, en laissant échapper leurs ennemis. An du M. 3840.

22. Et aprés avoir fait mourir ces traîtres, il força aussi-tôt les deux tours.

23. Et tout cédant heureusement à la valeur de ses armes, il tua dans ces deux tours plus de vingt mille hommes.

24. Mais Timothée, qui avoit auparavant été vaincu par les Juifs, ayant levé une armée de troupes étrangéres, & assemblé de la cavalerie d'Asie, vint en Judée, s'imaginant s'en rendre maître par les armes.

25. Dans le tems même qu'il approchoit, Maccabée, & ceux qui étoient avec lui, conjurérent le Seigneur, la cendre sur la tête, les reins couverts d'un cilice,

26. Et prosternez au pied de l'autel, de leur être favorable, & de se déclarer l'ennemi de leurs ennemis, & l'adversaire de leurs adversaires, selon la parole de la Loi.

COMMENTAIRE.

retirez en deux tours extrémement fortes. Ce furent apparemment *les fils de Béan*, qui se retirérent dans ces tours. L'histoire en est plus circonstanciée ici, que dans le premier des Maccabées. (*a*)

℣. 23. PLUS QUAM VIGINTI MILLIA PEREMIT. *Il tua dans ces deux tours plus de vingt mille hommes.* Quand on parle de tours, il ne faut pas entendre une seule tour; c'étoient des fortereſſes d'une assiéte trés-forte, défenduës par quelques tours d'une force & d'une grandeur extraordinaires. On lit ailleurs que Judas y mit le feu & les brûla, avec tous ceux qui étoient dedans. (*b*)

℣. 24. TIMOTHEUS, QUI PRIUS A JUDÆIS FUERAT SUPERATUS. *Timothée qui avoit auparavant été vaincu par les Juifs.* Il fut battu avec Bacchide, par Maccabée, peu de tems aprés la célébre victoire remportée sur Nicanor. (*c*)

(*a*) 1. *Macc.* v. 4. 5.
(*b*) *Ibid.* ℣. 5.
(*c*) 2. *Macc.* VIII. 30.

Digitized by Google

An du M. 3840.

27. *Et ita post orationem, sumptis armis, longiùs de civitate procedentes, & proximi hostibus effecti, resederunt.*

27. Ainsi ayant pris les armes aprés la priere, & s'étant avancez à une distance assez grande de la ville, ils s'arrêtérent lorsqu'ils furent prés des ennemis.

28. *Primo autem solis ortu, utrique commiserunt; isti quidem victoriæ, & prosperitatis sponsorem cum virtute Dominum habentes: illi autem ducem belli animum habebant.*

28. Aussi-tôt que le soleil commença à paroître, les deux armées marchérent l'une contre l'autre; les uns ayant, outre leur valeur, le Seigneur même pour garant de la victoire, & du succés de leurs armes; & les autres n'ayant pour guide dans le combat, que leur courage.

29. *Sed, cùm vehemens pugna esset, apparuerunt adversariis de cœlo viri quinque in equis, frænis aureis decori, ducatum Judæis præstantes:*

29. Mais lorsque la bataille étoit opiniâtrée de part & d'autre, les ennemis virent paroître du ciel cinq hommes sur des chevaux, ornez de freins d'or, & servant de guides aux Juifs.

30. *Ex quibus duo Machabæum medium habentes, armis suis circumseptum incolumen conservabant: in adversarios autem tela, & fulmina jaciebant, ex quo & cæcitate confusi, & repleti perturbatione cadebant.*

30. Deux d'entr'eux marchant aux deux côtez de Maccabée, le couvroient de leurs armes, afin qu'il ne pût être blessé; *les autres* lançoient des traits, & des foudres contre les ennemis, qui frappez d'aveuglement, & mis en désordre, tomboient morts devant eux.

COMMENTAIRE.

℣. 26. AD ALTARIS CREPIDINEM PROVOLUTI. *Se prosternant au pied de l'autel.* Le Grec: (*a*) *Ils se prosternérent sur le pavé, qui est vis-à-vis l'autel du parfum*, c'est-à-dire, devant le Saint, entre l'autel des holocaustes, & le vestibule du Temple. *Inter vestibulum & altare*, comme parle Joël. (*b*) C'est l'endroit ordinaire où les Prêtres se prosternoient pour prier dans les calamitez publiques.

UT ADVERSARIIS ADVERSARETUR, SICUT LEX DICIT. *De se déclarer l'adversaire de leurs adversaires, selon la parole de la Loi*, qui porte: (*c*) *Si feceris omnia quæ loquor, inimicus ero inimicis tuis, & affligam affligentes te.*

℣. 27. LONGIUS DE CIVITATE PROCEDENTES. *S'étant avancez jusqu'assez loin de la ville de Jérusalem.* Ils attaquérent Timothée, & le défirent, avec le secours de cinq Anges, qui paru-

(*a*) *Εἰς τὴν ἀπέναντι τοῦ θυσιαστηρίου κρηπῖδα προσπεσόντες.*

(*b*) *Joël.* II. 17.

(*c*) *Exod.* XXIII. 22. Voyez *Levit.* XXVI. 7. 8. *& sequ. Deut.* VII. 15. 16.

31. *Interfecti sunt autem viginti millia quingenti, & equites sexcenti.*

32. *Timotheus verò confugit in Gazaram, præsidium munitum, cui præerat Chereas.*

33. *Machabæus autem, & qui cum eo erant, lætantes obsederunt præsidium diebus quatuor.*

34. *At hi qui intùs erant, loci firmitate confisi, supra modum maledicebant, & sermones nefandos jactabant.*

35. *Sed cùm dies quinta illuxisset, viginti juvenes ex his qui cum Machabæo erant, accensi animis propter blasphemiam, viriliter accessirunt ad murum, & feroci animo incedentes ascendebant.*

36. *Sed & alii similiter ascendentes, turres portásque succendere aggressi sunt, atque ipsos maledicos vivos concremare.*

31. Il y en eut vingt mille cinq cens de tuez, & six cens chevaux. An du M. 3840.

32. Timothée s'enfuit à Gazara, qui étoit une place forte, où commandoit Chéréas.

33. Maccabée, & ceux qui étoient avec lui, tout remplis de joye, assiégérent cette forteresse pendant quatre jours.

34. Ceux qui étoient dedans, se confiant sur la force de la place, les outrageoient extraordinairement par leurs injures, & proféroient des paroles abominables.

35. Mais dès le matin du cinquiéme jour, vingt jeunes hommes de ceux qui étoient avec Maccabée irritez par ces blasphêmes, s'approchérent courageusement de la muraille, & y montérent avec une résolution incroyable;

36. Et d'autres y étant montez ensuite, commencérent à mettre le feu aux tours, & aux portes, & brûlérent tout vifs ces blasphémateurs.

COMMENTAIRE.

rent comme des cavaliers, trois en l'air, & deux aux côtez de Juda, pour le protéger, & pour le mettre à couvert avec leurs armes.

℣. 32. GAZARA. C'est la même que Gader, ou Gadara, dont on a souvent parlé dans le livre précédent. (*a*) Les Juifs s'étant rendus maîtres de cette place, en firent une des meilleures forteresses du pays, & un rempart qui mettoit leur pays à couvert des entrepriſes des ennemis, du côté de la Palestine.

CHÆREAS. C'étoit le frere de Timothée Général des Syriens.

℣. 36. SED ET ALII SIMILITER ASCENDENTES. *D'autres y étant montez ensuite.* Voici le Grec de tout le ℣. (*b*) *Les autres montant de même par des détours*, ou par des endroits écartez & mal défendus, (*c*) *mirent le feu aux tours, & dressant des buchers, brûlérent ces blasphémateurs.* Le Syriaque: *Les autres se guindant & sautant sur les murailles, brûloient ceux qui étoient dans les tours, &c.*

(*a*) *Vide* 1. Macc. VII. 45. IX. 52. XIII. 14. XIV. 7 XV. 28.

(*b*) Ἕτεροι δὲ ὁμοίως προσαναβάντες ἐν τῷ μεταξὺ καιρῷ πρὸς τὰς πύργους, ἐνεπίμπρων τὰς πύργους, καὶ πυρὶ ἀνάψαντες, ζῶντας τοὺς βλασφήμους κατέκαιον.

(*c*) *Grot. hic*: ubi non erant propugnatores.

Digitized by Google

An du M. 3840.

37. *Per continuum autem biduum præsidio vastato, Timotheum occultantem se, in quodam repertum loco, peremerunt : & fratrem illius Chæream, & Apollophanem occiderunt.*

38. *Quibus gestis, in hymnis, & confessionibus benedicebant Dominum, qui magna fecit in Israël, & victoriam dedit illis.*

37. Ils pillérent, & ravagérent tout dans la place pendant l'espace de deux jours entiers ; & ayant trouvé Timothée en un cerrain lieu où il se cachoit, ils le tuérent, avec son frere Chéréas, & Apollophanes.

38. Aprés cela ils béniſſoient, en chantant des hymnes, & des cantiques, le Seigneur, qui avoit fait ces grandes choſes en Iſraël, & qui les avoit rendus victorieux de leurs ennemis.

COMMENTAIRE.

Le terme Grec (*a*) ſignifie proprement le tour de converſion d'une armée, pour retourner en arriere, & pour prendre l'ennemi en queuë.

℣. 37. PER CONTINUUM BIDUUM PRÆSIDIO VASTATO. *Ils pillérent tout dans la place, pendant l'eſpace de deux jours entiers.* Cela ne ſe lit, ni dans le Grec, ni dans le Syriaque ; voici ce qui s'y trouve en la place. (*b*) *Ils briſérent les portes, & ayant fait entrer dans la forteresſe le reſte de l'armée, ils ſe rendirent les maîtres de la place.*

IN QUODAM REPERTUM LOCO. *Ayant trouvé Timothée en un certain lieu.* Le Grec, (*c*) & le Syriaque, *dans un certain creux ;* dans une citerne.

(*a*) Περιστασμὸς ἡ ἐκ δυεῖν ἐπιστροφῶν τῆς τάγματος κίνησις, ὥστε μεταλαμβάνειν τὸν ἐπίσω τόπον. *Ælian Suid. alii.*

(*b*) Οἱ δὲ ἀπὸ πύλας διέκοψαν, εἰσδεξάμενοι δὲ τὴν λοιπὴν τάξιν, περιεκατελάβοντο τὴν πόλιν.

(*c*) Ἐν τινι λάκκῳ. Il y a beaucoup d'apparence que l'ancien Interpréte Latin avoit mis, *in quodam lacu*, dans une citerne, ou dans une foſſe où l'on ſerre le vin qui coule du preſſoir : & que le Copiſtes ont corrompu le texte en voulant le corriger, & en mettant, *in quodam loco.*

CHAPITRE

CHAPITRE XI.

L'Armée de Lysias en Judée. Paix entre Antiochus Eupator, & les Juifs. Lettre d'Antiochus à Lysias, & aux Juifs. Lettre des Romains aux mêmes.

℣. 1. Sed parvo post tempore, Lysias procurator Regis, & propinquus, ac negotiorum præpositus, graviter ferens de his quæ acciderant,

2. Congregatis octoginta millibus, & equitatu universo, veniebat adversùs Judæos, existimans se civitatem quidem captam Gentibus habitaculum facturum.

3. Templum verò in pecuniæ quæstum, sicut cætera delubra Gentium, habiturum, & per singulos annos venale sacerdotium:

℣. 1. PEu de tems aprés, Lysias Gouverneur du Roi, & son parent, qui avoit la conduite de toutes les affaires du Royaume, étant sensiblement touché de ce qui étoit arrivé, An du M. 3841.

2. Assembla quatre-vingt mille hommes de pied, avec toute la cavalerie, & marcha contre les Juifs, s'imaginant qu'il prendroit la ville, & qu'il la donneroit à habiter aux nations.

3. Qu'il tireroit de l'argent du Temple de Dieu, comme des autres Temples des payens; & qu'il vendroit tous les ans la dignité de grand-Prêtre.

COMMENTAIRE.

℣. 1. LYSIAS PROCURATOR REGIS, ET PROPINQUUS. *Lysias Gouverneur du Roi, & son parent.* C'est le même Lysias, dont il a été parlé ci-devant: (*a*) il étoit gouverneur du Roi, son tuteur, & régent du Royaume; il avoit prévenu Philippe, & l'avoit exclus de cet emploi, auquel Epiphanes l'avoit nommé avant sa mort. (*b*) Il est nommé ici *parent du Roi*, & ci-aprés, *frere du Roi*; (*c*) il étoit en effet du sang royal; (*d*) mais ce nom de frere, ne lui convient en rigueur, qu'à cause de sa dignité. Les Empereurs Romains donnoient souvent cette qualité aux Gouverneurs des Provinces. (*e*)

(*a*) 1. *Macc.* III. 32. IV. 25. 34 35. VI. 6. 17. VII. 2. & 2. *Macc.* X. 11.

(*b*) 1. *Macc.* VI. 14. 15. 2. *Macc.* IX. 29.

(*c*) *Vers.* 22. *Lysias fratri salutem.*

(*d*) 1. *Macc.* III. 32. *Lysiam hominem nobilem, de genere regali.*

(*e*) *Vide Grot. ad* ℣. 22. & *si lubet*, 1. *Macc.* XI. 18.

Digitized by Google

An du M. 3841.

4. *Nusquam recogitans Dei potestatem, sed mente effrenatus in multitudine peditum, & in millibus equitum, & in octoginta elephantis confidebat.*

4. Ne faisant aucune réflexion sur le souverain pouvoir de Dieu, mais s'abandonnant à l'emportement de son orgüeil, il mettoit toute sa confiance dans la multitude de son Infanterie, dans le grand nombre de sa Cavalerie, & dans quatre-vingt éléphans.

5. *Ingressus autem Judæam, & appropians Bethsuræ, quæ erat in angusto loco, ab Jerosolyma intervallo quinque stadiorum, illud præsidium expugnabat.*

5. Etant entré en Judée, & s'étant approché de Bethsura, située dans un lieu étroit à cinq stades de Jérusalem, il attaqua cette place.

6. *Ut autem Machabæus, & qui cum eo erant, cognoverunt expugnari præsidia, cum fletu & lacrymis rogabant Dominum, & omnis turba simul, ut bonum Angelum mitteret ad salutem Israël.*

6. Lorsque Maccabée, & ceux qui étoient avec lui, eurent sçû que les ennemis commençoient à attaquer les forteresses, ils conjurérent le Seigneur avec tout le peuple par leurs priéres, & par leurs larmes, d'envoyer un bon Ange pour le salut d'Israël.

7. *Et ipse primus Machabæus, sumptis armis, cæteros adhortatus est simul secum periculum subire, & ferre auxilium fratribus suis.*

7. Et Maccabée prenant les armes le premier, exhorta les autres à s'exposer comme lui au péril, pour secourir leurs freres.

COMMENTAIRE.

℣. 3. TEMPLUM IN PECUNIÆ QUÆSTUM. *Qu'il tireroit de l'argent du Temple*, comme d'une ferme; (*a*) soit en vendant les charges & les dignitez de ce Temple, soit en éxigeant de l'argent de ceux qui y venoient offrir des victimes. On peut voir ce que nous avons remarqué ci-devant, sur le premier Macc. x. 42.

℣. 5. APPROPIANS BETHSURÆ. *Ayant approché de Bethsure.* On doit bien distinguer cette guerre, de celle qui est racontée dans le premier livre des Maccabées. (*b*)

BETHSURÆ AB JEROSOLYMA INTERVALLO QUINQUE STADIORUM. *Bethsure, qui étoit éloignée de cinq stades de Jérusalem.* Les cinq stades ne font qu'environ six cens vingt-cinq pas; nous croyons que ce nombre est peu correct, & que Bethsure étoit beaucoup plus éloignée de Jérusalem. Eusébe, & saint Jérôme, (*c*) la mettent à vingt milles de cette ville, en tirant vers Hébron; ce qui nous paroît beaucoup plus juste. Bethsure étoit un château fort

(*a*) Τὸ δὲ Ἱερὸν ἀργυρολόγητον, καθὼς τὰ λοιπὰ τῶν ἐθνῶν τεμένη.

(*b*) 1. *Macc.* VI. 28. *& sequ.*

(*c*) *Euseb. in Bethsur.*

Digitized by Google

8. *Cùmque pariter prompto animo procederent, Jerosolymis apparuit præcedens eos eques in veste candida, armis aureis hastam vibrans.*

9. *Tunc omnes simul benedixerunt misericordem Dominum, & convaluerunt animis: non solùm homines, sed & bestias ferocissimas, & muros ferreos parati penetrare.*

10. *Ibant igitur prompti, de cœlo habentes adjutorem, & miserantem super eos Dominum.*

11. *Leonum autem more, impetu irruentes in hostes, prostraverunt ex eis undecim millia peditum, & equitum mille sexcentos:*

12. *Universos autem in fugam verterunt, plures autem ex eis vulnerati nudi evaserunt. Sed & ipse Lysias turpiter fugiens evasit.*

13. *Et quia non insensatus erat, secum ipse reputans factam erga se diminutionem, & intelligens invictos esse Hebræos, omnipotentis Dei auxilio innitentes, misit ad eos.*

14. *Promisitque se consensurum omnibus quæ justa sunt, & Regem compulsurum amicum fieri.*

8. Et lorsqu'ils marchoient tous ensemble avec un courage assûré, il parut au sortir de Jérusalem un homme à cheval, qui marchoit devant eux revêtu d'un habit blanc avec des armes d'or, & une lance qu'il tenoit à la main *comme prêt à en frapper.* An du M. 3841.

9. Alors ils bénirent tous ensemble le Seigneur plein de misericorde, & ils s'animérent d'un grand courage, étant prêts de combattre, non seulement les hommes, mais les bêtes les plus farouches, & de passer au travers des murailles de fer.

10. Ils marchoient donc avec une grande ardeur, ayant pour eux le Seigneur, qui du ciel se déclaroit leur protecteur, & faisoit éclater sur eux ses misericordes.

11. En même-tems ils se jettérent impétueusement sur leurs ennemis comme des lions, & ils tuérent onze mille hommes de leur Infanterie, & seize cens chevaux.

12. Ils firent fuir tout le reste, dont la plûpart ne se sauvérent qu'étant blessez, & sans armes. Lysias même n'échappa que par une fuite honteuse.

13. Comme il ne manquoit pas de sens, considérant en lui-même la perte qu'il avoit faite, & reconnoissant que les Hébreux étoient invincibles, lorsqu'ils s'appuyoient sur le secours du Dieu Tout-puissant, il leur fit parler.

14. Et il leur promit de consentir à toutes les conditions de paix qui seroient justes, & de persuader au Roi de faire alliance, & amitié avec eux.

COMMENTAIRE.

d'assiéte, situé sur le chemin de l'Idumée à Jérusalem, environ à six lieuës de cette ville. Voyez nôtre Commentaire sur Josué, Chap. xv. ℣. 58. pag. 226.

℣. 8. APPARUIT PRÆCEDENS EOS EQUES IN VESTE CANDIDA *Il parut un homme à cheval, qui marchoit devant eux.* C'étoit un Ange sous la forme d'un cavalier. Voyez ce qu'on a dit

Digitized by Google

An du M. 3841.

15. *Annuit autem Machabæus precibus Lysiæ, in omnibus utilitati consulens: & quæcúmque Machábæus scripsit Lysiæ de Judæis, ea Rex concessit.*

16. *Nam erant scriptæ Judæis epistolæ à Lysia quidem hunc modum continentes: Lysias populo Judæorum salutem.*

17. *Joannes, & Abesalom, qui missi fuerant à vobis, tradentes scripta, postulabant ut ea, quæ per illos significabantur, implerem.*

18. *Quæcumque igitur Regi potuerunt perferri, exposui: & quæ res permittebat, concessit.*

19. *Si igitur in negotiis fidem conservaveritis, & deinceps bonorum vobis causa esse tentabo.*

20. *De cæteris autem per singula verbo mandavi, & istis, & his qui à me missi sunt, colloqui vobiscum.*

15. Maccabée se rendit aux priéres de Lysias, n'ayant pour but en toutes choses, que l'intérêt public: & le Roi accorda tout ce que Judas avoit demandé pour les Juifs, dans ses lettres à Lysias.

16. Or la lettre que Lysias écrivit aux Juifs sur cela, étoit conçûë en ces termes: Lysias au peuple Juif, Salut.

17. Jean, & Abesalom, que vous m'avez envoyez, m'ayant rendu vos lettres, m'ont prié de ratifier les choses qu'elles contenoient.

18. Ainsi ayant exposé au Roi tout ce qui pouvoit lui être représenté, il a accordé ce que ses affaires lui ont pû permettre.

19. Si donc vous demeurez fidelles au Roi dans vos traitez, je tâcherai à l'avenir de vous procurer tout le bien que je pourrai.

20. Pour ce qui regarde les autres choses, j'ai chargé ceux que vous m'avez députez, & ceux que je vous envoye, d'en conférer avec vous.

COMMENTAIRE.

ailleurs des cinq cavaliers, qui parurent à la tête de l'armée de Judas. (*a*)

℣. 17. JOANNES ET ABESALOM, QUI MISSI FUERANT A VOBIS. *Jean & Abesalom, que vous m'avez envoyez.* Ils furent députez de la part des Juifs, pour proposer au Roi les conditions ausquelles ils souhaitoient la paix. Le Grec porte: (*b*) Que ces députez rendirent *l'Oracle souscrit, & demandérent l'éxécution de ce qui y étoit contenu.* Cet Oracle peut marquer, ou la resolution de Judas & du Sénat des Juifs, ou les lettres qu'Epiphanes avoit écrites aux Juifs, un peu avant sa mort. (*c*) Ou selon Grotius, la lettre que le Roi avoit envoyée à Lysias, par laquelle il lui donnoit pouvoir de traiter avec les Juifs. Cet Auteur remarque que les Orientaux avoient accoûtumé d'appeller *Oracle*, les lettres des Princes.

(*a*) 2. Macc. x. 29.

(*b*) Ἐπιδόντες τὸν ὑπογεγραμμένον χρηματισμὸν, ἠξίουν περὶ τῶν δι' αὐτῶν σημαινομένων, La Vulgate & le Syriaque ont lû, Ἐπιδόντες.

(*c*) 2. Macc. IX. 19. & seqq.

Digitized by Google

21. *Bene valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, mensis Dioscori die vigesima & quarta.*

22. *Regis autem epistola ista continebat: Rex Antiochus, Lysiæ fratri, salutem.*

23. *Patre nostro inter deos translato, nos volentes eos, qui sunt in Regno nostro, sine tumultu agere, & rebus suis adhibere diligentiam;*

21. Adieu. L'an cent quarante-huit, le vingt-quatriéme du mois de Dioscore. An du M. 3841.

22. La lettre du Roi contenoit ce qui suit : Le Roi Antiochus, à Lysias son frere, Salut.

23. Le Roi nôtre pere ayant été transféré entre les Dieux, & nous désirant que ceux qui sont dans nôtre Royaume, vivent en paix, pour pouvoir s'appliquer à leurs affaires :

COMMENTAIRE.

℣. 21. ANNO CENTESIMO QUADRAGESIMO OCTAVO [MENSIS DIOSCORI. L'an cent quarante-huit, le 24. du *mois de Dioscore.* On ne connoît point parmi les Grecs de mois *Dioscore;* le texte Grec lit ici, (*a*) *Diòs Corinthiou*, c'est-à-dire, *de Jupiter de Corinthe* : ce qui est encore plus inconnu. Le Syriaque, *du dernier Tizri.* Grotius entend par-là, le mois *Dius*, fort connu parmi les Macédoniens. Scaliger, Ussérius, & quelques autres, (*b*) veulent que ce soit un mois intercalaire, placé entre les mois *Distrus*, & *Xantique*, & appellé pour cette raison, *Distre-Xantique*; d'un nom composé de ces deux mois. (*c*) Fallonius, & aprés lui le Pere Harduin, croyent que c'est le mois Xantique, qui répond à Avril & Mai. Enfin Sérarius & Tirin sont pour le mois *Distrus*, qui tient lieu de Février & de Mars. (*d*) Nous n'entreprenons point de concilier ces Sçavans entr'eux.

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Une autre difficulté trés-considérable, est de sçavoir comment Eupator datte sa lettre de l'an 148. des Séleucides, aprés la mort d'Antiochus Epiphanes son pere, *Patre nostro inter Deos translato*, quoiqu'Antiochus ne soit mort que l'année suivante 149. comme il est expressément marqué dans le premier des Maccabées. (*e*) Mais nous avons tâché de satisfaire ailleurs (*f*) à cette difficulté, qui n'est fondée que sur la diverse maniére de commencer l'Ere des Séleucides, usitée parmi les Juifs, les Grecs, & les Caldéens.

℣. 22. LYSIÆ FRATRI. *A Lysias son frere.* Voyez ci-devant le ℣. 1. de ce Chapitre.

(*a*) Διος κορινθιου.
(*b*) *Ita Mss. Salian. Menoc.*
(*c*) *Usser. ad an. M. 3841.*
(*d*) *Virgil. Eclog. 3. ad fin.*
(*e*) 1. *Macc.* VI. 16.
(*f*) Voyez le Commentaire sur cet endroit du premier des Maccabées.

Digitized by Google

An du M. 3841.

24. *Audivimus Judæos non consensisse patri meo ut transferrentur ad ritum Græcorum, sed tenere velle suum institutum, ac propterea postulare à nobis concedi sibi legitima sua.*

24. Nous avons appris que les Juifs n'ont pû consentir au desir qu'avoit mon pere, de les faire passer aux cérémonies des Grecs, mais qu'ils veulent conserver toûjours leurs coûtumes; & que pour cette raison ils nous demandent qu'il leur soit permis de vivre selon leurs loix.

25. *Volentes igitur hanc quoque gentem quietam esse, statuentes judicavimus, Templum restitui illis, ut agerent secundum suorum majorum consuetudinem.*

25. C'est pourquoi voulant que ce peuple soit en paix comme les autres, nous avons arrêté, & ordonné, que leur Temple leur sera rendu, afin qu'ils vivent selon les coûtumes de leurs ancêtres.

26. *Benè igitur feceris, si miseris ad eos, & dexteram dederis: ut cognita nostra voluntate bono animo sint, & utilitatibus propriis deserviant.*

26. Vous ferez donc bien d'envoyer vers eux, & de faire alliance avec eux: afin qu'ayant connu nôtre volonté, ils reprennent courage, & qu'ils s'appliquent à ce qui regarde leurs intérêts particuliers.

27. *Ad Judæos verò Regis epistola talis erat: Rex Antiochus Senatui Judæorum, & cæteris Judæis, salutem.*

27. La lettre du Roi aux Juifs, contenoit ce qui suit: Le Roi Antiochus au Sénat des Juifs, & à tous les autres Juifs, Salut.

28 *Si valeris, sic estis ut volumus: sed & ipsi benè valemus.*

28. Si vous vous portez bien, vous êtes en l'état que nous souhaitons: & nous nous portons bien aussi nous-mêmes.

COMMENTAIRE.

℣. 23. PATRE NOSTRO INTER DEOS TRANSLATO. *Le Roi nôtre pere, ayant été transféré entre les Dieux.* La coûtume impie de donner aux hommes, le nom de Dieux, & de leur rendre pendant leur vie, & aprés leur mort, les honneurs divins, commença dans l'Orient: elle infecta ensuite les Grecs, & passa aux Romains. Le Christianisme en a enfin aboli l'usage.

℣. 24. CONCEDI SIBI LEGITIMA SUA. *Qu'il leur soit permis de vivre selon leurs Loix*, (*a*) conformément aux priviléges accordez par Alexandre le Grand, & par les Rois ses Successeurs.

℣. 25. TEMPLUM RESTITUI ILLIS. *Leur Temple leur sera rendu.* Ils le possédoient déja alors; mais on leur en confirme la joüissance, on leur accorde la liberté d'y exercer leur religion, sans trouble de la part des troupes qui étoient dans la citadelle voisine du Temple, & qui jusqu'alors avoient fort molesté ceux qui alloient en ce saint lieu.

(*a*) Συγχωρηθῆναι αὐτοῖς τὰ νόμιμα αὐτῶν.

Digitized by Google

29. *Adiit nos Menelaüs, dicens velle vos descendere ad vestros, qui sunt apud nos.*

30. *His igitur, qui commeant usque ad diem trigesimum mensis Xanthici, damus dextras securitatis.*

31. *Ut Judæi utantur cibis, & legibus suis, sicut & priùs: & nemo eorum ullo modo molestiam patiatur de his, quæ per ignorantiam gesta sunt.*

32. *Misimus autem & Menelaüm, qui vos alloquatur.*

29. Ménélaüs s'eſt adreſſé à nous, & nous a dit que vous déſiriez venir trouver vos gens qui ſont auprés de nous. An du M. 3841.

30. Nous donnons donc un paſſeport pour ceux qui voudront venir, juſqu'au trentiéme du mois Xantique;

31. Et nous permettons aux Juifs d'uſer de leurs viandes, & de vivre ſelon leurs loix comme auparavant; ſans qu'on puiſſe faire la moindre peine à aucun d'eux, pour les fautes qui ont été faites par ignorance.

32. Nous avons auſſi envoyé Ménélaüs, afin qu'il en confére avec vous.

COMMENTAIRE.

℣. 27. SENATUI JUDÆORUM. *Au Sénat des Juifs.* L'état des Juifs d'alors étoit ariſtocratique; ils avoient un chef pour la guerre, lequel préſidoit auſſi au Sénat; mais toutes les réſolutions ſe prenoient dans une aſſemblée des Notables de la nation. (*a*)

℣. 29. ADIIT NOS MENELAUS, DICENS VELLE VOS DESCENDERE AD VESTROS, QUI SUNT APUD NOS. *Ménélaüs s'eſt adreſſé à nous, & nous a dit que vous déſiriez venir trouver vos gens, qui ſont auprés de nous.* Ménélaüs qui étoit alors auprés du Roi, à Antioche, s'employa pour obtenir de ce Prince un paſſeport, afin que les aſſiégez puſſent conférer avec leurs freres, qui étoient priſonniers dans le camp, & qui avoient apparemment été pris dans Bethſura, afin de ne rien faire dans cette affaire, au nom de toute la nation, que d'un conſentement unanime. Ou plûtôt, ils demandoient paſſeport pour aller à Antioche traiter d'affaires, & faire une paix, où Ménélaüs pût entrer pour ſes prétentions. Ménélaüs paſſoit encore pour grand-Prêtre des Juifs, ayant été établi par Epiphanes, (*b*) quoiqu'il ne fût pas reçû dans Jéruſalem, & qu'il ne fiſt pas les fonctions du Sacerdoce dans le Temple. Les Juifs avoient déferé la dignité de grand-Prêtre à Judas, pendant l'abſence de Ménélaüs.

℣. 31. QUÆ PER IGNORANTIAM GESTA SUNT. *Pour les fautes qui ont été faites par ignorance.* C'eſt ainſi qu'il excuſe tout ce qui s'eſt paſſé juſqu'alors; il en donne une amniſtie générale. On

(*a*) 1. *Macc.* XII. 6. & 2. *Macc.* I, 10. & IV. 44

(*b*) 2. *Macc.* IV. 27. 59.

Digitized by Google

An du M. 3841.

33. *Valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, Xanthici mensis quintadecima die.*

34. *Miserunt autem etiam Romani epistolam, ita se habentem: Quintus Memmius, & Titus Manilius, Legati Romanorum, populo Judaeorum salutem.*

35. *De his, quæ Lysias cognatus Regis concessit vobis, & nos concessimus.*

36. *De quibus autem ad Regem judicavit referendum, confestim aliquem mittite diligentiùs inter vos conferentes, ut decernamus, sicut congruit vobis: nos enim Antiochiam accedimus.*

37. *Ideòque festinate rescribere, ut nos quoque sciamus cujus estis voluntatis.*

33. Adieu. L'an cent quarante-huit, le quinziéme du mois de Xantique.

34. Les Romains envoyérent aussi une lettre conçûë en ces termes: Quintus Memmius, & Titus Manilius, Légats des Romains, au peuple des Juifs, Salut.

35. Nous vous accordons les mêmes choses que Lysias parent du Roi, vous a accordées.

36. Et pour ce qui est de celles qu'il a crû devoir être représentées au Roi, envoyez quelqu'un au plûtôt, aprés en avoir bien délibéré entre vous, afin que nous ordonnions ce qui vous sera le plus avantageux. Car nous allons à Antioche.

37. C'est pourquoi hâtez-vous de nous récrire, afin que nous soyons informez de ce que vous souhaitez.

COMMENTAIRE.

a déja vû de pareilles expressions dans un cas semblable. (*a*)

℣. 34. MISERUNT ETIAM ROMANI EPISTOLAM. *Les Romains envoyérent aussi une lettre.* Les Légats envoyez par les Romains en Syrie, s'interessérent aussi aux affaires des Juifs, comme étant alliez des Romains. Ils écrivirent donc à Judas, & au Sénat, d'envoyer vers le Roi, pour lui représenter leurs raisons, & pour soûtenir leurs intérêts. On ne sçait pas bien le sujet du voyage de ces Légats. Il en vint d'autres bien-tôt aprés, (*b*) pour brûler les vaisseaux, & pour couper les jarêts aux éléphans d'Eupator, qui étoient au-delà du nombre prescrit, par les articles de la paix avec Antiochus le grand.

℣. 36. UT DECERNAMUS SICUT CONGRUIT VOBIS. *Afin que nous ordonnions ce qui vous sera le plus avantageux.* Le Grec: (*c*) *Afin que nous exposions selon qu'il vous sera le plus avantageux.* Afin que nous apprenions vos prétentions & vos demandes.

(*a*) 1. *Macc.* XIII. 39.
(*b*) *Vide Usser. ad an. M.* 3841.
(*c*) ἵνα ἐκθάμεν ὡς καθήκει ὑμῖν.

Nos

38. *Benè valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, quintadecima die mensis Xanthici.*

38. Adieu. L'an cent quarante-huit, le quinziéme du mois de Xantique. An du M. 3841.

COMMENTAIRE.

NOS ENIM ANTIOCHIAM ACCEDIMUS. *Car nous allons à Antioche.* Il paroît par tout ce qui précéde, que le Roi n'étoit point au camp devant Jérusalem, mais à Antioche; & par conséquent que cette guerre est toute différente de celle qui est rapportée dans le Chapitre sixiéme du premier des Maccabées, où le Roi étoit en personne. Les Légats Romains devoient se rendre incessamment auprés d'Eupator, où l'on devoit arrêter tous les articles de la paix avec les Juifs; mais cette paix ne fut pas de durée, comme on le verra au Chapitre suivant. Il n'est pas même bien certain, si elle fut arrêtée; il semble qu'il n'y eut qu'une tréve.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Vengeance exercée par Judas Maccabée, sur ceux de Joppé, & sur ceux de Jamnia ; il bat une troupe d'Arabes ; il défait l'armée de Timothée ; & ensuite celle de Gorgias. Offrandes pour le repos des Juifs qui étoient morts dans le combat.

An du M. 3841.

℣. 1. *His factis pactionibus, Lysias pergebat ad Regem : Judæi autem agriculturæ operam dabant.*

2. *Sed hi qui resederant, Timotheus, & Apollonius Gennæi filius, & sed Hieronymus, & Demophon ; super hos & Nicanor Cypriarches, non sinebant eos in silentio agere, & quiete.*

℣. 1. CE traité ayant été fait, Lysias s'en retourna vers le Roi : & les Juifs s'occupoient à cultiver leurs champs.

2. Mais ceux qui étoient demeurez dans le pays, Timothée, & Apollonius fils de Gennéus, & de plus Jérôme, Démophon, & Nicanor Gouverneur de Chypre, ne les laissoient point vivre en paix, ni en repos.

COMMENTAIRE.

℣. 1. HIS FACTIS PACTIONIBUS. *Ce traité ayant été fait*, Lysias s'en retourna vers le Roi à Antioche. Il n'est pas bien clair par le texte, si la paix entre les Juifs & Antiochus, fut consommée. Je ne sçai si Lysias attendit la réponse du Roi, ou s'il n'alla pas à Antioche, pour y terminer lui-même cette affaire ; car il est constant que le jeune Eupator n'étoit point encore en âge de gouverner par lui-même ; mais quoiqu'il en soit, les Israëlites se tenant assurez de la parole donnée par Lysias, & de la tréve dont on étoit convenu, pendant qu'on devoit négotier à Antioche, se mirent à cultiver leurs terres, comme en pleine paix.

℣. 2. SED HI QUI RESEDERANT, TIMOTHEUS, &c. *Mais ceux qui étoient demeurez dans le pays, Timothée* & les autres, ne les laissérent pas en paix. Ce Timothée est différent de celui qui fut tué à Gazara, avec son frere Chæréas ; (*a*) c'est le même qui est

(*a*) 1. *Macc.* x. 31. 37.

Digitized by Google

3. *Joppitæ verò tale quoddam flagitium perpetrarunt: rogaverunt Judæos, cum quibus habitabant, ascendere scaphas, quas paraverant, cum uxoribus & filiis, quasi nullis inimicitiis inter eos subjacentibus.*

3. Cependant il arriva que ceux de Joppé commirent alors une grande perfidie. Ils priérent les Juifs avec lesquels ils habitoient, de monter avec leurs femmes, & leurs enfans sur des barques qu'ils avoient préparées, comme n'y ayant aucune inimitié entr'eux; An du M. 3841.

4. *Secundùm commune itáque decretum civitatis, & ipsis acquiescentibus, pacísque causâ nihil suspectum habentibus: cùm in altum processissent, submerserunt non minùs ducentos.*

4 Et se reposant sur l'assurance d'un accord arrêté unanimement entr'eux, les Juifs n'avoient pas la moindre défiance, à cause de l'union dans laquelle ils vivoient ensemble. Mais lorsqu'ils furent avancez en pleine mer, ceux de Joppé en noyérent environ deux cens.

5. *Quam crudelitatem Judas in suæ gentis homines factam ut cognovit, præcepit viris, qui erant cum ipso: & invocato justo Judice Deo,*

5. Lorsque Judas eut appris cette cruauté qu'on avoit commise contre les gens de sa nation, il commanda à ceux qui étoient avec lui *de prendre les armes*; & aprés avoir invoqué Dieu, qui est le juste Juge,

6. *Venit adversùs interfectores fratrum, & portum quidem noctu succendit, scaphas exussit, eos autem, qui ab igne refugerant, gladio peremit.*

6. Il marcha contre ces meurtriers de leurs freres; il brûla leur port pendant la nuit; il mit le feu à leurs barques, & fit passer par le fil de l'épée ceux qui s'étoient échappez des flammes.

COMMENTAIRE.

marqué au premier des Macc. Chap. v. ℣. 9. 11. & suivans. Son gouvernement étoit au-delà du Jourdain; c'est-là où Judas lui fit la guerre. (a)

APOLLONIUS GENNÆI FILIUS. *Apollonius fils de Gennée*, différent d'un autre Apollonius, fils de Tharsée, dont il est parlé ailleurs. (b) On ne sçait pas où il commandoit, non plus que *Jérôme*, & *Demophon*; mais *Nicanor* étoit Gouverneur de Chypre. Cette Isle avoit été livrée à Epiphanes, par Ptolémée, fils de Dorimenes. (c)

℣. 4. SECUNDUM COMMUNE DECRETUM CIVITATIS, ET IPSIS ACQUIESCENTIBUS. *Et se reposant sur l'assurance d'un accord arrêté unanimement entr'eux.* Le Grec: (d) Les Juifs étant montez dans les barques, *comme n'ayant aucuns différends avec eux; mais* vivant *selon l'accord arrêté par la ville; & ceux de* Joppé *les*

(b) 1. *Macc.* v. 9. & suivans; & ici ℣. 13 & suivans.

(b) 2. *Macc.* III. 5 & 1. *Macc.* X. 69.

(c) *Supra* 2. *Macc.* X. 12. 13.

(d) ὡς μηδεμιᾶς ἐνεστώσης πρὸς αὐτοὺς δυσμενείας, κατὰ δὲ τὸ κοινὸν τῆς πόλεως ψήφισμα, καὶ τούτων ἐπιδεξαμένων ὡς ἂν εἰρηνεύειν θελόντων, καὶ μηδὲν ὕποπτον ἐχόντων, ἐπαναχθέντας αὐτοὺς ἐβύθισαν.

Digitized by Google

An du M. 3841.

7. *Et cùm hæc ita egisset, discessit quasi iterùm reversurus, & universos Joppitas eradicaturus.*

8. *Sed cùm cognovisset, & eos, qui erant Jamniæ velle pari modo facere habitantibus secum Judæis.*

9. *Jamnitis quoque nocte supervenit, & portum cum navibus succendit: ita ut lumen ignis appareret Jerosolymis à stadiis ducentis quadraginta.*

10. *Inde cùm jam abiissent novem stadiis, & iter facerent ad Timotheum, commiserunt cum eo Arabes, quinque millia viri, & equites quingenti.*

11. *Cúmque pugna valida fieret, & auxilio Dei pro perè cessisset, residui Arabes victi petebant à Juda dextram sibi dari, promittentes se pascua daturos, & in cæteris profuturos.*

7. Aprés cette action, il partit dans le dessein d'y revenir, pour exterminer tous ceux de Joppé.

8. Mais comme il fut averti que ceux de Jamnia vouloient user d'une semblable perfidie, à l'égard des Juifs qui demeuroient avec eux,

9. Il les surprit de même la nuit, & brûla leur port avec leurs vaisseaux: de sorte que la lumiére de ce feu parut jusqu'à Jérusalem, quoiqu'éloignée de deux cens quarante stades.

10. Lorsqu'il fut parti de Jamnia avec ses gens, ayant déja fait neuf stades, & marchant contre Timothée, il fut attaqué par les Arabes, qui avoient cinq mille hommes d'infanterie, & cinq cens chevaux.

11. Et aprés un rude combat, Judas ayant réüssi heureusement par le secours de Dieu, les Arabes qui étoient restez se voyant vaincus, lui demandérent qu'il composât avec eux, lui promettant de lui donner des pâturages, & de l'assister en tout.

COMMENTAIRE.

ayant reçûs dans leurs barques, comme amis, & n'ayant aucune mauvaise volonté contr'eux, ils les noyérent, &c.

℣. 6. PORTUM NOCTU SUCCENDIT. *Il brûla leur port pendant la nuit.* Il brûla les édifices bâtis sur le port; & les ouvrages de bois, comme les éperons, & les levées faites pour rompre les flots.

℣. 9. STADIIS DUCENTIS QUADRAGINTA. *Jusqu'à Jérusalem, éloignée de deux cens quarante stades*, c'est-à-dire, trente mille pas, ou dix lieuës, à trois mille pas l'une. La situation de Jérusalem sur une hauteur, facilita la vûë de ce feu, dans une si grande distance.

℣. 10. COMMISERUNT CUM EO ARABES. *Il fut attaqué par des Arabes.* C'étoit de ces Arabes vagabonds, & qui n'ont point d'autres demeures que leurs tentes; les Grecs les appellent *Scénites*, & *Nomades*; & le texte Grec leur donne ici ce dernier nom au ℣. 11. *Residui Arabes victi.* Le Grec: (a) *Les Arabes Nomades qui avoient*

(a) Ἐλασθέντες οἱ Νομάδες Ἄραβες.

Digitized by Google

12. *Judas autem arbitratus verè in multis eos utiles promisit pacem : dextrisque acceptis, discessere ad tabernacula sua.*

12. Judas croyant qu'effectivement ils pourroient lui être utiles en beaucoup de choses, leur promit la paix ; & la composition étant faite, ils se rétirérent en leurs tentes. An du M. 3841.

13. *Aggressus est autem & civitatem quandam firmam, pontibus murisque circumseptam, quæ à turbis habitabatur Gentium promiscuarum, cui nomen Casphin.*

13. Il attaqua aussi une bonne place nommée Casphin, forte par ses ponts, & par de hautes murailles, où habitoit un mélange de diverses nations.

14. *Hi verò qui intus erant, confidentes in stabilitate murorum, & apparatu alimoniarum, remissiùs agebant maledictis lacessentes Judam, & blasphemantes, ac loquentes quæ fas non est.*

14. Ceux de dedans se confiant en la force de leurs murailles, & en l'abondance des vivres dont ils avoient provision, se défendoient négligemment, & disoient à Judas des injures mêlées de blasphémes, & de paroles déteſtables.

COMMENTAIRE.

été vaincus. Ce peuple ne vit que de rapines, & de ce que ses troupeaux lui peuvent fournir ; toûjours prêt à se battre & à piller. (*a*) C'étoit l'horoscope de leur pere Ismaël. *Manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum.* (*b*)

℣. 13. CIVITATEM QUANDAM FIRMAM, PONTIBUS MURISQUE CIRCUMSEPTAM, CUI NOMEN CASPHIN. *Une bonne place nommée Casphin, environnée, & fortifiée par des ponts, & de hautes murailles.* La ville de *Casphin*, n'est autre qu'*Hésébon*, (*c*) ou *Chasbon*, (*d*) ou *Esbus*, fameuse dés avant le tems de Moïse, & connuë par ses belles eaux. (*e*) Nous voyons au ℣. 16. qu'il y avoit prés de là, un étang de deux stades, ou de deux cens cinquante pas de largeur, & que la ville étoit *forte par ses ponts*, qui en rendoient l'approche difficile & dangereuse, soit qu'on démontât les ponts, soit qu'on les fermât, ou qu'on voulût les défendre. On lit dans le premier des Maccabées, que les Juifs qui se trouvérent dans cette ville, & dans quelqu'autres, y avoient été enfermez, & que leurs ennemis étoient résolus de les y exterminer. (*f*)

℣. 14. LOQUENTES QUÆ FAS NON EST. *Proférant des paroles déteſtables.* Les ennemis des Juifs les attaquoient pour l'ordinaire,

---

(*a*) *Strabo lib.* 16. Οἱ Σαμῆται Ἄραβες λῃστρικοί τινες, καὶ νομαδικοί.
(*b*) *Genes.* XVI. 12.
(*c*) *Num.* XXI. 25. XXXII. 3. *Deut.* 1. 4 &c.
(*d*) 1. *Macc.* V. 26. & 36.
(*e*) *Cant.* VII 4.
(*f*) 1. *Macc.* V. 25 26. 27.

Digitized by Google

An du M. 3841.

15. *Machabæus autem, invocato magno mundi principe, qui sine ariétibus, & machinis, temporibus Jesu præcipitavit Jericho, irruit ferociter muris.*

15. Mais Maccabée ayant invoqué le grand Prince du monde, qui au tems de Josué fit tomber tout d'un coup, sans machines, & sans béliers, les murs de Jéricho, monta avec furie sur les murailles.

16. *Et capta civitate per Domini voluntatem, innumerabiles cædes fecit, ita ut adjacens stagnum stadiorum duorum latitudinis, sanguine interfectorum fluere videretur.*

16. Et ayant pris la ville par la volonté du Seigneur, il y fit un carnage incroyable; de sorte que l'étang d'auprés qui avoit deux stades de large, étoit tout rouge du sang des morts.

17. *Inde discesserunt stadia septingenta quinquaginta, & venerunt in Characa, ad eos, qui dicuntur Tubiani Judæi.*

17. Etant parti de là, ils marchérent sept cens cinquante stades, & vinrent à Chataca vers les Juifs, qui étoient appellez Tubiéniens.

18. *Et Timotheum quidem in illis locis non comprehenderunt, nullóque negotio perfecto regressus est, relicto in quodam loco firmissimo præsidio.*

18. Et ils ne pûrent prendre Timothée en ce lieu là; parce que comme il n'avoit pû y rien faire, il s'en étoit retourné, aprés avoir laissé en un certain lieu une garnison trés-forte.

19. *Dositheus autem, & Sosipater, qui erant duces cum Machabæo, peremerunt à Timotheo relictos in præsidio, decem millia virorum.*

19. Mais Dosithée, & Sosipatre, qui commandoient les troupes avec Maccabée, tuérent dix mille hommes, que Timothée avoit laissez pour la garde de cette place.

COMMENTAIRE.

par leurs injures, par leurs blasphêmes, & par leurs insultes; (*a*) la nation Juive étoit odieuse aux Grecs, & aux autres peuples.

℣. 15. INVOCATO MAGNO MUNDI PRINCIPE. *Ayant invoqué le grand Prince du monde.* Le souverain Seigneur de l'univers. (*b*) Judas ne commence jamais d'actions importantes, qu'aprés avoir invoqué le Dieu des armées. C'est un excellent modéle d'un brave & pieux Général.

℣. 17. VENERUNT IN CHARACA. *Ils vinrent à Characa, vers les Juifs, qui étoient appellez Tubiéniens*, qui habitoient le païs de *Tob*, (*c*) ou de *Tubin*. On voit dans le premier des Maccabées, que les ennemis des Juifs avoient déja tué en ce canton, prés de mille hommes, & avoient emmené leurs femmes & leurs enfans. (*d*) La ville de *Characa* est peut-être celle dont parle Ptolémée, sous le nom

(*a*) Voyez 2. *Macc* VIII. 4. X. 28. X. 34. 34. 35. 36.

(*b*) Τὸν μέγαν τῦ κόσμε δυνάςην. Voyez ci-devant III. 24 & XV. 3. 23. 27.

(*c*) *Judic* XI. 3.

(*d*) 1. *Macc*, V. 9, 11. 23.

An du M. 3841.

20. *At Machabæus, & ordinatis circum se sex millibus, & constitutis per cohortes, adversùs Timotheum processit, habentem secum centum viginti millia peditum, equitúmque duo millia quingentos.*

21. *Cognito autem Judæ adventu, Timotheus præmisit mulieres, & filios, & reliquum apparatum, in præsidium, quod Carnion dicitur: erat enim inexpugnabile, & accessu difficile, propter locorum angustias.*

20. Cependant Maccabée ayant mis en ordre au tour de lui six mille hommes de ses troupes, & les ayant divisez par cohortes, il marcha contre Timothée, qui avoit six vingt mille hommes de pied, & deux mille cinq cens chevaux.

21. Timothée ayant sçû l'arrivée de Judas, envoya devant les femmes, les enfans, & le reste du bagage, dans une place nommée Carnion, qui étoit imprenable, l'accés en étant fort difficile, à cause des défilez qu'il falloit passer.

COMMENTAIRE.

de *Charac-Moab*, ou *Charac-Moba*, ou *Characonia*, ou *Mobucharaſe* dans Etienne, & *Carcar* dans le livre des Juges ; (*a*) ou enfin *Dathéma*, dans le premier des Maccabées, (*b*) & *Ramathan*, dans le même endroit. Le nom de *Carac*, ou *Crach*, signifie une forteresse en Caldéen, & en Syriaque.

℣. 18. NULLO NEGOTIO PERFECTO REGRESSUS EST, RELICTO IN QUODAM LOCO FIRMISSIMO PRÆSIDIO: *Comme Timothée n'avoit pû y rien faire, il s'en étoit retourné, ayant laissé en un certain lieu une garnison trés-forte.* Les Juifs du pays de Tubin, s'étant retirez dans *Dathéma*, (*c*) ou à *Caraca*, Timothée ne les y put forcer ; il fit le dégât dans le pays, laissa garnison dans un lieu fort d'assiéte, & abandonna ce canton, évitant la rencontre de Judas Maccabée. Mais sa garnison fut taillée en pieces par Dositée, & Sosipatre, envoyez par Judas ; & Timothée lui-même, quoiqu'il eût une armée de six vingt mille hommes, fut battu par Judas, qui n'en avoit que six mille. (*d*)

℣. 21. IN PRÆSIDIUM QUOD CARNION DICITUR. *Dans une place nommée Carnion.* C'est la ville de *Carnaïm*, ou *Astaroth Carnaïm*. (*e*) Elle prenoit son nom de la Déesse Astaroth la Cornuë, c'est-à-dire, la Lune ; *Carnaïm* en Hébreu signifie les deux cornes. Les Grec du ℣. 26. met dans cette ville le Temple *d'Atergata*. Cette Déesse étoit la même que *Derceto*, & qu'Astarte, comme on l'a

(*a*) *Judic.* VIII. 10.
(*b*) 1. *Macc.* V. 8.
(*b*) Comparez ceci avec 1. Macc. v. 8. 9. & suivans.
(*d*) *Ibid.* ℣. 37. . . . 43.
(*e*) 1. *Macc.* V. 44.

Digitized by Google

An du M. 3841.

22. *Cúmque cohors Judæ prima apparuiſſet, timor hoſtibus incuſſus eſt, ex preſentia Dei, qui univerſa conſpicit, & in fugam verſi ſunt alius ab alio, ita ut magis à ſuis dejicerentur, & gladiorum ſuorum ictibus debilitarentur.*

22. Mais la premiere cohorte de Judas ayant paru, les ennemis furent frappez de terreur, par la préſence de Dieu qui voit toutes choſes; & ils furent renverſez, & mis en fuite les uns par les autres; en ſorte qu'ils étoient percez plûtôt par leurs propres épées, que par celles des ennemis.

23. *Judas autem vehementer inſtabat puniens profanos, & proſtravit eis triginta millia virorum.*

23. Judas les pourſuivit avec la derniére vigueur, en puniſſant ces profanes, & il en tua trente mille.

24. *Ipſe verò Timotheus incidit in partes Doſithei, & Soſipatris: & multis precibus poſtulabat ut vivus dimitteretur, eo quòd multorum ex Judæis parentes haberet, ac fratres, quos morte ejus decipi eveniret.*

24. Timothée étant tombé entre les mains de Doſithée, & de Soſipatre, les conjura avec de grandes inſtances, qu'ils vouluſſent le laiſſer aller en vie, parce qu'il avoit fait priſonniers pluſieurs peres, & pluſieurs freres des Juifs, qui perdroient par ſa mort l'eſpérance de recouvrer la liberté.

25. *Et cùm fidem dediſſet reſtituturum ſe eos ſecundùm conſtitutum, illæſum eum dimiſerunt, propter fratrum ſalutem.*

25. Et leur ayant donné ſa foi, qu'il leur rendroit ſes priſonniers, ſuivant l'accord fait entr'eux, ils le laiſſérent aller ſans lui faire aucun mal, dans la vûë de ſauver leurs freres.

26. *Judas autem egreſſus eſt ad Carnion, interfectis viginti quinque millibus.*

26. Judas retourna enſuite à Carnion, où il tua vingt-cinq mille hommes.

27. *Poſt horum fugam, & necem, movit exercitum ad Ephron, civitatem munitam, in qua multitudo diverſarum gentium habitabat: & robuſti juvenes pro muris conſiſtentes fortiter repugnabant; in hac autem machinæ multæ, & telorum erat apparatus.*

27. Aprés la fuite, & le carnage de ces ennemis, il fit marcher ſon armée vers Ephron, qui étoit une ville forte, habitée par une grande multitude de divers peuples. Ses murailles étoient bordées de jeunes hommes fort vaillans, qui les défendoient vigoureuſement; & il y avoit dedans pluſieurs machines de guerre, & toutes ſortes de traits, & de dards.

COMMENTAIRE.

montré dans la Diſſertation ſur les Divinitez des Philiſtins.

℣. 24. QUOS MORTE EJUS DECIPI EVENIRET. *Qui perdroient par ſa mort l'eſpérance de recouvrer la liberté:* Le Grec (*a*) *Pour qui on n'aura aucun égard, s'il vient à être tué.* On les traitera

(*a*) Καὶ τῶν ἀλογηθήναι συμβήσεται, εἰ ἀποθάνοι.

ſans

Digitized by Google

28. *Sed cùm omnipotentem invocassent, qui potestate sua vires hostium confringit, ceperunt civitatem: & ex eis qui intùs erant, viginti quinque millia prostraverunt.*

29. *Inde ad civitatem Scytharum abierunt, quæ ab Jerosolymis sexcentis stadiis aberat.*

30. *Contestantibus autem his, qui apud Scythopolitas erant, Judæis, quòd benignè ab eis haberentur, etiam temporibus infelicitatis, quòd modestè secum egerint,*

31. *Gratias agentes eis, & exhortati etiam de cætero erga genus suum benignos esse, venerunt Jerosolymam, die solemni septimanarum instante.*

32. *Et post Pentecosten, abierunt contra Gorgiam præpositum Idumææ.*

28. Mais *les Juifs* ayant invoqué le Tout-puissant, qui renverse par son pouvoir toutes les forces des ennemis, ils prirent la ville, & y tuérent vingt-cinq mille hommes. An du M. 3841.

29 De-là ils allérent à la ville des Scythes, éloignée de six cens stades de Jérusalem.

30. Et les Juifs qui demeuroient dans Scytopolis, ayant eux-mêmes assûré que ces peuples les avoient fort bien traitez, & avoient usé d'une grande modération à leur égard, dans le tems même de leur malheur;

31. Judas leur en rendit graces: & les ayant exhortez de continuer à l'avenir de témoigner la même bonté à ceux de sa nation, il vint à Jérusalem avec ses gens, lorsque la fête solemnelle des Semaines étoit proche.

32. Ils en partirent aprés la Pentecôte, & marchérent contre Gorgias Gouverneur de l'Idumée.

COMMENTAIRE.

sans misericorde, on ne leur fera aucun quartier, si l'on tuë Timothée.

℣. 27. AD EPHRON. *Il fit marcher son armée vers Ephron.* Voyez ce qui a été dit sur 1. Macc. v. 46.

℣. 29. AD CIVITATEM SCYTHARUM. *A Scythopolis*, autrement *Bethsan*, à quelque distance de la pointe méridionale de la mer de Tibériade, prés du Jourdain, à vingt-cinq lieuës de Jérusalem.

℣. 31. DIE SOLEMNI SEPTIMANARUM. *La fête solemnelle des semaines.* La Pentecôte, ainsi nommée, parce qu'elle se célébroit sept semaines aprés Pâques. (*a*)

℣. 32. PRÆPOSITUM IDUMÆÆ. *Gorgias Gouverneur d'Idumée.* Grotius croit qu'il faut lire *Jamniæ*, au lieu d'*Idumeæ*, parce que dans le premier des Maccabées, (*b*) & dans Joseph, (*c*) il est dit

(*a*) *Levit.* XXIII. 15. *Numerabilis ab altero die sabbati, in quo obtulistis manipulum primitiarum septem Hebdomadas plenas.*

(*b*) 1. *Macc.* V 58. 59.

(*c*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 12. Γοργίαν δὲ τῶν τῆς Ἰαμνείας στρατηγῶν.

Digitized by Google

An du M. 3841.

33. *Exivit autem cum peditibus tribus millibus, & equitibus quadringentis.*

34. *Quibus congressis, contigit pauços ruere Judæorum.*

35. *Dositheus verò quidam de Bacenoris eques, vir fortis, Gorgiam tenebat: & cùm vellet illum capere vivum, eques quidam de Thracibus irruit in eum, humerumque ejus amputavit: atque ita Gorgias effugit in Maresa.*

36. *At illis, qui cum Esdrin erant, diutiùs pugnantibus & fatigatis, invocavit Judas Dominum adjutorem, & ducem belli fieri:*

38. *Judas* l'alla attaquer avec trois mille hommes de pied, & quatre cens chevaux.

34. Et les deux armées étant venuës aux mains, quelque peu de Juifs demeurérent sur la place.

35. Un certain cavalier de ceux de Bacénoris, nommé Dosithée, qui étoit un vaillant homme, se saisit de Gorgias: & lorsqu'il vouloit le prendre vif, un cavalier de ceux de Thrace se jetta sur lui, & lui ayant coupé l'épaule, donna lieu à Gorgias de se sauver à Maréſa.

37 Mais ceux qui étoient commandez par Esdrin, combattant depuis longtems, & se trouvant fatiguez, Judas invoqua le Seigneur, afin qu'il lui plût se rendre leur Protecteur, & leur Chef dans le combat.

COMMENTAIRE.

que Gorgias étoit Gouverneur de Jamnia, & ci-aprés au ℣. 39. on remarque que quelques soldats de l'armée de Judas, avoient pris de l'or & de l'argent dans les Temples de Jamnia. Mais cela empêche-t'il qu'il ne commandât dans l'Idumée, c'est-à-dire, dans la partie la plus méridionale du pays de Juda?

℣. 35. DOSITHEUS QUIDAM DE BACENORIS EQUES. *Un certain cavalier de ceux de Bacénoris, nommé Dosithée.* Ce Dosithée est apparemment différent de Dosithée Capitaine d'une partie des troupes de Judas, dont il est parlé ci-devant ℣. 24. Celui-ci étoit de *Cinnerot*, ou Génézaret, sur le lac de même nom, si l'on en croit Grotius. Le Syriaque veut qu'il ait été du païs des Tubiéniens. D'autres (*a*) croyent que le cavalier étoit de la compagnie d'un nommé *Bacénor.*

EFFUGIT IN MARESA. *Gorgias se sauva à Maréſa*, ville du partage de Juda, prés d'Eleutéropolis. Voyez ce qu'on a dit sur 1. Macc. ℣. 66. Le Syriaque lit ici, *la Samarie*, de même que la Vulgate, & le Grec dans l'endroit cité du premier des Maccabées.

℣. 36. QUI CUM ESDRIN ERANT. *Ceux qui étoient commandez par Esdrin*, ou par *Esdras*, ou peut-être par *Azarias*, l'un

(*a*) Menoc. Usser.

Digitized by Google

37. Incipiens voce patria, & cum hymnis clamorem extollens, fugam Gorgiæ militibus incussit.

38. Judas autem collecto exercitu, venit in civitatem Odollam: & cùm septima dies superveniret, secundùm consuetudinem purificati, in eodem loco sabbatum egerunt.

39. Et sequenti die venit cum suis Judas, ut corpora prostratorum tolleret, & cum parentibus poneret in sepulchris paternis.

37. Et élevant sa voix en Hébreu, il poussa vers le ciel des cris avec des hymnes, & des cantiques, & mit en fuite les soldats de Gorgias. An du M. 3841.

38. Judas rassembla ensuite ses gens, & vint à la ville d'Odollam, où se trouvant le septiéme jour, ils se purifiérent, selon la coûtume, & célébrérent le Sabbat.

39. Le jour suivant Judas vint avec ses gens, pour emporter les corps de ceux qui avoient été tuez, & pour les ensevelir avec leurs parens, dans le tombeau de leurs peres.

COMMENTAIRE.

de ces Capitaines, qui avoient été maltraitez par Gorgias, quelque tems auparavant, & repoussez jusques dans la Judée. (*a*) Grotius lit *Ephron*, au lieu d'*Esdrin*. Il croit que ceci se passa devant la ville d'Ephron, au-delà du Jourdain: (*b*) mais cette conjecture ne paroît pas probable.

℣. 38. IN CIVITATEM ODOLLAM. *A la ville d'Odollam*, située dans la partie méridionale de Juda, (*c*) & qui étoit peuplée de Juifs. L'armée de Judas vint s'y rafraîchir, & y passer le Sabbat. L'Ecriture remarque ici, *qu'ils se purifiérent pour célébrer cette fête*; ils se lavérent avec de l'eau d'expiation, faite avec la cendre de la vache rousse, dont se purifioient ceux qui avoient touché des corps morts, même à la guerre. (*d*) La loi ordonnoit que ceux-là demeurassent sept jours hors du camp; mais lorsque toute l'armée avoit été à la bataille, on n'observoit pas le nombre de jours. Ils se purifioient tous ensemble, en même tems, sur tout, lorsque le tems pressoit. Il est trés-probable que l'armée de Judas n'entra pas dans la ville d'Odollam, de peur d'y communiquer quelque soüillûre: elle put passer le Sabbat prés de cette ville.

℣. 39. SEQUENTI DIE VENIT CUM SUIS JUDAS. *Le jour suivant Judas vint avec ses gens*, pour emporter les corps de ceux qui avoient été tuez dans le combat. Le Grec (*e*) *dit que le jour suivant, dans le tems que chacun peut faire ce qu'il a affaire, Judas & les siens*,

(*a*) 1. *Macc.* v. 60.
(*b*) 1. *Macc.* v. 65.
(*c*) *Genes.* XXXVIII. 1.
(*d*) *Vide Num.* XIX. 2. 12. 17. & XXXI. 19.
(*e*) τῇ δὲ ἐχομένῃ ἦλθον οἱ περὶ τὸν Ἰούδαν καθ' ὃν χρόνον τὸ τῆς χρείας ἐγεγόνει.

An du M. 3841.

40. *Invenerunt autem sub tunicis interfectorum de donariis idolorum, quæ apud Jamniam fuerunt, à quibus lex prohibet Judæos : omnibus ergo manifestum factum est, ob hanc causam eos corruisse.*

41. *Omnes itáque benedixerunt justum judicium Domini, qui occulta ficerat manifesta.*

42. *Atque ita ad preces conversi, rogaverunt, ut id quod factum erat delictum, oblivioni traderetur. At verò fortissimus Judas hortabatur populum conservare se sine peccato, sub oculis videntes quæ facta sunt, pro peccatis eorum qui prostrati sunt.*

40. Or ils trouvérent sous les tuniques de ceux qui étoient morts au combat, des choses qui avoient été consacrées aux idoles qui étoient dans Jamnia, & que la loi interdit aux Juifs. Tout le monde reconnut donc clairement que ç'avoit été la cause de leur mort.

41. C'est pourquoi tous bénirent le juste jugement du Seigneur, qui avoit découvert ce que l'on avoit voulu cacher.

42. Et se mettant en priéres, ils conjurérent le Seigneur d'oublier le péché qui avoit été commis. Mais le trés-vaillant Judas exhortoit le peuple de se conserver sans péché, en voyant devant leurs yeux ce qui étoit arrivé, à cause des pechez de ceux qui avoient été tuez.

COMMENTAIRE.

vinrent pour donner la sépulture aux morts ; c'est-à-dire, qu'ils y vinrent dés le Samedi au soir, auquel le Sabbat finit, & où il est permis de travailler ; ou ils y vinrent dés le matin du jour qui suivit le Sabbat.

IN SEPULCHRIS PATERNIS. *Dans les tombeaux de leurs peres.* Ou plûtôt dans les tombeaux destinez aux hommes de leurs nations, dans le cimetiére d'Odollam; car comment discerner tous ces soldats morts dans la bataille, & comment les porter aux tombeaux de leurs ancêtres, dans les divers cantons de la Judée, d'où ils étoient venus ?

℣. 40. DE DONARIIS IDOLORUM. *Ils trouvérent sous leurs tuniques, des choses qui avoient été consacrées aux idoles.* Ces Israëlites avoient pillé quelque tems auparavant quelques-uns des Temples de Jamnia, & y avoient pris des présens d'or & d'argent, qui y étoient consacrez par les Payens, car la bataille ne s'étoit pas donnée à Jamnia, mais aux environs de Marefa & d'Odollam, dans le pays qu'on appelloit alors la Judée. Voyez ci-devant le Commentaire sur le ℣. 32. La Loi défendoit expressément de prendre aucune chose consacrée aux idoles. (*a*) *Nec inferes quicquam ex idolo in domum tuam.*

℣. 42. ROGAVERUNT UT ID QUOD FACTUM ERAT

(*a*) *Deut.* VII. 25. 26.

Digitized by Google

DELICTUM, OBLIVIONI TRADERETUR. *Ils conjurérent le Seigneur d'oublier le peché qu'ils avoient commis.* Le Grec : (*a*) *Ils prioient que le péché commis fût entierement effacé.* Le Syriaque, ils priérent que pour cela, on ne leur contât point un péché parfait. Quelques anciens exemplaires Grecs : (*b*) *Ils priérent qu'à cauſe de ce péché, ils ne fuſſent pas entiérement effacés.* Que cette faute ne leur fût point imputée, comme un crime irrémiſſible. Ils ne doutoient pas qu'il n'y eût certains péchez, dont les morts pouvoient obtenir le pardon, dans l'autre vie, ſur tout, lorſque les vivans s'intéreſſoient à leur ſalut, & qu'ils faiſoient pour eux quelques actions ſatisfactoires. Les Juifs dés le tems de la captivité de Babylone, ont commencé de prier pour les morts ; (*c*) le Prophéte Ezechiel, & Daniel, leur découvrirent ſur l'état d'une autre vie, & ſur le jugement dernier, des véritez qu'ils ne connoiſſoient point auparavant, d'une maniére ſi diſtincte. On voit depuis ce tems-là, la reſurrection des morts, le ſoin des ſépultures, la priére pour les défunts, beaucoup plus clairement. qu'avant la captivité. Les Docteurs Juifs, (*d*) reconnoiſſent une eſpéce de Purgatoire, où ſe purifient *les prévaricateurs d'Iſraël*, c'eſt ainſi qu'ils appellent ceux qui ne ſont ni tout-à-fait méchans, ny tout-à-fait bons, & qui meurent ſans faire pénitence. Ils croyent que Dieu toûjours plus miſéricordieux que ſévére, ne punira pas éternellement des fautes, ſouvent aſſez legéres. Le Purgatoire des Juifs, n'eſt point différent de l'enfer ; les mêmes flâmes brûlent tous ceux qui meurent dans le péché ; ils ſont tous tourmentez dans le même lieu ; mais on peut en ſortir aprés quelques tems, ſecourus des priéres des vivans. Ces Docteurs croyent que le feu infernal, reſpecte les Juifs damnez, pendant le jour du Sabbat. Ils ne ſouffrent point ce jour-là. Il y a des Auteurs, même Chrétiens, qui croyent que les ſoldats de Judas Maccabée, pour qui il envoya offrir des ſacrifices à Jéruſalem, étoient coupables de péché mortel, & par conſéquent dans l'enfer. Mais ſelon les principes des Juifs, cela n'empêchoit pas qu'on ne pût prier, & offrir des ſacrifices pour eux, parce que leurs peines, ou ne devoient pas être éternelles, ou du moins devoient être fort diminuées par les priéres, & les ſacrifices que l'on faiſoit pour eux. Quelques anciens Peres ont été dans des

An du M. 3841.

(*a*) Ἀξιώσαντες τὸ γεγονὸς ἁμάρτημα τελέως ἐξαλειφθῆναι.

(*b*) *Edit. Aldina & Mſ. Arundel. apud Uſſer. ad an. M* 3841. ἀξιώσαντες μὴ διὰ τὸ γεγονὸς ἁμάρτημα τελέως ἐξαλειφθῆναι.

(*c*) *Grot. hic.*

(*d*) Bartolocci Biblioth. Rabinic. tom. 2. p. 150. Baſnage hiſt. des Juifs tom. 3. livre 4. c. 32. art. 9. & ſuivans. Leon de Modéne cinquiéme partie c. 10. *Vide ſi placet. & Genebr. & Bellar. & Serar. & Tirin. & Eſt.*

Digitized by Google

An du M. 3841. sentimens fort semblables à ceux-là. Origénes (*a*) a cru que non seulement les ames des damnez, mais les Démons mêmes seroient un jour délivrez des peines de l'enfer.

Saint Augustin (*b*) n'a pas crû que les priéres des vivans pussent tirer les damnez de l'enfer; mais il semble dire qu'elles peuvent diminuer la grandeur de leurs supplices. Les bonnes œuvres que les vivans font pour les morts, dit ce Pere, ne sont pas utiles à tous ceux qui sont sortis de cette vie. On offre le saint sacrifice de l'Autel, on fait des aumônes pour tous ceux qui sont morts; mais tous n'en profitent qu'à proportion de la vie qu'ils ont menée sur la terre. Pour les gens de bien, ce sont des actions de graces; quant à ceux qui ne sont que médiocrement méchans, ce sont des moyens pour leur obtenir le pardon: pour les grands pécheurs, quand cela ne leur serviroit de rien, c'est au moins une espéce de consolation pour les vivans. Et à l'égard de ceux à qui cela est utile, il sert, ou à leur obtenir une pleine rémission, ou du moins à diminuer la peine de leur damnation. *Quibus autem prosunt, aut ad hoc prosunt ut sit plena remissio, aut certè ut tolerabilior sit ipsa damnatio*

Je sçai que la plûpart des Théologiens Scolastiques (*c*) ont expliqué ce passage de saint Augustin, des flammes du purgatoire, que les priéres, l'aumône, le saint sacrifice, ou éteignent entiérement, ou au moins diminuënt beaucoup dans les ames qui ne sont pas condamnées au feu éternel. Mais d'autres (*d*) soutiennent que saint Augustin en cet endroit, a entendu parler des damnez, ausquels il a crû que les bonnes œuvres, & les priéres des vivans pouvoient servir pour diminuer la grandeur de leur supplice. Dans d'anciens Missels (*e*) on trouve une Messe pour ceux dont le salut est douteux, dans laquelle on récite une oraison où l'on demande à Dieu que si leurs crimes les excluënt de la béatitude, au moins ils soient moins tourmentez: *Ut si forsitan ob gravitatem criminum non merentur surgere ad gloriam, per hec sacra oblationis libamina, vel tolerabilia fiant ipsa tormenta.* Et l'on remarque que les Religieux de saint Benoît sur Loire firent des priéres pour des brigands qui avoient été défaits dans une bataille, afin qu'il plût à Dieu de les punir avec moins de rigueur. (*f*)

(*a*) *Origen l. 3. de princip c. 6.*

(*b*) *Aug. Enchirid. de fide, spe, & charit. cap. 110. n. 29*

(*c*) *Albert. Magn. in 4 sent. dist. 45. art. 3 ad 1.*

(*d*) *Magist. sentent. l. 4. sentent. dist. 45. Vide not. Benedict. in citat. Aug. locum*

(*e*) *Gellun. Codex pervetust. in notis citatis.*

(*f*) *Aldrevald. lib. de miracul S. Bened. cap. 21. Quatenus etsi perpetuis non merentur absolvi cruciatibus, saltem minoribus multentur à stricto judice pœnis.*

Digitized by Google

43. *Et facta collatione, duodecim millia drachmas argenti misit Jerosolymam, offerri pro peccatis mortuorum sacrificium, bene & religiose de resurrectione cogitans.*

43. Et ayant recueilli d'une quête qu'il fit faire, douze mille dragmes d'argent, il les envoya à Jérusalem, afin qu'on offrît un sacrifice pour les pechez de ces personnes qui étoient mortes, & ayant de bons, & de religieux sentimens touchant la résurrection. An du M. 3841.

COMMENTAIRE.

Cela fait voir l'idée que l'antiquité a euë sur la remission des péchez dans l'autre vie. Nous ne nous étendons point ici à prouver le purgatoire, les Controversistes l'ont montré par un si grand nombre de preuves, qu'il n'est pas possible d'y résister. On voit aussi dans l'usage de l'Eglise la persuasion où l'on a été que l'excommunication qui se remettoit en ce monde, avoit son effet dans ceux qui en étoient sortis. Saint Grégoire le Grand (*a*) raconte que deux Religieuses qui avoient été menacées d'excommunication par saint Benoît, furent reconciliées, & reçurent l'absolution de leur excommunication aprés leur mort. Le même Pere (*b*) reconnoît le feu du purgatoire pour les moindres péchez, mais non pas pour les péchez mortels, comme sont les blasphêmes contre le Saint-Esprit, qui ne se remet ni dans ce monde, ni dans l'autre.

℣. 43. FACTA COLLATIONE, DUODECIM MILLIA DRACHMAS ARGENTI MISIT JEROSOLYMAM OFFERRI PRO PECCATIS MORTUORUM SACRIFICIUM. *Judas ayant recueilli d'une quête qu'il fit faire, douze mille dragmes d'argent, il les envoya à Jérusalem, afin qu'on offrît un sacrifice pour le péché de ces personnes.* Le Grec ne porte que deux mille drachmes, & le Syriaque trois mille. (*c*) Mais les exemplaires latins portent unanimement douze mille dragmes, & saint Prosper lisoit même douze mille talents; (*d*) les douze mille dragmes, à sept sols huit deniers, & $\frac{19}{56}$ d'un denier l'une, font la somme de quatre mille six cens vingt-sept livres trois sols $\frac{1}{8}$ de deniers. La Loi n'ordonnoit point de sacrifices pour les morts. La pratique des Juifs, autorisée par les Prophétes, & par les plus saints & les plus éclairez personnages de la Synagogue, étoit déja bien établie sur cela, du tems de Judas Maccabée. On remarque dans l'Auteur de cet ouvrage, une attention particuliére, à relever tous les endroits qui prouvent la résur-

(*a*) *Gregor. Mag. l. 2. Dialog. c. 29.*
(*b*) *Idem lib. 4. Dialog. c. 39.*
(*c*) *Ita Arundelian. Codex Græc. apud Usser.*
(*d*) *Prosper. lib. de promissione parte 2. c. 18.*

An du M. 3841.

44. (*Nisi enim eos, qui ceciderant, resurrecturos speraret, superfluum videretur, & vanum orare pro mortuis.*)

44. (Car s'il n'avoit espéré que ceux qui avoient été tuez ressuſciteroient un jour, il eût regardé comme une choſe vaine, & ſuperfluë, de prier pour les morts.)

COMMENTAIRE.

rection des morts, & les récompenſes d'une autre vie, (*a*) pour les oppoſer apparemment aux Saducéens, qui commençoient alors à répandre dans Iſraël, leurs dogmes pernicieux & contraires à ces véritez; c'eſt ce qui lui fait faire la reflexion qu'on lit ci-aprés; que ſi Judas n'avoit eſpéré que ceux qui avoient été tuez, reſſuſciteroient un jour, il auroit regardé comme une choſe vaine & ſuperfluë, de prier pour eux; d'où il conclut, que c'eſt une penſée ſainte & ſalutaire, de prier pour les morts, afin qu'ils ſoient délivrez de leurs péchez. C'étoit donc la perſuaſion du commun des Juifs. C'eſt d'eux, que l'Egliſe Chrétienne a pris ce pieux uſage, qu'elle a conſervé juſqu'aujourd'hui. Nous ne nous étendrons point à prouver l'antiquité de cette tradition parmi nous; on peut voir nos Controverſiſtes. (*b*) Nos Adverſaires eux-mêmes, conviennent que telle a été l'opinion des Juifs, & des anciens Chrétiens; mais ils ſe retranchent à nier l'antiquité des livres des Maccabées, & à traiter de ſuperſtition, ce qui s'eſt pratiqué ſi religieuſement depuis tant de ſiecles, & dans la Synagogue, & dans l'Egliſe de J. C. Comme ſi les plus Saints Prélats de l'Antiquité Chrétienne, (*c*) & les plus pieux Perſonnages de l'Egliſe Juive, avoient été capables de ſouffrir & d'autoriſer la ſuperſtition: comme ſi l'on pouvoit faire ces mêmes reproches à JESUS-CHRIST, & aux Apôtres, qui conſtamment ont trouvé cette pratique établie parmi les Juifs, & non ſeulement l'ont ſoufferte ſans l'attaquer, mais qui l'ont même autoriſée par leur témoignage, & par leur approbation. (*d*) S. Paul 2. Timot. 1. 16. 17. 18. prie pour le repos d'Oneſiphore qui étoit décédé. Et à l'égard des livres des Maccabées, nous croyons avoir bien montré dans la Préface, qu'ils ſont

(*a*) Voyez 2. *Macc.* VII. 9. 11. 14. 23. 29. 36. & XIV. 46.

(*b*) *Vide Bellarmin. de Purgatorio, & ſi lubet Serar. hic. Eſt. Tir. alios paſſim.*

(*c*) *Vide Athanaſ. qu. 34. ad Antioch Nazianz. orat. in Cezar. Cyrill. Catheches. 5 Euſeb. l. 4. de vita Conſt. Epiph haref. 75. & in fine lib. de haref. Chryſoſt. homil. 41 in 1 ad Cor. & homil. 69. ad popul. & alibi ſæpius. Theodoret. lib. 5. c. 26. hiſt. Damaſc. lib de iis qui in fide migrarunt Tertull. de corona militis, & lib. de Monog. & lib de Exhort caſtit. Cyprian. l. 1. ep. 9. Ambroſ. ep. ad Fauſt. & orationib. de obitu Theodoſ. Valentin. & ſatyri. Aug. de cura pro mort. c. 1. & alibi ſæpius, &c.*

(*d*) *Vide Matt.* XII. 31. & 1. *Cor.* III. 13. 14. 15. & XV. 29. 2. *Timot.* 1. 16. 18. *Vide & Luc.* XVI. 9. & 24.

reconnus

45. *Et quia considerabat quod hi, qui cum pietate dormitionem acceperant, optimam haberent repositam gratiam.*

45. Ainsi il considéroit qu'une grande miséricorde étoit réservée à ceux qui étoient morts dans la piété. An du M. 3841.

46. *Sancta ergo & salubris est cogitatio, pro defunctis exorare, ut à peccatis solvantur.*

46. C'est donc une sainte, & salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrez de leurs pechez.

COMMENTAIRE.

reconnus pour canoniques dans l'Eglise, & qu'ils ont tous les caractéres de vérité & d'autenticité que l'on peut souhaiter. On ne s'arrête point à réfuter l'imagination de Munster, qui a soupçonné ce passage d'avoir été ajoûté en cet endroit; tous les exemplaires Grecs, Latins, & Syriaques, tant imprimez, que manuscrits, portent uniformément, comme la Vulgate: & les anciens Peres l'ont cité & connu, sans aucune variété, ni aucun doute.

℣. 45. QUIA CONSIDERABAT QUOD HI, QUI CUM PIETATE DORMITIONEM ACCEPERANT, OPTIMAM HABERENT REPOSITAM GRATIAM. *Il considéroit qu'une grande miséricorde étoit reservée à ceux qui étoient morts dans la piété.* On ne peut pas assûrer dans la rigueur, que les soldats qui s'étoient rendus coupables d'une espéce de sacrilége, contre l'ordonnance de la Loi, des choses consacrées aux idoles, *soient morts dans la piété*; mais Judas put charitablement présumer qu'ils avoient conçû du repentir de leur action avant leur mort, & qu'ils en avoient demandé pardon à Dieu, ou qu'ils ne s'étoient portez à enlever ces presens des idoles, que comme de simples dépoüilles, sans aucun dessein d'idolâtrie, ou qu'ils avoient envie aprés la bataille, de rapporter à Judas ces dépoüilles, pour être fonduës, & ensuite distribuées aux troupes, suivant les regles de la guerre de ce tems-là. La petitesse de la matiére, ou d'autres circonstances, qui ne nous sont point connuës, purent faire juger à ce sage Général, que leur faute n'étoit pas de la nature de celles qui donnent la mort à l'ame, & qui lui ôtent toute espérance de pardon aprés la mort; ces soldats étoient morts dans la foi, & dans une juste guerre pour la défense de la liberté & des loix de leur pays: la précipitation, l'ignorance, l'avidité du gain, eurent sans doute beaucoup de part à leur action. Enfin, Dieu ayant permis qu'ils fussent tuez dans ce combat, vouloit apparemment les châtier en cette vie, pour leur faire miséricorde en l'autre; c'est ainsi que la charité veut qu'on en juge, tandis qu'on n'a pas de preuves positives du contraire.

Le Pape Jean VIII. étant consulté par les Evêques de France sur

Digitized by Google

le ſalut de ceux qui furent tuez à la guerre contre les Normans, ou autres infidéles, répondit ſans héſiter qu'ils étoient ſauvez, & il leur donna l'abſolution de ſon autorité. (a)

CHAPITRE XIII.

Guerre d'Antiochus Eupator, & de Lyſias contre les Juifs. Menélaüs eſt précipité dans une tour pleine de cendres. Siege de Bethſure. Paix entre Eupator & les Juifs.

An du M. 3841.

℣. 1. *Anno centeſimo quadrageſimo nono, cognovit Judas Antiochum Eupatorem venire cum multitudine adversùs Judæam.*

2. *Et cum eo Lyſiam procuratorem, & præpoſitum negotiorum, ſecum habentem peditum centum decem millia, & equitum quinque millia, & elephantos viginti duos, currus cum falcibus trecentos.*

℣. 1. LA cent quarante-neuviéme année, Judas apprit qu'Antiochus Eupator marchoit avec de grandes troupes contre la Judée,

2. Accompagné de Lyſias Régent, & premier Miniſtre du Royaume; & qu'il avoit avec lui cent dix mille hommes de pied, & cinq mille chevaux, vingt-deux éléphans, & trois cens chariots armez de faulx.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ANNO CENTESIMO QUADRAGESIMO NONO. *La cent quarante-neuviéme année* des Séleucides; du monde 3841. Antiochus Eupator vint en Judée avec une puiſſante armée, pour la réduire entiérement, & pour réprimer Judas, qui avoit battu en pluſieurs rencontres, toutes les troupes Syriennes, qui étoient dans le pays & aux environs. Cette guerre eſt différente de celle qu'on a vûë ci-devant au Chapitre XI. mais c'eſt la même qui eſt racontée au premier des Maccabées Chap. VI. ℣. 28. & ſuivans.

℣. 2. PEDITUM CENTUM DECEM MILLIA. *Cent dix mille hommes de pied, cinq mille chevaux, vingt-deux éléphans, & trois cens chariots armez de faulx.* Le premier des Maccabées (b) porte,

(a) *Vide Mabillon. tom. 3. Annal. Benedict. p. 215.*

(b) *1. Macc. VI. 30. Ita & Joſeph. Antiqu. l. XII. c. 11.*

3. *Commiscuit autem se illis & Menelaus : & cum multa fallacia deprecabatur Antiochum, non pro patriæ salute, sed sperans se constitui in principatum.*

3. Ménélaüs se mêla aussi avec eux, & poussé d'un esprit de dissimulation, & de tromperie, il faisoit des priéres à Antiochus, qui ne tendoient pas véritablement à procurer le salut de sa patrie, mais à s'établir par son moyen dans la souveraine autorité, selon l'espérance qu'il en avoit. An du M. 3841.

4. *Sed Rex Regum suscitavit animos Antiochi in peccatorem : & suggerente Lysia hunc esse causam omnium malorum, jussit, (ut eis est consuetudo,) apprehensum in eodem loco necari.*

4. Mais le Roi des Rois suscita le cœur d'Antiochus contre ce méchant homme ; & Lysias lui ayant dit que c'étoit lui qui étoit la cause de tous les maux, il commanda qu'on l'arrêtât ; & qu'on le fist mourir selon leur coûtume, dans le même lieu.

COMMENTAIRE.

cent mille hommes de pied, vingt mille chevaux, & trente-deux éléphans. Il ne dit rien des chariots armez de faulx. Comme cette armée étoit composée de troupes auxiliaires de divers pays, (*a*) & qu'elle se grossit à mesure qu'elle s'avança vers Jérusalem, on ne doit pas être surpris, que considérée en divers tems, elle fut tantôt plus, & tantôt moins grosse, & par conséquent, que les dénombremens ne s'accordent pas tout-à-fait entr'eux.

℣. 3, MENELAUS CUM MULTA FALLACIA DEPRECABATUR ANTIOCHUM. *Ménélaüs faisoit dans un esprit de dissimulation & de tromperie,* (*b*) *des prieres à Antiochus.* Ménélaüs avoit acheté d'Antiochus Epiphanes, la dignité du Sacerdoce des Juifs : (*c*) mais depuis que Judas s'étoit rendu maître de Jérusalem, ce grand-Prêtre n'avoit osé se présenter au Temple, ni même paroître dans la Judée ; il se tint à Antioche auprés d'Eupator, cherchant quelque occasion d'entrer dans la possession réelle d'une dignité, dont il n'avoit eu jusqu'alors que le nom. Il prioit donc Antiochus Eupator de conserver sa patrie, & d'épargner le Temple & les peuples innocens, & de se contenter de punir les chefs du parti, & de la rebellion ; c'est ainsi qu'il appelloit Judas & ses adhérans : mais ces priéres étoient toutes intéressées ; il ne tendoit qu'à se faire donner le Gouvernement du pays, & la premiere dignité de sa nation : *Sperans se constitui in principatum.*

(*a*) 1. *Macc.* VI. 29.
(*b*) Μετὰ πολλῆς ἐμπαίξεως.
(*c*) 2. *Macc.* IV. 24.

Digitized by Google

An du M. 3841.

5. *Erat autem in eodem loco turris quinquaginta cubitorum, aggestum undique habens cineris : hæc prospectum habebat in præceps.*

5. Or il y avoit en cet endroit une tour de cinquante coudées de haut, où l'on avoit amassé de tous côtez de grands monceaux de cendres, & du haut de laquelle on ne voyoit tout autour qu'un grand précipice.

COMMENTAIRE.

℣. 4. HUNC ESSE CAUSAM OMNIUM MALORUM. *Que c'étoit lui qui étoit la cause de tous les maux.* En effet, tous les troubles de la Judée n'étoient venus, que de la résolution qu'Epiphanes avoit prise de changer les loix & la religion du pays ; résolution qui lui avoit été inspirée par Jason, & ensuite par Ménélaüs ; (*a*) lesquels pour satisfaire leur ambition, & pour se conserver le Sacerdoce, avoient renversé tous les droits divins & humains, & n'avoient épargné ni meurtres, ni violences, ni sacrileges.

JUSSIT, UT EST ILLIS CONSUETUDO, APPREHENSUM IN EODEM LOCO NECARI. *Il commanda qu'on le prît, & qu'on le fît mourir, selon leur coûtume, dans le même lieu.* De la maniere dont ceci est raconté, il sembleroit que Ménélaüs fut pris & mis à mort dans quelque ville, sur la route de Syrie à Jérusalem, pendant le voyage du Roi, à la tête de son armée ; mais Joseph (*b*) prétend que la mort de Ménélaüs n'arriva qu'au retour de cette guerre. Lysias ayant donné de la défiance de cet homme à Eupator, & l'ayant dépeint comme l'auteur de tous ces troubles, le Roi le fit prendre, & l'ayant mené jusqu'à Bérée, il le fit précipiter dans la cendre, comme il est porté ici. L'Historien sacré a voulu mettre tout de suite, tout ce qu'il avoit à dire de Ménélaüs, pour ne pas trop interrompre le fil de son récit.

℣. 5. TURRIS QUINQUAGINTA CUBITORUM, AGGESTUM UNDIQUE HABENS CINERIS : HÆC PROSPECTUM HABEBAT IN PRÆCEPS. *Une tour de cinquante coudées de haut, où l'on avoit amassé de grands monceaux de cendres, & du haut de laquelle, on ne voyoit tout au tour qu'un grand précipice.* Ce supplice de la cendre fut inventé dans la Perse ; ce fut Darius fils d'Hystaspe qui le mit le premier en usage ; (*c*) depuis lui, l'on en remarque divers exemples dans l'histoire des Perses. Ctésias raconte que Sécundianus fils d'Artaxercés, fut étouffé dans les cendres, par l'ordre de Darius

(*a*) *Vide* 1. *Macc.* 1. 12. 13. 14. & 2. *Macc.* 4. 7. 8. & 23 24. 26. 27.

(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 15. *Vide Usser. ad an. M.* 3842.

(*c*) *Valer. Max. l.* 9. *c.* 2. *de crudelit. extern.*

Digitized by Google

6. *Inde in cinerem dejici jussit sacrilegum, omnibus eum propellentibus ad interitum.*

6. Il commanda donc que ce sacrilége fût précipité de là dans la cendre, *à quoi* tout le monde *applaudit en* le poussant à la mort. An du M. 3841.

7. *Et tali lege prævaricatorem legis contigit mori, nec terra dari Menelaüm.*

7. Ce fut de la sorte que Ménélaüs, prévaricateur de la loi, mourut, sans que son corps fût mis en terre.

8. *Et quidem satis justè: nam quia multa erga aram Dei delicta commisit, cujus ignis, & cinis erat sanctus; ipse in cineris morte damnatus est.*

8. Et cela sans doute arriva par un jugement bien juste. Car comme il avoit commis beaucoup d'impiétez contre l'autel de Dieu, dont le feu, & la cendre étoient des choses saintes, il fut lui-même justement condamné à être étouffé dans la cendre.

9. *Sed Rex mente effrenatus veniebat, nequiorem se patre suo Judæis ostensurus.*

9. Cependant le Roi s'avançoit plein de fureur, dans le dessein de se montrer encore plus violent que son pere à l'égard des Juifs.

COMMENTAIRE.

Ochus son frere. (*a*) Ce Prince fit mourir de la même sorte Arsités son frere, & Artiphius fils de Magabize, qui s'étoient soulevez contre lui. (*b*) Valére Maxime (*c*) nous décrit l'endroit où l'on exerçoit ce supplice en cette sorte : on faisoit remplir de cendre un enclos fermé de hautes murailles ; une longue poutre étoit passée en travers au haut de cet espace, & tenoit d'une muraille à l'autre. Aprés avoir fait bien boire & manger ceux qu'on destinoit à ce supplice, on les plaçoit au milieu de cette poutre, afin que les fumées du vin, ou le sommeil, ou simplement la vûë de cette profondeur, les fît tomber dans les cendres, qui étoient au dessous, & où ils étoient bien-tôt suffoquez.

L'Ecriture nous en parle ici d'une maniére un peu différente dans le texte Grec : (*d*) *Il y avoit à Bérée une tour de cinquante coudées de haut, remplie de cendre à une certaine hauteur ; au-dessus étoit une machine ronde, ou une rouë, qui portoit dans le précipice de cette tour : c'est de là qu'on poussoit dans la cendre, ceux qui s'étoient rendus coupables de sacriléges, ou de quelques autres crimes.* Le Syriaque n'a point ex-

(*a*) *Ctesias in excerpt. Photii p. 151.*

(*b*) *Idem p. 652. Vide si lubet & p. 654. de Pisuthne.*

(*c*) *Valer. Max. loco citato.*

(*d*) ℣. 5. Πύργος πεντήκοντα πηχῶν πλήρης σποδοῦ, οὗτος δὲ ὄργανον εἶχε περιφερὲς πάντοθεν ἀπόκρημνον εἰς τὴν σποδόν. ℣. 6. Ἐνταῦθα τὸν ἱεροσυλίας ἔνοχον, ἢ καί τινων ἄλλων κακῶν ὑπεροχὴν πεποιημένον ἅπαντες προσωθοῦσιν εἰς ὄλεθρον.

An du M. 3841.

10. *Quibus Judas cognitis, præcepit populo ut die ac nocte Dominum invocarent, quò ſicut ſemper, & nunc adjuvaret eos:*

11. *Quippe qui lege, & patria, ſanctóque Templo privari verebantur: ac populum qui nuper paululùm reſpiraſſet, ne ſineret blaſphemiis rurſus nationibus ſubdi.*

12. *Omnibus itáque ſimul id facientibus, & petentibus à Domino miſericordiam, cum fletu & jejuniis, per triduum continuum proſtratis, hortatus eſt eos Judas ut ſe præpararent.*

13. *Ipſe verò cum ſenioribus cogitavit, priùs quam Rex admoveret exercitum ad Judæam, & obtineret civitatem, exire: & Domini judicio committere exitum rei.*

14. *Dans itáque poteſtatem omnium Deo mundi creatori, & exhortatus ſuos ut fortiter dimicarent, & uſque ad mortem pro legibus, templo, civitate, patria, & civibus ſtarent, circa Modin exercitum conſtituit.*

10. Judas en ayant été averti, commanda au peuple d'invoquer le Seigneur jour & nuit, afin qu'il les aſſiſtât, comme il avoit toûjours fait,

11. Dans la crainte qu'ils avoient de ſe voir privez de leur loi, de leur patrie, & de ſon ſaint Temple; & qu'il ne permît pas que ſon peuple, qui commençoit ſeulement à reſpirer quelque peu, fût aſſujetti de nouveau aux nations, qui blaſphémoient ſon ſaint nom.

12. Tous firent conjointement ce qu'il leur avoit ordonné, & implorérent la miſéricorde du Seigneur par leurs larmes, & par leurs jeûnes, ſe tenant toûjours proſternez devant lui trois jours durant. Alors Judas les exhorta à ſe tenir prêts.

13. Et ayant tenu conſeil avec les anciens, il réſolut de marcher contre le Roi, avant qu'il eût fait entrer ſes troupes dans la Judée, & qu'il ſe fût rendu maître de la ville, & d'abandonner au jugement du Seigneur l'événement de cette entrepriſe.

14. Remettant donc toutes choſes au pouvoir de Dieu, Créateur de l'univers, & ayant exhorté ſes gens à combattre vaillamment, & juſqu'à la mort, pour la défenſe de leurs loix, de leur Temple, de leur ville, de leur patrie, & de leurs concitoyens, il fit camper ſon armée prés de Modin.

COMMENTAIRE.

primé la maniére de ce ſupplice; il paſſe les ℣℣. 5. & 6.

℣. 9. SED REX MENTE EFFRÆNATUS VENIEBAT. *Le Roi s'avançoit avec un eſprit tout plein de fureur.* Le Grec lit: (*a*) *Le Roi venoit avec des ſentimens barbares*, réſolu de traiter les Juifs avec encore plus de dureté, que n'avoit fait Epiphanes ſon pere.

℣. 13. IPSE VERO CUM SENIORIBUS COGITAVIT. *Ayant tenu conſeil avec les anciens.* Le Grec: (*b*) *Il conſulta en par-*

(*a*) Τοῖς δὲ φρονήμασι ὁ βασιλεὺς βεβαρβαρωμένος ἤρχετο, *Mſ. Alex.* βεβαρμένος. *Male.*

(*b*) Καθ' ἑαυτὸν δὲ σὺν τοῖς πρεσβυτέροις γενόμενος ἐβουλεύσατο.

Digitized by Google

15. *Et dato signo suis, Dei victoria, juvenibus fortissimis electis, nocte aggressus aulam regiam, in castris interfecit viros quatuor millia, & maximum elephantorum cum his qui superpositi fuerant.*

15. Et aprés avoir donné aux siens pour signal, LA VICTOIRE DE DIEU, & pris avec lui les plus braves d'entre les jeunes hommes, il attaqua la nuit le quartier du Roi, & tua dans son camp quatre mille hommes & le plus grand des éléphans, avec tous ceux qui le montoient. An du M. 3841.

16. *Summóque metu ac perturbatione hostium castra replentes, rebus prosperè gestis, abierunt.*

16. Ayant rempli de la sorte tout le camp des ennemis d'effroi, & de trouble, ils s'en retournérent aprés cet heureux succés.

COMMENTAIRE.

ticulier avec les Sénateurs. Ils tinrent ensemble un conseil particulier, sans convocation du peuple.

℣. 14. DATO SIGNO SUIS, DEI VICTORIÆ. *Aprés avoir donné aux siens pour signal, la victoire de Dieu;* ou, Dieu est le maître de la victoire; ou une victoire divine, une victoire complette, une trés-grande victoire. Judas avoit cette coûtume de donner aux siens, pour mot du guet, une Sentence pieuse. Voyez ci-devant. (*a*)

NOCTE AGGRESSUS AULAM REGIAM, IN CASTRIS INTERFECIT VIROS QUATUOR MILLIA. *Il attaqua la nuit le quartier du Roi, & tua dans son camp quatre mille hommes.* Ceci se passa à Modin, prés de Diospolis, où Judas s'étoit campé avec sa petite armée. Il pénétra jusqu'à la tente du Roi, (*b*) & tua dans le camp quatre mille hommes, suivant la Vulgate, & le Grec de l'édition Romaine. (*c*) D'autres éxemplaires Grecs n'en portent que deux mille, & le Syriaque trois mille: les anciens exemplaires de la Vulgate en portoient jusqu'à quatorze mille, (*d*) d'autres douze mille, & d'autres deux mille. (*e*)

ET MAXIMUM ELEPHANTORUM, CUM HIS QUI SUPERPOSITI FUERANT. *Et le plus grand des éléphans, avec tous ceux qui le montoient.* Il portoit jusqu'à trente-deux hommes, comme on le voit au premier des Maccabées. (*f*) Le Grec (*g*) peut s'entendre autrement; *Et il tua le commandant des éléphans, avec sa mai-*

(*a*) 2. *Macc.* VII. 23. Et la Dissert. sur la milice des anciens Hébreux.

(*b*) Ἐπὶ τὴν βασιλικὴν αὐλήν. *Ad prætorium Regis.*

(*c*) *Mss. Alex. & Editio Complut. & alia.*

(*d*) *Vide Nobilii notas in edit.* 70. *& edition. Sixti V. & alias ante Clem. VIII.*

(*e*) *Vide Lyran hic.*

(*f*) 1. *Macc.* VI. 37.

(*g*) Καὶ τὸν πρωτοστάτην τῶν ἐλεφάντων, σὺν τοῖς κατ' αὐτὸν ὅπλοις συνέβαλε.

An du M. 3841.

17. *Hoc autem factum est die illucescente, adjuvante eum Domini protectione.*

18. *Sed Rex accepto gustu audaciæ Judæorum, arte difficultatem locorum tentabat.*

19. *Et Bethsura, quæ erat Judæorum præsidium munitum, castra admovebat: sed fugabatur, impingebat, minorabatur.*

20. *His autem, qui intus erant, Judas necessaria mittebat.*

21. *Enuntiavit autem mysteria hostibus Rhodocus quidam de Judaico exercitu, qui requisitus comprehensus est, & conclusus.*

22. *Iterum Rex sermonem habuit ad eos qui erant in Bethsuris: dextram dedit, accepit, abiit.*

17. Cette action se fit à la pointe du jour: le Seigneur ayant assisté de sa protection Maccabée.

18. Mais aprés que le Roi eut fait cet essai de l'audace *extraordinaire* des Juifs, il tâchoit de prendre les postes avantageux par stratagême.

19. Il vint donc mettre le siége devant Bethsure, qui étoit une des places des Juifs les mieux fortifiées; mais ses gens furent repoussez, & renversez, & ils souffrirent de grandes pertes.

20. Judas cependant envoyoit aux assiégez les choses qui leur étoient nécessaires.

21. Mais un nommé Rhodocus, de l'armée des Juifs, alloit découvrir aux ennemis les secrets de son parti; & aprés quelques recherches qui en furent faites, il fut pris, & mis en prison.

22. Le Roi ayant fait parler encore à ceux qui étoient dans Bethsure, leur donna sa parole, la reçut d'eux, & s'en retourna.

COMMENTAIRE.

son, (*a*) ou ses domestiques; la charge de maître, ou de commandant des éléphans, n'étoit pas petite. (*b*)

℣. 19. BETHSURÆ CASTRA ADMOVEBAT. *Il vint mettre le siége devant Bethsure*, à vingt milles de Jérusalem; voyez 1. Mac. VI. 31. 32.

℣. 21. RHODOCUS QUIDAM DE JUDAICO EXERCITU. *Un nommé Rhodocus de l'armée des Juifs*, alloit découvrir aux ennemis les secrets de son parti; ce traître étoit ou de la garnison de Bethsure, ou du camp de Judas, qui étoit alors à *Bethzacarie*, prés de l'armée du Roi.

℣. 22. DEXTERAM DEDIT, ACCEPIT, ABIIT. *Il donna sa parole à ceux qui étoient à Bethsure, il la reçut d'eux & s'en retourna.* Cela est raconté plus au long dans le premier des Maccabées. (*c*) Le Roi ayant pris Bethsure, parce que la garnison manquoit de

(*a*) *Ita Syr. Grot. alii quidam.*
(*b*) *Vide* 2. *Macc.* XIV. 12. Ἐλεφαντάρχην. *Terent. Elephantis quem Indicis præfecerat. Item* 3. *Macc.* I. 1. 2.
(*c*) 1. *Macc.* VI. 33. 46.

vivres,

Digitized by Google

23. *Commisit cum Juda : superatus est. Ut autem cognovit rebellasse Philippum Antiochiæ, qui relictus erat super negotia, mente consternatus, Judæos deprecans, subditúsque eis, jurat de omnibus quibus justum visum est : & reconciliatus obtulit sacrificium, honoravit templum, & munera posuit :*

23. Mais il combattit *auparavant* contre Judas, & il fut vaincu. Or ayant reçû la nouvelle que Philippe, qui avoit été établi pour le gouvernement de toutes les affaires, s'étoit revolté à Antioche, il en fut tout consterné ; & n'usant plus que de supplications, & de soumissions à l'égard des Juifs, il jura de garder avec eux toutes les conditions qui parurent justes. Et aprés cette réconciliation, il offrit un sacrifice, honora le Temple, & y fit des dons.

An du M. 3841.

COMMENTAIRE.

vivres, la garnison se retira, & l'armée du Roi s'avança vers Jérusalem, où l'on mit le siége.

℣. 23. COMMISIT CUM JUDA ; SUPERATUS EST. *Il combattit contre Judas, & fut vaincu ;* dans la journée où Eléazar se distingua si fort, en attaquant lui seul, & en terrassant le plus bel éléphant de l'armée ennemie. (*a*) Cela se passa avant le siége de Jérusalem.

UT COGNOVIT REBELLASSE PHILIPPUM ANTIOCHIÆ. *Ayant reçû la nouvelle que Philippe*, à qui Epiphanes avoit donné la Régence du Royaume, pendant la minorité d'Eupator, (*b*) *s'étoit revolté à Antioche.* L'Auteur appelle ici *rebellion*, l'action de Philippe, suivant le stile de la Cour du Roi Eupator, où Lysias étoit maître absolu : mais au fonds, Philippe ne demandoit rien que de juste ; Lysias étoit usurpateur d'un emploi qui avoit été donné à un autre ; il s'étoit rendu maître du Gouvernement, sans aucun aveu ; Philippe s'étoit d'abord rendu à Antioche, avec le secours du Roi d'Egypte, auprés duquel il s'étoit retiré, en revenant de Perse, & vouloit se mettre en possession de la Régence, qui lui avoit été confiée par le feu Roi. Lysias qui gouvernoit souverainement, sous le nom d'Eupator, fit comprendre à ce Prince, que dans la conjoncture présente des affaires, ce qui pressoit le plus, étoit de mener promptement l'armée en Syrie, pour éteindre cet incendie naissant ; que le siége de Jérusalem tireroit en longueur, que le succez en étoit fort douteux, & que l'armée manquoit de vivres ; qu'enfin l'interêt de l'Etat vouloit qu'on fît la paix avec les Juifs, & qu'on tachât de les avoir pour

(*a*) *Ibid.* 43. 44. 45.

(*b*) 1. *Macc.* VI. 14. 15.

Digitized by Google

An du M. 3841.

24. *Machabæum amplexatus est, & fecit eum à Ptolemaïde usque ad Gerrenos, Ducem, & Principem.*

25. *Ut autem venit Ptolemaïdam, graviter ferebant Ptolemenses amicitiæ conventionem, indignantes ne fortè fœdus irrumperent.*

24. Il embrassa Maccabée, & le déclara Chef, & Prince de tout le pays, depuis Ptolémaïde, jusqu'aux Gerréniens.

25. Lorsqu'Antiochus fut entré dans Ptolémaïde, ceux de cette ville fort mécontens des conditions de l'alliance qu'il avoit faite avec les Juifs, en témoignérent leur indignation, dans la crainte qu'ils avoient que ce ne fût un sujet de rompre l'accord qu'ils avoient eux-mêmes fait *avec le Roi.*

COMMENTAIRE.

amis. Ces raisons déterminérent le Roi à faire avec eux un accommodement, qui leur étoit assez avantageux, s'il eût été fidellement observé. On leur accordoit la liberté de vivre selon leurs Loix, & d'exercer librement leur Religion ; (*a*) on donnoit à Judas le Gouvernement de toute la côte, depuis Ptolémaïde, jusqu'aux frontiéres d'Egypte. Le Roi fit même des presens au Temple, & y offrit des sacrifices, par les mains des Prêtres : mais ayant consideré les murailles, dont les Juifs avoient fortifié le mont de Sion, il les fit abbattre, & s'en retourna à Antioche.

℣. 24. A PTOLEMAIDE USQUE AD GERRENOS. *Depuis Ptolémaïde jusqu'aux Gerréniens ;* toute cette côte de la Palestine, depuis Ptolémaïde au nord, jusqu'aux *Gerréniens* au midi, prés de l'Egypte. C'est-là qu'étoit l'ancienne Gérares, dont il est parlé dans la Genése, (*b*) & la même que *Gerrus*, frontiére d'Egypte, dont parle Ptolomée. Les Successeurs de Judas possédérent dans la suite, ce même gouvernement, avec quelques augmentations. (*c*) Le Grec, (*d*) & le Syriaque, semblent dire que *le Roi ayant embrassé Judas*, partit pour *Antioche, & laissa Hegémonides pour Gouverneur, depuis Ptolémaïde jusqu'aux Gerréens.*

℣. 25. GRAVITER FEREBANT PTOLEMENSES AMICITIÆ CONVENTIONEM. *Ceux de Ptolémaïde parurent fort mécontens de l'alliance qu'il avoit faite avec les Juifs.* Ceux de cette ville avoient toûjours été trés-opposez aux Juifs ; (*e*) leur mécontentement

(*a*) 1. *Macc.* VI. 59.
(*b*) *Genes.* XX. 1.
(*c*) *Vide* 1. *Macc.* XI. 59.
(*d*) Κατέλιπε ἡγούμενον ἀπὸ Πτολεμαΐδος, ἕως τῶν γερρηνῶν Ἡγεμονίδην. *Ita Usser. ad an. M.* 3841.
(*e*) *Vide sup.* 1. *Macc.* V. 15. XII. 48. & 2. *Macc.* VI. 8.

Digitized by Google

26. *Tunc aſcendit Lyſias tribunal, & expoſuit rationem, & populum ſedavit, regreſſúſque eſt Antiochiam: & hoc modo Regis profectio, & reditus proceſſit.*

26. Mais Lyſias étant monté ſur le tribunal, expoſa les raiſons de cette alliance, & appaiſa le peuple, & il retourna aprés à Antioche. Tel fut le ſuccez du voyage du Roi, & tel fut ſon retour.

An du M. 3841.

COMMENTAIRE.

venoit non-ſeulement de la jalouſie, & de l'antipatie qui étoit entre les deux peuples, mais principalement de ce qu'on les avoit ſoumis au gouvernement d'un Juif. Le Grec : (*a*) *Ceux de Ptolémaïde en étoient indignez, c'eſt pourquoi ils vouloient faire caſſer l'accord* fait avec les Juifs, (*b*) ou bien ils vouloient ſe départir de l'obéïſſance du Roi.

(*a*) Ἐδείναζον γὰρ ὑπὲρ ὧν ἠθέλησαν ἀθετεῖν τὰς διαλύσεις.

(*b*) *Ita Grot. & Syr.*

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

Démétrius Roi de Syrie, envoye contre les Juifs une grande armée, à la sollicitation d'Alcime. Nicanor fait la paix avec Judas. Alcime la trouble, & Démétrius ordonne à Nicanor de se saisir de Judas, & de le lui envoyer. Judas se retire. Mort généreuse du vieillard Razia.

An du M. 3842.

℣. 1. *Sed post triennii tempus, cognovit Judas, & qui cum eo erant, Demetrium Seleuci, cum multitudine valida, & navibus per portum Tripolis ascendisse ad loca opportuna,*

2. *Et tenuisse regiones adversùs Antiochum, & ducem ejus Lysiam.*

℣. 1. MAis trois ans aprés, Judas, & ceux qui étoient avec lui, apprirent que Démétrius fils de Séleucus, étoit venu avec une puissante armée, & quantité de vaisseaux; qu'ayant pris terre au port de Tripoli, il s'étoit saisi des postes les plus avantageux,

2. Et s'étoit rendu maître d'un grand pays, malgré Antiochus, & Lysias Général de son armée.

COMMENTAIRE.

℣. 1. POST TRIENNII TEMPUS, COGNOVIT JUDAS DEMETRIUM SELEUCI, PER PORTUM TRIPOLIS, ASCENDISSE AD LOCA OPPORTUNA. *Trois ans aprés, Judas apprit que Démétrius fils de Séleucus étoit venu au port de Tripoli.* Trois ans aprés la mort d'Antiochus Epiphanes, ou la troisiéme année du regne d'Eupator son fils, ou enfin la troisiéme année aprés la purification du Temple, (*a*) l'an 151. des Séleucides, du monde 3642. Démétrius fils de Séleucus, cousin germain d'Antiochus Eupator, à qui le Royaume appartenoit de droit, s'enfuit de Rome, de la maniére que nous l'avons raconté ailleurs, (*b*) & vint en Syrie.

℣. 2. TENUISSE REGIONES ADVERSUS ANTIOCHUM. *S'étoit rendu maître du pays, malgré Antiochus, & Lysias.* Le Grec:

(*a*) *Vide sup. init. c.* x.

(*b*) Voyez 1. *Macc.* VII. 1. 2.

Digitized by Google

3. *Alcimus autem quidam, qui summus Sacerdos fuerat, sed voluntariè coinquinatus est temporibus commistionis, considerans nullo modo sibi esse salutem, neque accessum ad altare,*

3. Or un certain homme nommé Alcime, qui avoit été grand Prêtre, & qui s'étoit volontairement soüillé dans le tems du mélange des Juifs avec les payens, considerant qu'il n'y avoit plus aucune ressource pour lui, & que l'entrée de l'autel lui étoit fermée pour jamais; An du M. 3842.

4. *Venit ad Regem Demetrium, centesimo quinquagesimo anno, offerens ei coronam auream, & palmam, super hæc & thallos, qui templi esse videbantur. Et ipsa quidem die siluit.*

4. Vint trouver le Roi Démétrius en la cent cinquantiéme année: il lui présenta une couronne, & une palme d'or, avec des rameaux qui sembloient être du Temple; & il ne lui dit rien pour ce jour-là. An du M. 3843.

COMMENTAIRE.

(*a*) *Qu'il s'étoit rendu maître du pays, aprés avoir mis à mort Antiochus, & Lysias.* En effet, il les fit mettre à mort par leurs propres soldats, qui les avoient livrez à Démétrius. (*b*)

℣. 3. ALCIMUS, QUI SUMMUS SACERDOS FUERAT. *Alcime qui avoit été grand-Prêtre.* Il avoit succédé à Ménélaüs, de la maniére que nous l'avons dit sur le premier des Maccabées; (*c*) mais les Juifs ne l'avoient pas voulu reconnoître, & avoient déferé le Sacerdoce à Judas Maccabée; Alcime s'étoit rendu indigne de cette éminente dignité, parce qu'il s'étoit soüillé volontairement, sans avoir souffert aucune persécution de la part des Payens, pendant le tems des troubles; *Voluntariè coinquinatus est temporibus commistionis;* (*d*) dans les tems de confusion, & lorsque l'on exerçoit la plus cruelle persécution contre les Hébreux: ou selon quelques éditions, dans le tems que l'on vivoit séparez & éloignez des Gentils; dans le tems de la séparation, & avant la persécution.

PALMAM, SUPER HÆC ET THALLOS, QUI TEMPLI ESSE VIDEBANTUR. *Une palme d'or, avec des rameaux qui sembloient être du Temple.* Ou une branche de palmier, & des bâtons ornez de feüillages d'or, qu'on présumoit avoir été enlevez du Temple. Les particuliers, & les Princes offroient au Temple divers présens, chacun suivant son inclination & son goût; des arbres, des plantes, des couronnes, des boucliers, des armes d'or & d'argent. Ce sont les

---

(*a*) Κεκρατηκέναι τῆς χώρας, ἀνελόμενον Ἀντίοχον, καὶ Λυσίαν.

(*b*) 1. Macc. VII. 4. Zonar. ex Dione.

(*c*) Ibid. ℣. 5.

(*d*) Ἐν τοῖς τῆς ἐπιμιξίας χρόνοις. Ita Edit. Rom. sed alia, ἐν τοῖς τῆς ἀμιξίας χρόνοις. Vide infra ℣. 38.

Digitized by Google

An du M. 3843.

5. *Tempus autem opportunum dementiæ suæ nactus, convocatus à Demetrio ad consilium, & interrogatus quibus rebus, & consiliis Judæi niterentur.*

5. Mais ayant trouvé une occasion favorable pour exécuter son dessein plein de folie, lorsque Démétrius le fit venir au conseil, & lui demanda sur quels fondemens, & sur quels conseils les Juifs s'appuyoient principalement;

6. *Respondit: Ipsi qui dicuntur Assidæi Judæorum, quibus præest Judas Machabæus, bella nutriunt, & seditiones movent, nec patiuntur Regnum esse quietum.*

6. Il répondit: Ceux d'entre les Juifs qu'on nomme Assidéens, dont Judas Maccabée est le Chef, entretiennent la guerre, excitent des séditions, & ne peuvent souffrir que le Royaume demeure en paix.

7. *Nam & ego defraudatus parentum gloriâ (dico autem summo Sacerdotio,) huc veni:*

7. Car j'ai moi-même été dépoüillé de la dignité qui est héréditaire à ma famille, c'est-à-dire, du souverain Sacerdoce, & c'est ce qui m'a obligé de venir ici;

8. *Primò quidem utilitatibus Regis fidem servans, secundò autem etiam civibus consulens: nam illorum pravitate universum genus nostrum non minimè vexatur.*

8. Premierement pour garder la fidélité que je dois au Roi en ce qui regarde ses interêts; & puis pour procurer aussi l'avantage de mes concitoyens. Car toute nôtre nation est affligée de grands maux par la méchanceté de ces personnes.

COMMENTAIRE.

monumens de la piété & de la libéralité des personnes pieuses, que les Apôtres admiroient dans l'Evangile. (*a*)

℣. 6. ASSIDÆI JUDÆORUM. *Les Juifs qu'on nomme Assidéens.* Ou plûtôt, ceux des Juifs qui prennent le nom d'Assidéens; (*b*) c'étoient les plus zelez & les plus courageux défenseurs des loix & de la liberté du pays. Alcime quelque tems auparavant étant venu en Judée, avec Bacchide, en avoit fait mourir soixante, de la maniére la plus perfide & la plus indigne. (*c*)

℣. 7. DEFRAUDATUS PARENTUM GLORIA. *J'ai été dépoüillé de la dignité qui est héréditaire à ma famille;* du Sacerdoce. Il y a plus d'un mensonge dans le recit d'Alcime. Il est vrai qu'il étoit de la race d'Aaron; (*d*) mais non pas de la race des grands-Prêtres; Lysias l'avoit choisi exprés, d'une famille Sacerdotale, d'un rang

(*a*) *Luc.* XXI. 5. *Quibusdam dicentibus de Templo quod bonis lapidibus & donis ornatum esset.*

(*b*) Voyez 1. *Macc.* II. 42.

(*c*) 1. *Macc.* VII. 12...19.

(*d*) 1. *Macc.* VII. 14. & *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 5. & XX. *c.* 8.

Digitized by Google

9. *Sed oro his singulis, ô Rex, cognitis, & regioni, & generi, secundùm humanitatem tuam pervulgatam omnibus, prospice.*

10. *Nam, quamdiu superest Judas, impossibile est pacem esse negotiis.*

11. *Talibus autem ab hoc dictis, & cæteri amici, hostiliter se habentes adversùs Judam, inflammaverunt Demetrium.*

12. *Qui statim Nicanorem præpositum elephantorum, ducem misit in Judæam:*

13. *Datis mandatis, ut ipsum quidem Judam caperet, eos verò, qui cum illo erant, dispergeret, & constitueret Alcimum maximi Templi summum Sacerdotem.*

9. Ainsi je vous prie, ô Roi, que connoissant tous ces désordres, vous vouliez bien prendre soin *des interêts* de nôtre pays, & de nôtre nation, selon vôtre bonté, qui est si connuë de tout le monde. An du M. 3843.

10. Car tant que Judas vivra, il est impossible qu'il y ait aucune paix dans l'Etat.

11. Aprés qu'il eut parlé de la sorte, tous ses amis animérent encore Démétrius contre Judas, dont ils étoient les ennemis déclarez.

12. C'est pourquoi il ordonna aussi-tôt à Nicanor, qui commandoit les éléphans, d'aller en Judée en qualité de Général;

13. De prendre Judas en vie; de dissiper tous ceux qui seroient avec lui; & d'établir Alcime souverain Prêtre du grand Temple.

COMMENTAIRE.

inférieur, afin de diminuer l'autorité des grands-Prêtres. Il n'avoit donc pas été dépoüillé d'une dignité qui lui fût duë par sa naissance; de plus il s'en étoit rendu lui-même indigne par ses crimes; il étoit tombé dans des fautes, qui devoient l'exclure pour toûjours du sacré ministére.

℣. 9. ET REGIONI, ET GENERI PROSPICE. *Vous vouliez bien prendre soin de nôtre pays, & de nôtre nation.* Le Grec: (*a*) *D'avoir quelque attention sur nôtre pays, & sur nôtre nation assiégée*, ou réduite à l'étroit; affligée, désolée.

℣. 12. NICANOREM PRÆPOSITUM ELEPHANTORUM. *Nicanor qui commandoit les éléphans.* C'est peut-être le même Nicanor, dont il a été parlé ci-devant, (*b*) qui ayant été battu par Judas, fut obligé de se sauver seul, & déguisé à Antioche.

℣. 13. MAXIMI TEMPLI SUMMUM SACERDOTEM *D'établir Alcime Souverain Prêtre du trés-grand Temple*, du Temple auguste de Jérusalem. C'est l'idée que les Payens eux-mêmes en avoient. Voyez-ci-aprés ℣. 31.

(*a*) Καὶ τῆς χώρας, καὶ τῦ πεφιεσαμένυ γένυς ἡμῶν προνοήθητι.

(*b*) 2. *Macc.* VIII. 21. 24. 30. 36. & 1. *Macc.* IV. 8... 15.

Digitized by Google

An du M. 3843.

14. *Tunc gentes, quæ de Judæa fugerant Judam, gregatim se Nicanori miscebant: miserias, & clades Judæorum, prosperitates rerum suarum existimantes.*

14. Alors les payens, que Judas avoit fait fuir de Judée, vinrent en foule se joindre à Nicanor, regardant les miséres, & les pertes des Juifs, comme leur prospérité propre, & le rétablissement de leurs affaires.

15. *Audito itaque Judæi Nicanoris adventu, & conventu nationum, conspersi terrâ rogabant eum, qui populum suum constituit, ut in æternum custodiret, quique suam portionem signis evidentibus protegit.*

15. Les Juifs ayant appris l'arrivée de Nicanor, & que cette multitude de nations s'étoit unie contr'eux, se couvrirent la tête de poussiére, & offrirent leurs priéres à celui, qui s'étoit choisi un peuple pour le conserver éternellement, & qui s'étoit déclaré par tant de marques éclatantes, le Protecteur de ce peuple, qu'il avoit pris pour son partage.

16. *Imperante autem duce statim indè moverunt, convenerúntque ad castellum Dessau.*

16. Aussi-tôt aprés ils partirent du lieu où ils étoient par l'ordre de leur Général, & vinrent se rendre prés le château de Dessau.

17. *Simon verò frater Judæ commiserat cum Nicanore: sed conterritus est repentino adventu adversariorum.*

17. Simon, frere de Judas, ayant commencé à combattre contre Nicanor, fut effrayé par l'árrivée imprévûë des ennemis.

18. *Nicanor tamen, audiens virtutem comitum Judæ, & animi magnitudinem quam pro patria certaminibus habebant, sanguine judicium facere metuebat.*

18. Nicanor néanmoins connoissant quelle étoit la valeur des gens de Judas, & la grandeur de courage, avec laquelle ils combattoient pour leur patrie, craignoit de s'exposer au hasard d'un combat.

COMMENTAIRE.

℣. 14. GENTES QUÆ DE JUDÆA FUGERANT JUDAM. *Les payens que Judas avoit fait fuïr de Judée.* Les étrangers que Judas chassoit des villes de Judée, ainsi que les Juifs prévaricateurs qu'il poursuivoit par tout.

℣. 16. CASTELLUM DESSAU. *Prés le Château de Dessau.* Ou prés le bourg de Dessaus; on n'en sçait pas la situation, & il n'en est pas parlé ailleurs.

℣. 17. CONTERRITUS EST REPENTINO ADVENTU ADVERSARIORUM. *Il fut effrayé par l'arrivée imprévuë des ennemis.* Le Grec: (*a*) Il souffrit quelque petit échec, à cause de l'arrivée imprévuë de l'ennemi. (*b*) D'autres traduisent: *Simon fut*

(*a*) Βραχέως δὲ διὰ τὴν αἰφνίδιον τῶν ἀντιπάλων ἀφανίαν ἐπταικως Grot. legit: ἐφοδείαν.

(*b*) Badvell.

troublé

19. *Quamobrem præmisit Posidonium, & Theodotium, & Matthiam, ut darent dextras atque acciperent.*

20. *Et cùm diu de his consilium ageretur, & ipse dux ad multitudinem retulisset, omnium una fuit sententia amicitiis annuere.*

21. *Itáque diem constituerunt, qua secretò inter se agerent: & singulis sella prolata sunt, & posita.*

22. *Præcepit autem Judas armatos esse locis opportunis, ne fortè ab hostibus repentè mali aliquid oriretur: & congruum colloquium fecerunt.*

23. *Morabatur autem Nicanor Jerosolymis, nihilque iniquè agebat, gregésque turbarum, quæ congregatæ fuerant, dimisit.*

24. *Habebat autem Judam semper charum ex animo, & erat viro inclinatus.*

19. C'eſt pourquoi il envoya devant, Poſidonius, Théodotius, & Matthias, pour preſenter, & pour recevoir des propoſitions de paix. An du M. 3843.

20. Cette déliberation ayant duré longtems, & le Général ayant expoſé lui-même la choſe à tout le peuple, tous furent d'avis d'accepter l'accord.

21. C'eſt pourquoi les deux Généraux prirent un jour pour en conferer entr'eux en ſecret, & on leur porta à chacun une chaiſe, où ils s'aſſirent.

22. Cependant Judas fit tenir des gens armez dans des lieux avantageux, de peur que les ennemis n'entrepriſſent tout d'un coup quelque choſe contre ſes gens; & la conférence qu'ils eurent entr'eux ſe paſſa comme elle devoit.

23. Nicanor demeura enſuite à Jéruſalem, où il ne fit rien contre l'équité; & ils congedia ces grandes troupes qu'il avoit levées.

24. Il aimoit toûjours Judas d'un amour ſincére, & il ſentoit une inclination particuliére pour ſa perſonne.

COMMENTAIRE.

troublé par le ſilence ineſperé des ennemis. Il craignit que ce ſilence ne fût un ſtratagême, ou ne marquât quelque embûche qu'ils lui avoient dreſſée.

℣. 20. CUM IPSE DUX AD MULTITUDINEM RETULISSET. *Le Général ayant expoſé la choſe à tout le peuple.* Judas expoſa les propoſitions que lui faiſoit Nicanor, devant une aſſemblée du Sénat, & de tout le peuple dans Jéruſalem.

℣. 21. SINGULIS SELLÆ PROLATÆ SUNT. *On leur porta chacun une chaiſe.* Le Grec: (a) *On poſa des chaiſes différentes devant chacun d'eux.* Ces chaiſes étoient élevées, façonnées, & pour l'ordinaire d'yvoire; on ne faiſoit cet honneur de preſenter ces ſortes de chaiſes, qu'à des perſonnes de la premiere diſtinction. Grotius croit qu'il faut lire dans le Grec: *Les porte-chaiſes préſenterent des chaiſes à chacun d'eux.*

(a) Παρ' ἑκάτερα διαφόρους ἴδιον δίφρους, Grotius ſic emendat, διαφόροις ἴδιον δίφρους.

Digitized by Google

An du M. 3843.

25. *Rogavitque eum ducere uxorem, filiosque procreare. Nuptias fecit, quietè egit, communiterque vivebant.*

25. Il le pria même de se marier, & de songer à avoir des enfans. Ainsi Judas se maria ; il joüit d'un grand repos, & ils vivoient l'un & l'autre familiérement ensemble.

26. *Alcimus autem videns charitatem illorum ad invicem, & conventiones, venit ad Demetrium, & dicebat, Nicanorem rebus alienis assentire, Judámque Regni insidiatorem successorem sibi destinasse.*

26. Mais Alcime voyant l'amitié, & la bonne intelligence qui étoit entr'eux, vint trouver Démétrius, & lui dit que Nicanor favorisoit les interêts de ses ennemis, & qu'il lui avoit destiné pour successeur Judas, qui trahissoit le Roi, & son Royaume.

27. *Itáque Rex exasperatus, & pessimis hujus criminationibus irritatus, scripsit Nicanori, dicens, graviter quidem se ferre de amicitiæ conventione ; juberet tamen Macchabæum cisùs vinctum mittere Antiochiam.*

27. Alors le Roi étant aigri, & tout-à-fait irrité par les calomnies détestables de ce méchant homme, écrivit à Nicanor, qu'il trouvoit fort mauvais qu'il eût fait ainsi amitié avec Maccabée ; & c'est pourquoi il lui commandoit de l'envoyer au plûtôt lié, & garotté à Antioche.

28. *Quibus cognitis, Nicanor consternabatur, & graviter ferebat, si ea quæ convenerant, irrita faceret, nihil læsus à viro.*

28. Nicanor ayant reçû cette nouvelle, en fut consterné : & il souffroit une grande peine de violer l'accord qu'il avoit fait avec Maccabée, qui ne l'avoit en aucune sorte offensé.

COMMENTAIRE.

℣. 23. MORABATUR NICANOR JEROSOLYMIS. *Nicanor demeura ensuite à Jérusalem.* Il fit sa demeure dans la citadelle. (*a*) Par les articles de la paix, Alcime ne fut pas reconnu pour grand-Prêtre ; mais Nicanor confirma Judas dans cette dignité. Voyez le ℣. 26. Alcime fit bien-tôt éclatter son mécontentement, & contre Nicanor, & contre Judas.

℣. 24. HABEBAT JUDAM SEMPER CHARUM EX ANIMO. *Il aimoit toûjours Judas d'un amour sincére.* Le Grec : (*b*) *Il avoit toûjours Judas devant les yeux.* La plûpart l'expliquent en bonne part : (*c*) Il ne pouvoit vivre sans lui ; il le voyoit toûjours volontiers. Mais Tirin veut que son amitié n'ait été que feinte & apparente : *Diligebat facie tenùs.*

℣. 26. JUDAMQUE REGNI INSIDIATOREM SUCCESSOREM SIBI DESTINASSE. *Qu'il lui avoit destiné pour succes-*

(*a*) 1. Macc. XII. 33.
(*b*) Καὶ εἶχε τὸν Ἰούδαν διαπαντὸς ἐν προσώπῳ.
(*c*) Ita Syr. Nobil. Grot. Badvel. alii.

Digitized by Google

An du M. 3843.

29. *Sed quia Regi resistere non poterat, opportunitatem observabat, qua præceptum perficeret.*

29. Mais parce qu'il ne pouvoit résister au Roi, il cherchoit une occasion favorable pour exécuter l'ordre qu'il avoit reçû.

30. *At Machabæus, videns secum austeriùs agere Nicanorem, & consuetum occursum ferociùs exhibentem, intelligens non ex bono esse austeritatem istam, paucis suorum congregatis, occultavit se à Nicanore.*

30. Cependant Maccabée s'étant apperçû que Nicanor le traitoit plus durement qu'à l'ordinaire; & que lorsqu'ils s'abordoient, il lui paroissoit plus fier qu'il n'avoit accoûtumé, il jugea bien que cette fierté ne pouvoit avoir une bonne cause. C'est pourquoi ayant assemblé *prés de lui* quelques-uns de ses gens, il se déroba de Nicanor.

31. *Quod cùm ille cognovit fortiter se à viro præventum, venit ad maximum, & sanctissimum Templum: & Sacerdotibus solitas hostias offerentibus, jussit sibi tradi virum.*

31. Lorsque Nicanor eut sçu que Judas avoit eu l'habileté, & la force de le prévenir, il vint au très-auguste, & très-saint Temple, & les Prêtres offrant les victimes ordinaires, il leur commanda de lui mettre Maccabée entre les mains.

32. *Quibus cum juramento dicentibus nescire se ubi esset qui quærebatur, extendens manum ad Templum,*

32. Mais ces Prêtres l'ayant assûré avec serment, qu'ils ne sçavoient où étoit celui qu'il cherchoit, il étendit la main vers le Temple,

33. *Juravit, dicens: Nisi Judam mihi vinctum tradideritis, istud Dei fanum in planitiem deducam, & altare effodiam, & Templum hoc Libero patri consecrabo.*

33. Et jura, en disant: Si vous ne me remettez Judas lié entre les mains, je raserai jusqu'en terre ce Temple de Dieu, je renverserai cet autel, & je consacrerai ce Temple au Dieu Bacchus.

COMMENTAIRE.

seur Judas, ou plûtôt que *Nicanor avoit établi Judas grand-Prêtre, en la place de lui Alcime.* C'est le vrai sens du texte. (*a*) Le Syriaque le prend autrement: Nicanor a choisi Judas pour son ami, & son associé, au préjudice des intérêts du Roi.

℣. 30. PAUCIS SUORUM CONGREGATIS OCCULTAVIT SE. *Ayant assemblé quelques-uns de ses gens, il se déroba à Nicanor.* Le Grec, (*b*) & le Syriaque lisent, qu'il assembla un nombre considérable de ses gens, & qu'il se retira avec eux; & on voit dans le premier des Maccabées, (*c*) que Nicanor l'ayant été attaquer,

(*a*) Τὸν γὰρ ἐπίβουλον τῆς βασιλείας Ἰούδαν διάδοχον ἀναδέδειχεν ἑαυτοῦ.

(*b*) Συνήθροισεν οὐκ ὀλίγους τῶν περὶ ἑαυτὸν συνεκρύπτετο τὸν Νικάνορα.

(*c*) 1. *Macc.* XII. 27... 31.

Digitized by Google

An du M. 3843.

34. *Et his dictis, abiit. Sacerdotes autem protendentes manus in cœlum, invocabant eum, qui semper propugnator esset gentis ipsorum, hæc dicentes:*

34. Aprés avoir parlé de la sorte, il s'en alla. Or les Prêtres étendant leurs mains vers le Ciel, invoquoient celui qui s'étoit toûjours déclaré le Protecteur de leur nation, en disant:

35. *Tu, Domine universorum, qui nullius indiges, voluisti Templum habitationis tuæ fieri in nobis.*

35. Seigneur de tout l'univers, qui n'avez besoin d'aucune chose, vous avez voulu qu'on bâtît un Temple, où vous demeurassiez au milieu de nous.

36. *Et nunc, Sancte sanctorum omnium Domine, conserva in æternum impollutam domum istam, quæ nuper mundata est.*

39. Maintenant donc, ô Saint des Saints, ô Seigneur de toutes choses, exemptez pour jamais de profanation, cette maison qui vient d'être purifiée.

37. *Razias autem quidam de senioribus ab Jerosolymis delatus est Nicanori, vir amator civitatis, & benè audiens, qui pro affectu pater Judæorum appellabatur.*

37. On accusa alors auprés de Nicanor un des anciens de Jérusalem, nommé Razias, homme zélé pour la ville, qui étoit en grande réputation, & qu'on appelloit le pere des Juifs, à cause de l'affection qu'il leur portoit.

38. *Hic multis temporibus continentiæ propositum tenuit in Judaïsmo, corpúsque, & animam tradere contentus pro perseverantia.*

38. Il menoit depuis long-tems dans le Judaïsme une vie trés pure, & éloignée de toutes les soüillures du paganisme; & il étoit prêt d'abandonner son corps, & sa vie, pour y perseverer jusqu'à la fin.

39. *Volens autem Nicanor manifestare odium, quod habebat in Judæos, misit milites quingentos, ut eum comprehenderent.*

39. Nicanor voulant donc donner une marque publique de la haine qu'il avoit contre les Juifs, envoya cinq cens soldats pour le prendre.

40. *Putabat enim, si illum decepisset, se cladem Judæis maximam illaturum.*

40. Car il croyoit que s'il séduisoit cet homme, il feroit aux Juifs un grand mal.

COMMENTAIRE.

fut obligé de se retirer à Jérusalem, aprés avoir perdu cinq mille hommes.

℣. 37. RAZIAS AUTEM.... DELATUS EST NICANORI. *On accusa auprés de Nicanor, un des plus anciens de la ville, nommé Razias.* On ne put accuser ce vertueux vieillard, que d'un trop grand attachement aux loix de son pays. On le défera aussi apparemment, comme partisan de Judas, & comme contraire au gouvernement Royal.

℣. 38. CONTINENTIÆ PROPOSITUM TENUIT IN JUDAISMO. *Il vivoit depuis long-tems dans le Judaïsme, d'une vie trés-pure, & éloignée de toutes les soüillures du paganisme.* Le Grec

41. *Turbis autem irruere in domum ejus, & januam disrumpere, atque ignem admovere cupientibus, cùm jam comprehenderetur, gladio se petiit;*

42. *Eligens nobiliter mori potiùs, quàm subditus fieri peccatoribus, & contra natales suos indignis injuriis agi.*

41. Lors donc que ces troupes s'efforçoient d'entrer dans sa maison, d'en rompre la porte, & d'y mettre le feu, comme il se vit sur le point d'être pris, il se donna un coup d'épée, An du M. 3843.

42. Aimant mieux mourir courageusement, que de se voir assujetti aux pécheurs, & de souffrir des outrages indignes de sa naissance.

COMMENTAIRE.

à la lettre : (*a*) *dans les tems passez de la séparation*, (ou dans les tems ausquels on vivoit séparé des Payens.) *Il avoit supporté le jugement du Judaïsme*, ou il avoit été accusé & condamné, comme observateur zélé de sa Religion. Ou bien, dans les tems où nous étions encore séparez & éloignez des Gentils, & avant qu'ils se fussent mêlez parmi nous, comme ils ont fait depuis la persécution d'Epiphanes, Razias étoit déja regardé comme un défenseur du Judaïsme ; il étoit déja reconnu comme un excellent Juif. Ou enfin, selon le Syriaque : il avoit déja été appellé en jugement, comme empêchant qu'on ne commît l'idolâtrie dans Israël.

℣. 42. ELIGENS NOBILITER MORI POTIUS, QUAM SUBDITUS FIERI PECCATORIBUS. *Aimant mieux mourir courageusement, que de se voir assujetti aux pécheurs*, c'est-à-dire, aux Payens, aux idolâtres. L'action de Razias regardée, selon le sentiment que les payens avoient de la générosité, de la grandeur d'ame, du mépris de la mort, de l'amour de la liberté, est sans doute au-dessus de toutes loüanges, & approche autant du véritable héroïsme, qu'aucun des grands faits, que l'histoire nous vante dans les Grecs & les Romains. Les Juifs mettent ce grand homme, au nombre de leurs plus illustres Martyrs, & prétendent faire voir par son exemple, & par celui de Saül, & de Samson, qu'il est de certains cas, où le meurtre volontaire de soi-même, est non-seulement permis, mais même loüable & méritoire. Ces cas sont premiérement, la juste défiance de ses propres forces, & la crainte de succomber à la violence de la persécution, ou à la rigueur des tourmens. Secondement, lorsqu'on prévoit que si l'on tombe en vie entre les mains des ennemis, ils en prendront occasion d'insulter au Seigneur, de blasphémer son nom, de l'accuser d'indifférence, ou d'impuissance, alors, disent ces Docteurs, on peut se tuer soi-même, pour éviter

(*a*) Ἦν γὰρ ἐν τοῖς ἔμπροσθεν χρόνοις τῆς ἀμιξίας κρίσιν εἰσενηνεγμένος Ἰουδαϊσμοῦ.

An du M. 3843.

43. *Sed, cùm per festinationem non certo ictu plagam dedisset, & turba intra ostia irrumperent, recurrens audacter ad murum, præcipitavit semetipsum viriliter in turbas.*

43. Mais parce que dans la précipitation où il étoit, il ne s'étoit pas donné un coup mortel, lorsqu'il vit tous ces soldats entrer en foule dans sa maison, il courut avec une fermeté extraordinaire à la muraille, & il se précipita lui-même courageusement du haut en bas sur le peuple.

COMMENTAIRE.

un plus grand mal, & pour empêcher que le nom de Dieu ne soit deshonoré.

Mais le Christianisme nous fournit des regles plus sûres, & des principes plus autorisez, pour juger de l'action de Razias. Nous sçavons qu'il n'est pas permis de faire un mal, pour qu'il en arrive un bien, (*a*) ni de commettre le crime, pour empêcher que les autres ne le commettent. S'il eût été permis de se donner la mort, pour éviter le danger de chanceller dans la confession, ou de renoncer à la foi, devant les persécuteurs, & en souffrant les plus affeux tourmens; combien de Martyrs ne l'auroient-ils pas fait? Et si sous le spécieux prétexte de prévenir les blasphêmes, & les profanations du nom de Dieu, de la part des infidéles, ils eussent crû qu'on pouvoit se tirer de leurs mains par le précipice, ou par le fer; combien en aurions-nous d'exemples dans nos histoires? Ils étoient donc persuadez, que dans la persécution, il n'y a point d'autre parti à prendre à un Chrétien, que la patience & l'humilité, la résistance, ou la fuite. C'est ainsi que les sept freres Maccabées, & leur admirable mere, & le vieillard Eléazar, en ont agi en présence du Roi persécuteur; c'est ainsi que JESUS-CHRIST, que les Apôtres, & que nos saints Martyrs, se sont conduits.

Les Circoncellions hérétiques, célébres autrefois dans l'Affrique, avoient la fureur de se faire mourir, sous le faux prétexte de procurer la gloire de Dieu; ils se précipitoient en bas des rochers, ils se jettoient dans les flâmes; ils se plongeoient dans les eaux; en un mot ils se faisoient mourir en mille maniéres cruelles. Saint Augustin employa toute la force de son raisonnement, & de son éloquence, pour arrêter cette manie. Ces furieux ne pouvant résister à la force des raisons tirées de la Loi de Dieu, qui défend si expressément le meurtre, se servoient de l'exemple de Razias, pour autoriser leurs cri-

(*a*) *Rom.* III. 8.

Digitized by Google

mes ; mais S. Auguſtin les força dans ce retranchement ; il prétendit que l'action de cet homme n'étoit pas capable de les mettre à couvert. Il ſoûtint que l'Ecriture ne s'étant point exprimée ſur la qualité de cette action, mais l'ayant ſimplement expoſée à nos yeux, c'eſt à nous à en juger ſuivant les regles de la vérité, renfermées dans les mêmes Livres, qui nous en rapportent cet exemple : (a) *Quamvis homo iſte Razias, fuerit laudatus, factum narratum eſt, non laudatum, & judicandum potius, quàm imitandum, quaſi ante oculos conſtitutum, non ſanè noſtro judicio judicandum, quod nos ut homines habere poſſemus, ſed judicio doctrinæ ſobriæ, quæ in ipſis quoque libris veteribus clara eſt.* An du M. 3843.

Le même Pere avouë ailleurs, que l'Ecriture donne quelques loüanges à Razias ; (b) mais de quoi le loüe-t-elle ? d'avoir aimé ſa patrie, d'avoir été attaché au Judaïſme, d'avoir été regardé comme le pere des Juifs, de s'être précipité généreuſement ; enfin, d'avoir invoqué en mourant, le ſouverain Dominateur de la vie & de l'ame. Mais tout cela ſuffit-il pour juſtifier une action notoirement contraire à la Loi de Dieu ? cela ne peut-il pas ſe trouver dans un méchant ? n'en voit-on pas qui ont de la généroſité, de la force, de l'humanité, du zéle pour des pratiques extérieures ? Ces vertus toutes humaines ne prouvent pas dans la rigueur, que Razias nous ait donné dans ſa mort un exemple à imiter. Quand ce ſeroit une action loüable & méritoire dans un Juif, en pourroit-on conclure quelle fût permiſe à un Chrétien ? ſi Razias n'eſt ni juſte, ni innocent, pourquoi veut-on l'imiter, dit S. Auguſtin ; & s'il eſt juſte & innocent, comment met-il à mort un autre juſte, c'eſt à-dire, pourquoi ſe tuë-t-il ſoi-même ? (c) Saint Thomas, (d) & quelques autres ont ſuivi ſaint Auguſtin, & ont aſſez témoigné que l'action de Razias n'étoit nullement de leur goût, & qu'il auroit mieux valu qu'il fiſt paroître de l'humilité & de la patience, que de l'emportement & de la grandeur d'ame dans cette occaſion. *Dictum eſt quod elegerit nobiliter mori*, dit S. Auguſtin, (e) *meliùs vellet humiliter, ſic enim utiliter. Illis autem verbis hiſtoria gentium laudare conſuevit, ſed vitios fortes hujus ſæculi, non martyres Chriſti.*

Mais quelques nouveaux Théologiens, (f) ont crû trouver dans

(a) *Aug. Epiſt. 61. Vet. Edit num. 204. in nov. edit.*

(b) *Idem. lib. 1. contra Gaudent. c 31.*

(c) *Aug. Ep. 204. Si iſte innocens & juſtus non fuit, cur proponitur imitandus ? Si autem innocens & juſtus fuit, quare interfector innocentis & juſti, id eſt ipſius Razii, inſuper putatur eſſe laudandus ?*

(d) *D. Thom. 2. 2. qu. 64. art. 5. ad 5. Eſti. Sacy. Natal. Alex hiſt. Eccl. V. T. tom. 2. de libb Maccab.*

(e) *Aug. contra Epiſt. Gaudent. l. 1. c. 31.*

(f) *Vide Lyran. hîc. Serar. Franciſc. victoria relectione de Homicidio. Tirin.*

Digitized by Google

An du M. 3843. 44. *Quibus velociter locum dantibus casui ejus, venit per mediam cervicem.*

44. Et tous s'étant retirez promptement pour n'être pas accablez de sa chûte, il tomba la tête la premiere.

COMMENTAIRE.

les principes mêmes de saint Augustin, & dans les exemples de nos Martyrs, & de quelques Saints de l'ancien Testament, de quoi justifier Razias. Ils supposent que cet homme n'agit en ceci, que par une inspiration particuliére de Dieu; aprés quoi il ne leur est pas malaisé de prouver que son action n'a rien d'irrégulier, ni de contraire à la justice, & à la raison. Toute la difficulté consiste à prouver cette inspiration; car il ne suffit point de se donner pour inspiré, de se le croire même intérieurement, si on n'a de bonnes & solides preuves, qui nous en convainquent, & qui le puissent persuader aux autres. On releve donc la pieté de Razias, sa prudence, sa bonne vie précédente, son zéle pour la loi, sa fermeté dans la persécution, la priére qu'il fait à Dieu en mourant, sa ferme espérance de la résurrection future; enfin la bonté de sa cause, qui n'est autre que celle de la religion, & de la conservation des loix de son Dieu. Est-il croyable, que dans une semblable occasion, Dieu ait voulu refuser son secours à son serviteur, & à son soldat? & n'est-il pas bien plus juste de croire, qu'il lui inspira le dessein de se donner la mort, comme quelque chose d'extraordinaire & de nouveau, dans la vûë de frapper d'étonnement son persécuteur; au lieu de lui donner la patience & l'humilité, qui sont des voyes plus ordinaires, & des vertus plus connuës? On ajoûte à tout cela, l'exemple de Samson, loüé par l'Ecriture, & celui de quelques Vierges Chrétiennes, qui pour éviter la foüillûre de leurs corps, se jettérent dans une riviere, où elles se noyérent. Saint Augustin (*a*) lui même, convient que Samson, & que ces saintes Vierges, ont pû s'exposer au danger certain de la mort, par un mouvement particulier de Dieu; & pourquoi n'en dira-t-on pas autant de Razias? Rien n'empêcheroit de le dire, & on seroit même ravi de le pouvoir faire, si l'on en donnoit de bonnes raisons; mais il ne paroît pas que celles que l'on apporte de ce fait, qui renferment toute la difficulté de nôtre question, soient tout-à-fait convainquantes; ainsi nous adhérons au sentiment de saint Augustin, & de saint Thomas, & sans condamner absolument Razias, nous n'osons aussi le justifier.

(*a*) *Aug. loco. cit. contra Gaudent. & lib. 1. de civit. c. 22.*

¥. 44.

Digitized by Google

45. *Et cùm adhuc ſpiraret, accenſus animo ſurrexit: & cùm ſanguis ejus magno fluxu deflueret, & graviſſimis vulneribus eſſet ſaucius, curſu turbam pertranſiit.*

45. Lorſqu'il reſpiroit encore, il fit un nouvel effort, & ſe releva, & des ruiſſeaux de ſang lui coulant de tous côtez, à cauſe des grandes playes qu'il s'étoit faites, il paſſa en courant au travers du peuple; An du M. 3843.

46. *Et ſtans ſupra quandam petram præruptam, & jam exſanguis effectus, complexus inteſtina ſua utriſque manibus, projecit ſuper turbas, invocans Dominatorem vitæ ac ſpiritûs, ut hæc illi iterùm redderet: atque vitâ defunctus eſt.*

46. Et étant monté ſur une pierre eſcarpée, lorſqu'il avoit preſque perdu tout ſon ſang, il tira ſes entrailles hors de ſon corps, & les jetta avec ſes deux mains ſur le peuple; invoquant le Dominateur de la vie, & de l'ame, afin qu'il les lui rendît un jour: & il mourut de cette ſorte.

COMMENTAIRE.

℣. 44. VENIT PER MEDIAM CERVICEM. *Il tomba la tête la premiere.* Le Grec: (*a*) *Il tomba ſur le milieu du ventre:* ce qui fut cauſe qu'il ne fut pas tué de ſa chute; autrement: (*b*) *Il tomba dans la ruë au milieu de la foule*, qui avoit fait place; le terme Grec ſignifie le ventre, ou un lieu où il n'y a point d'édifice.

(*a*) Ἦλθε κατὰ μέσον τὴν κοιλίαν. Edit. Rom.

(*b*) Alia Edit. Ἦλθε κατὰ μέσον εἰς τὸν κοιλῶνα. Grot. κοιλὼν hic non eſt venter, ſed locus ab ædificiis vacuus, quomodo & apud Nonnum ſumitur.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

Victoire de Judas, contre Nicanor. La tête & les mains de Nicanor ſuſpenduës vis-à-vis du Temple. Actions de graces renduës, & Fête inſtituée en mémoire de cette victoire.

An du M. 3843.

℣. 1. *NIcanor autem, ut comperit Judam eſſe in locis Samariæ, cogitavit cum omni impetu die ſabbati committere bellum.*

2. *Judæis verò, qui illum per neceſſitatem ſequebantur, dicentibus: Ne ita ferociter, & barbarè feceris, ſed honorem tribue diei ſanctificationis, & honora eum, qui univerſa conſpicit:*

3. *Ille infelix interrogabat, ſi eſt potens in cœlo, qui imperavit agi diem ſabbatorum.*

℣. 1. OR Nicanor ayant appris que Judas étoit ſur les terres de Samarie, réſolut de l'attaquer avec toutes ſes forces le jour du ſabbat.

2. Et comme les Juifs, qui étoient contraints de le ſuivre, lui diſoient: N'agiſſez pas ſi fiérement, ni d'une maniére ſi barbare; mais rendez honneur à la ſainteté de ce jour, & révérez celui qui voit toutes choſes;

3. Ce malheureux leur demanda, s'il y avoit dans le Ciel un Dieu puiſſant, qui eût commandé de célébrer le jour du ſabbat.

COMMENTAIRE.

℣. 1. IN LOCIS SAMARIÆ. *Sur les terres de Samarie.* Judas s'étoit campé à *Adarſa*, dans la tribu d'Ephraïm, (*a*) à trente ſtades de l'ennemi, n'ayant que trois mille hommes avec lui. Nicanor mit ſon camp à Béthoron, & ce fut prés de là que ſe donna la bataille. L'Arabe dit que Judas ſe retira à *Sébaſte*, qui eſt la même que Samarie.

℣. 2. JUDÆIS QUI ILLUM PER NECESSITATEM SEQUEBANTUR, DICENTIBUS .... HONOREM TRIBUE DIEI SANCTIFICATIONIS. *Les Juifs qui étoient contraints de le ſuivre, lui dirent: Rendez honneur à la ſainteté de ce jour.* Nicanor s'imaginoit que les Juifs du parti de Judas, feroient difficulté de combattre le jour du Sabbat, ou du moins, qu'il pourroit les ſurprendre

(*a*) 1. *Macc.* VII. 39.

Digitized by Google

4. *Et respondentibus illis : Est Dominus vivus ipse in cœlo potens, qui jussit agi septimam diem.*

5. *At ille ait : Et ego potens sum super terram, qui impero sumi arma, & negotia Regis impleri. Tamen non obtinuit ut consilium perficeret.*

6. *Et Nicanor quidem cum summa superbia erectus, cogitaverat commune trophæum statuere de Juda.*

7. *Machabæus autem semper confidebat cum omni spe auxilium sibi à Deo affuturum.*

8. *Et hortabatur suos ne formidarent ad adventum nationum, sed in mente haberent adjutoria sibi facta de cœlo, & nunc sperarent ab Omnipotente sibi affuturam victoriam.*

4. Eux lui ayant répondu : C'eſt le Dieu vivant, & le puiſſant maître du Ciel, qui a commandé qu'on honore le ſeptiéme jour ; An du M. 3843.

5. Il leur répondit : Et moi je ſuis puiſſant ſur la terre ; & je vous commande de prendre les armes, pour obéïr aux ordres du Roi. Il ne put pas néanmoins exécuter ce qu'il avoit reſolu.

6. Ainſi Nicanor dans ce comble d'orgueïl où il étoit, avoit fait deſſein d'élever un même trophée de Judas, *& de tous les ſiens.*

7. Mais Maccabée eſpéroit toûjours avec une entiére confiance, que Dieu ne manqueroit point de lui envoyer ſon ſecours.

8. Et il exhortoit ſes gens à ne craindre point l'abord de ces nations, mais de repaſſer dans leurs eſprits les aſſiſtances qu'ils avoient reçûës du Ciel, & d'eſperer encore preſentement que le Tout-puiſſant leur donneroit la victoire.

COMMENTAIRE.

ce jour-là, qui eſt pour eux un jour de repos. (*a*) Il donna ſes ordres pour cela ; mais comme il y avoit dans ſon armée un nombre de Juifs, qui le ſuivoient commes troupes auxiliaires, & ſujettes d'Eupator, & qu'on contraignoit de porter les armes contre leurs freres ; ces troupes repréſenterent à Nicanor, que leur Loi leur défendoit toute action laborieuſe au jour du Sabbat, & le priérent d'avoir égard à la ſainteté de ce jour ; mais Nicanor ne répondit à cela que par des blaſphêmes.

℣. 5. EGO POTENS SUM SUPER TERRAM, QUI IMPERO SUMI ARMA. *Et moi je ſuis puiſſant ſur la terre, & je vous commande de prendre les armes.* Si celui qui vous ordonne de ne pas travailler le jour du Sabbat, eſt tout-puiſſant dans le Ciel ; je ſuis moi-même revêtu d'autorité ſur la terre, pour vous faire des commandemens contraires aux ſiens. Préſomption aveugle & impie, qui fait que l'homme ſuperbe s'égale à Dieu, & veut même s'élever en quelque ſorte au-deſſus de lui.

℣. 6. COMMUNE TROPHÆUM STATUERE DE JUDA.

(*a*) *Vide ad* 1. *Macc.* 11. 36.

Digitized by Google

An du M. 3843.

9. *Et allocutus eos de lege, & Prophetis, admonens etiam certamina quæ fecerant priùs, promptiores constituit eos:*

9. Leur ayant aussi donné des instructions tirées de la Loi, & des Prophétes, & les ayant fait encore ressouvenir des combats qu'ils avoient auparavant soûtenus, il leur inspira une nouvelle ardeur.

10. *Et ita animis eorum erectis, simul ostendebat Gentium fallaciam, & juramentorum prævaricationem.*

10. Aprés avoir relevé ainsi leur courage, il leur représenta en même tems la perfidie des nations, & la maniere dont ils avoient violé leur serment.

11. *Singulos autem illorum armavit, non clypei, & hastæ munitione, sed sermonibus optimis, & exhortationibus, exposito digno fide somnio, per quod universos lætificavit.*

11. Il les arma donc tous, non de boucliers, & de dards, mais avec des paroles, & des exhortations excellentes; & leur rapporta une vision trés-digne de foi qu'il avoit euë en songe, qui les combla tous de joye.

COMMENTAIRE.

D'élever un même trophée de Judas, & de tous les siens. Les trophées étoient des monumens qu'on érigeoit au lieu où l'on avoit gagné quelque victoire. Ordinairement c'étoit un tronc d'arbre ébranché, auquel on suspendoit des armes de l'ennemi. Le Grec à la lettre: (*a*) *Il résolut d'ériger un trophée commun de tous ceux qui étoient avec Judas.* Le Syriaque s'éloigne assez de ce sens: Nicanor ayant appris que l'armée de Judas étoit rassemblée en un seul lieu, & prête à se combattre, il se fortifia extrémement.

℣. 10. OSTENDEBAT GENTIUM FALLACIAM, ET IURAMENTORUM PRÆVARICATIONEM. *Il leur représenta la la perfidie des nations, & la maniére dont ils avoient violé leur serment.* Ils en avoient un exemple tout récent, dans la conduite d'Eupator, qui aprés avoir été reçû dans Jérusalem, fit abattre les murailles de Sion; (*b*) ils se souvenoient de la perfidie de ceux de Joppé; (*c*) ils avoient devant les yeux la malice d'Apollonius, qui profita de la rencontre du jour du Sabbat, pour tailler en pieces le peuple qui étoit venu à la fête. (*d*)

℣. 11. EXPOSITO DIGNO FIDE SOMNIO. *Il leur rapporta une vision trés-digne de foi.* Judas comprit parfaitement que cette vision n'étoit point du nombre des songes vains, & qui ne signifient rien. Il ne feignit point d'en faire le récit à ses gens, & de leur exposer les raisons qu'il avoit de croire qu'il étoit divin & significatif.

(*a*) Διεγνώκει κοινὸν τῶν περὶτὸν Ἰούδαν συστήσασθαι τρόπαιον.

(*b*) 2. *Macc.* VI. 62.

(*c*) 2. *Macc.* XII. 3.

(*d*) 2. *Macc.* V. 25. 26.

Digitized by Google

12. *Erat autem hujuscemodi visus : Oniam, qui fuerat summus Sacerdos, virum bonum, & benignum, verecundum visu, modestum moribus, & eloquio decorum, & qui à puero in virtutibus exercitatus sit, manus protendentem, orare pro omni populo Judæorum.*

13. *Post hoc apparuisse, & alium virum, ætate, & gloria mirabilem, & magni decoris habitudine circa illum ;*

14. *Respondentem verò Oniam dixisse : Hic est fratrum amator, & populi Israël : hic est, qui multum orat pro populo, & universa sancta civitate, Jeremias Propheta Dei.*

15. *Extendisse autem Jeremiam dextram, & dedisse Judæ gladium aureum, dicentem :*

16. *Accipe sanctum gladium, munus à Deo, in quo dejicies adversarios populi mei Israël.*

12. Voici quelle fut cette vision : Il lui sembla qu'il voyoit Onias, qui avoit été grand-Prêtre, étendre ses mains, & prier pour tout le peuple Juif ; *Onias* cet homme vraiment bon, & plein de douceur ; si modeste dans son visage ; si modéré, & si réglé dans ses mœurs ; si agréable dans ses discours ; & qui s'étoit exercé dés son enfance en toutes sortes de vertus. An du M. 3843.

13. Qu'ensuite avoit paru un autre homme vénérable par son âge, tout éclatant de gloire, & environné d'une grande Majesté :

14. Et qu'Onias avoit dit en le montrant : C'est-là le véritable ami de ses freres, & du peuple d'Israël. C'est-là Jérémie le Prophéte de Dieu, qui prie beaucoup pour ce peuple, & pour toute la ville sainte.

15. Qu'en même tems Jérémie avoit étendu la main, & donné à Judas une épée d'or, en lui disant :

16. Prenez cette épée sainte, comme un présent que Dieu vous fait, & avec lequel vous renverserez les ennemis de mon peuple d'Israël.

COMMENTAIRE.

℣. 12. ONIAM QUI FUERAT SUMMUS SACERDOS, ORARE PRO OMNI POPULO. *Il lui sembla qu'il voyoit Onias qui avoit été grand-Prêtre, prier pour tout le peuple Juif.* Il parle d'Onias troisiéme, ce Pontife si souvent loüé dans l'Ecriture, & qui avoit été si injustement mis à mort par Andronique, à la sollicitation de Ménélaüs. (*a*) Il paroît par ce passage, & par le ℣. 14. que les Juifs ne doutoient nullement alors, que les Saints dans l'autre vie, ne priassent pour les vivans, & ne prissent part à ce qui se passoit ici bas. Cette tradition venoit sans doute de plus haut. L'Eglise Chrétienne a hérité de ces sentimens des Juifs, & les a conservez dans leur pureté, depuis ses commencemens jusqu'aujourd'hui.

℣. 15. DEDISSE JUDÆ GLADIUM AUREUM. *Avoit donné*

(*a*) 2. *Macc.* IV. 37.

Digitized by Google

An du M. 3843.

17. *Exhortati itáque Juda sermonibus bonis valdè, de quibus extolli posset impetus, & animi juvenum confortari, statuerunt dimicare, & confligere fortiter, ut virtus de negotiis judicaret: eò quòd civitas sancta, & templum periclitarentur.*

17. Etant donc excitez par ces excellentes exhortations de Judas, qui étoient capables de relever les forces, & d'animer le courage des soldats, ils résolurent d'attaquer, & de combattre vigoureusement les ennemis; afin que leur valeur fît la décision de cette guerre; parce que la ville sainte, & le Temple étoient exposez à un grand péril.

18. *Erat enim pro uxoribus, & filiis, itémque pro fratribus, & cognatis, minor solicitudo: maximus verò, & primus pro sanctitate timor erat templi.*

18. Car ils se mettoient moins en peine pour leurs femmes, pour leurs enfans, pour leurs freres, & pour leurs parens; mais la plus grande, & la premiére crainte qu'ils avoient, étoit pour la sainteté du Temple.

19. *Sed & eos qui in civitate erant, non minima solicitudo habebat, pro his qui congressuri erant.*

19. Ceux qui demeuroient dans la ville, étoient aussi dans une extrême inquiétude, au sujet de ceux qui devoient combattre.

20. *Et cùm jam omnes sperarent judicium futurum, hostésque adessent, atque exercitus esset ordinatus, bestiæ, equitésque opportuno in loco compositi,*

20. Et lorsque tous s'attendoient à voir quel seroit le succés du combat, que les ennemis étoient en présence, l'armée en bataille, les éléphans, & la cavalerie rangée au lieu qui leur avoit paru le plus avantageux:

COMMENTAIRE.

à Judas une épée d'or, comme la portoient les Rois de Perse, & leurs principaux Officiers. (*a*)

℣. 17. ANIMI JUVENUM CONFORTARI. *Animer le courage de ses soldats.* A la lettre, *des jeunes gens*; c'est ainsi que les Hébreux appellent pour l'ordinaire leurs soldats.

STATUERUNT DIMICARE, ET CONFLIGERE FORTITER, UT VIRTUS DE NEGOTIIS JUDICARET. *Ils résolurent d'attaquer & de combattre vigoureusement, afin que leur valeur fît la décision de cette guerre.* Le Grec: (*b*) *Ils résolurent de ne pas fortifier leur camp, mais de marcher généreusement à l'ennemi, & de combattre avec valeur pour décider l'affaire.* Le Syriaque: *Ils résolurent de ne mettre pas leur confiance dans les troupes rangées en bataille,*

(*a*) *Xenophon lib.* I. *Ἀναβάσ. Vide Brisson lib.* I. *de Reg. p.* 128. 129.

(*b*) Διέγνωσαν μὴ στρατοπεδεύεσθαι, γενναίως δὲ ἐμφέρεσθαι, καὶ μετὰ πάσης ἀνδρείας ἐμπλακέντες κρῖναι τὰ πράγματα.

Digitized by Google

21. *Considerans Machabæus adventum multitudinis, & apparatum varium armorum, & ferocitatem bestiarum, extendens manus in cælum, prodigia facientem Dominum invocavit, qui non secundùm armorum potentiam, sed prout ipse placet, dat dignis victoriam.*

21. Maccabée considérant cette multitude d'hommes qui alloit fondre sur eux, cet appareil de tant d'armes différentes, & la furie de ces bêtes formidables, étendit les mains vers le ciel, & invoqua le Seigneur qui fait des prodiges, & qui donne la victoire, comme il lui plaît, à ceux qui en sont les plus dignes, & sans avoir égard à la puissance des armées. An du M. 3843.

22. *Dixit autem invocans hoc modo: Tu, Domine, qui misisti Angelum tuum sub Ezechia Rege Juda, & interfeciſti de castris Sennacherib centum octoginta quinque millia.*

22. Il implora donc son secours, en lui parlant de cette maniére : C'est vous, Seigneur, qui avez envoyé vôtre Ange sous Ezéchias Roi de Juda, & qui avez tué cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennachérib.

23. *Et nunc, dominator cœlorum, mitte Angelum tuum bonum ante nos, in timore, & tremore magnitudinis brachii tui;*

23. Envoyez donc aussi maintenant devant nous, ô Dominateur des Cieux, vôtre bon Ange, qui inspire la terreur, & l'effroi de la grande puissance de vôtre bras,

24. *Ut metuant qui cum blasphemia veniunt adversùs sanctum populum tuum. Et hîc quidem ita peroravit.*

24. Afin que ceux qui en blasphémant vôtre nom, viennent attaquer vôtre saint peuple, soient frappez de crainte. Il finit ainsi sa priére.

25. *Nicanor autem, & qui cum ipso erant, cum tubis, & canticis admovebant.*

25. Cependant Nicanor marchoit avec son armée au son des trompettes, & au chant des cantiques, dont ils s'animoient au combat.

COMMENTAIRE.

mais de se munir de courage, & d'exposer leur vie, dans cette extrémité, pour leur patrie & pour le Temple.

℣. 25. CUM TUBIS, ET CANTICIS ADMOVEBANT. *Au son des trompettes, & au bruit des Cantiques, dont ils s'animoient au combat.* Le Grec : (*a*) *Au son des trompettes, & des Cantiques de victoires.* C'est la propre signification de *Pæan ;* mais il se prend en général pour toute sorte de Cantiques en l'honneur d'Apollon, & même pour un chant joyeux, & un cantique de fête. Grotius remarque aprés le Scoliaste d'Aphtone, qu'il y avoit deux sortes de *Pæan ;* l'un qu'on chantoit avant le combat, pour invoquer Apollon, & l'autre aprés la victoire, pour lui en rendre grace. (*b*)

(*a*) Μετὰ σαλπίγγων, καὶ παιάνων προσῆγον.
(*b*) Παιᾶνες δύο ἦσαν, ἐναύλιος, ὅτε ἤρχοντο, εἰς τὸν πρὸς τῆς μάχης ἐγίνετο ; καὶ ἔτερος ὅτε ἐνίκων.

An du M. 3843.

26. *Judas verò, & qui cum eo erant, invocato Deo per orationes, congressi sunt.*

27. *Manu quidem pugnantes, sed Dominum cordibus orantes, prostraverunt non minus triginta quinque millia, præsentiâ Dei magnificè delectati.*

28. *Cúmque cessassent, & cum gaudio redirent, cognoverunt Nicanorem ruisse cum armis suis.*

29. *Facto itáque clamore, & perturbatione excitata, patria voce omnipotentem Dominum benedicebant.*

30. *Præcepit autem Judas, qui per omnia corpore, & animo mori pro civibus paratus erat, caput Nicanoris, & manum cum humero abscissam, Jerosolymam perferri.*

26. Mais Judas, & ceux qui étoient avec lui, ayant invoqué Dieu par leurs priéres, donnerent sur l'ennemi.

27. Ainsi priant le Seigneur au fond de leurs cœurs, en même tems qu'ils chargoient les ennemis l'épée à la main, ils tuérent trente-cinq mille hommes, se sentant comblez de joye par la présence de Dieu.

28. Le combat étant fini, lorsqu'ils retournoient pleins d'allégresse, ils reconnurent que Nicanor étoit tombé mort, couvert de ses armes.

29. Et aussi-tôt ayant jetté un grand cri, & un bruit de voix confuses s'étant élevé, ils bénirent le Dieu tout-puissant en la langue de leurs peres.

30. Judas, qui étoit toûjours prêt de corps, & d'esprit à donner sa vie pour ses concitoyens, commanda qu'on coupât la tête de Nicanor, & sa main avec l'épaule, & qu'on les portât à Jérusalem.

COMMENTAIRE.

℣. 27. TRIGINTA QUINQUE MILLIA. *Trente-cinq mille hommes.* Joseph en met seulement trente mille. (*a*)

℣. 28. CUM REDIRENT, COGNOVERUNT NICANOREM RUISSE. *Le combat étant fini, lorsqu'ils retournoient, ils reconnurent que Nicanor étoit tombé mort.* Nicanor avoit été tué dés le commencement de la bataille, & ses troupes ayant vû leur Général mort, avoient jetté leurs armes, & avoient pris la fuite. (*b*) Les gens de Judas ne sçurent qu'aprés le combat, la mort de Nicanor. On peut voir dans le premier des Maccabées, quelques circonstances de cette mémorable victoire, qui ne sont point marquées ici.

℣. 29. PATRIA VOCE OMNIPOTENTEM DOMINUM BENEDICEBANT. *Ils bénirent le Tout-Puissant, en la langue de leurs peres;* en Hébreu; ou bien, ils chantérent des cantiques, composez par leurs ancêtres, pour rendre graces à Dieu de leur victoire.

℣. 30. CAPUT NICANORIS ET MANUM CUM HUMERO ABSCISSAM. *La tête de Nicanor, & sa main avec l'épaule.*

(*a*) *Joseph. Antiq.* XII. 17.

(*b*) 1. *Macc.* VII. 44.

On

31. *Quò cùm pervenisset, convocatis contribulibus, & Sacerdotibus ad altare; accersiit & eos qui in arce erant.*

31. Lorsqu'il y fut arrivé, il fit assembler près de l'autel ses concitoyens avec les Prêtres; & il appella aussi ceux qui étoient dans la forteresse. An du M. 3843.

32. *Et ostenso capite Nicanoris, & manu nefaria, quam extendens contra domum sanctam omnipotentis Dei magnificè gloriatus est:*

32. Et leur ayant montré la tête de Nicanor, & cette main détestable qu'il avoit osé étendre contre la maison sainte du Dieu tout-puissant, avec tant d'orgueïl, & d'insolence;

33. *Linguam etiam impii Nicanoris præcisam, jussit particulatim avibus dari: manum autem dementis contra templum suspendi.*

33. Il commanda qu'on coupât aussi en petits morceaux la langue de cet impie Nicanor, & qu'on la donnât à manger aux oiseaux, & qu'on suspendît vis-à-vis le Temple la main de ce furieux.

34. *Omnes igitur cœli benedixerunt Dominum, dicentes: Benedictus, qui locum suum incontaminatum servavit.*

34. Tous bénirent donc le Seigneur du Ciel, en disant: Beni soit celui qui a conservé pur son Temple saint.

35. *Suspendit autem Nicanoris caput in summa arce, ut evidens esset, & manifestum signum auxilii Dei.*

35. Il suspendit aussi la tête de Nicanor au haut de la forteresse, afin qu'elle fût exposée aux yeux de tout le monde, comme un signe visible du secours de Dieu.

36. *Itáque omnes communi consilio decreverunt nullo modo diem istum absque celebritate præterire:*

36. Il fut arrêté d'un commun consentement, qu'on ne devoit point laisser passer ce jour si célébre, sans en faire une fête particulière,

37. *Habere autem celebritatem tertia decima die mensis Adar, quod dicitur voce Syriaca, pridie Mardochai diei.*

37. Et qu'on la célébreroit le treiziéme du mois, appellé Adar en langue Syriaque, le jour de devant celui de Mardochée.

COMMENTAIRE.

On coupa Nicanor au dessous des épaules, on enleva son buste; (*a*) sa tête, ses mains & ses épaules furent apportées à Jérusalem: on sépara sa main droite, avec l'épaule, du reste du buste, & on la pendit à un poteau, vis-à-vis du Temple; (*b*) la tête avec le reste, fut pènduë aux murailles de la citatelle. *Suspendit Nicanoris caput in summa arce.* ℣. 35.

℣. 34. OMNES IGITUR COELI BENEDIXERUNT DOMINUM. *Tous bénirent le Seigneur du Ciel.* Le Grec: (*c*) *Elevant les mains au ciel, ils bénirent tous le Seigneur, qui leur avoit apparu,* ou qui les avoit secourus.

(*a*) Τὴν τοῦ Νικάνορος κεφαλὴν ἀποτεμόντας, καὶ τὴν χεῖρα σὺν τῷ ὤμῳ. Et ci-après au ℣. 35. τὴν τοῦ Νικάνορος προτομὴν ἐκ τῆς ἄκρας. Voyez Grotius sur le ℣. 35.

(*b*) 1. *Macc.* VII. 47. Il est dit qu'on la pendit vis-à-vis de Jérusalem.

(*c*) Οἱ δὲ πάντες εἰς τὸν οὐρανὸν εὐλόγησαν τὸν ἐπιφανῆ κύριον.

Digitized by Google

38. *Igitur his erga Nicanorem gestis, & ex illis temporibus ab Hebræis civitate possessa, ego quoque in his faciam finem sermonis.*

39. *Et si quidem benè, & ut historia competit, hoc & ipse velim: sin autem minùs dignè, concedendum est mihi.*

40. *Sicut enim vinum semper bibere, aut semper aquam, contrarium est, alternis autem uti, delectabile; ita legentibus, si semper exactus sit sermo, non erit gratus. Hic ergo erit consummatus.*

38. Telle fut la fin de Nicanor, après laquelle les Hébreux demeurérent les maîtres de la ville sainte: & je finirai aussi par-là ma relation.

39. Si elle est bien, & telle que l'histoire le demande, c'est ce que je souhaite moi-même; que si au contraire elle est écrite d'une maniere moins digne de son sujet, c'est à moi qu'on doit l'attribuer.

40. Car comme il est contraire à la santé de boire toûjours du vin, ou de boire toûjours de l'eau, & qu'il paroît plus agréable d'user de l'un & de l'autre successivement; aussi un discours ne plairoit pas aux lecteurs, si le stile en étoit toûjours si exact. Je le finirai donc ici.

COMMENTAIRE.

ỳ. 37. TERTIA DECIMA DIE MENSIS ADAR, QUOD DICITUR VOCE SYRIACA, PRIDIE MARDOCHÆI DIEI. *Le treiziéme du mois appellé Adar en langue Syrienne, le jour de devant celui de Mardochée.* Le mois Adar est le douziéme de l'année sainte, & le sixiéme de l'année civile. Il répond en partie à nos mois de Février & de Mars; son nom d'*Adar*, n'est point Hébreu, il est Caldéen ou Syriaque: car ces deux langues anciennement n'étoient pas différentes. (*a*) Le treiziéme d'Adar est la veille de la fête *des Sorts*, ou du jour de Mardochée, dont on a parlé sur Esther. (*b*)

ỳ. 40. ITA LEGENTIBUS, SI SEMPER EXACTUS SIT SERMO, NON ERIT GRATUS. *Aussi un discours ne plairoit pas au lecteur, si le stile en étoit toûjours si exact.* Ou plûtôt s'il étoit toûjours uniforme, & égal à lui-même: soit qu'on écrive d'un stile sublime, comparé *au vin*, soit qu'on écrive d'un stile plus simple, & moins élevé, comparé à l'eau; les lecteurs veulent de la varieté. Le Grec semble faire un autre sens: (*c*) *De même qu'il est contraire à la santé de boire du vin pur, ou de l'eau pure, & que pour boire agréablement, il faut mêler le vin avec l'eau; ainsi la maniere d'écrire que*

(*a*) Voyez 1. *Esdr.* IV. 7.
(*b*) *Esth.* IX. 23.
(*c*) Καθάπερ γὰρ οἶνον κατὰμόνας πίνειν, ὡσαύτως δὲ καὶ ὕδωρ πάλιν, πολέμιον. ὃν δὲ τρόπον οἶνος ὕδατι συγκερασθεὶς ἡδὺς, καὶ ἐπιτερπῆ τὴν χάριν ἀποτελεῖ, οὕτω καὶ τὸ τῆς κατασκευῆς τοῦ λόγου τέρπει τὰς ἀκοὰς τῶν ἐντυγχανόντων τῇ συντάξει.

j'ai ſuivie, eſt propre à faire plaiſir aux lecteurs qui étudient l'hiſtoire. Il veut dire apparemment que pour ne pas dégoûter ſon lecteur, il a tâché de regler ſon ſtile de maniére, qu'il ne ſoit ni trop pompeux, ni rampant. Toute cette excuſe de l'Auteur ne regarde que le ſtile de l'ouvrage, & ne doit faire aucune peine pour le fond des choſes, ni pour l'inſpiration de l'Eſprit divin, qui n'exclut point l'art des paroles, & du ſtile, ni l'uſage des qualitez naturelles ou acquiſes, dans la compoſition des ouvrages les plus ſacrez, & les plus divins. Saint Paul reconnoît qu'il n'eſt pas habile dans l'art de bien dire, quoiqu'il fût fort inſtruit des choſes: (a) *Nam etſi imperitus ſermone, ſed non ſcientiâ.*

(a) 2. Cor. XI. 6.

Fin du ſecond Livre des Maccabées.

Digitized by Google

Digitized by Google